

# Rapport financier 2024



# LE MOT DU PRÉSIDENT – RAPPORT FINANCIER 2024

L'année 2024 a été exceptionnelle pour Transdev. Porté par l'engagement de nos 102 000 collaborateurs, notre Groupe a franchi des étapes décisives dans son développement mondial, renforçant son rôle de leader de la mobilité durable.

Avec un chiffre d'affaires en croissance de 7,7%, dépassant ainsi pour la première fois les 10 milliards d'euros, nous affichons un résultat net de 43 millions d'euros, en hausse de 114% pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit à 221,8 millions d'euros, en hausse de 31 %. En 2024, nous avons su conjuguer audace, innovation, expertise locale et vision globale pour consolider nos positions de marché – en France (28%), comme à l'international (72%) – et répondre aux enjeux sociaux et environnementaux des territoires dans lesquels nous assurons nos missions de délégation de service public.

Nos activités se sont consolidées et développées sur tous les continents, en Amérique (du Nord et du Sud), en Europe, en Afrique du Nord et en Australasie, et notamment :

- en France, nous avons remporté ou renouvelé des contrats emblématiques, renforçant notre position de partenaire de confiance des territoires, en particulier à : Arcachon-Nord, Grand Chambéry, La Rochelle, Limoges, Mâcon, Millau Grands Causses, Mulhouse Alsace Agglomération, Roanne, Saint-Malo, Valence-Romans... ainsi qu'en Île-de-France avec Ile-de-France Mobilités, tant pour les réseaux de bus urbains que pour doubler, à compter de 2026, la flotte de vélos à assistance électrique ;
- en Allemagne, dans le Land de Bavière, Transdev a renouvelé le marché ferroviaire "Oberland 2027+" et continuera à assurer le transport de ses passagers au moins jusqu'en décembre 2032. Le contrat porte sur trois lignes de 120 km au total, desservant, depuis Munich, les Alpes bavaroises au Sud. Il entrera en vigueur en décembre 2026 ;
- aux Pays-Bas, nous avons remporté la concession de transport public d'Utrecht (1,7 milliard d'euros – bus et tramways) et renouvelé notre contrat à HWGO (Hoeksche Waard et Goeree-Overflakkee en Hollande-Méridionale) démontrant une fois encore notre leadership en matière de mobilité 100% électrique ;
- en Suède, deux importants contrats ferroviaires, Mälartåg et Östgötapendeln, sont venus renforcer nos positions dans le transport ferroviaire lourd et décarboné, répondant aux attentes croissantes en matière de mobilité verte et de qualité de service ;
- aux États-Unis, le contrat remporté à Dallas et valorisé à 600 millions de dollars, incluant le plus grand service de transport à la demande d'Amérique du Nord, témoigne de notre expertise en matière d'innovation pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités, notamment en dehors des zones urbaines et pour offrir une mobilité aux personnes les plus vulnérables. Ce nouveau contrat est venu s'ajouter à une série de renouvellements dans le transport public à travers le pays, dont Las Vegas, Foothill Transit et Nassau County sont les plus notables. Ce dernier, dans l'Etat de New York a été renouvelé pour 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et porte sur un montant de près de 1,3 milliard de dollars (soit 1,2 milliard d'euros) sur sa durée totale ;
- en Australie, nous avons renforcé notre position avec le gain du contrat de Yarra Trams à Melbourne, le plus grand réseau de tramways au monde et mis en service le réseau de tramway de Parramatta dans la banlieue de Sydney.

2024 aura également été marquée par le plus grand événement sportif international dont la France a été le théâtre. Dans la mission confiée par Ile-de-France Mobilités, Transdev a mobilisé 3 000 personnes, dont 1 800 conductrices et conducteurs. En transportant les accrédités, les journalistes et des spectateurs sur les sites de Versailles et de Vaires-sur-Marne ainsi qu'à Saint-Etienne, Transdev a participé à la ferveur collective d'un été qui restera imprimé dans les mémoires.

Dans le même temps, nous innovons pour décarboner le transport public. En ligne avec notre stratégie "Moving Green", nous exploitons aujourd'hui plus de 3 300 véhicules électriques et poursuivons le déploiement de solutions basées sur des biocarburants et du biogaz renouvelable. Ces efforts sont indispensables pour répondre à l'urgence climatique tout en garantissant une mobilité fiable, accessible et inclusive pour tous. Nous avons ainsi lancé en fin d'année, en Suède, à Stockholm, l'expérimentation d'un premier ferry électrique à foils pour desservir les archipels éloignés du centre-ville au moyen d'une solution durable et 100% électrique, en lieu et place de ferries utilisant des carburants fossiles. En Allemagne, nous avons démarré en Bavière l'exploitation expérimentale – pour 30 mois – d'un train électrique à hydrogène à pile à combustible, remplaçant ainsi des trains diesel sur des lignes ferroviaires non électrifiées.

En fin d'année 2024, la Caisse des Dépôts a annoncé vouloir s'inscrire dans l'histoire de Transdev en alignant le niveau de sa participation à la réalité de ce qu'est devenu le Groupe aujourd'hui, une entreprise internationale, solidement ancrée en France. L'opération conduirait à un rééquilibrage des participations de nos deux actionnaires, le groupe Rethmann devenant l'actionnaire majoritaire de Transdev, avec 66% du capital, aux côtés de la Caisse des Dépôts, qui conserverait 34% du capital, signe de l'importance accordée à la France, notre premier marché.

Nous avons su créer un cercle vertueux dans un métier dont le fondement est la décentralisation. Nos directeurs de réseaux locaux prennent les décisions sur le terrain, au plus près de nos clients, les autorités organisatrices de mobilité. Mais ils peuvent s'appuyer sur notre expertise globale. La multiplicité de nos expériences et notre savoir-faire nous permettent, en effet, d'apporter les meilleures solutions adaptées au besoin de chaque territoire. Nos succès, en 2024, montrent clairement la pertinence de notre modèle.

Nous poursuivrons nos efforts en 2025 et à l'avenir, avec ce constant engagement de rapprocher des personnes et des territoires. Je tiens à remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour leur travail exceptionnel. Ensemble, nous façonnons l'avenir de la mobilité au service du bien commun.

**Thierry Mallet, Président-directeur général du Groupe Transdev**

# Sommaire

## 1

### Rapport de gestion

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés et les comptes sociaux 2024 à l'Assemblée générale ordinaire ..... page 4

## 2

### Comptes consolidés

États financiers au 31 décembre 2024 ..... page 73

Rapport des commissaires aux comptes ..... page 125

## 3

### Comptes sociaux

États financiers au 31 décembre 2024 ..... page 128

Rapport des commissaires aux comptes ..... page 145



# Rapport de gestion Transdev Group S.A.

Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés  
et les comptes sociaux 2024 à l'Assemblée générale ordinaire

# Sommaire

<b>Une année marquée par une forte dynamique commerciale</b> .....	<b>7</b>
<b>Une stabilité retrouvée dans un contexte économique encore mouvant</b> .....	<b>8</b>
Stabilisation de l'activité du Groupe .....	8
Les contraintes logistiques et opérationnelles liées aux retards de livraison du matériel roulant.....	8
Les défis de l'instabilité énergétique.....	8
Les défis d'un marché du travail en tension.....	8
Perspectives et réponse opérationnelle de Transdev .....	8
Engagements en termes de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.....	8
<b>Rapport de gestion sur les comptes consolidés</b> .....	<b>9</b>
Chiffres clés – comptes consolidés.....	9
Le Groupe en quelques chiffres.....	9
Situation du groupe au cours de l'exercice 2024.....	9
Résultats du groupe en 2024.....	10
Evolution prévisible et perspectives.....	10
Développements récents et événements post clôture.....	10
Activité en matière de recherche et développement.....	10
Facteurs clés.....	11
<b>Rapport de gestion sur les comptes sociaux</b> .....	<b>12</b>
Comptes sociaux – chiffres clés.....	12
Activité de la société.....	12
Prises de participation et cessions de l'exercice.....	12
Succursales existantes.....	12
Evénements postérieurs à la clôture.....	12
Activité en matière de recherche et développement.....	12
Information diverses.....	12
Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	13
Participation des salariés au capital de l'entreprise.....	20
Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group.....	20
Déclaration de performance extrafinancière.....	20
Plan de vigilance.....	20
Proposition d'affectation du résultat 2024.....	20
Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale (ART L511-6 3 BIS AL 2 du Code monétaire et financier) .....	20
Information sur les délais de paiement Transdev Group.....	20

<b>Annexe 1 - Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices.....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 2 - Déclaration de performance extra-financière.....</b>	<b>22</b>
I. Informations générales.....	22
II. Informations environnementales.....	33
III. Informations sociales.....	45
IV. Informations sur la gouvernance.....	57
V. Tableaux de synthèse.....	62
VI. Note méthodologique.....	64
VII. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion .....	67
VIII. Devoir de vigilance.....	71

# Une année marquée par une forte dynamique commerciale

Après une année 2023 marquée par l'acquisition de First Transit, 2024 a été une année riche en événements et en réussites collectives.

Transdev a été choisi par Île-de-France Mobilités (IDFM) pour assurer, une partie du « Marché pour l'exploitation des transports accrédités des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » concernant le transport des accrédités médias, volontaires et collaborateurs de l'événement, ainsi que des spectateurs se rendant sur les sites d'épreuves de Versailles et de Vaires-sur-Marne.

Cette aventure a été un réel succès tant humain qu'opérationnel, du fait de la forte mobilisation des collaborateurs du Groupe. Les conducteurs, venus de toute la France, y compris de La Réunion, mais également de Suède, de République tchèque ou du Portugal ont très largement contribué à ce succès.

De nombreux gains et reconquêtes commerciales sur l'ensemble des marchés ont rythmé l'exercice, dont les suivants :

## France

- Transdev a été choisi pour gérer et développer le réseau SYNCHRO de Grand Chambéry, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Sa valeur globale est de 151 millions d'euros, pour une durée de cinq ans.
- Transdev a été choisi pour gérer et développer le réseau Mobilité Agglomération Transport (MAT) de Saint-Malo Agglomération, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Ce contrat représente un volume d'affaires de 92 millions d'euros sur sept ans d'exploitation.
- Le groupement « Nova 14 », composé de NGE, Transdev et la Banque des Territoires, a été désigné par la Région Grand Est pour la concession de service public de la ligne ferroviaire Nancy – Contrexéville d'une durée de vingt-deux ans, dont trois ans et demi de travaux.

## Etats-Unis

- Transdev a remporté un contrat de transport adapté et de transport à la demande auprès de l'autorité organisatrice Dallas Area Rapid Transit (DART), au Texas. La mise en service de ce contrat, représentant un chiffre d'affaires annuel de 66 millions d'euros, a démarré le 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de plus de huit ans.
- En Californie, Transdev a renouvelé son contrat de de transit de Foothill Arcadia. Ce contrat a débuté en juillet 2024 pour une durée de quatre ans, et ce pour un chiffre d'affaires annuel de 82 millions d'euros.

## Allemagne

- La Bayerische Eisenbahngesellschaft (BEG) a renouvelé Transdev pour le contrat ferroviaire « Oberland 2027+ », un réseau exploité par le Groupe depuis plus de vingt-cinq ans et qui continuera de l'être au moins jusqu'en décembre 2032. Ce contrat représente un chiffre d'affaires annuel de 65 millions d'euros.
- En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le contrat ferroviaire de S-Bahn Ostwestfalen (OWL) a été prolongé de quatre années supplémentaires, à compter de décembre 2025.

## Pays-Bas

- La Province d'Utrecht a attribué pour dix ans à Transdev la concession de transports publics multimodale couvrant le réseau de bus et de tramways du centre-ville d'Utrecht et de ses environs. Ce contrat, dont la reprise effective se fera en décembre 2025, représente un volume d'affaires de 1,7 milliard d'euros.
- La Province de Hollande-Méridionale a choisi Transdev pour la nouvelle concession de transport des communes de Hoeksche Waard et Goeree-Overflakkee (HWGO) d'une durée de treize ans, à compter du 14 décembre 2025, et ce pour un chiffre d'affaires annuel de 34 millions d'euros.
- Dans la province du Brabant-du-Nord, le contrat de bus Zuidoost Brabant (ZOB) a été étendu pour trois années supplémentaires, à compter de décembre 2026.

## Suède

- Transdev a été choisi pour reprendre le contrat d'exploitation des lignes ferroviaires régionales de Mälartåg dans la province de Stockholm-Mälardalen, pour une durée de deux ans à compter du 16 juin 2024. Ce contrat représente un chiffre d'affaires annuel moyen de 81 millions d'euros.
- Transdev a remporté le contrat d'exploitation des lignes ferroviaires régionales dans la région sud-ouest de Stockholm, l'Östgötapendeln, pendant une durée de huit ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.
- Enfin, le contrat de bus de Dalarna a fait l'objet d'une prolongation de deux ans, à compter de juillet 2026, pour un chiffre d'affaires annuel de 26 millions d'euros.

## Australie

- Le ministère des Transports et de la Planification de l'État de Victoria (Australie) a attribué à la co-entreprise, constituée de Transdev et John Holland, le contrat d'exploitation et de maintenance de Yarra Trams, le réseau de tramway de Melbourne, pour une durée initiale de neuf ans et un volume d'affaires de 4,2 milliards d'euros.

## Canada

- Transdev a renforcé ses services dans le transport scolaire au Québec avec l'acquisition de l'entreprise Autobus Boucherville.
- À Montréal, Transdev a remporté le contrat de transport urbain de l'Assomption, pour un montant annuel de 12 millions d'euros et d'une durée de près de sept ans, à compter de novembre 2024.

# Une stabilité retrouvée dans un contexte économique encore mouvant

## Stabilisation de l'activité du Groupe

L'année 2024 a été marquée par la poursuite de l'intégration opérationnelle des activités de First Transit aux Etats Unis et au Canada, mais aussi par un contexte économique plus stable après la crise de la Covid et la forte augmentation de l'inflation, et particulièrement de l'énergie en Europe, dans un contexte économique et géopolitique qui demeure incertain.

Alors que l'équilibre de certains contrats avait pu être bouleversé à la suite de ces crises, des négociations stratégiques avec les autorités organisatrices de mobilité ont permis un redressement significatif, notamment pour les contrats les plus complexes.

Cela a été particulièrement le cas en France en Allemagne, en Australie et en Irlande, où la confiance et le soutien des clients ont joué un rôle déterminant.

## Les contraintes logistiques et opérationnelles liées aux retards de livraison du matériel roulant

En raison des tensions persistantes sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, le Groupe est exposé, sur certains de ses contrats, à des retards de livraison du matériel roulant, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de véhicules électriques.

Cela peut entraîner des pénalités de la part des autorités organisatrices de mobilité et une qualité de service dégradé.

La gestion de ces délais a été maîtrisée dans une large mesure. Cependant, cette problématique reste un enjeu clé et structurant dans notre secteur d'activité.

## Les défis de l'instabilité énergétique

La volatilité des prix de l'énergie, combinée aux incertitudes liées à la capacité d'approvisionnement qui affecte en particulier les biocarburants, sont des enjeux importants pour le Groupe, à la fois dans la gestion de ses coûts opérationnels, mais également dans la sécurisation de certains de ses approvisionnements.

C'est dans ce contexte que le Groupe s'adapte aux besoins des autorités publiques, en étant un conseil avisé et force de proposition pour une prestation de qualité aux services des collectivités.

## Les défis d'un marché du travail en tension

Depuis plusieurs années, le Groupe fait face à des enjeux de recrutement et de rétention de collaborateurs.

De nombreux plans d'action et partenariats ont déjà été lancés, en phase avec la stratégie « *Moving You* ». Cette année, le Groupe a poursuivi ses

efforts de recrutement à tous les niveaux, avec une attention particulière portée à la formation et à la fidélisation des équipes.

C'est dans cet esprit qu'en France l'« *Académie by Transdev* » a poursuivi son développement avec ses premières formations de conducteurs à La Réunion et qu'a été créée Drivers@Transdev, une *task force* internationale mobilisée en support aux filiales pour à la fois attirer, diversifier la population de conducteurs et être au soutien du métier au quotidien.

## Perspectives et réponse opérationnelle de Transdev

Transdev est un groupe de femmes et d'hommes au service de la mobilité des habitants des territoires. C'est avec des équipes de terrain engagées qu'est délivrée la qualité de service attendue par des millions de passagers qui comptent sur le Groupe pour leurs déplacements quotidiens. Cette qualité de service est déjà aujourd'hui une marque de fabrique, comme le démontre par exemple le prix du meilleur opérateur mondial de l'année reçu par Transdev pour le réseau de tramway de Dublin en Irlande.

C'est également grâce à la force de son collectif et à la mise en commun de ses expertises, que le Groupe a pu accélérer son développement, que ce soit en Australie, aux Etats Unis, aux Pays-Bas, ou encore en France.

Cette expertise et cette connaissance des territoires permettent aujourd'hui au Groupe d'accompagner ses clients autorités organisatrices au plus près de leurs besoins, en leur proposant des solutions de mobilité toujours plus adaptées aux enjeux essentiels de cohésion sociale et de transition énergétique.

## Engagements en termes de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Transdev poursuit son engagement pour une mobilité plus durable, notamment avec l'exploitation d'une flotte de près de 3 300 véhicules zéro émission à l'échappement à travers le monde à fin 2024, ainsi que par la mise en circulation de bus « *rétrofités* », illustrant le savoir-faire et de l'expertise du Groupe. Cette dynamique de réduction de l'impact carbone sera renforcée à l'avenir avec le déploiement croissant de véhicules alimentés au biogaz renouvelable ou aux biocarburants.

C'est ainsi que Transdev s'engage aux côtés de ses clients dans une démarche de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, à travers sa stratégie « *Moving Green* », qui formalise ses engagements et ses actions en faveur d'une mobilité durable et décarbonée.

Enfin, le Groupe continue à innover et à étendre ses services pour couvrir l'ensemble des territoires afin de répondre aux nouveaux besoins de mobilité et favoriser le report modal, d'où sa raison d'être : « *Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun* ».

# Rapport de gestion sur les comptes consolidés

## Chiffres clés – comptes consolidés

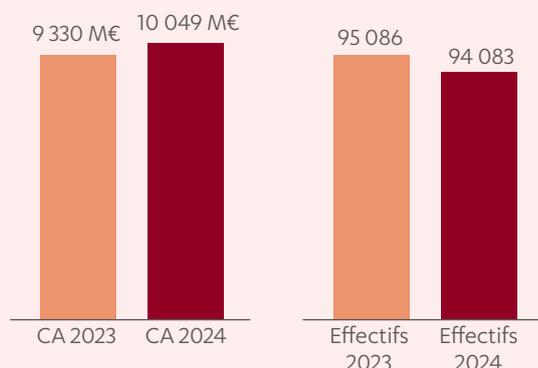
(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Chiffre d'affaires	10 049,4	9 329,6
EBITDA (Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization)	655,1	595,8
Résultat Opérationnel Courant <sup>(1)</sup>	221,8	169,1
Résultat net	46,4	22,9
Résultat net Part du Groupe	43,1	20,1
Endettement financier net (EFN)	1 227,8	1 266,4

<sup>(1)</sup> La note annexe VII.3.1 des états financiers consolidés présente le passage de l'EBITDA au résultat opérationnel courant et résultat opérationnel.

### Le Groupe en quelques chiffres

Présent dans **19** pays  
 Chiffre d'affaires annuel : **10 049 M€**  
**94 083** effectifs <sup>(2)</sup>

#### Chiffre d'affaires et effectifs <sup>(2)</sup> - 12 mois



L'EBITDA du Groupe continue de s'améliorer (+10%), non seulement grâce à la bonne performance de certaines géographies, mais aussi grâce aux issues favorables des négociations menées auprès de certains clients. L'endettement financier net du Groupe diminue légèrement (-39 millions d'euros) soutenu par un Besoin en Fonds de Roulement qui représente une ressource importante et alors même que Transdev a continué à investir de manière significative (633 millions d'euros d'investissements opérationnels bruts <sup>(3)</sup>, soit 6,2% de plus qu'en 2023).

Dans un contexte économique et social complexe, le Groupe enregistre un résultat net de +43,1 millions d'euros, plus du double de celui de 2023, malgré l'augmentation des charges financières.

Les incertitudes liées à la volatilité des cours de l'énergie ou encore aux négociations à venir avec les autorités organisatrices de mobilité sur les contrats en difficulté ont été reflétées dans le plan à long terme du Groupe. Certaines négociations ont déjà abouti. Pour autant, Transdev a néanmoins dû constater des pertes à terminaison sur des contrats déficitaires en Irlande et en Suède.

Pour réduire et gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, Transdev a recours à des instruments dérivés qualifiés ou non de couverture. Des informations complémentaires sur ces instruments sont présentées dans la note VII.7.4 aux états financiers consolidés.

Les effectifs ont diminué suite à la perte de contrats urbains en France et en Australie et à des ajustements de périmètre sur First Transit.

## Situation du groupe au cours de l'exercice 2024

Sur le plan financier, Transdev consolide sa position de leader de la mobilité rendue possible par l'engagement de tous les collaborateurs et le soutien de ses clients.

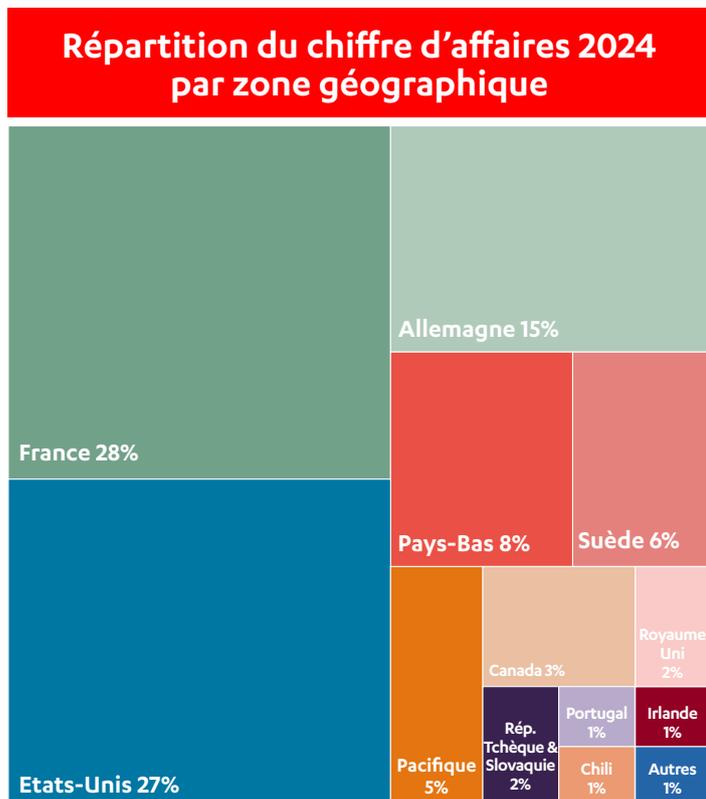
Cela se traduit par un Résultat Opérationnel Courant (ROC) de +222 millions d'euros, en augmentation de 53 millions d'euros par rapport à l'année 2023.

<sup>(2)</sup> Les données n'intègrent pas la contribution des Sociétés d'Economie Mixte. Les données en matière d'effectif sont exprimées en effectif moyen pondéré et sont présentées hors activités abandonnées et hors effectifs des co-entreprises et entreprises associées.

<sup>(3)</sup> Les investissements opérationnels bruts excluent ceux issus des regroupements d'entreprises et incluent la variation du BFR d'investissement.

## Résultats du groupe en 2024

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 10 049 millions d'euros en 2024, soit une progression de 8% par rapport à l'année 2023, due notamment à un développement commercial soutenu en France comme à l'international. C'est également le premier exercice de douze mois faisant suite à l'acquisition de First Transit en mars 2023, d'où un effet périmètre notable par rapport à l'an passé.



A fin décembre 2024, l'EBITDA ressort à 655,1 millions d'euros, en progression par rapport à l'an dernier (+595,8 millions d'euros en 2023).

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) s'établit à +221,8 millions d'euros, en forte augmentation également par rapport aux +169,1 millions d'euros de 2023, le taux de marge s'établissant ainsi à 2,2% (contre 1,8% en 2023). L'amélioration de la performance opérationnelle cette année a contribué à atténuer l'impact des coûts liés à la pénurie de main-d'œuvre.

Le Résultat Financier ressort à -81,1 millions d'euros sur l'exercice, en légère augmentation par rapport à 2023 (+9%), principalement en raison de la hausse des coûts de désactualisation des provisions aux États-Unis. La volatilité des taux d'intérêt n'a une nouvelle fois pas eu d'impact significatif sur le coût de l'endettement financier, la majorité de la dette étant à taux fixe.

Le Résultat Net Part du Groupe double par rapport à 2023 et s'établit à +43,1 millions d'euros en 2024.

## Evolution prévisible et perspectives

Le plan stratégique 2025-2030 est construit sur l'analyse des marchés et de leurs transformations dans un contexte qui demeure incertain. Le transport public est un service qui s'adapte aux changements de comportements des passagers et aux nouvelles demandes des autorités organisatrices. Le facteur clef de transformation sera la réponse au défi climatique. Les services doivent continuer à innover pour offrir aux passagers une alternative à la voiture individuelle, et offrir aux collectivités des solutions de mobilité plus efficaces.

La transition énergétique des flottes, le développement de services performants et l'amélioration continue des opérations permettront également de décarboner la mobilité.

Dans le cadre de son plan stratégique « *Moving You 2030* », Transdev poursuit le développement de ses expertises en faveur d'une offre de qualité favorisant le report modal, la transition énergétique, la promotion de projets multimodaux au service du développement des territoires et de la création de valeur pour toutes les parties prenantes.

## Développements récents et événements post clôture

Ces éléments sont développés au sein des états financiers consolidés et sociaux.

Par ailleurs, l'actionariat de la société Transdev Group pourrait être amené à évoluer en 2025 (voir note VII.1.1 des états financiers consolidés).

## Activité en matière de recherche et développement

L'innovation demeure au cœur de la stratégie du Groupe, avec :

- Le développement de solutions digitales de transport à la demande et de plateforme de mobilité intégrées par Cityway pour proposer des services plus flexibles et mieux adaptés aux besoins des passagers.
- La maîtrise d'ouvrage assurée par Transamo pour la construction de solutions digitales de mobilité en France et au Canada.
- Le développement de solutions billettiques « sans couture », à Eindhoven aux Pays-Bas.
- Le partenariat avec Orange, pour utiliser les données de téléphonie et affiner la compréhension des flux de mobilité dans les territoires.
- La continuité des partenariats du Groupe avec des start-ups proposant de nouveaux services aux clients et aux passagers.
- Le développement d'une solution d'optimisation de la recharge des véhicules électriques (« *Take Charge* »).
- Le développement de services de navettes autonomes à Rotterdam et Linköping aux Pays-Bas et en Suède.
- L'opération de services aux flottes de Robotaxi, en Californie, en Arizona, au Texas, en Floride aux États-Unis.
- La construction d'une offre multimodale efficace intégrant les cars express, en France, avec la ligne Créon-Bordeau, dans la région Nouvelle-Aquitaine.

## Facteurs clés

En tant que leader international du transport public de voyageurs, Transdev bénéficie d'un champ d'expérimentation inégalé. Au plus près des passagers et de ses clients publics, les équipes de Transdev assurent au quotidien la continuité des services de transport. La gouvernance de Transdev est décentralisée pour lui donner tous les leviers de création de valeur : attention aux passagers, écoute des clients, soin des équipes, performance opérationnelle et innovation.

La mise en œuvre de la stratégie de Transdev repose sur quatre axes pour le futur :

- Renforcement de notre culture de la performance au service de la création de valeur pour toutes les parties prenantes.
- Investissements avec sélectivité – Transdev poursuit sa croissance sélective.
- Développement de la valeur ajoutée dans les contrats – Transdev a concentré ses efforts sur des contrats à fort impact social et environnemental.
- Être un employeur de choix – inclusif et attractif, Transdev accueille ses collaborateurs au sein d'équipes dynamiques, portées par la recherche du bien commun.

# Rapport de gestion sur les comptes sociaux

## Comptes sociaux – chiffres clés

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits d'exploitation	92 819	87 562
Résultat d'exploitation	3 397	(1 700)
Résultat financier	23 112	9 644
Résultat exceptionnel	98	4
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>44 719</b>	<b>30 429</b>

## Activité de la société

Le 16 décembre 2024 la Caisse des Dépôts a annoncé retenir l'offre du groupe Rethmann France en vue de devenir l'actionnaire majoritaire de Transdev, via l'acquisition d'une participation additionnelle de 32%. La Caisse des Dépôts et le groupe Rethmann ont décidé d'engager des négociations exclusives en vue de l'acquisition par ce dernier de 32% du capital de Transdev. Cette opération conduirait à un rééquilibrage des participations entre les deux actionnaires, Rethmann France (S.A.S) devenant l'actionnaire majoritaire, avec 66% du capital, aux côtés de la Caisse des Dépôts, qui conserverait 34% du capital. L'acceptation définitive de l'offre soumise par le groupe Rethmann interviendrait à l'issue de la procédure d'information/consultation des instances représentatives du personnel du groupe Transdev. L'opération envisagée serait ensuite réalisée dans le courant de l'année 2025, sous réserve de l'approbation des autorités administratives et réglementaires compétentes. Ce rééquilibrage matérialiserait non seulement l'engagement de long terme de la Caisse des Dépôts et du groupe Rethmann, mais aussi la continuité actionnariale de Transdev. Il en consacrerait également la stabilité managériale, l'équipe en charge du Groupe restant aux commandes, et la poursuite de son développement stratégique, aussi bien en France qu'à l'international.

Le résultat d'exploitation de Transdev Group s'élève à +3,4 millions d'euros contre -1,7 millions d'euros en 2023. Le résultat financier qui comprend principalement les remontées de dividendes des filiales, le coût de la dette nette de Transdev Group ainsi que les mouvements sur les dépréciations des titres s'élève pour 2024 à +23,1 millions d'euros vs. +9,6 millions d'euros en 2023 qui intégrait d'importantes dépréciations de titres.

De plus amples détails sur l'évolution des affaires et la situation financière, ainsi que sur l'activité et les résultats des filiales de Transdev Group et des sociétés qu'elle contrôle figurent dans la partie du rapport de gestion relative aux comptes consolidés.

Après la prise en compte du boni d'intégration fiscale, le résultat net s'établit à +44,719 millions d'euros sur l'exercice.

## Prises de participation et cessions de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024 la Société a procédé à des acquisitions et souscrit à des augmentations de capital pour un total net de cessions de 158,6 millions d'euros, notamment :

- Augmentation de capital de Transdev UK PLC à hauteur de 36,1 millions d'euros.
- Augmentation de capital de Transdev Northern Europe AB à hauteur de 66,0 millions d'euros.
- Augmentation de capital de Transdev Ireland à hauteur de 27,0 millions d'euros.
- Augmentation de capital de Transdev Australasia à hauteur de 20,5 millions d'euros.
- Augmentation de capital de Transdev Slovakia à hauteur de 9,0 millions d'euros.

## Succursales existantes

L'exploitation de l'établissement ouvert à Singapour en 2021 par la société s'est arrêtée en 2024.

## Evénements postérieurs à la clôture

Néant

## Activité en matière de recherche et développement

Transdev Group participe à une activité en matière de recherche et de développement sur ses nouveaux métiers.

## Information diverses

Le montant global des dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts s'élève pour l'exercice 2024 à 175.602 euros.

## Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### Informations concernant les mandataires sociaux et la direction générale

Le Conseil d'administration est composé, à la date de rédaction du présent rapport, des 13 administrateurs figurant ci-après, dont un administrateur indépendant et deux administrateurs représentant les salariés.

Administrateurs	Date de nomination/renouvellement	Date d'échéance
Madame Anne-Marie Couderc (Administratrice indépendante)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Thierry Mallet Mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration		AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025
Mandat de Directeur Général	29/03/2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
La Caisse des dépôts et consignations, représentée par Madame Audrey Girard	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Madame Marie-Hélène Michon	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Jean-Michel Fenaut (Administrateur représentant les salariés)	01/07/2024	01/07/2028
Madame Anja Kühler (Administratrice représentant les salariés)	18/06/2024	18/06/2028
Monsieur Pierre Aubouin	26/03/2021	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Madame Corinne Lejbowicz	08/12/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Monsieur Olivier Sichel	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Ludger Rethmann (Vice-Président du Conseil d'administration)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Dr. Werner Kook	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Monsieur Jean-Louis Hurel	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026
Madame Sophie Barbier	18/03/2024	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027
Monsieur Egbert Tölle (Censeur)	20/03/2023	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026

Le mandat de Madame Corinne Lejbowicz, cooptée lors du Conseil d'administration du 18 décembre 2023, a été ratifié par l'Assemblée générale du 18 mars 2024.

Le mandat d'administrateur de Madame Sophie Barbier venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, a été renouvelé par l'Assemblée générale du 18 mars 2024 pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les mandats d'administrateur de Madame Corinne Lejbowicz et de Monsieur Pierre Aubouin venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il est proposé aux actionnaires de les renouveler pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale convoquée pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 5 Mars 2025 a examiné les critères d'indépendance applicables aux administrateurs indépendants et décidé que Madame Anne-Marie Couderc remplissait toujours les critères pour être administratrice indépendante, nonobstant la durée de son mandat qui a dépassé 12 ans.

La Société n'étant pas cotée et étant détenue en contrôle exclusif par la Caisse des dépôts et consignations, aucun administrateur n'est concerné par les obligations de divulgation de rémunérations visées par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce modifié par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014.

Figure par ailleurs, ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par les différents mandataires sociaux.

## MONSIEUR THIERRY MALLET

Transdev Group	Président Directeur Général Administrateur Président du Comité stratégique Président du Comité des investissements
Transdev SA	Président Directeur Général Administrateur
Transdev Sverige AB	Chairman Board Member
Transdev Northern Europe	Chairman Board Member
TBC Holding	Director Class A Chairman
Transdev North America	Director
Transdev Australasia Pty	Director
HIME/SAUR	Membre de l'Advisory Board
ISA (Institut For Sustainable Aviation)	Président

## MONSIEUR PIERRE AUBOUIN

ADL Participations	Membre du Comité de surveillance
Aéroports de la Côte d'Azur	Censeur
Gestionnaire d'infrastructure CDG Express	Membre du Conseil d'administration Président du Conseil d'administration
Transdev Group	Administrateur Membre suppléant du Comité des investissements
Institut de la Gestion Déléguée	Membre du Conseil d'administration
Mobilité-Agglomération-Rémoise	Président du Conseil d'administration
Bpifrance Investissements	Membre du conseil d'administration / Administrateur
Bpifrance Participations	Membre du conseil d'administration / Administrateur

## MONSIEUR OLIVIER SICHEL

Transdev Group	Administrateur
Caisse des Dépôts et Consignations	Directeur Général délégué (jusqu'au 24/12/2024) Directeur Général par interim (à partir du 24/12/2024)
CDC Habitat	Membre du Conseil de surveillance
Euronext N.V	Membre du Conseil de surveillance (Supervisory Board)
La Poste	Administrateur
Numspot	Membre du Comité stratégique

## MADAME ANNE-MARIE COUDERC

Transdev Group	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique Présidente et membre du Comité RSE
Plastic Omnium	Administratrice indépendante Présidente et Membre du Comité des nominations et de la RSE Membre du Comité des rémunérations
Ramsay Générale de Santé	Administratrice indépendante Membre du Comité d'audit Membre du Comité des risques Présidente et Membre du Comité des nominations et des rémunérations
Air France/KLM	Administratrice indépendante Présidente du Conseil d'administration Présidente du Comité de nomination et de gouvernance
Fondation Veolia	Administratrice
Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)	Membre
Haut Comité de Gouvernement d'entreprise	Membre

## MADAME SOPHIE BARBIER

Transdev Group	Administratrice Membre du Comité stratégique
Compagnie des Landes	Membre du Conseil de surveillance
Novethic	Membre du Comité stratégique

## MADAME MARIE-HÉLÈNE MICHON

Transdev Group	Administratrice Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité RSE
GeoPost IMDH	Membre du Conseil de surveillance
DPD Deutschland GmbH	Membre du Conseil de surveillance
Chronopost SAS	Membre du Comité de surveillance
DPD France SAS	Membre du Comité de surveillance
Pickup Services	Membre du Comité de surveillance
Pickup Logistics SAS	Membre du Comité de surveillance
GeoPost Holdings Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
GeoPost Intermediate Holdings Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
DPDgroup UK Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
DPD UK Ltd	Membre du Conseil d'administration (Board of Directors)
Speedy AD	Membre du Conseil d'administration Membre du Comité d'audit
DPD Polska	Membre du Comité de surveillance

## MADAME ANJA KÜHLER

Transdev Group	Administratrice représentant les salariés Membre du Comité RSE Supervisory board of Transdev GmbH representing the executive employees
----------------	--

## MONSIEUR JEAN-MICHEL FENAUT

Transdev Group	Administrateur représentant les salariés Membre du Comité d'audit
----------------	--

## DR. WERNER KOOK

Transdev Group	Administrateur Membre du Comité des investissements Membre du Comité stratégique Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité RSE
Niederrheinische Verkehrsbetriebe Aktiengesellschaft Niag	Member of the board
RETHMANN Group	Chief Representative Rethmann Group
BDI-Verkehrsausschuss	Member
IHK-Fachausschuss Verkehr und Logistik	Member
Bundesfachkommission Verkehr, Logistik, Infrastruktur, Mobilität 4.0, Wirtschaftsrat Deutschland	Board Member Wirtschaftsrat Deutschland, Chairman BFK Verkehr, Infrastruktur, Mobilität 4.0
RHENUS SE & CO. KG	Chief Representative
RETHMANN SE & Co. KG	Chief Representative
Fb4-Advisory Boards Wirtschaftswissenschaftliche Fakultät Der Westfälischen Wilhelms-Universität Münster	Member
Initiativkreis Ruhr	Member

## MONSIEUR LUDGER RETHMANN

Transdev Group	Administrateur Vice-Président du Conseil d'administration
Board Of RETHMANN SE & Co. KG	Member
Board Of REMONDIS SE & Co.KG	Chief Executive Officer
Supervisory Board SARIA SE & Co. KG	Member
Advisory Board Deutsche Bank SE	Member
Supervisory Board Kirchhoff Automotive SE	Member
Supervisory Board Kirchhoff Ecotec SE	Member
Supervisory Board Of The Clinic Group Katholische St. Paulus Gesellschaft	Member
Board Of Trustees St. Marien Hospital	Member
Supervisory Board RHENUS SE & Co. KG	Member

## MONSIEUR JEAN-LOUIS HUREL

Transdev Group	Administrateur Président et membre du Comité d'audit Membre suppléant du Comité des investissements
RETHMANN France SAS	Président

## MADAME CORINNE LEJBOWICZ

Transdev Group	Administratrice Membre du Comité d'audit
Groupe La Poste	Administratrice Membre du comité de la stratégie et des investissements
Française des Jeux	Administratrice Membre du comité d'audit et des risques
Groupe Associatif Ares	Administratrice

## MADAME AUDREY GIRARD

Transdev Group	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administratrice Présidente et membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité stratégique Membre du Comité des investissements Membre du Comité RSE Membre du Comité d'Audit
Emeis	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques Membre du Comité des nominations et des rémunérations Présidente et membre du Comité des investissements
Compagnie des Alpes	Représentante Permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administratrice Membre du Comité d'audit et des comptes Membre du Comité des nominations et rémunérations Membre du Comité stratégique
SCET	Représentante permanente de la Caisse des dépôts et consignations Administratrice Présidente et membre du Comité des nominations et des rémunérations Membre du Comité d'audit et des risques
CDC Investissement Immobilier	Administratrice
CDC Investissement Immobilier Interne	Administratrice

## MONSIEUR EGBERT TÖLLE

Transdev Group	Censeur
REMONDIS Group	Board Member
REMONDIS International Group	Président/CEO (Aqua/Recycling)
Lhoist/Rheinkalk Group	Member of the Supervisory Board
German Eastern Business Association	Member of Presidency

### Commissaires aux Comptes

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire FORVIS MAZARS a été renouvelé pour six ans lors de l'Assemblée générale du 20 mars 2023, il n'y a pas lieu de le renouveler.

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire E&Y et Autres a été renouvelé pour six ans lors de l'Assemblée générale du 29 mars 2022, il n'y a pas lieu de le renouveler.

### Tableau des délégations de pouvoirs et / ou de compétence au conseil d'administration

Dans le domaine des augmentations de capital

Il n'y a pas de délégation de pouvoirs ou de compétence au Conseil d'administration.

### Conventions visées à l'article L.225-38

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, les conventions visées ci-après ont été conclues, directement ou par personne interposée entre, la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3, ainsi qu'entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- un avenant au contrat de mandataire social fixant les conditions d'exercice des fonctions de Monsieur Thierry Mallet en sa qualité de Président-Directeur général, approuvé par le Conseil d'administration le 19 janvier 2024, Thierry Mallet n'ayant pas pris part au vote ;
- une convention de partenariat entre Transdev Group et CDC Biodiversité, approuvée par le Conseil d'administration le 12 juin 2024 ;
- une convention de partenariat entre Transdev Group et le Fonds de dotation Fonds Nature 2050, approuvée par le Conseil d'administration le 12 juin 2024.

Se sont poursuivies en 2024 les conventions suivantes approuvées au cours d'exercices antérieurs :

- un pacte d'actionnaires signé le 9 janvier 2019 entre la Caisse des dépôts et consignations et Rethmann France, en présence de Rethmann SE&CO KG et Transdev Group ayant fait l'objet d'un

agrément du Conseil d'administration du 21 décembre 2018 tel qu'amendé, les administrateurs représentant la Caisse des dépôts et consignations et le groupe Rethmann n'ayant pas pris part au vote ;

- un protocole d'investissement signé entre la Caisse des dépôts et consignations, la Société, Rethmann France, Rethmann SE&CO KG et Transdev GmbH, organisant les conditions (i) de la prise de participation du Groupe Rethmann dans la Société, (ii) de l'achat par Transdev GmbH des actions de Rhenus Veniro et (iii) de l'augmentation de capital de Transdev Group intervenue le 28 juin 2019 ;
- un contrat de mandataire social fixant les conditions d'exercice des fonctions de Monsieur Thierry Mallet en sa qualité de Président-Directeur général, Thierry Mallet n'ayant pas pris part au vote.

### Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société et une filiale

Le protocole d'investissement autorisé par le Conseil de Transdev Group du 21 décembre 2018 et signé à la même date entre la Caisse des dépôts et consignations, Transdev Group, Transdev GmbH, Rethmann SE&CO KG et Rethmann France (le « Protocole d'Investissement ») s'est poursuivi en 2024, ainsi que les contrats conclus en application du Protocole d'Investissement, le 9 janvier 2019 :

1. L'acquisition par Transdev GmbH des titres de Rhenus Veniro le 9 janvier 2019. Rhenus SE a cédé et Transdev GmbH a acquis :
  - (i) La totalité des parts d'associé commanditaire de Rhenus Veniro; et
  - (ii) La totalité des Titres de Rhenus Veniro Verwaltungs, représentant 100 % du capital et des droits de vote de Rhenus Veniro Verwaltungs, étant précisé que Rhenus Veniro Verwaltungs détenait la totalité des parts d'associé commandité de Rhenus Veniro, qui représentent ensemble, avec les parts d'associé commanditaire visées au (i) ci-dessus, la totalité des Titres de Rhenus Veniro, soit 100 % du capital et des droits de vote de Rhenus Veniro.
2. Deux Transition services Agreement entre Rhenus Veniro, Rethmann Services et Rethmann SE, fixant respectivement la nature, la durée et les conditions de rémunération de prestations fournies par le Groupe Rethmann aux sociétés du Groupe Rhenus Veniro :
  - (i) Des contrats de management entre Rhenus Veniro et NIAG ;
  - (ii) Des reprises par Transdev GmbH d'engagements de garantie donnés par Rethmann SE au bénéfice des sociétés du groupe Rhenus Veniro.

Ces deux Transition Services Agreement devraient prendre fin courant 2025.

## Participation des salariés au capital de l'entreprise

Au 31 décembre 2024, les salariés de la Société ne possédaient aucune action de celle-ci.

## Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group

L'Assemblée générale de la société Transdev Group du 18 mars 2024 a fixé le montant global brut annuel de rémunération des administrateurs alloué au Conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 90.000 euros, au titre de l'année 2024. 48 750 euros bruts ont été versés au titre de l'exercice 2023 pendant l'exercice 2024.

Nous vous proposons d'allouer un montant de 90 000 euros bruts annuels de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025.

## Déclaration de performance extrafinancière

La déclaration de performance extra financière figure en Annexe 2 du présent rapport.

## Plan de vigilance

Le plan de vigilance de la Société et le compte rendu de sa mise en œuvre effective figurent dans la déclaration de performance extra financière.

## Proposition d'affectation du résultat 2024

Nous vous proposons d'affecter le résultat (bénéfice) de l'exercice 2024, soit +44 718 887,07 euros, à la réserve légale à hauteur de +2 235 944,36 euros, au versement de dividendes à hauteur de +21 548 089,59 euros (0,191€ par action) et au compte de report à nouveau à hauteur de +20 934 853,12 euros.

**Tableau des dividendes distribués par la Société les 3 derniers exercices :**

2021	Néant
2022	Néant
2023	10 040 732,85

## Montant des prêts consentis par la société à titre accessoire à son activité principale (art. L.511-6 3 bis al.2 du code monétaire et financier)

Néant.

## Information sur les délais de paiement Transdev Group

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus
<b>A°) Tranches de retard de paiement</b>										
Nombre de factures concernées					7					112
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	0	0	0	8	8	1 127	936	38	1 159	3 260
Pourcentage TTC des achats/ du chiffre d'affaires de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	3%
<b>B°) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</b>										
Nombre de factures exclues					8					
Montant total TTC des factures exclues (en K€)					60					
<b>C°) Délais de paiement de référence utilisés :</b>	<b>Suivant délais contractuels</b>					<b>Suivant délais contractuels</b>				

Le nombre de factures est calculé à partir du nombre d'occurrences présentes en solde ; les occurrences correspondants au nombre de factures présentant des retards de paiement non lettrées ou lettrées partiellement des comptes « fournisseurs de biens & services » et « fournisseurs d'immobilisations » pour les factures reçues et « clients » et « créances sur cession d'immobilisations » pour les factures émises.

Le montant total des factures concernées correspond au solde des factures concernées.

Les factures exclues du (A) correspondent aux créances sur client douteux.

n/a : pas de chiffres d'affaires déclaré par l'entité mais des autres produits d'exploitation.

Après que Messieurs les Commissaires aux comptes vous auront donné lecture de leurs rapports, nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de la Société et l'affectation des résultats.

Si vous acceptez les propositions faites, nous vous demanderons de voter les résolutions soumises à vos suffrages.

# Annexe 1 - Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>I - Capital de fin d'exercice</b>					
Capital social	1 206 036	1 206 036	1 206 036	1 085 302	1 085 302
Nombre des actions ordinaires existantes	125 367 560	125 367 560	125 367 560	112 817 223	112 817 223
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	67 898	59 794	70 455	72 075	72 479
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations/ reprises aux amortissements et provisions	17 225	11 883	694	112 906	92 617
Impôts sur les bénéfices	22 203	21 575	21 038	22 496	18 113
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(294 140)	(69 938)	22 596	30 429	44 719
Résultats distribués	-	-	-	10 041	21 548
<b>III - Résultats par action (en euros)</b>					
Résultats après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,31	0,27	0,17	1,20	0,98
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2,35)	(0,56)	0,18	0,27	0,40
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	0,089	0,191
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	297	260	258	272	286
Montant de la masse salariale de l'exercice	28 355	23 927	25 223	27 628	29 627
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	13 303	11 106	11 831	12 669	13 976

# Annexe 2 - Déclaration de performance extra-financière

## I. Informations générales

### *Être un groupe mondial au coeur des enjeux de la mobilité*

Dans un monde en mutation, Transdev réaffirme sa mission fondamentale : permettre à chacun de se déplacer librement, en toute sécurité, tout en relevant les défis de la transition écologique. Notre organisation, présente dans 19 pays, développe des solutions de transport adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, conjuguant innovation technologique et engagement social.



**THIERRY MALLET**

Président-directeur général  
du groupe Transdev

La mobilité est plus qu'un simple service : c'est une nécessité qui structure notre vie quotidienne. Se déplacer librement pour étudier, travailler, se soigner ou maintenir des liens sociaux est un besoin fondamental qui contribue à la cohésion de nos sociétés et au développement des habitants et des territoires. C'est autour de cette conviction que Transdev articule sa mission et mobilise ses équipes à travers le monde.

Notre raison d'être - permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun - guide nos actions. Elle s'incarne **au plus près des territoires**. Cette proximité nous permet de

comprendre les besoins locaux et d'y répondre avec précision, que ce soit dans les centres urbains denses ou les zones périphériques moins peuplées.

Chaque jour, nos équipes s'emploient à délivrer un service fiable et efficace, conscientes que la qualité de nos prestations impacte directement la vie quotidienne de millions de personnes. Cette exigence s'accompagne d'une attention particulière portée à la sécurité, condition première de la confiance que nous accordons nos passagers et nos clients. Notre réussite repose sur **un dialogue constant avec l'ensemble de notre écosystème** : les autorités organisatrices de mobilité avec lesquelles nous coconstruisons des solutions adaptées, les autorités réglementaires qui encadrent nos activités, nos passagers dont nous écoutons les besoins, nos partenaires sociaux et nos collaborateurs qui sont les artisans du service délivré, nos fournisseurs avec lesquels nous développons des relations durables et responsables et nos actionnaires qui accompagnent notre stratégie.

Face à l'urgence climatique, nous intensifions nos efforts pour accélérer la transition vers une mobilité décarbonée. Notre stratégie

environnementale « *Moving Green* » se traduit par le déploiement croissant de véhicules électriques, l'utilisation de biogaz renouvelable et de biocarburants, ainsi que le développement de solutions à hydrogène. Cette diversification énergétique  **vise à réduire notre empreinte carbone**.

La force de Transdev réside dans sa **capacité à proposer plusieurs modes de transport** - train, métro, tramway, bus, transport à la demande, navettes fluviales et maritimes, téléphériques, vélos - en les articulant de manière cohérente pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire. Cette multimodalité permet d'offrir des solutions de mobilité inclusives, accessibles à tous, et qui contribuent également à la décarbonation.

**L'inclusion et la diversité sont justement au cœur de notre stratégie d'entreprise**. Elles se manifestent dans notre politique de ressources humaines et dans nos pratiques d'achats responsables. Nos plus de 105 000 collaborateurs, femmes et hommes engagés sur quatre continents et dans 19 pays, sont le reflet de cette diversité qui fait notre richesse.

Notre ambition est de continuer à développer des solutions de transport innovantes qui concilient performance économique, respect de l'environnement et impact social positif. C'est ainsi que nous entendons poursuivre notre mission :  **rapprocher les personnes et les territoires**. Car la mobilité n'est pas seulement un moyen de se déplacer. C'est un puissant vecteur de progrès au service du bien commun.

**La mobilité est un bien commun  
essentiel qui doit être accessible à  
tous, partout, de manière durable.  
C'est le sens de notre engagement.**

## 1.1 La création de valeur

### Ressources

**Des équipes engagées partout dans le monde**

**105 177** collaborateurs | **+150** métiers et **370 experts internes**

**26 %** de femmes | **19** pays

**Un modèle d'affaires contribuant au respect des ressources**

#### Environnementales

**18,6 %** de flotte alternative\* | **2 058** bus et cars « zéro émission »

#### Financières

**806 M€** de capitaux propres et un actionariat engagé sur le long terme | **10 Md€** de chiffre d'affaires

**97,5 %** du chiffre d'affaires éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique | **655 M€** d'EBITDA

**Un écosystème de partenaires pour coconstruire ensemble des mobilités du quotidien sûres, durables, inclusives et innovantes**

**Une stratégie au service des territoires MOVING YOU**

- Être un **employeur de choix** et **leader inclusif**
- Investir avec **sélectivité**
- Développer la **valeur ajoutée des contrats**

\*flotte alternative: bus et cars non diesel (gaz naturel compressé, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène).

### Domaines d'action

**La raison d'être de Transdev : Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun**

#### PILIER D'ENGAGEMENT



#### CIBLES POUR 2030

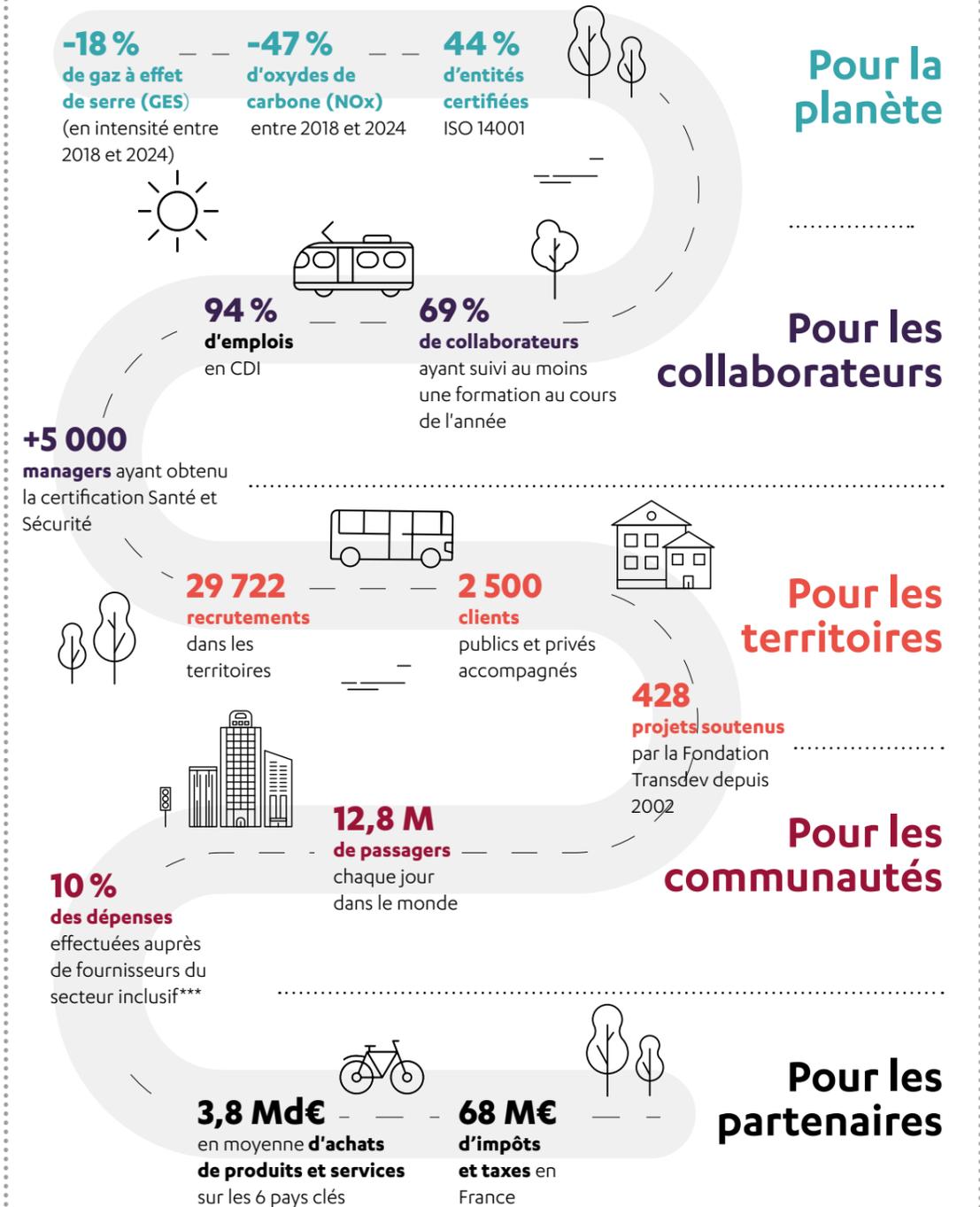
**-30 %** d'émissions de gaz à effet de serre par 100 km (année de réf. 2018) | **+50 %** de flotte alternative\*\* (année de réf. 2018) | **34 %** Femmes Top Executives (année de réf. 2021)

#### PRINCIPALES ACTIVITÉS



\*\*Transdev a atteint cet objectif dès 2023 avec le passage de 4 157 véhicules alternatifs représentant 11 % de la flotte en 2018 à 7 590 véhicules alternatifs représentant 18 % de la flotte en 2023.

### Création de valeur

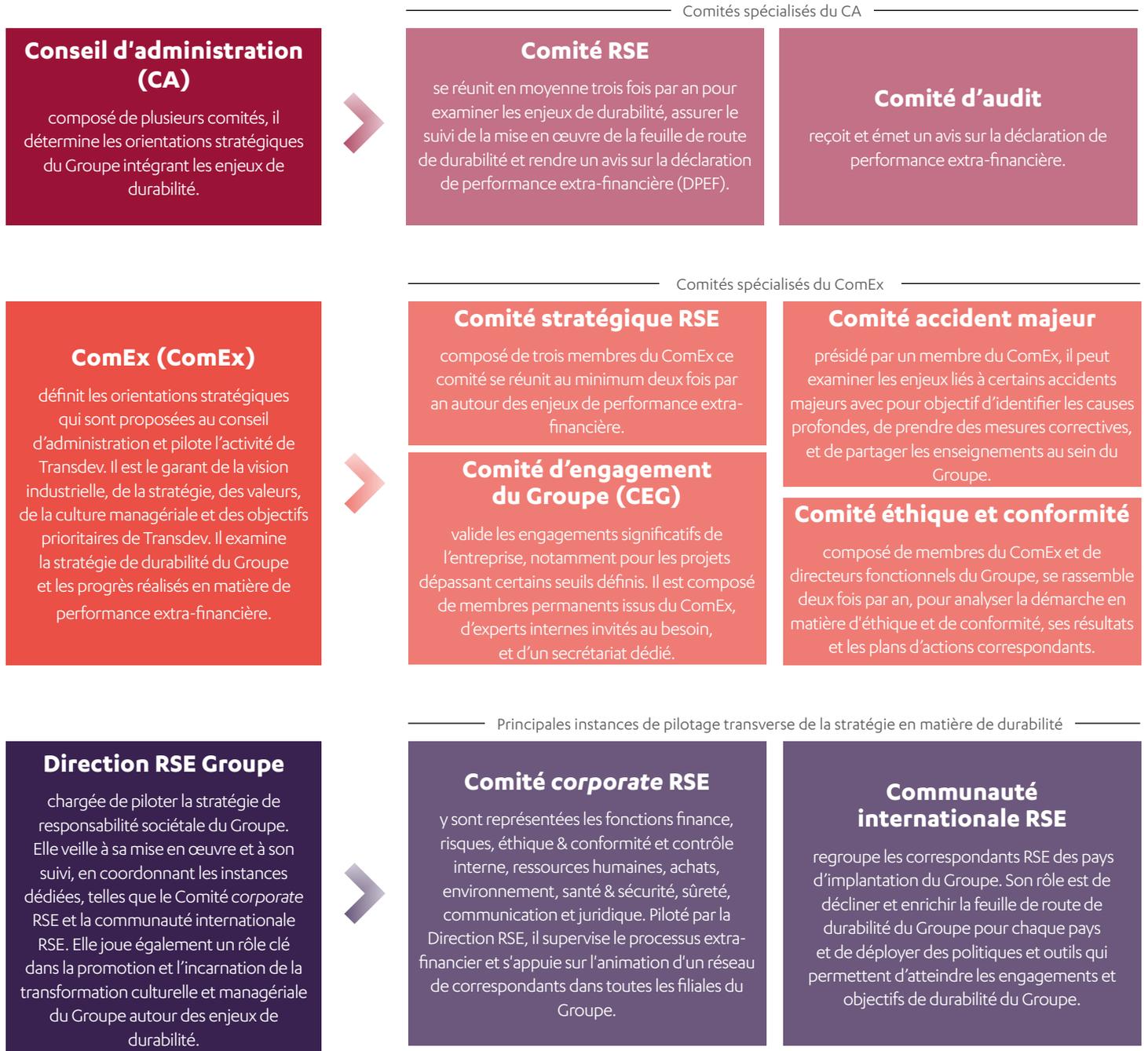


\*\*\*périmètre France

## 1.2 Gouvernance des enjeux de durabilité

### 1.2.1 Instances de gouvernance du Groupe et enjeux de durabilité

Les enjeux de durabilité occupent une place à part entière au sein des différentes instances stratégiques et décisionnaires du groupe Transdev.



Il existe également des communautés internationales dédiées à l'environnement, la sécurité, la sûreté, l'éthique et la conformité ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion. Les informations relatives à ces dernières sont à retrouver dans les chapitres II à IV.

## 1.2.2 Systèmes d'incitation liés aux enjeux de durabilité

Depuis 2023, le groupe Transdev inclut les enjeux de durabilité dans l'évaluation annuelle de la performance des *Top Executives* (premier cercle managérial de l'entreprise après le ComEx), pour au moins 10% de leurs objectifs individuels. Ces objectifs, définis en lien avec les fonctions de chacun et les ambitions en matière de durabilité du Groupe, influent directement sur une partie de leur rémunération variable.

Le plan de bonus des *Top Executives* intègre en particulier un objectif spécifique lié à la sécurité, représentant également 10% de leur part variable. Cet objectif repose sur la réduction du taux de fréquence des accidents du travail (LTIFR). Les cibles de diminution du LTIFR sont définies à l'échelle du Groupe, des pays et des régions, lorsque des *Top Executives* y sont présents.

## 1.2.3 Gestion des risques en matière de durabilité

Dans l'ensemble du Groupe, est déployée une politique de gestion des risques globale, visant à l'identification, à l'évaluation et la hiérarchisation des événements négatifs majeurs pouvant l'affecter. En fonction de l'appétence aux risques du Groupe, les incidents potentiels sont alors traités, par ordre d'importance, afin de les réduire à un niveau acceptable. Cette méthodologie couvre l'ensemble des risques et des activités. Elle s'appuie sur une vision terrain, consolidée, revue et ajustée au niveau Groupe.

Pour l'analyse des risques extra-financiers, ce mode de fonctionnement a été appliqué, avec un niveau de détail supplémentaire et une exigence spécifique. Sur chaque famille de risques (environnement, sécurité, social, droits fondamentaux), des scénarios ont été définis en collaboration avec des experts du Groupe et de ses filiales dans les pays d'implantation, en visant l'exhaustivité. Ces scénarios ont été consolidés dans une liste partagée avec l'ensemble des contributeurs Groupe pour en assurer la pertinence et la cohérence.

Dans chaque pays du Groupe, tous les scénarios ont été analysés et évalués en impact et en probabilité, en mentionnant le cas échéant les dispositifs de maîtrise en place et les plans d'action complémentaires. Ces analyses ont été ensuite consolidées par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne du Groupe qui les a hiérarchisées par famille de risques. Ces dernières ont ensuite

été examinées par les experts du Groupe concernés pour valider les risques de chaque famille. L'ensemble de cette analyse est présenté au ComEx pour revue finale.

Cette cartographie des risques est actualisée tous les ans, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe, de son activité et de son environnement. Sur l'exercice 2024, cette analyse n'a pas conclu à l'identification de risques nouveaux (cf. section 1.4.4 Suivi de la performance).

## 1.3 Modèle économique

Présent dans 19 pays et sur quatre continents, le Groupe opère une variété de modes de transport et d'infrastructures, au service des collectivités, des entreprises et du grand public. L'expertise du Groupe s'appuie sur plus de 150 métiers.

Au-delà de son rôle d'opérateur, Transdev se positionne en intégrateur de solutions de mobilité, répondant aux attentes des clients dans le respect, la transparence et l'intégrité tout en s'adaptant aux spécificités des populations et des territoires afin d'être en phase avec les attentes sociétales actuelles.

### 1.3.1 Activités du Groupe

Transdev opère différents modes de transport au service des collectivités, des entreprises et du grand public : bus, bus à haut niveau de service (BHNS), car, navette solidaire, train, métro, tramway, ambulance, transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR), transport à la demande (TAD), véhicule autonome, vélopartage, funiculaire, téléphérique, transport maritime et fluvial.

Les solutions de mobilité (urbaines, interurbaines, ferroviaires, maritimes) déployées par Transdev :

- répondent aux attentes des clients autorités organisatrices de mobilité nationales, régionales et municipales et clientèles privées dans le respect, la transparence et l'intégrité ;
- s'adaptent aux spécificités des populations et des territoires ;
- sont en phase avec les attentes sociétales actuelles : facilité d'utilisation, prise en compte des contraintes et opportunités environnementales, des impératifs sanitaires et des règles d'équité.

### Répartition par type d'activité

Urbain*	Interurbain	Transport ferroviaire	Véhicules légers*	Transport maritime	Autres*
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bus urbain et périurbain</li> <li>• Rail urbain</li> <li>• Tramway</li> <li>• Métro</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autocars périurbain et interurbain</li> <li>• Autocars longue distance</li> <li>• Transport de personnel</li> <li>• Tourisme &amp; charter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rail BtoG</li> <li>• Rail commercial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ambulances et transport médical non urgent</li> <li>• Transport adapté</li> <li>• Taxis</li> <li>• Véhicules autonomes</li> <li>• Véhicules navettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ferries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures ferroviaires</li> <li>• Conseil AMO**</li> <li>• Numérique</li> <li>• Centre d'appel</li> <li>• Fret aéroportuaire</li> <li>• Fret routier</li> <li>• Holding et moyens</li> <li>• Autres activités</li> </ul>

\*En 2023, l'intégralité du chiffre d'affaires de First Transit (acquis en mars 2023) avait été attribuée à l'activité « urbain ». En 2024, cette répartition par activité a été affinée.

\*\*assistance à maîtrise d'ouvrage

### Répartition du chiffre d'affaires par activité



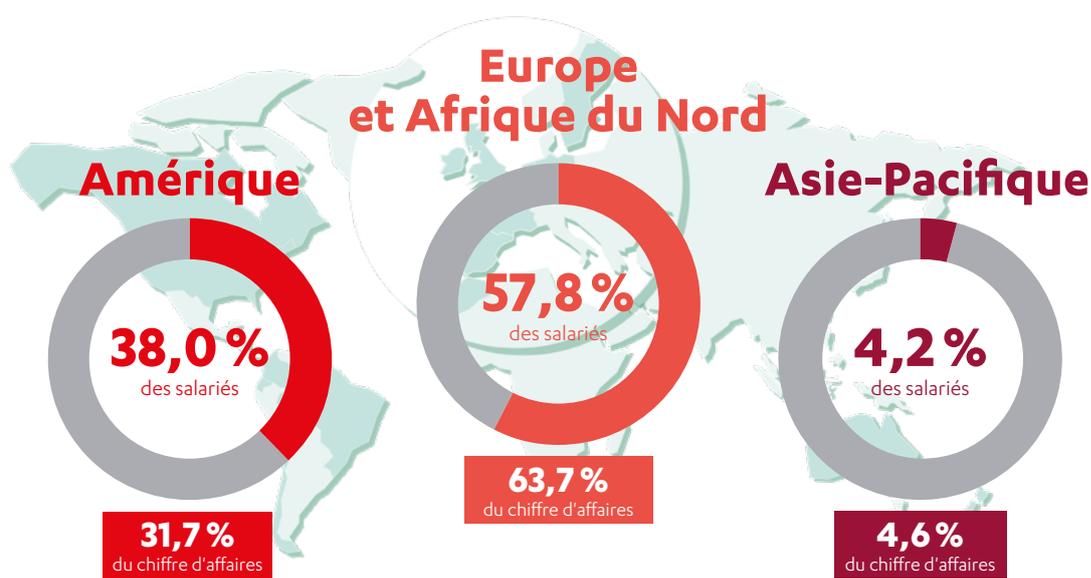
### 1.3.2 Implantations et données clés par zones géographiques

Pour répondre aux attentes propres à chaque population et à chaque territoire et intervenir au plus près des besoins locaux des communautés qu'elles servent, les équipes du groupe Transdev sont déployées dans 19 pays à travers le monde. Elles répondent aux besoins et aux attentes spécifiques de chaque territoire et de chaque communauté dont elles font partie.

#### Les pays d'implantation du groupe Transdev

<p><b>ALLEMAGNE</b> <b>AUSTRALIE</b> <b>BRÉSIL</b> <b>CANADA</b> <b>CHILI</b></p>	<p><b>COLOMBIE</b> <b>EQUATEUR</b> <b>ESPAGNE</b> <b>ÉTATS-UNIS</b> <b>FRANCE</b></p>	<p><b>IRLANDE</b> <b>MAROC</b> <b>NOUVELLE ZÉLANDE</b> <b>PAYS-BAS</b> <b>PORTUGAL</b></p>	<p><b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b> <b>ROYAUME-UNI</b> <b>SLOVAQUIE</b> <b>SUÈDE</b></p>
---	---	--	---

#### Répartition du chiffre d'affaires et des effectifs par zones géographiques



### 1.3.3 Rémunération, maîtrise des coûts et financements

Transdev s'engage à concevoir, construire, organiser et exploiter des solutions de mobilité adaptées à chacun, dans un marché mondial du transport de personnes fortement régulé, variant selon les modes de transport et les pays.

Plus de 95 % des activités concernent des contrats de gestion des services de transport pour le compte de collectivités locales (activités BtoG pour des villes, métropoles, départements, régions ou gouvernements nationaux). Le Groupe intervient également pour d'autres communautés privées ou associatives comme au Canada, où il gère le transport scolaire de plusieurs établissements, ou encore en France et au Chili, au travers d'offres de transport aéroportuaire.

Quand le marché est ouvert à la concurrence, son accès se fait principalement via des appels d'offres. Les autorités organisatrices de mobilité (clients du Groupe) définissent leurs besoins spécifiques dans des cahiers des charges. Le candidat dont la réponse est la plus proche de ces attentes, en termes de compréhension des spécificités locales au meilleur prix, remporte l'appel d'offres. Chaque contrat constitue ainsi une réponse sur mesure, prenant en compte les modes de transport, le nombre de véhicules, la fréquence du service, la tarification et les engagements que le candidat peut prendre sur les évolutions futures de la fréquentation.

#### Rémunération

Lorsque Transdev contracte avec les pouvoirs publics, ses clients sont des autorités organisatrices de mobilité (AOM). Deux formes de collaboration sont alors possibles :

- les « **gross contracts** » : l'autorité organisatrice de mobilité s'engage à régler un montant prédéfini basé sur un volume de service (en heures ou en kilomètres par exemple). Les recettes des passagers lui sont intégralement rétrocédées. Certains contrats prévoient des rémunérations variables liées à l'augmentation de la fréquentation. Hormis ces rémunérations variables, Transdev ne supporte pas le risque lié aux recettes passagers. Les coûts de fonctionnement sont dans la plupart des cas à sa charge ;
- les « **net contracts** » : avec ces contrats, Transdev reçoit une subvention, de la part de l'autorité organisatrice de mobilité, dont le montant est convenu à la signature. Tout ou partie des bénéfices liés aux recettes passagers reviennent à Transdev (directement ou indirectement dans le cas d'un système de bonus/malus), qui assume les risques liés aux recettes et à la maîtrise des coûts. La subvention compense la différence entre les recettes projetées et les coûts projetés.

La répartition entre ces deux modèles de contrat varie selon les pays et les activités.

Dans toutes ses activités, Transdev crée de la valeur en :

- répondant à tous les besoins des passagers, des autorités organisatrices de mobilité et des entreprises ;
- innovant pour anticiper les besoins et marchés futurs ;

- visant l'excellence opérationnelle pour offrir un service optimal au meilleur coût.

### Maîtrise des coûts

Les principaux postes de coûts incluent :

- la rémunération des collaborateurs : il est d'usage que Transdev emploie directement les équipes réalisant ses prestations. Elles constituent la première richesse de Transdev.
- les coûts de l'énergie : les véhicules du Groupe utilisent diverses sources d'énergie : diesel, électricité, gaz ou encore hydrogène. La plupart des contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité prévoient des clauses d'indexation, couvrant a posteriori, partiellement les variations des coûts énergétiques et salariaux. Ces clauses ne permettent pas dans tous les cas de compenser intégralement les variations car l'évolution des indices ne reflète pas toujours celle des coûts réellement encourus.

- le financement du matériel de transport : pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité (en fonction des zones géographiques, des modes de transport), le matériel de transport est fourni soit par l'autorité organisatrice de mobilité elle-même, soit par Transdev qui peut en être propriétaire ou le louer auprès d'un tiers, sans supporter le risque de valeur résiduelle. Dans tous les cas, le matériel respecte le cahier des charges établi par l'autorité organisatrice de mobilité.
- le financement des activités : le Groupe s'appuie sur une combinaison de financements, à savoir du capital (la société mère du groupe Transdev, Transdev Group, est codétenue à hauteur de 66% par la Caisse des Dépôts et à hauteur de 34% par Rethmann France au 31 décembre 2024), des obligations, des prêts bancaires et un placement Schuldschein, des financements d'actifs (principalement des locations) ainsi que des ressources internes, issues du fonds de roulement d'exploitation et des bénéfices générés par les opérations.

### 1.3.4 Eco-système de concurrents et principaux partenaires



Les **concurrents traditionnels** se développent sur de nouvelles zones géographiques :

- en Australie, ComfortDelGro a obtenu des contrats d'exploitation de services de bus à Melbourne ;
- aux États-Unis, RATP Dev a gagné un contrat significatif pour la gestion du système de transport de Visalia en Californie ;
- en Suède, Go-Ahead et son partenaire ComfortDelGro ont remporté l'appel d'offre du métro de Stockholm ;
- à Paris comme à Singapour, RATP Dev et ComfortDelGro ont noué un partenariat leur permettant de remporter des contrats de métro et ils se tournent désormais vers Copenhague ;
- au Canada, Keolis a réalisé l'acquisition de deux entités dédiées au transport urbain et interurbain afin de consolider son implantation dans le pays ;
- au Royaume-Uni, FirstGroup a renforcé ses activités en acquérant les opérations de bus de RATP Dev à Londres.

Les **opérateurs** se retirent par ailleurs des marchés et des contrats jugés peu rentables ou avec une forte volatilité :

- en Allemagne, après Keolis et Abellio, Go-Ahead est le nouvel opérateur à se retirer du marché ferroviaire ;
- au Royaume-Uni, la nationalisation des franchises ferroviaires contraint les opérateurs à se recentrer sur le train en « open access » (B2C) ou à se tourner vers le marché du bus, où un nouveau modèle de franchise se développe progressivement dans les grandes agglomérations ;
- Dans plusieurs pays, certains concurrents connaissent une évolution de l'actionnariat en étant rachetés par des fonds d'investissement. Le dernier en date est Arriva vendu par Deutsche Bahn à I Squared Capital.

Les **fournisseurs et sous-traitants**, voient leur modèle d'affaires se transformer dans un marché de plus en plus électrique, intelligent et connecté. L'électrification remodèle leur chaîne de valeur et une place prépondérante s'annonce pour les développeurs de logiciels.

Les **constructeurs** accélèrent leur transition vers une offre électrique impulsée par les plans de relance. Face à l'augmentation des prix des matières premières, ceux du secteur automobile ont été amenés à rationaliser leurs offres de services de mobilité (autopartage, taxi). Tous les acteurs de l'écosystème ont développé leur présence géographique et, pour certains, de nouveaux segments d'activité.

Les **start-up** se transforment en plateformes de mobilité multimodale avec un portefeuille d'activités qui s'étend (transport de personnes, logistique, livraison repas, courses) : FliX Mobility ou Blablacar continuent à lever des fonds pour se développer sur de nouvelles géographies (États-Unis, Royaume-Uni, Portugal). Les start-ups ont par ailleurs cherché à se désengager partiellement des activités de véhicules autonomes pour partager le poids des investissements en recherche et développement (R&D).

Les **géants du numérique** enrichissent leurs offres avec de nouveaux services de mobilité. À titre d'exemple, Google a élargi son offre de transport multimodal en intégrant plusieurs nouveaux services ainsi qu'une brique de paiement sur Google Maps.

### 1.3.5 Contexte et tendances du secteur

Dans un contexte de défis environnementaux, sociétaux et économiques, le secteur de la mobilité est en pleine transformation. Les défis climatiques, l'accroissement de la pénurie de conducteurs, le développement de systèmes de transport autonomes et intelligents ainsi que la digitalisation croissante nécessitent une flexibilité et une adaptation continues.

#### Atténuation et adaptation au changement climatique

La prise en compte des enjeux climatiques s'accroît : tant au niveau des actions publiques et privées mises en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique (transition énergétique des véhicules, économies d'énergie, restrictions de circulation des véhicules privés dans les centres urbains), qu'au niveau des efforts nécessaires pour s'adapter aux effets du changement climatique (évaluation et gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, adaptation des infrastructures).

Pour un acteur comme Transdev, il s'agit d'accompagner la transition énergétique sur les territoires avec des solutions de mobilité de haute qualité ; de développer des réseaux de transport efficaces notamment via le transport ferroviaire, l'un des plus à même de répondre aux défis climatiques ; et d'apporter des offres de mobilité partagées, multimodales et inclusives pour les populations dans les zones péri-urbaines.

#### Pénurie de conducteurs

Cette problématique mondiale et commune à l'ensemble du secteur, qui s'est renforcée depuis la crise sanitaire de la Covid-19, est en partie liée à un déséquilibre démographique au sein de la population (53% des conducteurs du Groupe ont plus de 50 ans et prendront leur retraite dans les 10 à 15 prochaines années) et une évolution des aspirations professionnelles au sein de la société. Afin d'attirer de nouveaux collaborateurs et les retenir, les opérateurs de transport ont la nécessité de travailler sur l'attractivité et l'amélioration des conditions de travail.

#### Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et autonomisation

Le développement de systèmes de transport autonomes et intelligents est un enjeu stratégique pour le secteur. Ces révolutions technologiques permettront d'améliorer la performance globale. L'intelligence artificielle servira dans de nombreux cas d'usage comme la maintenance prédictive des flottes, la formation de collaborateurs, ou encore pour la conduite autonome. L'utilisation des navettes autonomes et robots-taxis devrait s'intensifier à horizon 2030 : le premier majoritairement en Europe et le second d'abord aux États-Unis et en Asie.

#### Digitalisation et mobilité à la demande

L'innovation au service des passagers continue d'accroître la digitalisation de l'expérience client. Le concept est passé d'une phase pilote à une phase d'appropriation par les utilisateurs. Les opérateurs de transport ont un rôle à jouer dans cette tendance, notamment dans l'apparition de solutions de mobilité à la demande qui se traduit par la rencontre entre la mobilité personnalisée et la digitalisation.

### 1.3.6 Moving You, le plan stratégique du groupe Transdev

Le ComEx du Groupe élabore la stratégie globale, fixe les orientations financières et accompagne ses filiales sur le développement des expertises.

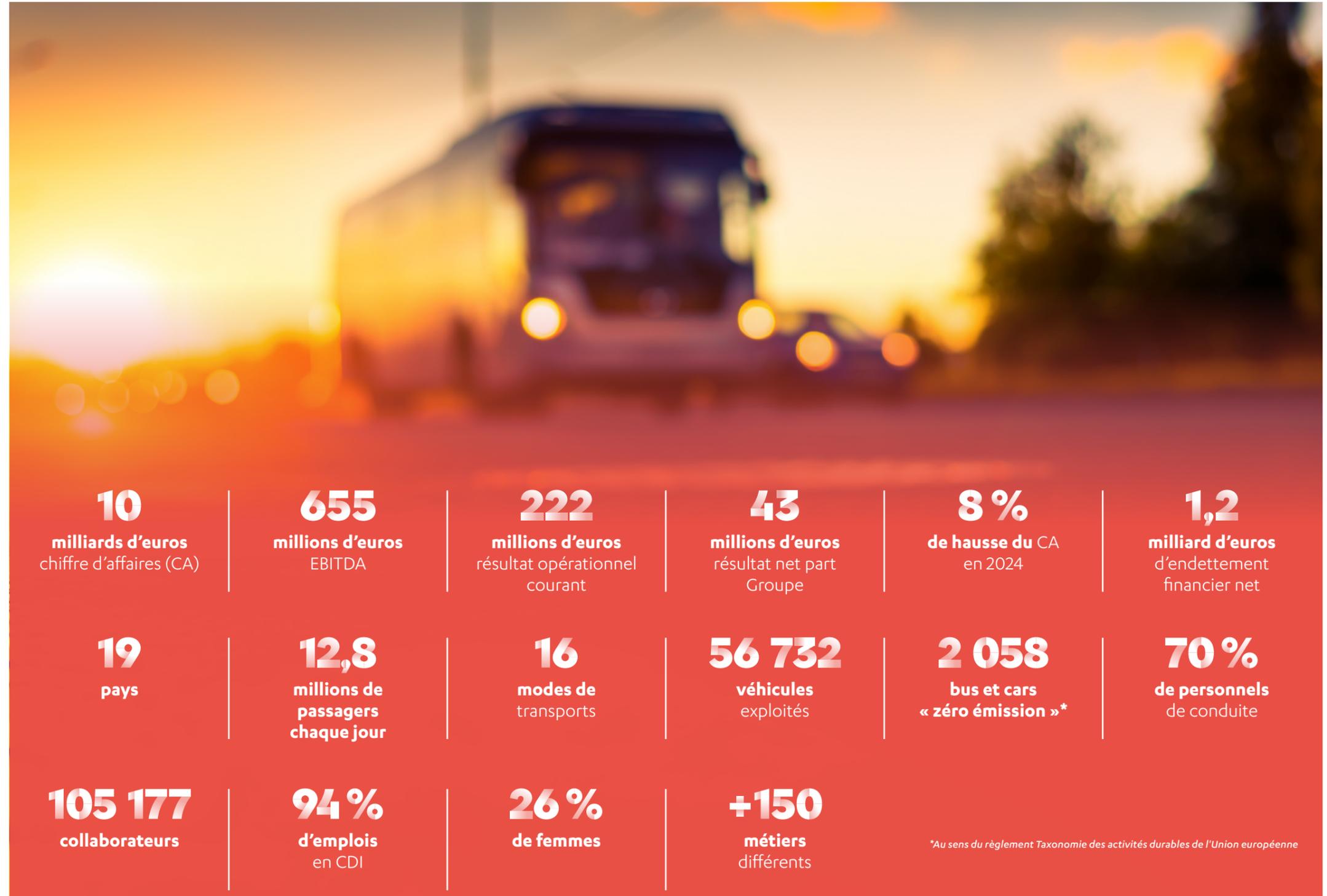
*Moving You* est le plan stratégique de Transdev, qui illustre sa Raison d'Être : « permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun » et se décline autour des trois axes stratégiques :

- Être un employeur de choix et leader inclusif.
- Investir avec sélectivité.
- Développer la valeur ajoutée des contrats.

*Moving You* formalise la proposition de valeur du Groupe adressée à chacune de ses parties prenantes. Sur cette base commune à l'ensemble du Groupe, dans les 19 pays d'implantation, une feuille de route stratégique est construite par chaque équipe dirigeante et validée une fois par an par le ComEx. Elle intègre les engagements en matière de durabilité du Groupe. Les filiales sont ainsi pleinement investies dans leur rôle de réponse aux besoins des clients autorisés organisatrices de mobilité.

Des travaux sont actuellement menés afin de mettre à jour le plan stratégique du Groupe, ils seront finalisés en 2025.

### 1.3.7 Chiffres clés 2024



\*Au sens du règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

## 1.4 Stratégie de durabilité

Transdev s'engage à offrir une mobilité fiable, sûre et innovante, centrée sur le bien commun, pour relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques. Alignés avec les attentes des parties prenantes et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, les engagements du Groupe s'expriment à plusieurs niveaux : une ambition globale, des objectifs à horizon 2030 et des plans d'actions pluriannuels. Autant d'éléments qui servent la stratégie à long terme de l'entreprise.

### 1.4.1 Enjeux de durabilité

Le Groupe a identifié ses enjeux prioritaires sur les sujets environnementaux, sociaux et économiques par le biais d'une analyse de matérialité.

Ces enjeux ont été priorisés, en 2021, grâce à une analyse qualitative approfondie : 63 interviews ont été réalisées auprès de parties prenantes internes et externes (actionnaires, clients AOM, autorités et partenaires d'affaires publiques, passagers, collaborateurs, partenaires sociaux, fournisseurs et sous-traitants) réparties sur huit pays. Cette analyse a mis en exergue les thématiques sur lesquelles les attentes des parties prenantes se sont renforcées :

- **Enjeux environnementaux** : en tant qu'acteur incontournable de la transition écologique et énergétique des territoires, il est primordial que Transdev poursuive ses actions de décarbonation de la flotte, de maîtrise des pollutions et d'utilisation responsable des ressources.
- **Enjeux sociaux** : dans un contexte de pénurie des conducteurs, renforcer l'attractivité des métiers et proposer de bonnes conditions de travail sont des enjeux majeurs pour Transdev. Par ailleurs, garantir la sécurité des transports, reste une priorité absolue, tout comme le développement

d'une offre multimodale et accessible. En facilitant la mobilité pour tous, Transdev contribue aux enjeux d'inclusion et d'égalité dans les territoires.

- **Enjeux de gouvernance** : respecter et faire respecter les droits humains fondamentaux, assurer la protection des données personnelles, lutter contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles sont des enjeux primordiaux pour Transdev.

Les enjeux de durabilité ainsi que l'analyse des risques extra-financiers sont au cœur de la stratégie de durabilité du Groupe. Ils structurent les politiques et objectifs extra-financiers de Transdev tout en assurant leur pilotage stratégique pour répondre aux exigences de la déclaration de performance extra-financière, conformément à la directive européenne 2014/95/UE.

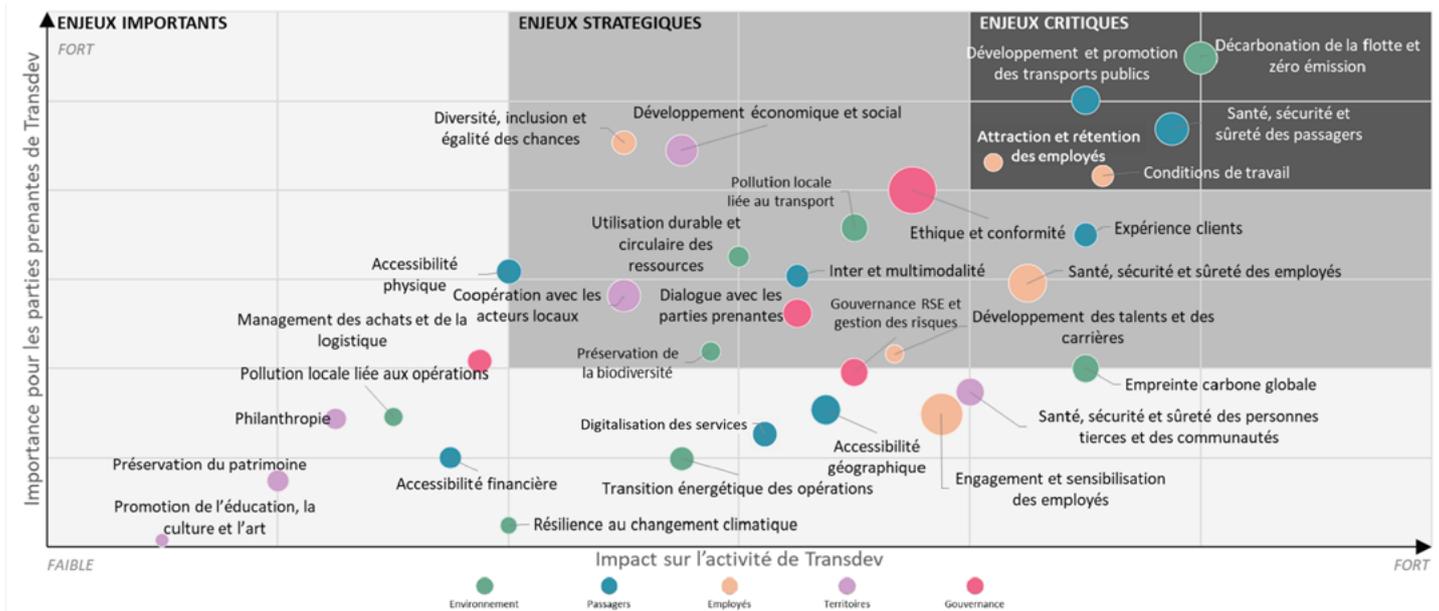
La méthode d'identification et de priorisation des principaux risques extra-financiers est détaillée dans la section 1.2.3 Gestion des risques en matière de durabilité.

Au plus proche des enjeux locaux et en complément des piliers d'engagement du Groupe, les pays définissent des engagements spécifiques liés à leurs analyses de matérialité locales.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) en 2026 (au titre de l'exercice 2025) et dans un environnement réglementaire en constante évolution, Transdev a engagé les chantiers nécessaires :

- une analyse de double matérialité ;
- une évaluation des écarts pour anticiper les nouvelles exigences ;
- l'engagement de ses équipes pour une mise en conformité créative de valeur pour ses actionnaires, ses clients, ses passagers et ses collaborateurs.

### Matrice de matérialité



32 enjeux de durabilité ont été identifiés par la communauté des représentants RSE de tous les pays du Groupe, puis validés par un partenaire expert externe. Ces enjeux ont été priorisés, en 2021, grâce à une analyse qualitative approfondie menée auprès des parties prenantes dans huit pays du Groupe (France, États-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Australie, Canada et Irlande). L'évaluation de l'impact de ces enjeux sur le modèle d'affaires a été établie avec le ComEx du Groupe.

### 1.4.2 Ambitions et feuille de route de durabilité

En 2022, Transdev a validé sa feuille de route en matière de durabilité, en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Cette feuille de route fixe des ambitions pour le Groupe autour des piliers d'engagement suivants : **empreinte carbone globale ; sûreté et sécurité de tous ; attraction, rétention et engagement des talents ; diversité, équité et inclusion ; développement économique et social des territoires ; éthique et conformité.**

La Direction RSE assure le pilotage et l'animation transverse de la feuille de route de durabilité du Groupe et chaque pilier d'engagement est piloté par un responsable dédié. Les référents RSE dans les pays où Transdev est présent, ont pour mission de déployer la feuille de route de durabilité du Groupe et de l'enrichir afin de répondre aux attentes de leurs parties prenantes locales.

En fonction du contexte local, les pays enrichissent la feuille de route avec des sujets identifiés comme prioritaires. Par exemple, aux Pays-Bas, l'économie circulaire et l'expérience client ; en France, la préservation de la biodiversité ; en Allemagne, l'adaptation au changement climatique et les achats responsables. Dans cette dynamique, plusieurs pays, comme les États-Unis, le Maroc et la Suède, ont lancé en 2024 une analyse de matérialité pour définir leurs engagements en matière de durabilité et adapter leur stratégie aux enjeux locaux.

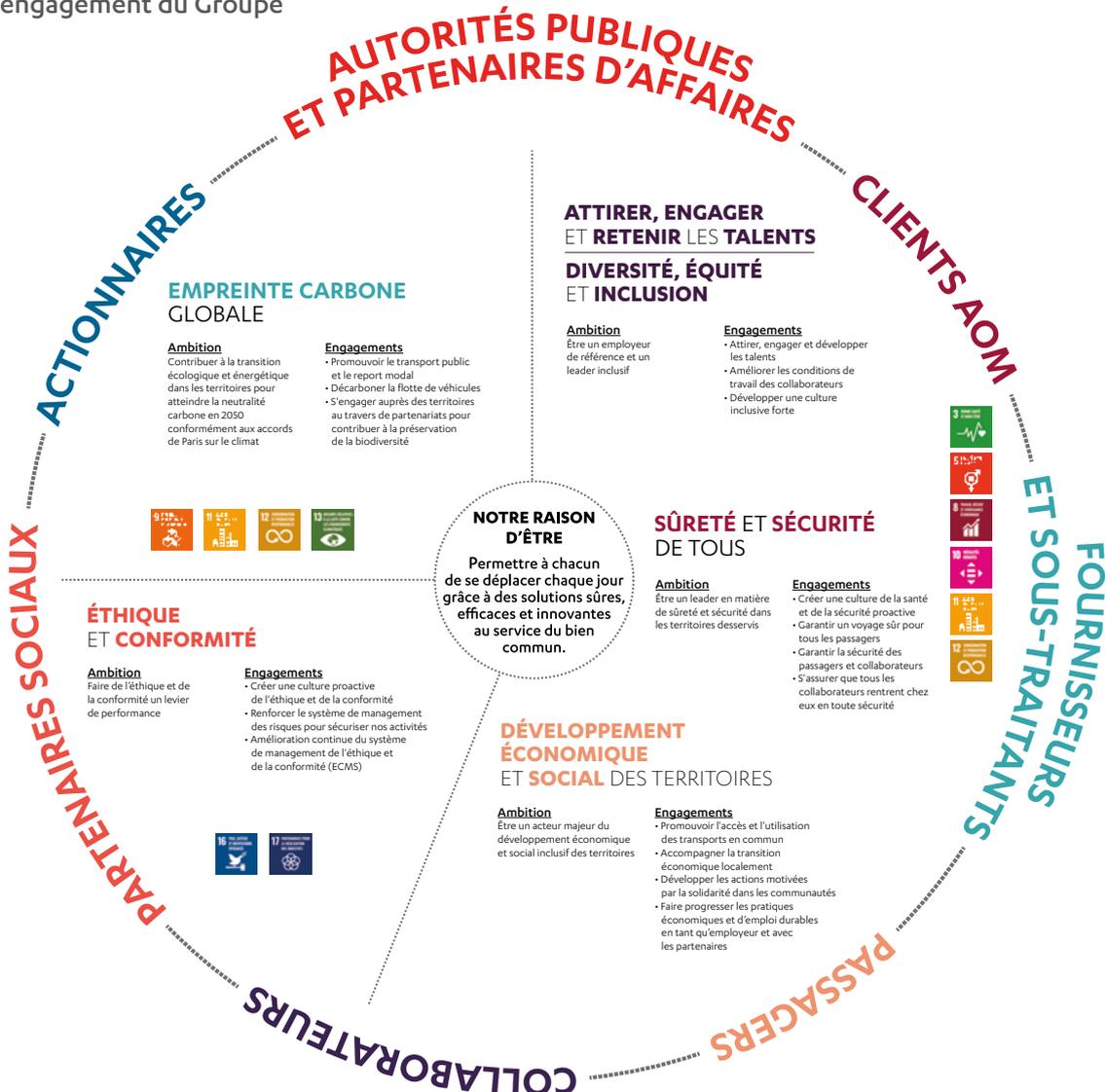
### 1.4.3 Evaluation de la démarche

Les progrès en matière de déploiement de la feuille de route de durabilité font l'objet d'un suivi attentif, avec un sponsor dédié, membre du ComEx. Une revue de l'état d'avancement des actions du Groupe est réalisée en Comité Exécutif à minima une fois par an.

Des démarches d'évaluation et de certification sont également mises en place dans les pays d'implantation, voire au sein d'une entité régionale :

- Aux Pays-Bas, Transdev a obtenu le niveau 3 du processus « CSR Performance Ladder » (échelle de performance RSE), un système de gestion et de certification RSE néerlandais. Inspirée de normes internationales (ISO 26000, ISO 9001:2015, AA1000, GRI), cette évaluation se structure autour de 31 thèmes et sur la mise en place d'une consultation des parties prenantes.
- En France, Transdev Ile-de-France a obtenu la deuxième étoile du label ISO 26 000 « Engagé RSE » délivrée par l'AFNOR Certification.
- Au Maroc, s'appuyant sur un système de management intégré, le tramway de Rabat détient 6 certifications - Santé et Sécurité (ISO 45001), Qualité de service (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Management de l'énergie (ISO 50001), Gestion de l'eau (ISO 46001) - et le Label de Responsabilité Sociétale de la CGEM (ISO 26000).
- Au Canada, Transdev a renouvelé la certification « Great Place to Work® » (GPTW). Cette certification est basée sur une enquête directe, anonyme et confidentielle auprès de tous les employés et est menée de manière indépendante par l'institut GPTW Canada.

### Les piliers d'engagement du Groupe



1.4.4 Suivi de la performance

THEMES	ENJEUX	RISQUES SIGNIFICATIFS	POLITIQUES ET PLANS D'ACTION	ENGAGEMENTS	KPIS	CIBLES
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décarbonation de la flotte et zéro émission                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution locale liée au transport</li> </ul> </li> <li>Utilisation durable et circulaire des ressources                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation de la biodiversité</li> <li>Empreinte carbone globale</li> </ul> </li> <li>Transition énergétique des opérations</li> <li>Résilience au changement climatique                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution locale liée aux opérations</li> </ul> </li> </ul> 	Pollution graduelle de l'air  Non-conformité réglementaire et contractuelle en matière environnementale  Pollutions accidentelles et graduelles du sol	Politique Environnement + Actions et programmes pour accompagner la transition énergétique et écologique et lutter contre le changement climatique	Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les territoires	Emissions de GES kg CO <sub>2</sub> e/100km parcourus	Réduire de 30 % l'intensité carbone de la flotte d'ici 2030 (année de réf. 2018)
				Réduire la congestion et contribuer à la préservation de la qualité de l'air	Émissions de polluants g/100km parcourus	Décroissance par rapport à N-1
				Augmenter le parc non diesel	Taux de flotte alternative : bus et cars non diesel (gaz naturel comprimé, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène)	50 % d'augmentation de la flotte alternative en 2030 (année de réf. 2018)
				S'engager auprès des territoires au travers de partenariats pour contribuer à la préservation de la biodiversité	Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'année	Décroissance par rapport à N-1
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions de travail</li> <li>Attraction et rétention des collaborateurs</li> <li>Santé, sécurité et sûreté des collaborateurs</li> <li>Diversité, inclusion et égalité des chances                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de talents et carrières</li> <li>Développement économique et social</li> </ul> </li> <li>Engagement et sensibilisation des collaborateurs</li> </ul> 	Absentéisme et faible engagement des collaborateurs (incluant les risques psychosociaux)  Mauvaise planification des compétences  Accidents sur le lieu de travail  Agression des collaborateurs Attaque à caractère terroriste	Programme « Drivers@transdev » + Programmes gestion des Talents et Learning + Programme « Diversité & Inclusion » + Politiques RH en matière d'engagement, de mobilité interne et internationale, de dispositifs de gestion des talents Topex Groupe et de recrutement des Top Managers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attirer les meilleurs talents en renforçant l'attractivité du Groupe</li> <li>Soutenir le développement et le bien-être des collaborateurs                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer et renforcer le dialogue social</li> </ul> </li> <li>Promouvoir la mixité sociale et la parité à tous les niveaux</li> </ul>	Taux d'absentéisme	Décroissance par rapport à N-1
					Taux de rotation du personnel	
					Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année	80 % minimum des salariés ayant eu une formation/an
					Taux d'employés ayant eu un entretien annuel	100 % des salariés ayant eu un entretien annuel (objectif sur la population des Top Executives et Top Managers du Groupe)
					Pourcentage de femmes parmi les Top Executives	34 % de femmes parmi les Top Executives en 2030 (année de réf. 2021)
					Taux de fréquence des accidents du travail	Décroissance par rapport à N-1
	Taux de gravité des accidents du travail					
	Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression					
					Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression	
SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé, sécurité et sûreté des passagers</li> <li>Santé, sécurité et sûreté des parties tierces et des communautés</li> <li>Développement et promotion des transports publics                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience passagers et information</li> <li>Coopération avec les acteurs locaux</li> </ul> </li> <li>Accessibilité physique, géographique et financière                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Inter et multimodalité</li> <li>Digitalisation des services</li> <li>Philanthropie</li> </ul> </li> <li>Préservation du patrimoine</li> <li>Promotion de l'éducation, des arts et culture</li> </ul> 	Accidents graves de train, de bus  Agression des passagers Attaque à caractère terroriste	Politique Santé Sécurité  Politique Sûreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la gouvernance et la conformité, améliorer la performance en matière de santé et sécurité</li> <li>Promouvoir la culture du bien-être et de sécurité positive et proactive</li> <li>Mettre en place tous les moyens pour assurer la santé, la sécurité, la sûreté des collaborateurs et sous-traitants</li> </ul>	Taux d'accidents majeurs	Transdev met tout en œuvre au quotidien pour atteindre un objectif de zéro accident
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires</li> <li>Management des risques et transparence</li> <li>Dialogue avec les parties prenantes</li> </ul> 	Non-respect des droits humains  Atteintes aux données personnelles  Corruption  Pratiques anti-concurrentielles	Politique Droits Fondamentaux + Politique Protection des Données Personnelles + Système de management de l'éthique et de la conformité (ECMS) + Politique Concurrence Loyale	Permettre à chaque collaborateur d'exercer sans crainte son droit d'alerte	Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement Groupe (CEG) pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	100 % des projets approuvés en CEG
				Protéger les données personnelles des parties prenantes	Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé	100 % des pays couverts
				Tolérance zéro en matière de corruption	Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants	100 % de managers formés au moins tous les trois ans
				Lutter contre les pratiques anti-concurrentielles	Aujourd'hui couvert par l'ECMS de Transdev	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Management des achats et de la logistique</li> </ul> 	Mise en cause RSE d'un fournisseur	Politique Achats Responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les fournisseurs et sous-traitants à la démarche responsable</li> <li>S'assurer qu'ils s'engagent à suivre les principes éthiques du Groupe</li> <li>Prendre en compte leur engagement pour un commerce responsable                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer la relation avec les fournisseurs</li> </ul> </li> <li>Surveiller l'implémentation de la politique Achats Responsables au sein des pays du Groupe</li> </ul>	Taux de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs	Intégration de la Charte fournisseurs pour 100 % des contrats de plus de 1 million d'euros

PANDÉMIE

## 1.5 Dialogue avec les parties prenantes

Transdev maintient un dialogue continu avec un écosystème très riche de parties prenantes, à tous les niveaux de l'organisation. Le Groupe vise à créer, entretenir et développer des relations de confiance à long terme avec ses parties prenantes. Cela permet de faire face collectivement aux défis d'aujourd'hui et d'accompagner les transitions en cours dans un esprit de co-construction, concertation et transparence.

### ENGAGEMENT ET MODALITÉS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

### QUELQUES INITIATIVES

#### ACTIONNAIRES

Transdev entretient un dialogue étroit avec ses actionnaires, la Caisse des Dépôts et Rethmann France, qui participent aux décisions de l'entreprise selon les règles de gouvernance.

- Le Groupe échange avec ses actionnaires lors des réunions pluriannuelles avec les instances de gouvernance telles que le Comité stratégique, le Comité des investissements ou encore le Comité d'audit.
- Depuis 2022, le Comité RSE du Conseil d'administration se réunit trimestriellement autour des enjeux de durabilité du Groupe.

#### CLIENTS AUTORITÉS ORGANISATRICES DE MOBILITÉ

Transdev cherche à établir une relation durable avec ses clients autorités organisatrices de mobilité (AOM) en répondant à leurs besoins, en adaptant ses services et en écoutant attentivement leurs attentes. Cela se concrétise par des rencontres régulières, des programmes dédiés et la mise à disposition d'outils afin d'alimenter les liens avec les clients du Groupe.

- Développée par Transdev, la plateforme *MobiAdvisor*, aide les AOM à piloter les contrats de délégation de service public. Elle facilite l'évaluation des politiques et investissements, la prise de décisions éclairées grâce aux données, et le partage des enjeux de mobilité.
- En 2024 s'est tenue la 7ème rencontre du Cercle du Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités (LEMON®), co-organisée par Artois Mobilités et TADAO (filiale de Transdev). Ce fut l'occasion pour les autorités organisatrices de mobilité de présenter leurs retours d'expérience sur les projets menés et leurs perspectives autour d'enjeux clés tels que l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'amélioration du confort des passagers, la sécurité et l'environnement.

#### AUTORITÉS ET PARTENAIRES D'AFFAIRES PUBLIQUES

Animé par l'intérêt général, Transdev participe à la promotion de politiques permettant d'encourager le déploiement optimal des transports publics. Le dialogue étroit avec des organisations clés (régulateurs, entités intergouvernementales, autorités publiques, associations) assure une approche complète et mondiale.

- En 2024, Transdev Rabat-Salé a accueilli la 34ème convention annuelle de Trans.Cité, un groupe de réflexion et de partage d'expériences rassemblant différents acteurs de la mobilité dont le groupe Transdev est l'un des membres fondateurs. Cette convention a favorisé un échange constructif sur les meilleures pratiques et les stratégies innovantes pour développer des mobilités durables.
- En décembre 2024, Transdev et l'association d'élus Intercommunalités de France ont renouvelé leur convention de partenariat permettant de poursuivre leurs travaux sur la mobilité solidaire.

#### PASSAGERS

Le Groupe s'engage à œuvrer activement au développement de solutions de transport public adaptées aux communautés desservies afin de favoriser une croissance économique locale durable. Transdev entretient un dialogue continu et régulier avec les acteurs des territoires d'implantation par le biais d'enquêtes régulières mais également en mettant en place des dispositifs de gestion de la relation client.

- Transdev utilise un outil de gestion de la relation client (CRM) pour recueillir les observations des passagers. Cet outil permet de centraliser les demandes, d'assurer leur suivi dans le temps et de garantir des réponses rapides et adaptées.
- En 2024, Transdev s'est associé à la startup Vocads pour déployer une solution innovante d'enquêtes clients vocales assistées par l'intelligence artificielle. Cette nouvelle approche permettra à Transdev de mieux comprendre les besoins de ses usagers et d'améliorer continuellement ses services.

#### COLLABORATEURS

Pour favoriser un environnement de travail sûr et inclusif et permettre à ses collaborateurs de développer les compétences nécessaires pour progresser dans l'écosystème professionnel actuel et futur du Groupe, Transdev a mis en place des enquêtes d'engagement régulières, des programmes et outils RH innovants (modèle managérial *we@transdev*, programme « *drivers@transdev* », offres de formation).

- En avril 2024, Transdev lance *EMPOWER*, la nouvelle plateforme du Groupe pour le développement des collaborateurs. Elle regroupe tous les programmes et politiques en matière de ressources humaines permettant aux collaborateurs de jouer un rôle actif dans le développement de leur carrière.

#### PARTENAIRES SOCIAUX

Transdev met un point d'honneur à entretenir un dialogue de qualité avec ses partenaires sociaux. Pour atteindre cet objectif, le Groupe a mis en place différentes instances d'échange avec les représentants des collaborateurs, au niveau local, au niveau des pays et au niveau européen.

- Le groupe Transdev fait partie de la plateforme du *Global Deal*, partenariat mondial entre gouvernements, entreprises, organisations syndicales et autres organisations pour la promotion du dialogue social.
- Aux Etats-Unis, Transdev privilégie une collaboration étroite avec ses partenaires syndicaux pour traiter les questions quotidiennes, en particulier en matière de sécurité et de bien-être des employés.

#### FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Transdev place la fiabilité au cœur de sa démarche en établissant des relations durables et éthiques avec ses fournisseurs, soutenues par des discussions régulières, des groupes de travail et une Charte des Relations Fournisseurs axée sur la responsabilité sociétale et environnementale. Le Groupe a également mis en place un processus d'évaluation structuré permettant de renforcer cette approche et de garantir une chaîne d'approvisionnement solide et durable.

- En novembre 2024, Transdev, dans le cadre du Collectif pour une économie inclusive dont le Groupe est membre, a participé à la troisième édition du Forum des Achats Inclusifs. Cet événement a pour objectif de favoriser les échanges entre entreprises et fournisseurs, de partager les bonnes pratiques en matière d'achats responsables mais aussi de réfléchir à l'impact et aux actions concrètes du Collectif. Parmi les interventions, un point d'étape sur l'engagement du Collectif a été présenté par Thierry Mallet, Président-Directeur Général du Groupe.

# II. Informations environnementales

## Agir pour le climat et l'environnement

La mobilité joue un rôle clé dans la réponse aux défis climatiques et environnementaux, tant actuels qu'à venir. À travers la promotion du transport public, du report modal et la décarbonation de sa flotte, le groupe Transdev contribue à la transition écologique et énergétique des territoires. Son expertise "zéro émission" et ses collaborateurs formés aux enjeux de durabilité constituent des atouts majeurs pour offrir à ses clients des solutions adaptées, efficaces et innovantes, au service de territoires plus durables.

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
   	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décarbonation de la flotte et zéro émission</li> <li>• Pollution locale liée au transport</li> <li>• Utilisation durable et circulaire des ressources</li> <li>• Préservation de la biodiversité</li> <li>• Empreinte carbone globale</li> <li>• Transition énergétique des opérations</li> <li>• Résilience au changement climatique</li> <li>• Pollution locale liée aux opérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollutions graduelles de l'air</li> <li>• Pollutions accidentelles et graduelles du sol</li> <li>• Non-conformité réglementaire et contractuelle en matière environnementale</li> </ul>

### 2.1 « Moving Green », la stratégie climat et environnement du Groupe

La stratégie « Moving Green », prioritaire pour le Groupe, s'articule autour de deux objectifs clés :

- Diminuer l'intensité carbone de la flotte de 30% pour les scope 1 et 2 sur les activités de transport hors maritime d'ici 2030 (année de réf. 2018) ;
- Réduire de 50% les émissions d'oxydes d'azote (NOx) de la flotte diesel routière entre 2018 et 2030.

L'objectif d'augmenter de 50% la flotte alternative d'ici 2030 (année de réf. 2018) a été atteint en 2023 avec le passage de 4 157 véhicules alternatifs représentant 11% de la flotte en 2018 à 7 590 véhicules alternatifs représentant 18% de la flotte en 2023. Dans ses pays d'implantation, Transdev s'engage à contribuer à la transition écologique des territoires et à faire face à l'épuisement des ressources fossiles. Cela passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la maîtrise des risques de pollution dans les opérations, le développement de l'offre de transport en commun pour favoriser le report modal et la mise en place de partenariats en faveur de la préservation et la restauration des écosystèmes.

La stratégie « Moving Green » est déployée dans les pays où Transdev opère et s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs gouvernementaux et réglementations en vigueur.

Les trois piliers de « Moving Green » sont :

- accompagner les clients du Groupe, dans le déploiement de réseaux de transport efficaces et bas-carbone ;
- proposer des solutions de financement intelligentes, pour réaliser la transition énergétique ;
- valoriser les expertises et expériences, en particulier de ses équipes « zéro émission ».

### 2.2 Gouvernance climat et environnement

La maîtrise des impacts environnementaux liés aux activités du Groupe s'inscrit dans la gestion globale des risques de l'entreprise et passe par l'analyse des risques significatifs inhérents au devoir de vigilance et au respect de la directive européenne 2014/95/UE. Par ailleurs, dans le cadre des travaux relatifs à la CSRD, l'analyse de double matérialité viendra actualiser et compléter ces éléments.

La Direction Stratégie Environnement et Climat - rattachée à la Direction Stratégie et Transformation - assure le pilotage du Système de management environnemental (SME), le déploiement des objectifs et des programmes du Groupe, en collaboration avec les référents environnement des filiales du Groupe. Dans les pays, les communautés Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) assurent la mise en œuvre du SME dans les opérations.

La communauté Environnement, composée des référents de chaque pays où Transdev est présent, se réunit tous les deux mois pour assurer un suivi régulier. Ces réunions permettent d'échanger sur des sujets clés tels que les plans de transition et d'adaptation, le reporting environnemental ou encore l'implémentation de la CSRD. La première rencontre de cette communauté s'est tenue en septembre 2024, lors d'un séminaire dédié.

### 2.3 Formation et sensibilisation

Transdev a la volonté de donner les moyens à ses collaborateurs de devenir des acteurs clés de la transition. Cela se matérialise notamment à travers :

- **Le module de formation Transdev Climate Ride**  
En partenariat avec AXA Climate, le Groupe a développé Transdev Climate Ride, une formation en ligne dédiée à l'impact du changement climatique. Différents cursus sont proposés selon le profil du collaborateur. S'appuyant sur du contenu scientifique et pratique, la formation donne des clés de compréhension des enjeux climatiques et permet également d'identifier les leviers d'action possibles au niveau de son métier. Depuis sa création, ce module a été réalisé par 159 collaborateurs. En Allemagne, un webinaire est proposé aux collaborateurs afin de leur présenter la stratégie, les objectifs et les actions de Transdev en matière de durabilité.
- **Le déploiement de la Fresque de la mobilité, en partenariat avec The Shifters**  
En France, Transdev a signé un partenariat avec l'association The Shifters afin de déployer la Fresque de la mobilité, des ateliers collaboratifs de sensibilisation aux enjeux carbone de la mobilité des personnes. Ces ateliers placent l'enjeu environnemental au cœur des réflexions, en interne, à tous les niveaux de l'entreprise et en externe pour le grand public. Les équipes y trouvent des idées concrètes de solutions bas carbone. En France, au total, 800 personnes dont 450 collaborateurs ont participé à ces ateliers. Le dispositif s'est ensuite étendu dans plusieurs pays du Groupe : Canada, Australie, Espagne, Suède, Royaume-Uni, Portugal, Irlande, Pays-Bas.  
En 2024, Transdev a été récompensé en France pour ses actions de

sensibilisation aux enjeux de la mobilité durable, lors de la Nuit de la RSE. Cet événement, organisé par Républik RSE, réunit un écosystème de donneurs d'ordres et de fournisseurs autour du développement durable et de la RSE.

## 2.4 Changement climatique

### 2.4.1 Contexte et enjeux

A l'échelle mondiale, les transports représentent près d'un quart des émissions totales de gaz à effet de serre<sup>2</sup>. En Europe, les déplacements en voiture individuelle représentent environ 61% des émissions totales de CO<sub>2</sub> dues au transport routier<sup>3</sup>. Si le changement climatique est global, il ne se manifeste pas de la même façon dans les différents territoires.

Pour construire une mobilité qui contribue à la neutralité carbone, Transdev s'implique dans la promotion du transport public et cherche à apporter à ses clients des solutions adaptées aux réalités de leur territoire et aux besoins des passagers.

### 2.4.2 Trajectoire carbone à horizon 2030

Au delà de l'objectif actuel de réduction de -30% des émissions de gaz à effet de serre de la flotte au 100km, Transdev travaille sur la définition de son plan de transition, avec l'ambition de disposer d'une vision exhaustive par pays pour l'année prochaine. Ce plan doit formaliser la trajectoire et les leviers clés à mettre en œuvre sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise.

### 2.4.3 Plan d'adaptation au changement climatique

Outre les effets des activités du Groupe sur le climat, Transdev anticipe les effets du dérèglement climatique sur ses propres activités. Pour cela, la mise en place d'un plan d'adaptation au changement climatique vise à préparer ses activités et ses collaborateurs aux impacts actuels et futurs d'événements climatiques extrêmes, afin d'opérer dans des conditions soutenables et mener les orientations stratégiques nécessaires à sa propre adaptation. Un plan d'action a été établi priorisant les actions d'adaptation face aux aléas climatiques les plus menaçant pour les activités de Transdev.

#### Description des enjeux

Les impacts du changement climatique se font déjà sentir dans le monde entier. Les systèmes de transport public sont particulièrement exposés, confrontés à des risques pour la sécurité des travailleurs et des passagers, la continuité des opérations, les finances et la réputation en raison des événements climatiques extrêmes. Les entreprises doivent s'adapter de manière proactive à ces défis, en anticipant l'intensité croissante et l'incertitude des perturbations liées au climat.

Pour répondre à ces enjeux, Transdev a construit un plan d'adaptation incluant des actions d'adaptation efficaces afin de soutenir et de promouvoir l'utilisation généralisée de bonnes pratiques dans chaque pays et entité où Transdev opère. Cette approche permettra aux employés locaux de sélectionner et d'utiliser les mesures les plus adaptées, en tenant compte des événements climatiques et des vulnérabilités spécifiques à leur contexte, et assurer ainsi la résilience des activités locales.

#### Méthodologie et cadre d'analyse

##### Méthodologie

Au cours de l'exercice 2024, la Direction Stratégie Environnement et Climat a travaillé en étroite collaboration avec la Direction des Risques dans l'élaboration du plan d'adaptation du Groupe au changement climatique. Une évaluation actuelle des risques climatiques sur les activités de Transdev a été réalisée en suivant la méthodologie OCARA développée par le cabinet de conseil Carbone 4. De plus, une évaluation des risques climatiques futurs a été effectuée à l'aide de l'outil Physical Risks Score du Département des Risques Climatiques de La Caisse des

Dépôts, basée sur les scénarios du GIEC SSP5-8.5, RCP 2.6 et 4.5 pour la France, correspondant à une augmentation de la température moyenne de +4°C.

Pour cette première itération de la méthodologie OCARA, l'analyse complète a été limitée aux processus essentiels, afin de prioriser les actions d'adaptation dans la stratégie du plan d'adaptation. Un processus est considéré comme essentiel lorsqu'aucune dégradation de ce dernier n'est acceptable; une dégradation de quelques heures à une journée entraînerait un arrêt temporaire ou permanent des opérations pour l'activité concernée.

Une activité de Transdev est définie selon la classification de la Taxonomie Européenne suivante :

- 6.1 « Transport ferroviaire interurbain de voyageurs » ;
- 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » ;
- 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » ;
- 6.6 « Transport routier de fret » ;
- 6.7 « Transports fluviaux de passagers » ;
- 6.11 « Transports maritimes et côtiers de passagers » ;
- 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » ;
- 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone » ;
- 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien ».

À partir de cette classification, le Groupe a identifié les différents macroprocessus essentiels impliqués dans l'analyse de risque :

- intégrité des bâtiments et des constructions ;
- maintien des conditions de stockage des carburants et du gaz ;
- maintien des conditions de travail et de déplacement ;
- intégrité et bon fonctionnement des chargeurs ou des lignes aériennes ;
- bon fonctionnement de la flotte ;
- disponibilité et qualité du réseau routier pour la flotte ;
- déplacements des employés et prestataires par la route ;
- disponibilité et qualité des approvisionnements en électricité pour la flotte ;
- disponibilité et qualité des approvisionnements en gaz naturel pour la flotte ;
- disponibilité et qualité des réseaux télécom et internet.

Le Groupe a ensuite évalué, pour chaque processus essentiel identifié dans le tableau précédent, le lien avec la classification des aléas climatiques suivants, auxquels les activités de Transdev sont exposées :

- températures extrêmement élevées (pics de chaleur, vagues de chaleur) ;
- températures extrêmement basses (pics de froid, vagues de froid) ;
- perturbations des sols (glissements de terrain, gonflement et retrait des argiles) ;
- feux de forêt ;
- inondations extrêmes (crues fluviales, ruissellement, remontée de la nappe phréatique) ;
- inondations côtières (inondations rapides du littoral) ;
- tempêtes (fortes pluies, fortes chutes de neige, grêle, typhons, tornades).

L'analyse menée sur le site générique de Transdev a été consolidée sur la base de 13 interviews réalisés avec 11 pays sélectionnés en fonction de leurs processus et de leur exposition, ainsi que de plus de 50 experts de sites aux profils variés couvrant l'ensemble des activités, expositions et vulnérabilités de Transdev. L'évaluation des risques de ces entités a permis de consolider une analyse des risques au niveau du Groupe et d'identifier les aléas climatiques les plus impactants pour les processus de Transdev.

#### Risques liés au changement climatique

##### Risques actuels

Sur la base de l'analyse de risques, les trois principaux aléas climatiques auxquels les activités de Transdev sont les plus vulnérables sont les tempêtes et les inondations extrêmes affectant la continuité du service, ainsi que les températures

<sup>2</sup> Source : Agence internationale de l'énergie (IAE), données 2022

<sup>3</sup> Source : Agence européenne pour l'environnement, données 2022

extrêmement élevées impactant la qualité du service. Pour ce qui est des tempêtes, les vents violents peuvent causer des dommages aux équipements, les éclairs peuvent provoquer des coupures de courant et endommager les caténaires, ou encore les chutes de neige peuvent interrompre la circulation. Concernant les inondations, les fortes pluies mènent à une montée des eaux causant des dommages élevés aux infrastructures et équipements. Pour ce qui est des températures extrêmement élevées, ce sont majoritairement les collaborateurs et passagers qui sont vulnérables en cas de défaillance ou d'absence d'équipements de climatisation.

### Risques futurs

Ces trois mêmes aléas climatiques ont été identifiés comme les plus menaçants pour les activités futures de Transdev dans un horizon temporel de 10 à 15 ans sur la base du scénario SSP5-8.5. Suivant ce scénario, à moyen terme, 99 % des sites Transdev à travers le monde seront potentiellement exposés à au moins un ou deux aléas climatiques à haut niveau d'impact.

### Mesures d'adaptation

À la suite de l'analyse de risques et l'identification des aléas climatiques aux impacts majeurs sur les activités de Transdev, un plan d'action au niveau du Groupe a été établi à partir des retours d'expérience des sites les plus exposés. Il détaille des mesures d'adaptation implémentées ou à implémenter par aléa. L'objectif de ce plan d'action est de maximiser la résilience du Groupe vis-à-vis des aléas climatiques décrits ci-dessus.

Le plan d'action prévoit qu'une attention particulière soit portée à la mise en place de procédures en cas d'événements climatiques extrêmes ainsi que des actions de prévention spécifiques. A titre d'exemple, les équipes américaines ont lancé le programme « *Beat the Heat* » pour limiter les impacts des vagues de chaleur survenues les années précédentes. De même, pour prévenir le risque de dommage aux biens sur le matériel de la flotte électrique en cas d'inondation, il est prévu d'installer en hauteur les infrastructures de charge des bus électriques.

## 2.4.4 Actions menées

### Mesure des émissions de GES et reporting

Les outils de calcul et de reporting sont devenus des éléments indispensables afin de suivre l'avancée et l'efficacité des mesures mises en œuvre, de mobiliser les capitaux nécessaires au financement de la transition et de répondre aux exigences réglementaires. Le Groupe adapte ses dispositifs de reporting pour se conformer aux exigences de la CSRD (applicable dès 2026, au titre de l'exercice 2025), renforcer la transparence sur sa chaîne de valeur et intégrer davantage les enjeux de la durabilité dans sa gestion des risques.

Des travaux de collecte des données sur les émissions indirectes du Groupe ont été menés, c'est-à-dire sur les émissions des fournisseurs (scope 3 amont) et des clients (scope 3 aval). Une phase pilote a permis d'identifier comme significatives les catégories suivantes : achats de biens et de services, activités liées aux combustibles et à l'énergie, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail, actifs loués en amont. Ces catégories couvrent plus de 95 % du scope 3. En 2024, le calcul du scope 3 a été réalisé pour l'ensemble des pays du Groupe. Ces premiers résultats consolidés seront publiés dès 2026 au sein du rapport de durabilité. Transdev exerçant une activité de service de transport de personnes, ses activités ne comportent donc pas de transport aval. Les « émissions indirectes de transport aval » (3.9) sont par conséquent nulles.

Les émissions liées au transport des produits achetés (véhicules, pièces détachées, équipements), sont comptabilisées par ailleurs avec les émissions relatives à la fabrication de ces produits dans les catégories du scope 3 correspondantes.

Sont donc comptabilisées au sein de la catégorie « émissions indirectes de transport amont » (3.4), les émissions de sous-traitance transport évaluées en 2024 à 188 kt de CO<sub>2</sub>e.

### Mobilité bas carbone

Transdev déploie des solutions de transport « zéro émission\* », adaptées aux spécificités géographiques, climatiques et aux besoins de chaque territoire. L'équipe d'experts « zéro émission » du groupe Transdev intervient en soutien des filiales, identifie des solutions opérationnelles optimales et innovantes et accompagne les clients dans la conversion de leurs parcs de véhicules.

Transdev opère la décarbonation de sa flotte en s'appuyant sur les énergies alternatives au diesel : véhicules électriques, biogaz, hybrides, à hydrogène. Fin 2024, le Groupe exploite 2 058 véhicules « zéro émission\* ».

Par ailleurs, Transdev a signé une convention de partenariat pour 2024-2027 avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), expert en politiques publiques et gestion territoriale, afin de collaborer sur plusieurs projets de mobilité durable en France. Trois axes principaux orientent cette convention : accompagner l'adaptation au changement climatique, faciliter les échanges au niveau national et local, contribuer à des études et travaux communs.

En 2024, Transdev a rejoint ZEBOX, l'accélérateur international de start-ups lancé par CMA CGM et dédié à la décarbonation et à l'optimisation des opérations de la logistique et du transport, qui regroupe 21 grandes entreprises, pour catalyser l'innovation et accélérer la transition énergétique dans le domaine de la mobilité.

### UNE FLOTTE EN TRANSITION

Dans les pays d'implantation, la transition des flottes de véhicules s'opère.

**Au Royaume-Uni**, une flotte de bus électriques « zéro émission\* » est déployée à Harrogate et à Heathrow. Les équipes de Transdev Airport Services ont accueilli 17 bus électriques qui desserviront les parkings des terminaux et assureront les transferts à l'aéroport de Heathrow. Harrogate Bus Company (filiale du Groupe) a quant à elle introduit une flotte de 19 autobus électriques à deux étages et des bus supplémentaires à un étage, marquant ainsi un progrès important vers des transports publics plus durables.

**Au Portugal**, dans la ville d'Aveiro, Transdev a complété sa flotte d'autobus électriques avec 10 véhicules supplémentaires et le premier ferry électrique a été mis en service.

**Au Québec**, Transdev poursuit l'électrification de sa flotte d'autobus scolaires. Une action qui s'inscrit dans une dynamique nationale, puisque le financement de ces autobus construits au Canada, bénéficie du soutien de la Banque d'Infrastructure du Canada.

**En France**, Transdev Bassin Annécien a renouvelé son parc avec l'acquisition de véhicules au B100 (biocarburant végétal), au BioGNV (biogaz) et de 6 cars électriques. Ces investissements ont permis de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de plus de 30 % par rapport à 2019.

En Normandie, après trois années de collaboration entre la Région et Transdev, un car diesel converti en motorisation électrique alimentée par de l'hydrogène a pu être mis en circulation en 2024.

### Report modal vers les transports en commun

Utiliser les transports en commun est un levier important de la décarbonation des mobilités. Attirer les voyageurs et faciliter la sortie du modèle « tout voiture » en sont des enjeux essentiels. Pour cela, Transdev déploie plusieurs actions :

- Le transport à la demande, qui fournit des solutions flexibles et adaptées aux besoins des passagers et des territoires.
- Le Car à Haut Niveau de Service (ou Car Express), qui apporte une offre qualitative et attractive de transport en autocar.
- La démarche *MobiDesign*, qui garantit une offre de mobilité multimodale et intermodale qui répond aux besoins de chaque territoire et de ses habitants.
- Des solutions et services dédiés aux mobilités actives (vélos et trottinettes), qui prennent en compte l'intermodalité et la transition des usages.

En France, un plan marketing dédié au report modal est déployé dans les territoires. Ce plan s'inspire de la démarche « Changeons les habitudes » de

\*Au sens du règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui s'articule autour des différents stades de maturité psychologique au changement.

Transdev Portugal a commencé à exploiter des vélos dans le contrat de Barcelos, ainsi que des vélos et scooters électriques à Covilhã.

## 2.5 Autres impacts environnementaux

### 2.5.1 Contexte et enjeux

Maîtriser et réduire l'impact des activités du Groupe sur l'environnement est un enjeu crucial. Si la mobilité participe à l'attractivité et la vitalité d'un territoire, la façon dont les systèmes de transports sont planifiés, développés et utilisés peut avoir un impact significatif sur la santé des écosystèmes.

En tant qu'opérateur de mobilité et partenaire des collectivités, Transdev s'implique avec les parties prenantes locales pour concevoir des solutions qui participent à la préservation des écosystèmes sur le long terme et favorisent des solutions d'économie circulaire.

### 2.5.2 Politique environnement

La politique Environnement de Transdev vise à :

- minimiser les impacts des activités du Groupe grâce à la mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME) ;
- assurer la conformité, aux exigences réglementaires environnementales ;
- promouvoir l'excellence environnementale dans les opérations et les métiers.

La Direction Stratégie Environnement et Climat est responsable de l'application de la politique Environnement, qui s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe.

Le SME permet d'assurer un suivi détaillé de la pollution locale, des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la gestion de l'eau et des déchets.

Le respect des engagements est surveillé et contrôlé annuellement, notamment à travers le suivi du nombre d'entités respectant les critères du SME de Transdev et le taux de sites certifiés ISO 14001.

#### UN SME ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES

Chaque pays du Groupe s'assure de la conformité à son cadre législatif et adapte le système de management de l'environnement (SME) à ses spécificités locales.

A titre d'exemple, en France, des contrats-cadres avec les prestataires de traitement des déchets garantissent une gestion homogène des déchets. C'est le cas pour les huiles usagées, les aérosols et les chiffons souillés. Aux Pays-Bas, une politique environnementale définit des consignes spécifiques : collecte séparée, utilisation de matériaux réutilisables, incitation à la réutilisation ou au recyclage, gestion des déchets informatiques.

Afin de préserver les ressources en eau, au Maroc, Transdev Rabat-Salé a mis en place un système de management de l'utilisation efficiente de l'eau (ISO 46001:2019), qui a fait l'objet d'une certification externe en novembre 2024.



### 2.5.3 Actions menées

#### Solutions d'économie circulaire

Pour réduire l'empreinte environnementale de ses véhicules, Transdev explore des solutions visant à prolonger leur durée de vie, avant de les remplacer ou de les recycler.

Aux Pays-Bas, Transdev a mis en place une politique dédiée à l'économie circulaire et s'est fixé pour objectif de rendre ses activités 100% circulaires d'ici 2050, et d'ici 2030, de réduire de moitié sa consommation de matières premières. Plusieurs actions sont déployées pour atteindre ces objectifs. Par exemple, les batteries usagées de 43 bus électriques, avec lesquels Transdev circule à Eindhoven, ont trouvé une seconde vie : elles sont désormais utilisées comme système de stockage d'énergie. Les pneumatiques usagés sont rechapés et réutilisés après avoir passé des tests de sécurité. Transdev s'engage également à un niveau politique avec d'autres acteurs majeurs du transport public, en prenant part à un groupe de travail dédié à l'économie circulaire lancé par le Ministère des infrastructures et de l'eau des Pays-Bas et dont l'objectif est de mettre en place un accord de transport public circulaire.

Transdev expérimente le rétrofit qui consiste à convertir les véhicules diesel existants en remplaçant leur chaîne de traction thermique par un moteur électrique. Plusieurs initiatives de rétrofit se déploient dans les pays. En Suède, trois ferries rétrofités disposent d'un moteur hybride fonctionnant au biodiesel et à l'électricité. Ce projet en cours vise à réduire les émissions de GES de 47% mettant ainsi en évidence les résultats positifs observés jusqu'à présent. En France, en 2024, Transdev STAO a signé un partenariat avec REV, un spécialiste du rétrofit de véhicules, visant à tester cette opération sur des cars scolaires.

#### Réduction des pollutions

Bien que le transport public reste l'une des solutions les plus durables, son impact environnemental peut encore être réduit. A titre d'exemple, un autobus urbain à moteur thermique génère en moyenne 4 kg de particules de freinage par an, qui peuvent être réduites grâce à des dispositifs adaptés.

En collaboration avec Tallano Technologies et IVECO BUS, Transdev expérimente actuellement la solution technologique TAMIC®, un système de récupération des particules fines émises lors du freinage des autobus. Cette technologie permet de capturer plus de 70% des pollutions constituées de particules fines émises par la friction des plaquettes sur les disques de freins des autobus.

Ce projet d'innovation, outre qu'il s'inscrit dans une volonté partagée de rendre les transports moins polluants d'un point de vue écologique, permet d'anticiper l'institution de nouvelles exigences réglementaires européennes applicables aux véhicules de transport en commun, autobus et autocars.

Les tests organisés en 2024 sur le réseau de Soléa à Mulhouse constituent une première internationale pour le Groupe et ouvriront la voie vers de nouvelles étapes, telles que l'homologation du dispositif de dépollution quand les normes seront définies et un développement industriel de la solution. Car l'atout du système de captation des particules de freinage initié sur la base de la technologie de Tallano et mis en œuvre par Transdev et IVECO BUS est d'être tout à la fois adapté à des véhicules neufs et au rétrofit sur des autobus déjà en circulation.

#### Préservation de la biodiversité

En France, Transdev s'implique avec les parties prenantes locales pour concevoir des solutions qui participent à la préservation des écosystèmes sur le long terme.

Depuis 2016, Transdev France contribue au programme Nature 2050 créé par CDC Biodiversité. Sept réseaux Transdev sont engagés sur des projets de renaturation dans les territoires, contribuant directement à la restauration de 127 000 m2 de nature jusqu'en 2050.

En 2024, Transdev a renouvelé son partenariat en signant une nouvelle convention cadre avec CDC Biodiversité, couvrant un plus grand périmètre d'activités. L'objectif de Transdev est ainsi de prendre en compte la biodiversité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, du stade amont de l'exploitation par Transdev d'un réseau de transport, mais aussi sur les infrastructures existantes, et enfin sur l'ensemble

du territoire concerné par les lignes opérées par les filiales du Groupe.

Dans ce cadre, trois sites de Transdev en région Hauts-de-France entreprennent des actions de renaturation avec l'appui de CDC Biodiversité.

Par ailleurs, Transdev est signataire du programme de l'Office Français de la Biodiversité "Entreprise Engagée pour la Nature" depuis août 2024.

## 2.6 Mesure de la performance

KPIs		2018*	2023	2024
<b>Émissions de GES WTW kg/100 km parcourus<sup>(1)</sup></b>		117,6	97,9	<b>96,5</b>
<b>Taux de flotte alternative<sup>(2)</sup> : flotte routière non diesel (GNC, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène)</b>		12,2 %	18,1 %	<b>18,6 %</b>
<b>Émissions de polluants g/100 km parcourus</b>	CO	74,1	27,3	<b>20,7</b>
	NOx	1224,6	725,8	<b>652,9</b>
	PM	8,1	3,2	<b>2,6</b>
	HC	NC <sup>(3)</sup>	5,5	<b>4,2</b>
<b>Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice</b>		1,6 %	1,84 %	<b>0,8 %</b>

(1) Hors activités maritimes. L'intensité carbone de la flotte du Groupe pour 2024 serait de 99,6 kg CO<sub>2</sub>e/100 km, en intégrant les activités maritimes.

(2) Définition flotte alternative : bus et cars non diesel, ie gaz naturel comprimé, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène.

(3) NC : Non calculé. Indicateur non couvert par l'audit en 2018.

\* 2018 année de référence

L'acquisition de First Transit en 2023 augmente de manière significative la valeur absolue des émissions du Groupe. Conformément au GHG protocol, Transdev a donc recalculé en 2024 les émissions carbone de son année de référence 2018 ainsi que pour son année 2023 afin que ses indicateurs carbone soient bien représentatifs de la tendance. Ce recalcul explique l'évolution des valeurs des indicateurs GES sur les années 2018 et 2023.

En 2024, Transdev a également fait évoluer son indicateur de GES kg/100km pour s'aligner avec les recommandations sectorielles (SBTi). La nouvelle version de cet indicateur intègre désormais le scope 3 de l'énergie consommée par la flotte et couvre donc les émissions du puit à la roue (WTW) des véhicules. Cette évolution entraîne une augmentation de près 20 % de toutes les valeurs de cet indicateur entre 2018 et 2023 sans impacter significativement les réductions réalisées.

Cette année encore Transdev a réduit ses émissions de GES kg/100km grâce à l'avancée de la transition énergétique. En 2024, la consommation électrique a atteint 10 % de la consommation énergétique totale de la flotte, contre 6 % en 2023. Cette électrification se fait détrimement du diesel dont la part de consommation énergétique descend de 56 % en 2023 à 51 % en 2024.

De même concernant les polluants mesurés sur les moteurs thermiques. La modernisation de la flotte et le remplacement des véhicules diesel les plus anciens permettent la diminution en émission des CO (24 %), NOx (10 %), PM (17 %) et HC (25 %) par rapport à 2023. Transdev a poursuivi ses actions d'éco-conduite dans les opérations qui sont un fort contributeur à la réduction des impacts carbone mais aussi de qualité de l'air.

## 2.7 Application du Règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

Le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 établit un cadre, appelé « Taxonomie », visant à promouvoir les investissements durables en Europe, alignés sur les objectifs climatiques et environnementaux du Pacte Vert<sup>4</sup>. Ce règlement, complété par des actes délégués, répertorie les activités économiques et les critères pour évaluer leur durabilité.

Conscient de ses responsabilités et de sa capacité à contribuer positivement à la transition écologique, Transdev a présenté, en 2023, la part de son activité éligible et alignée à la Taxonomie, en se concentrant sur le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement en matériel de transport, en lien avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En 2024, cette analyse a été étendue à l'ensemble du périmètre consolidé<sup>5</sup>, couvrant tous les objectifs environnementaux et l'intégralité des dépenses d'investissement (CapEx).

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, qui représentent l'essentiel de l'activité du Groupe, le matériel répond au cahier des charges établi par ces dernières. Depuis de nombreuses années, Transdev s'engage activement à leurs côtés pour la transition énergétique dans le transport public, notamment à travers sa stratégie « Moving Green » (cf. section 2.1).

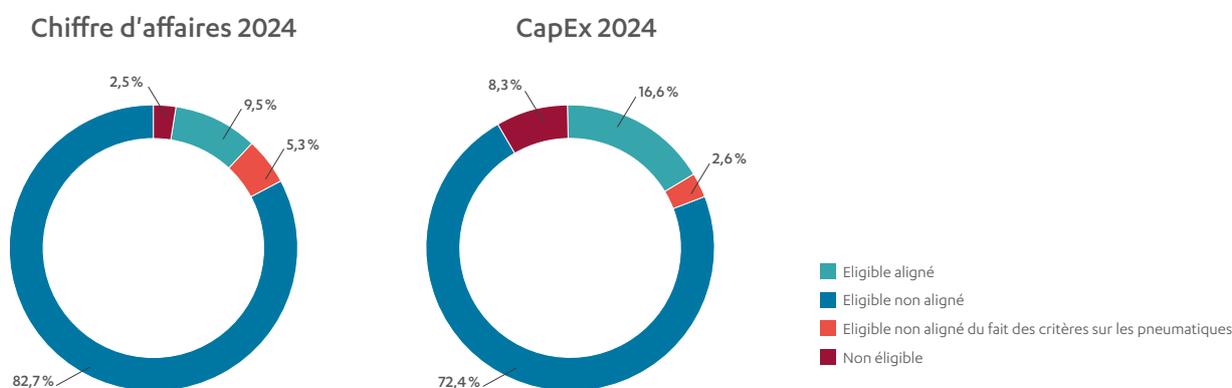
### 2.7.1 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente les ratios d'éligibilité et d'alignement à la Taxonomie pour le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement (CapEx) :

	<i>(en millions d'euros)</i>			
	Chiffre d'affaires		CapEx <sup>(2)</sup>	
	2024	%	2024	%
Eligible aligné <sup>(1)</sup>	955,2	9,5%	94,3	16,6%
Eligible non aligné du fait des critères sur les pneumatiques	529,5	5,3%	14,9	2,6%
Eligible non aligné	8 310,2	82,7%	410,1	72,4%
<b>Total éligible</b>	<b>9 794,9</b>	<b>97,5%</b>	<b>519,3</b>	<b>91,7%</b>
<b>% aligné / éligible</b>		<b>9,8%</b>		<b>18,2%</b>
Total non éligible	254,5	2,5%	47,3	8,3%
<b>TOTAL</b>	<b>10 049,4</b>		<b>566,6</b>	

<sup>(1)</sup> Pour le matériel de transport, activités exploitant uniquement des véhicules électriques ou à hydrogène ou bi-mode pour l'activité 6.1 "Transports ferroviaires interurbains de voyageurs" (critère technique Euro VI non retenu pour l'interurbain dans l'activité 6.3 "Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs").

<sup>(2)</sup> Hors actifs financiers opérationnels issus de l'application de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services". Après déduction des subventions d'investissement. Y compris les CapEx provenant de regroupements d'entreprises de l'exercice.



### 2.7.2 Grands principes de la Taxonomie

La Taxonomie est un système de classification qui définit les conditions permettant de qualifier certaines activités économiques comme durables.

#### 6 objectifs environnementaux

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

#### 4 critères cumulatifs à respecter pour être durable

1. Être éligible : Activité couverte par la Taxonomie
2. Contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux : Respect des critères techniques
3. Absence d'effets collatéraux sur les cinq autres objectifs environnementaux : Respect des critères Do No Significant Harm (DNSH)
4. Respect de garanties minimales : Droits humains, corruption, fiscalité et concurrence loyale

<sup>4</sup> Le Pacte Vert est un ensemble d'initiatives politiques dans le but de rendre l'Europe climatiquement neutre en 2050

<sup>5</sup> Le Groupe First Transit, acquis en mars 2023, n'avait pas été intégré dans l'analyse en 2023. Les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ne sont pas prises en compte.

## 2.7.3 Eligibilité des activités

Une activité est considérée comme éligible à la Taxonomie lorsqu'elle figure dans la liste des activités définies par les actes délégués au Règlement Taxonomie. Ces activités sont identifiées comme pouvant contribuer de manière substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux (cf. section 2.7.2).

Les activités de Transdev sont principalement orientées vers les deux objectifs climatiques.

### 2.7.3.1 Eligibilité aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique

En 2024, les principales activités éligibles aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique sont les suivantes :

- 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs » ;
- 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » ;
- 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » ;
- 6.6 « Transport routier de fret » ;
- 6.7 « Transports fluviaux de passagers » ;
- 6.11 « Transports maritimes et côtiers de passagers » ;
- 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » ;
- 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone » ;
- 6.20 « Activités d'assistance en escale pour le transport aérien ».

#### Chiffre d'affaires

97,5% du chiffre d'affaires de l'exercice 2024 est éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Cette forte éligibilité s'explique par la nature des activités du Groupe, qui contribuent à des solutions de mobilité durable. Les activités non éligibles à cet objectif concernent essentiellement les fonctions de *holding*, ainsi que les activités de maintenance réalisées pour compte de tiers.

Aucun chiffre d'affaires n'est associé à l'objectif d'adaptation au changement climatique en 2024.

#### Dépenses d'investissement (CapEx)

En ce qui concerne l'objectif d'atténuation du changement climatique,

- la quasi-totalité des CapEx liés au matériel de transport est éligible ;
- les CapEx totaux du Groupe sont éligibles à hauteur de 91,7%.

Le plan d'adaptation du Groupe aux conséquences du changement climatique étant décliné par activités taxonomiques, les CapEx du Groupe éligibles à l'atténuation du changement climatique le sont également, pour les mêmes montants, à l'adaptation au changement climatique.

### 2.7.3.2 Eligibilité aux quatre autres objectifs environnementaux

L'analyse menée sur les objectifs « Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines », « Prévention et réduction de la pollution » et « Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes » n'a pas permis d'identifier de nouvelles activités éligibles, les activités du Groupe ne correspondant pas aux critères décrits dans les actes délégués spécifiques à ces trois objectifs. Bien que ces trois objectifs ne présentent pas d'éligibilité, Transdev entend continuer à y contribuer, notamment en renforçant ses actions de lutte contre la pollution (cf. section 2.5).

L'analyse de l'éligibilité de l'activité de maintenance pour compte de tiers, dans le cadre de l'objectif « Transition vers une économie circulaire », est en cours.

## 2.7.4 Alignement des activités

Pour qu'une activité soit considérée comme durable ou alignée à la Taxonomie, elle doit remplir les trois conditions cumulatives suivantes :

- contribuer de façon substantielle à l'un des six objectifs environnementaux (cf. section 2.7.2), en satisfaisant à des critères techniques spécifiques ;

- ne pas porter atteinte aux cinq autres objectifs selon le principe dit « *Do No Significant Harm* » ;
- respecter des garanties minimales sur les droits humains, la lutte contre la corruption, la conformité au droit de la concurrence et aux règles fiscales.

L'évaluation de l'alignement a été réalisée principalement au regard de l'objectif d'atténuation du changement climatique. Les actions liées à l'adaptation sont encore en phase de structuration.

### 2.7.4.1 Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

#### Matériel de transport

Les termes « zéro émission » et « émission nulle » qualifient les véhicules dont les émissions directes de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles. Les émissions liées à la fabrication, la distribution et la production de l'énergie utilisée ne sont pas prises en compte.

Concernant l'activité 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs », pour déterminer les activités alignées à la Taxonomie, ont été retenus les véhicules électriques et les véhicules bimodaux, c'est-à-dire les véhicules qui ont des émissions directes de dioxyde de carbone à l'échappement nulles lorsqu'ils sont utilisés sur une voie équipée de l'infrastructure nécessaire et qui utilisent un moteur conventionnel lorsqu'une telle infrastructure n'est pas disponible.

Pour les activités 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », seuls les véhicules à zéro émission au sens de la Taxonomie ont été retenus comme alignés. Par souci de simplification, le Groupe n'a pas considéré les véhicules conformes à la norme Euro VI utilisés dans les services interurbains comme durables, malgré leur admissibilité temporaire jusqu'en 2025.

Si les critères d'alignement de la Taxonomie visent l'objectif de neutralité carbone de l'Union européenne d'ici 2050, ils ne valorisent toutefois pas certains leviers importants déjà mobilisés par le Groupe pour atteindre sa trajectoire carbone. Par exemple, l'activité 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs », qui représente environ 70 % du chiffre d'affaires total de Transdev en 2024, ne permet pas de retenir les véhicules hybrides et ceux utilisant des biocarburants ou du biogaz comme alignés à la Taxonomie, alors qu'ils constituent une flotte à faible émission nette.

#### Infrastructures de transport

Dans le cadre des contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, les actifs immobiliers (dépôts, ateliers de maintenance, parkings) sont généralement mis à disposition du Groupe ou loués. Le Groupe n'a pas pour vocation de construire ces infrastructures.

Pour l'activité 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire », les ateliers de maintenance et les dépôts utilisés pour l'exploitation du matériel ferroviaire interurbain (transfert de voyageurs du rail au rail ou d'autres modes au rail) ont été inclus.

Pour l'activité 6.15 « Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone », ont été pris en compte les ateliers de maintenance, les dépôts et les parkings utilisés pour l'exploitation du matériel de transport urbain et suburbain.

Aucun des actifs immobiliers pris en compte n'est dédié au transport ou au stockage de combustibles fossiles.

### 2.7.4.2 Ne pas causer de préjudice important aux cinq autres objectifs environnementaux - Critères *Do No Significant Harm* (DNSH)

L'évaluation de l'absence de préjudice aux autres objectifs environnementaux a été réalisée en s'appuyant sur le respect des réglementations locales en vigueur, l'analyse de double matérialité et les politiques et *reporting* internes du Groupe.

#### Adaptation au changement climatique

En 2024, le Groupe a renforcé son plan d'adaptation au changement climatique, initié en 2023. Ce plan, couvrant l'ensemble des activités de la Taxonomie (cf. section 2.4.3), répond aux exigences du critère DNSH et continuera d'être affiné dans les années à venir.

#### Prévention et réduction de la pollution

##### Pneumatiques

En ce qui concerne les activités 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », le critère DNSH porte sur la conformité des pneumatiques neufs aux exigences en matière de bruit de roulement externe dans la classe d'efficacité énergétique la plus élevée et au coefficient de résistance au roulement dans les deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées. Cette conformité a été vérifiée à partir de la base de données *European Product Registry for Energy Labelling* (EPREL), en se basant sur les classes de pneumatiques les plus élevées disponibles sur le marché et sur l'expertise des équipes opérationnelles.

Lorsque l'étiquetage européen n'est pas applicable, notamment en Amérique du Nord où les systèmes d'étiquetage diffèrent des standards de la base EPREL, le Groupe considère par défaut que le critère DNSH « Prévention et réduction de la pollution » est respecté.

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une démarche circulaire, le Groupe intègre, dans de nombreux contrats, l'utilisation de pneumatiques rechapés en seconde monte sur les véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie. Toutefois, les pneumatiques rechapés n'étant pas pris en compte dans le Règlement Taxonomie (car actuellement pas présents dans la base EPREL), leur utilisation entraîne un non-alignement des véhicules concernés, malgré les bénéfices environnementaux liés au recyclage des pneumatiques (préservation des ressources...).

Dans ce contexte, certains parcs de véhicules électriques n'ont pas pu être considérés comme alignés, du fait du non-respect des critères sur les pneumatiques. Pour l'exercice 2024, cela concerne environ 5,3% du chiffre d'affaires et 2,6% des CapEx.

##### Autres pollutions

Pour les activités d'infrastructures 6.14 et 6.15 :

- les incidents de pollution des sols sont suivis à l'aide d'un indicateur spécifique (« taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'année ») (cf. section 2.6) ;
- lorsque des mesures de réduction du bruit sont nécessaires, elles sont mises en place en concertation avec les parties prenantes, en particulier les autorités organisatrices de mobilité.

#### Transition vers une économie circulaire

Les critères DNSH « Transition vers une économie circulaire » pour les activités 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de passagers », 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers », portent essentiellement sur la mise en œuvre de mesures de

gestion de déchets, tant dans la phase d'utilisation du matériel de transport (maintenance) qu'en fin de vie. En ce qui concerne les batteries des véhicules électriques, Transdev n'en assure pas directement la gestion, celle-ci étant confiée aux constructeurs.

Les dispositifs mis en œuvre par le Groupe, détaillés dans la section 2.5.3, permettent de répondre aux exigences DNSH en matière d'économie circulaire.

Pour les activités liées aux infrastructures 6.14 et 6.15, les critères DNSH relatifs à l'économie circulaire portent sur la valorisation des déchets issus des travaux de construction et de démolition. Ces exigences ne concernent pas Transdev, qui n'a pas vocation à construire ces infrastructures.

#### Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Concernant les activités d'infrastructure 6.14 et 6.15, l'analyse de double matérialité montre que l'utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines, ainsi que la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ne constituent pas un enjeu majeur pour Transdev, qui n'est pas constructeur.

Dans ses dépôts, ateliers de maintenance et parkings,

- tout en respectant les réglementations locales en vigueur, Transdev veille à une utilisation durable de l'eau, notamment avec un recyclage des eaux utilisées pour le lavage des véhicules, ainsi qu'à une réduction des émissions de polluants ;
- le Groupe surveille la non-prolifération d'espèces invasives et tond les espaces limités de végétation. A de très rares exceptions près, Transdev n'est pas responsable de l'entretien des routes ou des voies ferrées.

Par ailleurs, les enjeux liés aux collisions avec la faune sont très limités, bien que certaines mesures d'atténuation puissent être mises en œuvre ponctuellement.

Plus généralement, le Groupe travaille avec les autorités organisatrices de mobilité pour concevoir des solutions respectueuses des écosystèmes (cf. section 2.5.3).

#### 2.7.4.3 Garanties minimales

L'évaluation des garanties minimales s'est concentrée sur quatre dimensions clés : (i) droits humains, (ii) corruption, (iii) fiscalité et (iv) concurrence loyale. Elle s'est appuyée sur :

- les politiques appliquées par le Groupe ;
- l'absence d'événements graves ou de condamnations significatives sur ces quatre dimensions.

Transdev a mis en place un système de management de l'éthique et de la conformité (ECMS), qui vise à s'assurer du respect de la réglementation et des règles internes. Il intègre directement un code de conduite et des mesures anticorruption, qui sont détaillées dans des procédures spécifiques. Ce dispositif est complété par des politiques portant sur les droits humains, la fiscalité et la concurrence loyale (cf. section 4.2.5 et le Plan de vigilance).

En 2024, aucune condamnation de nature à remettre en cause le respect du critère « garanties minimales » n'a été enregistrée.

## 2.7.5 Résultats d'éligibilité et alignement des activités du Groupe

### 2.7.5.1 Chiffre d'affaires

*(en millions d'euros)*

Chiffre d'affaires 2024								
	Part du chiffre d'affaires éligible	Part du chiffre d'affaires aligné	Part du chiffre d'affaires aligné transitoire	Part du chiffre d'affaires aligné habilitant	Montant du chiffre d'affaires éligible	Montant du chiffre d'affaires aligné	Montant du chiffre d'affaires aligné transitoire	Montant du chiffre d'affaires aligné habilitant
Objectifs	97,5%	9,5%	0,0%	0,0%	9 794,9	955,2	0,0	0,0
CCM	97,5%	9,5%	0,0%	0,0%	9 794,9	955,2	0,0	0,0
CCA	-	-	-	-	-	-	-	-
WTR	-	-	-	-	-	-	-	-
PPC	-	-	-	-	-	-	-	-
CE	-	-	-	-	-	-	-	-
BIO	-	-	-	-	-	-	-	-

CCM : atténuation du changement climatique ; CCA : adaptation au changement climatique ; WTR : eau ; CE : économie circulaire ; PPC : pollution ; BIO : biodiversité.

Pour l'exercice 2024, le chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie est de l'ordre de 955 millions d'euros, soit 9,5% du chiffre d'affaires total (9,8% du chiffre d'affaires éligible).

La répartition de cet alignement, par activité taxonomique, est détaillée ci-après :

Activités économiques	Code	Codes NACE	Chiffre d'affaires 2024	Part du chiffre d'affaires	Critères de contribution substantielle					Critères d'absence de préjudice important					Garanties minimales	Activité habilitante	Activité transitoire		
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution				Economie circulaire	Biodiversité
					%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N				O/N	O/N
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																			
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	CCM 6.1	H49.10	522,1	5,2%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0	N/A	O	O	N/A	O		
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs <sup>(1)</sup>	CCM 6.3	H49.31	362,9	3,6%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0	N/A	O	O	N/A	O		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	H49.39 & H49.32	56,7	0,6%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0	N/A	O	O	N/A	O		
Activités d'assistance en escale pour le transport aérien	CCM 6.20	H52.23, H52.24 & H52.29	13,5	0,1%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0	0	O	O	O	N/A	O		
<b>Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)</b>			<b>955,2</b>	<b>9,5%</b>															
<i>dont habilitante</i>			-																
<i>dont transitoire</i>			-																
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																			
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	CCM 6.1	H49.10	666,1	6,6%															
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs	CCM 6.3	H49.31	6 134,3	61,0%															
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs <sup>(2)</sup>	CCM 6.3	H49.31	493,0	4,9%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	O	O	N/A	N	O	N/A	O		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	H49.39 & H49.32	1 030,4	10,3%															
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers <sup>(2)</sup>	CCM 6.5	H49.39 & H49.32	36,5	0,4%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	O	O	N/A	N	O	N/A	O		
Transport routier de fret	CCM 6.6	H49.4.1, H53.10, H53.20 & N77.12	6,5	0,1%															
Transports fluviaux de passagers	CCM 6.7	H50.30	3,4	0,0%															
Transports maritimes et côtiers de passagers	CCM 6.11	H50.10, N77.21 & N77.34	193,9	1,9%															
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	H52.21	82,7	0,8%															
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone	CCM 6.15	F42.11, F42.13, F71.1 & F71.20	81,9	0,8%															
Activités d'assistance en escale pour le transport aérien	CCM 6.20	H52.23, H52.24 & H52.29	110,9	1,1%															
<b>Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)</b>			<b>8 839,7</b>	<b>88,0%</b>															
<b>Total (A.1 + A.2)</b>			<b>9 794,9</b>	<b>97,5%</b>															
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
<b>Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)</b>			<b>254,5</b>	<b>2,5%</b>															
<b>TOTAL (A + B)</b>			<b>10 049,4</b>	<b>100,0%</b>															

<sup>(1)</sup> Activité exploitant des véhicules électriques ou à hydrogène (critère technique Euro VI non retenu pour l'interurbain dans l'activité 6.3 "Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs").

<sup>(2)</sup> Chiffre d'affaires relatif à des véhicules électriques ou à hydrogène non aligné, du fait des critères sur les pneumatiques (DNSH pollution).

Cet alignement s'observe principalement sur l'activité 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de passagers », qui concerne le transport ferroviaire électrique et bi-mode, essentiellement en Allemagne.

## RAPPORT DE GESTION

Sur l'activité 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs », le chiffre d'affaires aligné est réalisé par les entités du Groupe exploitant :

- des tramways ;
- et un parc de véhicules à émission nulle au sens de la Taxonomie (essentiellement des bus), équipés de pneumatiques répondant aux critères relatifs au bruit de roulement externe et au coefficient de résistance au roulement (efficacité énergétique).

Le chiffre d'affaires lié aux véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie n'ayant pas pu être considéré comme aligné, en raison du non-respect des critères d'efficacité des pneumatiques, représente environ 5,3% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2024.

### 2.7.5.2 Dépenses d'investissement (CapEx)

(en millions d'euros)

CapEx 2024								
	Part des CapEx éligibles	Part des CapEx alignés	Part des CapEx alignés transitoires	Part des CapEx alignés habitants	Montant des CapEx éligibles	Montant des CapEx alignés	Montant des CapEx alignés transitoires	Montant des CapEx alignés habitants
<b>Objectifs</b>	<b>91,7%</b>	<b>16,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>14,0%</b>	<b>519,3</b>	<b>94,3</b>	<b>0,0</b>	<b>79,1</b>
<b>CCM</b>	<b>91,7%</b>	<b>16,6%</b>	<b>0,0%</b>	<b>14,0%</b>	<b>519,3</b>	<b>94,3</b>	<b>0,0</b>	<b>79,1</b>
CCA	91,7%	-	-	-	-	-	-	-
WTR	-	-	-	-	-	-	-	-
PPC	-	-	-	-	-	-	-	-
CE	-	-	-	-	-	-	-	-
BIO	-	-	-	-	-	-	-	-

CCM : atténuation du changement climatique ; CCA : adaptation au changement climatique ; WTR : eau ; CE : économie circulaire ; PPC : pollution ; BIO : biodiversité.

Les CapEx alignés à la Taxonomie s'élèvent à 94 millions d'euros en 2024, soit 16,6 % des CapEx totaux et 18,2% des CapEx éligibles.

En 2024, la répartition de cet alignement par activité taxonomique est présentée ci-dessous :

Activités économiques	Code	Codes NACE	CapEx 2024	Part des CapEx	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important							
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Activité habilitante	Activité transitoire
			En millions d'euros	%	%	%	%	%	%	%	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	O/N	H	T
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
<b>A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>																			
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs																			
CCM 6.1		H49.10	2,6	0,5%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	N/A	O	O	N/A	O		
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs <sup>(1)</sup>																			
CCM 6.3		H49.31	10,6	1,9%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	N/A	O	O	N/A	O		
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers																			
CCM 6.5		H49.39.8 & H49.32	0,2	0,0%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	N/A	O	O	N/A	O		
Transports maritimes et côtiers de passagers																			
CCM 6.11		H50.10, N77.22 & N77.34	1,8	0,3%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	O	O	O	O	O		
Infrastructures de transport ferroviaire																			
CCM 6.14		H52.21	8,4	1,5%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	O	O	O	O	O	H	
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone																			
CCM 6.15		F42.11, F42.13, F71.1 & F71.20	70,7	12,5%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	O	O	O	O	O	O	H
<b>CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)</b>			<b>94,3</b>	<b>16,6%</b>															
dont habitante			79,1	14,0%															
dont transitoire			-	0,0%															
<b>A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)</b>																			
Transports ferroviaires interurbains de voyageurs																			
CCM 6.1		H49.10	43,2	7,6%															
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs																			
CCM 6.3		H49.31	328,5	58,0%															
Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers																			
CCM 6.5		H49.39.8 & H49.32	6,7	1,2%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	N/A	N	O	N/A	O		
Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers <sup>(2)</sup>																			
CCM 6.5		H49.39.8 & H49.32	26,0	4,6%															
Transports maritimes et côtiers de passagers																			
CCM 6.11		H50.10, N77.22 & N77.34	8,2	1,5%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	O	O	N/A	N	O	N/A	O		
Infrastructures de transport ferroviaire																			
CCM 6.14		H52.21	5,9	1,0%															
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone																			
CCM 6.15		F42.11, F42.13, F71.1 & F71.20	1,0	0,2%															
Activités d'assistance en escale pour le transport aérien																			
CCM 6.20		H52.23, H52.24 & H52.29	1,6	0,3%															
3,9			0,7%																
<b>CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)</b>			<b>425,0</b>	<b>75,0%</b>															
<b>Total (A.1 + A.2)</b>			<b>519,3</b>	<b>91,7%</b>															
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>																			
<b>CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)</b>			<b>47,3</b>	<b>8,3%</b>															
<b>Total (A + B)</b>			<b>566,6</b>	<b>100,0%</b>															

<sup>(1)</sup> Hors CapEx Euro VI.

<sup>(2)</sup> Véhicules électriques ou à hydrogène non alignés, du fait des critères sur les pneumatiques (DNSH pollution).

En 2024, les CapEx alignés à la Taxonomie correspondent principalement :

- à des locations et à des acquisitions de véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie, équipés de pneumatiques conformes aux exigences en matière de bruit de roulement externe et de coefficient de résistance au roulement,
- à des locations de biens immobiliers (dépôts, ateliers...).

Dans certaines géographies, les CapEx liés aux véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie n'ont pas pu être considérés comme alignés, du fait du non-respect des critères d'efficacité des pneumatiques. Ils représentent environ 2,6 % des CapEx du Groupe en 2024.

Les CapEx, tels que définis par la Taxonomie, excluent les actifs financiers opérationnels découlant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » (cf. note VII.4.4 des états financiers consolidés). Cette approche restrictive ne reflète pas pleinement les activités de Transdev, car ces actifs peuvent inclure des éléments stratégiques favorisant la décarbonation, comme des flottes de véhicules électriques, ou des infrastructures habilitantes (dépôts, ateliers...).

### 2.7.5.3 Charges opérationnelles (OpEx)

Hors First Transit acquis en mars 2023, les OpEx, tels que définis par le Règlement Taxonomie (cf. section 6.3.2), sont de l'ordre de 640 millions d'euros en 2024, soit 7,5 % du total des charges opérationnelles du Groupe et environ 7,9 % des charges intégrées dans le calcul de l'EBITDA. Ce pourcentage restant en deçà du seuil de matérialité de 10 %, Transdev est exempté de l'obligation de calculer cet indicateur.

Ainsi, dans le tableau réglementaire présenté ci-dessous, les OpEx sont déclarés à zéro, conformément à l'exemption prévue :

*(en millions d'euros)*

OpEx 2024									
	Part des OpEx éligibles	Part des OpEx alignés	Part des OpEx alignés transitoires	Part des OpEx alignés habilitants	Montant des OpEx éligibles	Montant des OpEx alignés	Montant des OpEx alignés transitoires	Montant des OpEx alignés habilitants	
<b>Objectifs</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
CCM	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CCA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
WTR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIO	-	-	-	-	-	-	-	-	-

CCM : atténuation du changement climatique ; CCA : adaptation au changement climatique ; WTR : eau ; CE : économie circulaire ; PPC : pollution ; BIO : biodiversité.

### 2.7.6 Informations taxonomiques pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	Non
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	Non
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté	Non
<b>Activités liées au gaz fossile</b>		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	Non
5	L'entreprise exerce, finance, ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	Non
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux	Non

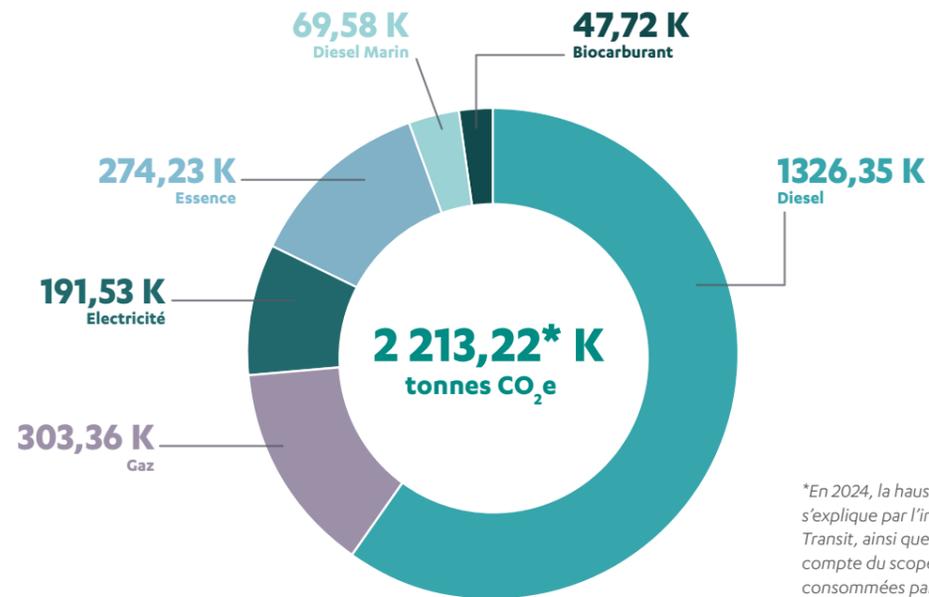
### 2.7.7 Perspectives

Dans un contexte marqué par l'évolution constante du cadre réglementaire de l'Union européenne et les marges d'interprétation qu'il laisse, le Groupe prévoit un ajustement progressif de son reporting, notamment sur l'adaptation au changement climatique, l'économie circulaire (en particulier sur l'éligibilité de son activité de maintenance réalisée pour compte de tiers), ainsi que sur l'analyse des flux liés aux immobilisations en cours.

En ce qui concerne les pneumatiques, le Groupe continuera à intégrer, lorsque cela est pertinent, les exigences de la Taxonomie dans le cadre du renouvellement de certains contrats. Toutefois, considérant que l'exclusion des pneumatiques rechapés de l'alignement est en contradiction avec les objectifs fondamentaux de préservation des ressources (cf. section 2.7.4.2), le Groupe maintiendra l'utilisation de pneumatiques rechapés en seconde monte lorsque cela sera jugé nécessaire par les équipes opérationnelles ou lorsque les cahiers des charges des clients le permettront.

## Empreinte carbone de la flotte de Transdev

Scopes 1, 2 et 3.3 (tonne CO<sub>2</sub>e)



\*En 2024, la hausse observée s'explique par l'intégration de First Transit, ainsi que par la prise en compte du scope 3.3 des énergies consommées par la flotte du Groupe.

### Scope 3

Mesurer les émissions liées au scope 3 pour maintenir la crédibilité de notre positionnement



### S'assurer d'une trajectoire à 1,5°C

Conformément aux engagements des actionnaires



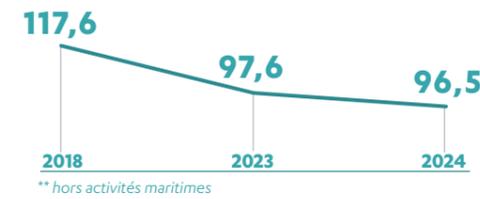
Encourager le report modal

## Engagement clés pour 2030

**- 30 %**

D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR RAPPORT À 2018 (en intensité)

Émissions GES WTW\*\* (en intensité kg CO<sub>2</sub>/100km)

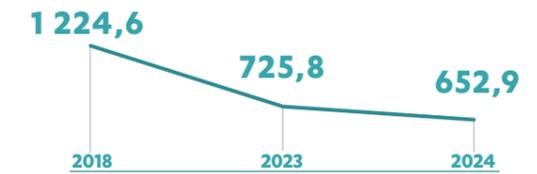


**TRANSDEV A ATTEINT SON OBJECTIF EN MATIÈRE DE FLOTTE ALTERNATIVE DÈS 2023**

**- 50 %**

D'ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE (NO<sub>x</sub>) PAR RAPPORT À 2018

Émissions de NO<sub>x</sub> (g/100 km parcourus)



**5 755** véhicules gaz et biogaz

**2 012** véhicules électriques

**46** véhicules à hydrogène

véhicules = bus et cars

### Performance 2024

**Changement climatique**  
**-18 %**  
de GES entre 2018 et 2024 (en intensité et hors activité maritime)

**Qualité de l'air**  
**-47 %**  
de NO<sub>x</sub> entre 2018 et 2024

**Transition énergétique**  
**18,6 %**  
de flotte alternative

**2 058** bus et cars « zéro émission\*\*\* »  
**+21 %** de bus et cars « zéro émission\*\*\* » entre 2023 et 2024

**44 %** d'entités certifiées ISO 14001

**97,5 %** du chiffre d'affaires éligible à l'objectif d'atténuation du changement climatique

### Part des kilomètres parcourus par mode en 2024



\*\*\*Au sens du règlement Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

# III. Informations sociales

## S'engager pour les collaborateurs, passagers et communautés

### 3.1 La stratégie en matière de ressources humaines (RH) du Groupe

Attirer les meilleurs talents, permettre à chaque collaborateur de se développer, maintenir un dialogue social de qualité, offrir un environnement de travail sûr et inclusif sont des enjeux primordiaux pour un Groupe comme Transdev, qui emploie plus de 105 000 collaborateurs répartis dans 19 pays.

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
   	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de travail</li> <li>• Attraction et rétention des collaborateurs</li> <li>• Diversité, inclusion et égalité des chances</li> <li>• Développement de talents et carrières</li> <li>• Développement économique et social</li> <li>• Engagement et sensibilisation des collaborateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absentéisme et faible engagement des collaborateurs (incluant les risques psychosociaux)</li> <li>• Mauvaise planification des compétences</li> </ul>

L'ambition du Groupe est de se différencier sur ses marchés en tant qu'employeur de choix et leader inclusif.

La stratégie RH du Groupe repose sur les axes prioritaires suivants :

- améliorer l'attractivité de Transdev ;
- assurer la performance du recrutement ;
- développer le potentiel des collaborateurs, accompagner les parcours et la mobilité ;
- renforcer la culture Groupe ;
- améliorer la performance du Groupe, à travers le programme « Drivers@Transdev » ;
- déployer des outils de mesure et de pilotage de la performance RH.

La stratégie s'appuie sur trois fondamentaux de l'entreprise – la RSE, la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et le dialogue social.

Le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

- favoriser la diversité au sein des équipes dirigeantes du Groupe et atteindre 34 % de femmes parmi les Top Executives d'ici 2030 ;
- améliorer de façon continue le taux de rotation du personnel chaque année ;
- améliorer de façon continue le taux d'absentéisme dans tous les pays d'implémentation ;
- former 80 % des collaborateurs chaque année.

### 3.2. Gouvernance RH

La Direction des Ressources Humaines (DRH) du Groupe met en place des outils et processus s'adressant au Top 650. Elle définit les standards et pilote les processus de recrutement, d'entretiens annuels, de revue du personnel, les plans de succession et la mobilité interne à l'échelle internationale.

La DRH est garante des politiques, processus et outils RH. Elle assure et coordonne le développement professionnel des cadres dirigeants du Groupe et initie, chaque année, de nouveaux projets d'amélioration continue, s'appuyant sur son réseau interne, le réseau des DRH pays et sur plus de 90 contributeurs d'expertises et nationalités diverses. Chaque DRH pays rapporte au Directeur pays auquel il est rattaché.

Les DRH pays déploient localement les politiques, processus et outils du Groupe. En 2024, le Groupe s'est fixé l'objectif d'appliquer ces processus talents à l'ensemble des managers, avec un déploiement prévu sur 3 ans.

Les DRH des entités locales assurent la gestion RH des cadres de premier niveau, des conducteurs, agents de maintenance et administratifs.

Un système d'information des ressources humaines (SIRH) hors paie, partagé au niveau mondial entre les différentes entités du Groupe permet de gérer les processus de développement et la formation, ainsi que les processus d'entretiens annuels et revue du personnel.

La feuille de route DEI fait l'objet d'une revue annuelle en ComEx, en comité RSE du Conseil d'Administration puis en Conseil d'administration du Groupe. Deux fois par an et pour les principaux pays du groupe, un point est fait entre la Directrice RH & RSE du Groupe et le ou la DRH Pays auxquels se joignent les référents DEI des pays, autour des avancées locales en matière de mixité et plans d'actions associés.

En Australie, une expertise en matière de diversité, d'équité et d'inclusion est mise au service de groupes de travail internes pour l'atteinte des objectifs du plan d'action en faveur de l'égalité des genres, de la réconciliation, de l'accessibilité et de l'inclusion. Cette expertise est également mise à contribution pour conseiller les autorités régionales dans l'élaboration de leurs stratégies DEI.

### 3.3. Culture Transdev

L'intégration est une étape primordiale dans un parcours professionnel et un levier important pour diffuser une culture commune au sein du groupe Transdev. Plusieurs programmes d'intégration sont déployés au niveau Groupe :

« **Transdev Discovery** » : programme digital sur la connaissance globale de l'entreprise

Il permet à chaque collaborateur nouvellement recruté d'avoir une vue d'ensemble sur les activités, les métiers, les chiffres clés, les implantations ou encore les possibilités d'évolution au sein du Groupe. Ce programme obligatoire peut être suivi en individuel sur la plateforme *me@transdev* ou sous forme de session collective, pour les conducteurs notamment.

« **Welcome@Transdev** » : séminaire en ligne d'intégration des managers

Organisé deux fois par an, ce séminaire virtuel destiné à tous les nouveaux managers propose une présentation du Groupe et de ses activités. Thierry Mallet, le Président-directeur général de Transdev introduit ce séminaire.

« **In'Pulse** » : séminaire d'intégration des managers impliqués dans des projets internationaux

Il réunit une diversité de métiers et de profils venant de tous les pays d'implantation de Transdev et a pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur les questions stratégiques et opérationnelles du Groupe.

En 2024, près de 30 managers du Groupe sont intervenus pour partager leurs expertises avec les 57 participants des 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> éditions du séminaire.

En complément, des programmes d'intégration sont déployés dans les pays. En France, le programme « *Trans'Days* » permet l'intégration spécifique des nouveaux arrivants cadres ou récemment promus cadres en France, sur des fonctions support ou opérationnelles.

*we@transdev* est le modèle de management déployé au sein du Groupe. Levier de développement pour les managers et leurs équipes, il s'organise autour de trois dimensions - la performance, l'innovation et la collaboration - déclinées en dix compétences managériales clés qui s'expriment dans les actions des managers du Groupe et de leurs équipes. L'ambition est de créer une culture commune avec des définitions partagées pour chaque compétence. Chaque manager est encouragé à connaître, comprendre et s'approprier les compétences du modèle pour travailler avec son équipe sur sa stratégie, sa feuille de route, son plan d'action et ses modes de collaboration.

## 3.4. Dialogue social

Le dialogue social occupe une place centrale dans la stratégie RH du Groupe, attaché à maintenir un dialogue de qualité. Il est indispensable pour assurer la continuité de service dans les meilleures conditions possibles et proposer aux équipes un cadre de travail correspondant au mieux aux besoins et aspirations de chacun. Acteurs clés du dialogue social, le management, les organisations syndicales, les ressources humaines et les collaborateurs s'engagent au travers d'un dialogue structuré à différents échelons du Groupe.

Chez Transdev, le dialogue social repose sur quatre piliers :

- la transparence et le respect des règles ;
- la confiance et le respect mutuel ;
- la mise en œuvre du dialogue à chaque niveau de l'entreprise ;
- le respect des engagements.

Le groupe Transdev fait partie de la plateforme du *Global Deal*, partenariat mondial entre gouvernements, entreprises, organisations syndicales et autres organisations pour la promotion du dialogue social en tant que voie de développement du travail décent et de la croissance inclusive.

Un comité d'entreprise européen se réunit environ trois fois par an pour échanger sur l'actualité du Groupe. Il est consulté sur les sujets transnationaux qui impactent le Groupe comme la situation de l'emploi, l'évolution ou réallocation des activités, les investissements ou encore l'organisation du Groupe. Il est également consulté tous les ans sur les orientations stratégiques du Groupe, les plans à long terme et leur suivi. Chaque année, les membres de ce comité bénéficient de formations spécifiques.

En France, un accord sur le dialogue social fixe des engagements visant à renforcer les échanges entre les partenaires sociaux et l'entreprise, tout en garantissant les droits syndicaux. Cet accord encadre des aspects comme l'exercice du droit syndical, l'organisation des échanges et l'utilisation des outils numériques par les représentants syndicaux pour faciliter la communication interne.

Aux Etats-Unis, l'acquisition de First Transit en 2023 a permis au Groupe d'élargir ses effectifs locaux, passant de 12 000 à plus de 30 000 collaborateurs. Avec près de 70 % de son personnel syndiqué, Transdev privilégie une collaboration étroite avec ses partenaires syndicaux pour traiter les questions quotidiennes, en particulier en matière de sécurité et de bien-être des employés.

En 2024, plus de 80 accords syndicaux ont été négociés et ratifiés aux Etats-Unis, affirmant l'engagement de l'entreprise à soutenir et à renforcer ses relations syndicales.

## 3.5. Management des ressources humaines

### 3.5.1. Contexte et enjeux

Le secteur des transports est confronté à une pénurie de conducteurs, notamment en raison d'un déséquilibre démographique et d'un manque d'attractivité pour ces métiers.

Favoriser la diversité des profils, des points de vue et des parcours est à la fois un levier d'attractivité, un gage de performance et un facteur différenciant pour le Groupe.

### 3.5.2 Politiques RH

Le Groupe déploie plusieurs politiques, notamment en matière d'engagement, de mobilité interne et internationale, de dispositifs de gestion des *Top Executives* (Topex) du Groupe et de recrutement des *Top Managers*.

En 2024, un travail d'alignement entre les ambitions du Groupe et les pratiques a mené à la création de plusieurs politiques pilotées par la Direction Talents et applicables à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe.

Une politique de recrutement des *Top Managers* a été formalisée, avec des règles communes sur le processus de recrutement, de la validation du poste au choix du candidat. Ces règles établissent notamment la mise en place d'évaluation des compétences en matière de *leadership* du candidat (*soft skills*), une vérification de son parcours ou encore l'obligation d'avoir une liste finale de candidats garantissant une diversité de genre. Un processus dédié aux « *exit interviews* » pour les *Top Managers* est mis en place, avec un focus particulier sur les femmes. L'objectif est de mieux comprendre les raisons d'un départ et identifier des axes d'amélioration sur le poste. Par ailleurs, un principe de « réembauche » a également été introduit afin de permettre à d'anciens employés de réintégrer le Groupe.

Une politique Groupe de mobilité interne a également été créée en 2024. Cette nouvelle politique définit des processus communs, des outils et des indicateurs de suivi. Dans ce cadre, il est notamment prévu que le processus *me@transdev* (entretien annuel, entretien de carrière, mobilité interne) soit appliqué à l'ensemble de la population des managers. Cette politique a vocation à être déclinée dans les pays. Le Groupe demande d'ailleurs à chaque pays de mettre en place un « *staffing committee* » mensuel, lors duquel il est discuté des postes ouverts et des employés en mobilité. Cette politique prévoit également la création d'un intranet, qui assurera une meilleure visibilité sur les postes ouverts à la mobilité interne. Un manifeste portant sur la mobilité interne, formalise les ambitions de Transdev en faveur d'une mobilité pour tous et une charte en résume les points clés.

En France, depuis 2023, un accord groupe sur la mobilité interne prévoit des garanties sociales et des aides spécifiques pour les collaborateurs en mobilité entre filiales.

Le Groupe déploie également une démarche de mobilité à l'international autour de trois axes : gérer la mobilité des collaborateurs à l'international ; constituer un vivier de jeunes talents à dimension internationale ; permettre la mobilisation des expertises où et quand elle est requise.

En 2024, le Groupe a formalisé une politique dédiée à la gestion de ses talents « experts » de la *e-Team*, comprenant notamment des dispositifs associés à différents niveaux d'expertise et la création d'une catégorie de

« *lead experts* » - qui sera suivie par le ComEx, selon les processus de gestion des talents applicables aux *Top Executives*.

### 3.5.3 Actions menées

#### Empower

*Empower* porte l'ambition du Groupe pour le développement de ses collaborateurs en proposant un soutien adapté et performant à chaque étape de leur carrière. *Empower* regroupe les politiques RH et programmes relatifs à l'attractivité et le recrutement, l'intégration, les mobilités interne et internationale, la formation et le développement.

Enjeux primordiaux pour le Groupe, l'attraction et la rétention des talents, tous profils confondus, sont un gage de performance : disposer des bonnes ressources au bon endroit afin de délivrer le plus haut niveau de service.

Le Groupe a conçu *WeHire@Transdev* qui vise à accompagner les managers dans leurs pratiques de recrutement afin d'attirer les meilleurs talents, de bien définir leurs besoins, de mener des entretiens de recrutement objectifs et ciblés, et de recruter de manière inclusive. Le programme permet de partager les principes du recrutement chez Transdev ainsi qu'une méthode commune tout en se déclinant localement en fonction des besoins.

*Empower* permet d'enrichir la promesse employeur du Groupe : « *Empowering people to move forward* ».

Transdev a lancé une plateforme de marque employeur avec, en 2024, une campagne de recrutement intitulée « *What drives you?* » pour renforcer son attractivité et recruter de nouveaux talents.

#### Formation et développement des compétences

Lancé en 2024, *Empower University* permet à chaque collaborateur d'évoluer et de développer son potentiel au sein du Groupe grâce à des programmes de formation et de développement de qualité, adaptés à leurs attentes. *Empower University* est accessible via la plateforme d'apprentissage interne du Groupe ainsi que via les plateformes locales dans les pays. L'offre de programmes de formation et de développement est organisée autour de quatre piliers :

- intégration ;
- leadership et management ;
- culture d'entreprise et RSE ;
- *business* et opérations.

Pour chaque pilier, les collaborateurs ont accès à l'offre globale du Groupe. Certains pays y intègrent également leur propre offre de formation, comme la France, les Pays-Bas ou encore les Etats-Unis.

Les processus RH en place permettent une connaissance fine des collaborateurs et de leur performance et ce, afin de mieux répondre aux besoins de l'entreprise ainsi qu'aux aspirations professionnelles des collaborateurs. Le Groupe déploie une démarche « *learning* » pour soutenir les compétences individuelles et favoriser l'apprentissage continu. L'objectif : permettre à 80% des collaborateurs de bénéficier d'au moins une formation par an. Dans chacun des pays du Groupe, des plans de développement sont déclinés, en fonction des besoins spécifiques. A titre d'exemple, en 2024, Transdev Canada a lancé son premier programme de *leadership*, offrant aux dirigeants opérationnels des opportunités de formation et de développement essentielles.

La plateforme *me@transdev* regroupe les informations clés du parcours collaborateur (entretien annuel, entretien de carrière, mobilité interne). Disponible pour les cadres et agents de maîtrise encadrants, cette plateforme donne également accès à une offre de formation complète : cœur de métier, DEI, sécurité, éthique et conformité (liste non exhaustive).

**6 000**  
entretiens annuels  
réalisés en 2024



**+25%**  
vs 2023

Transdev propose une diversité de programmes visant à accompagner le développement des collaborateurs :

- « *Trans'Lead Topex* » : ce programme de développement, en partenariat avec le département Executive Education d'HEC Paris, est dédié aux managers Topex. Il repose sur quatre piliers : stratégie, clients, leadership, culture Groupe.
- « *Trans'Lead Top Managers* » : destiné aux *Top Managers* identifiés lors des revues de personnel, ce programme permet de développer leurs compétences en termes de leadership et leur connaissance du Groupe.
- « *Trans'Lead Frontline Managers* » : ce programme destiné aux managers de première ligne, renforce les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.
- « *On The launch Pad* » : ce programme vise à développer la carrière de jeunes talents internationaux, en leur offrant la possibilité d'expérimenter différents métiers et environnements de travail. En 2024, la troisième édition du programme a réuni 19 jeunes tous pays confondus.

En France, l'Académie by Transdev, organisme de formation certifié Qualiopi, délivre un cursus diplômant de conducteurs, facilitant l'obtention d'un emploi au sein du Groupe. Depuis 2020, près de 3 000 conducteurs ont été formés. Aux Pays-Bas, Transdev a signé un accord avec l'UWV (caisse d'allocations chômage) afin de proposer une formation dédiée aux demandeurs d'emploi qui souhaiteraient devenir conducteur de bus. L'objectif est de former 50 personnes par an.

Aux États-Unis, Transdev a déployé un programme d'apprentissage en maintenance au sein de sa filiale de Fairfax pour attirer de nouveaux talents. Destiné aux jeunes diplômés sans expérience, il leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir techniciens de maintenance. À l'issue de cette formation d'un an, les apprentis peuvent obtenir une certification professionnelle, avec des perspectives d'évolution au sein de Transdev. Mise en œuvre en 2022, cette initiative est envisagée pour une extension à d'autres sites.

#### TRANSDEV AU CŒUR DU PLUS GRAND ÉVÉNEMENT SPORTIF INTERNATIONAL DE L'ANNÉE

Transdev a été choisi par Île-de-France Mobilités (IDFM) pour assurer, une partie du « Marché pour l'exploitation des transports accrédités des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ». Ainsi, 3000 collaborateurs de Transdev ont renforcé les équipes locales.

Pour la plupart des conducteurs, conductrices et du personnel de maintenance, ils sont venus de toute la France mais aussi d'autres pays européens (Portugal, Suède et République tchèque).

#### Mobilité interne et internationale

Le dispositif *e-Team* offre la possibilité aux collaborateurs de déclarer leur expertise et leur disponibilité pour contribuer à des projets ponctuels. Validés par le référent de la filière, les experts intègrent la communauté des experts internationaux. En 2024, près de 370 experts ont réalisé plus de 3000 journées de travail au profit de projets et opérations dans plus de 20 pays.

Le dispositif « *VIE@Transdev* » accompagne les jeunes talents du Groupe sous contrat de Volontariat International en Entreprise (VIE). Il permet de suivre, guider, accompagner, développer les collaborateurs pendant toute la durée de leur VIE, puis de les intégrer au sein d'un réseau Transdev, une fois la mission terminée. En 2024, le Groupe compte 39 collaborateurs en VIE.

Depuis 2024, des « *Short Term Assignment* » (STA) sont proposées afin d'encourager les projets de mobilité interne à l'international, sur de courtes durées (2 semaines à 1 an). Dans ce cadre, chaque pays du Groupe prend un engagement sur un nombre de collaborateurs accueillis ou mobilisés en STA.

## Qualité de vie et Conditions de travail

L'attractivité et la rétention des collaborateurs sont liées à la capacité de l'entreprise à offrir des conditions qui contribuent à leur qualité de vie au travail et à leur bien-être.

Le programme « *Drivers@Transdev* » matérialise l'ambition du Groupe d'attirer de nouveaux conducteurs, autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer la ligne managériale ;
- développer des outils digitaux à l'usage des conducteurs ;
- améliorer l'expérience collaborateur des conducteurs ;
- proposer une gestion du planning centrée sur les besoins des conducteurs.

« *Drivers@Transdev* » offre un cadre propice pour développer des projets : une enquête sociologique menée en France auprès des 2 000 conducteurs, des expérimentations d'outils de gestion des plannings centrés les besoins des conducteurs (en France, aux Pays-Bas et en Suède), une étude prospective et la création d'un think tank en collaboration avec la Direction Stratégie.

Au Portugal, Transdev a placé, dans son plan stratégique 2023-2024, un objectif d'amélioration de l'environnement de travail des conducteurs, donnant lieu à des travaux d'aménagements des dépôts. En France, la plateforme CareProjects facilite l'accès aux informations en lien avec la Qualité de vie et les Conditions de travail (QVCT) ; la Diversité, l'Équité et l'Inclusion (DEI) et les dispositifs de soutien existants, avec pour ambition d'être une source d'inspiration pour les équipes. Il est possible d'y consulter des informations généralistes, des actualités, l'agenda des actions menées chez Transdev et une base de données de bonnes pratiques.

## Diversité, équité et inclusion (DEI)

Pilier de l'engagement du Groupe en matière de durabilité, la DEI fait l'objet d'une feuille de route pilotée au plus haut niveau de l'entreprise et visée à minima une fois par an en ComEx. Cette feuille de route définit la trajectoire globale fixée par le Groupe.

### Les leviers d'actions DEI

le recrutement : développer les conditions nécessaires pour constituer des équipes diversifiées	le développement des collaborateurs : assurer un égal accès à la formation et renforcer le développement des équipes
la communication : célébrer la diversité, sensibiliser et développer des partenariats	le déploiement d'outils de mesure et de pilotage de la performance, en lien avec les équipes RH et les pays

Chaque pays du Groupe développe sa propre feuille de route DEI, au plus près de la culture et des enjeux locaux. Ces initiatives viennent nourrir et renforcer la feuille de route du Groupe. En Australie et en Nouvelle Zélande, la feuille de route identifie trois priorités, chacune étayée par un plan d'action : l'égalité entre les hommes et les femmes, la réconciliation avec les peuples des Premières nations, et l'accessibilité et l'inclusion.

### Pour une meilleure diversité de genre: le programme d'actions du Groupe

Pour l'ensemble du secteur, la féminisation des métiers du transport est un défi à relever. Transdev s'est fixé en 2022 un objectif de 34 % de femmes au sein de la population des *Top Executives* (premier cercle managérial après le ComEx composé des 100 premiers cadres dirigeants) à horizon 2030.

**En 2024, Transdev a réaffirmé et élargi cet engagement à l'ensemble de la population des Top Managers. Le Groupe a ainsi défini un objectif de 35 % de femmes parmi le Top 650 (regroupant le ComEx, les Top Executives et les Top managers) d'ici 2030.**

Parmi les actions déployées par le groupe pour atteindre ses objectifs de mixité, en 2024, le Groupe a mis en place un groupe de travail interne dédié à la mixité de genre, regroupant 84 femmes issues de 10 pays et occupant des fonctions

variées. Les échanges ont permis de mieux appréhender les attentes et besoins des collaboratrices de Transdev. Les enseignements, partagés avec le ComEx et l'ensemble des équipes RH, sont ensuite venus renforcer le plan d'actions DEI.

Afin d'accompagner les collaboratrices dans leur développement, des programmes de mentorat au féminin sont déployés. Les membres du ComEx du Groupe sont engagés depuis 2022 et en 2024 ont achevé le 3<sup>e</sup> cycle de mentorat ComEx; un programme qui s'accompagne pour les mentorées d'une formation axée sur le *leadership*.

En 2024, 9 collaboratrices ont participé à ce mentorat. Plusieurs pays déclinent ce dispositif au sein de leur Comité de direction (Etats-Unis, Canada, France, Portugal).

### MIXITÉ DE GENRE : LES ACTIONS LOCALES SE MULTIPLIENT

Favoriser la mixité de genre peut passer par des initiatives variées.

**En Australie**, Transdev a lancé un plan d'action 2024-2026 pour l'égalité des genres, avec pour objectif d'augmenter à 35 % le nombre de femmes occupant des postes de direction et à 20 % la proportion de femmes conductrices d'ici 2030. Ainsi, à Sydney en 2024, 48 femmes ont bénéficié d'une formation de six semaines dédiée à la conduite de tramway. En Nouvelle-Zélande et en Australie, onze collaboratrices ont participé à « *Athena Leadership Academy* », un programme de mentorat et de formation de six mois.

**En France**, Transdev a signé un partenariat avec *The Women's Voices*, qui accompagnera 10 collaboratrices afin de les aider à prendre la parole sous différents formats et parler de leur métier.

**En Allemagne**, Transdev a créé et lancé son premier réseau interne de femmes « *WemoveHer* » en 2024.

**Aux Pays-Bas**, un réseau interne dédié à la DEI, « *Transdev Inclusive* », a également été mis en place.

**En Suède**, Transdev s'est associé à *RedLocker*, une start-up spécialisée dans la distribution de protections hygiéniques, pour devenir la première entreprise de transport public du pays à fournir gratuitement des produits menstruels dans ses dépôts et aires de repos. Cette initiative promeut l'égalité des genres, favorise l'inclusion et vise à attirer davantage de femmes dans la profession de conducteur de bus.

Dans son réseau à Umeå, Transdev a lancé en février 2024 un programme de formation pour augmenter la part des conductrices de bus. Neuf participantes sur dix ont rejoint le réseau, portant leur représentation dans les effectifs de 11 % à 18 %. Le succès du programme repose sur plusieurs facteurs clés : une campagne de recrutement ciblée, une formation rémunérée, des emplois garantis et un mentorat solide. Aujourd'hui, les femmes représentent 50 % des nouvelles recrues.

Le développement d'une culture de travail inclusive passe également par la formation et la sensibilisation. Un module *e-learning* DEI est accessible sur la plateforme du Groupe. Il présente la stratégie et les objectifs de Transdev ainsi que des exemples d'initiatives et actions à mettre en place à un niveau individuel et managérial. Pour s'assurer de son déploiement, chaque pays s'est fixé un objectif de complétion pour ce module DEI.

Un module de sensibilisation à la DEI est également inclus dans le parcours d'intégration Groupe et dans les programmes de développement et de formation.

De nombreuses actions sont mises en œuvre chaque année : événements internes, webradio dédiée, communauté DEI sur le réseau social d'entreprise. En Australie, la « *Toolbox Respect* » contribue à ce que chaque collaborateur puisse se sentir en sécurité, inclus et respecté, quels que soient son origine culturelle, son genre, son orientation sexuelle, son âge, son handicap ou son expérience.

**TRANSDEV S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES +50 ANS**



de plus de 50 ans.

En 2024, sur 29 722 recrutements, 6 107 avaient plus de 55 ans. Pour soutenir cette dynamique, Transdev a signé la **Charte 50+**, une initiative du Club Landoy et du Groupe L'Oréal, soutenue par France Travail et le Ministère du Travail, qui définit 10 engagements pour l'emploi des plus de 50 ans. Transdev s'engage à recruter, former et accompagner les collaborateurs

**Handicap**

L'accompagnement des salariés concernés par une situation de handicap est un engagement fort de Transdev, qui se matérialise dans les actions menées par les pays du Groupe.

En France, Transdev a signé un partenariat avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) en mars 2022 afin de renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap. Transdev bénéficie de l'expertise de l'AGEFIPH pour adapter ses pratiques, que ce soit dans le recrutement, la formation, l'aménagement des postes ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

En France, une feuille de route pluriannuelle a été définie, avec des objectifs, des mesures et des moyens dédiés. Elle est déployée par la Mission Handicap qui s'appuie sur un réseau de référents handicap. Un ensemble de services est mis à disposition des collaborateurs, comme l'assistantat social. Il permet aux personnes en situation de handicap d'être informées sur leurs droits et d'être accompagnées dans leurs démarches.

Depuis janvier 2024, un accord en faveur des personnes en situation de handicap est mis en place, suite à l'agrément par la Direction Régionale de l'Industrie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIETS) des Hauts-de-Seine. Il vise à soutenir l'emploi et l'amélioration des conditions de travail des personnes en situation de handicap. Des mesures spécifiques sont prévues tels que des aménagements de poste, du télétravail et un soutien dans les démarches de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). L'accord inclut également des actions de sensibilisation et un partenariat avec Hello Handicap, l'un des référents du recrutement de personnes en situation de handicap en France.

**HANDICAP : FACILITER LE RECRUTEMENT**

Pour les années 2024, 2025 et 2026, Transdev a noué un partenariat avec Hello handicap, le leader du recrutement de personnes en situation de handicap en France. Ce partenariat permet à Transdev de diffuser des offres d'emploi auprès de 30 000 candidats.

En octobre 2024, Transdev Normandie a participé au salon de recrutement en ligne d'Hello Handicap. Le format numérique offre une meilleure accessibilité, en réduisant les barrières liées aux déplacements. Transdev a diffusé plus de 290 offres d'emploi (CDD, CDI, stage, ou alternance). Les candidats intéressés ont pu s'inscrire en ligne, choisir un créneau d'entretien et échanger avec les équipes via téléphone ou chat.

En Australie et Nouvelle-Zélande, Transdev a publié un « Plan d'action pour l'accessibilité et l'inclusion 2024-2026 » (PAAI). Ce plan décrit l'engagement de l'entreprise à rendre ses services plus inclusifs et accessibles et s'applique également aux pratiques de recrutement et à l'environnement de travail des collaborateurs. Au Maroc, Transdev Rabat-Salé a signé un partenariat avec l'association Handicap International, portant notamment sur le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap.

**3.5.4 Mesure de la performance**

KPIs	2023	2024
<b>Taux d'absentéisme</b>	6,8 %	<b>6,6 %</b>
<b>Taux de rotation du personnel</b>	23,0 %	<b>25,9 %</b>
<b>Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année</b>	64,6 %	<b>69,2 %</b>
<b>Taux d'employés ayant eu un entretien annuel</b> (Top Executives & Top Managers du Groupe)	91,3 %	<b>95,1 %</b>
<b>Pourcentage de femmes parmi les Top Executives</b>	23,3 %	<b>23,9* %</b>

\* Cet indicateur est calculé sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé. Il inclut un dirigeant Top Executives issu d'une entité co-détenue par Transdev.

En 2024, l'absentéisme a diminué de 0,2 point (6,6 % contre 6,8 % en 2023), grâce à un climat social plus stable. Les mouvements de grève ont fortement baissé.

Concernant le taux de rotation du personnel, il a augmenté de 2,9 points en 2024 (25,9 % contre 23,0 % en 2023). Derrière cette hausse liée aux évolutions de périmètre du Groupe (Etats-Unis et Canada), les démissions et abandons de poste, indicateurs de rétention, ont diminué dans la plupart des pays.

En 2024, le périmètre de l'indicateur « part de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année » aux États-Unis a été limité aux formations recensées dans les systèmes informatiques locaux. Toute formation enregistrée via des feuilles de présence manuelles ou traitée manuellement n'est pas incluse dans la donnée reportée. Cela concerne principalement une part significative des formations opérationnelles. En conséquence, les taux publiés des exercices 2024 et 2023 représentent une valeur minimale, le niveau réel de formation pouvant être plus élevé.

Les processus d'entretiens annuels et de formation continuent d'être matures et largement déployés. Les progrès réalisés sur cet indicateur s'expliquent par l'extension des entretiens annuels aux agents de maîtrise.

En 2024, Transdev a poursuivi ses actions en faveur de la mixité. Bien que les effets ne soient pas immédiats, ces actions demeurent essentielles dans la stratégie du Groupe. Transdev continue à travailler à la mise en place d'initiatives ajustées et ciblées pour améliorer la représentation des femmes dans les postes de direction.

### 3.6 Sécurité et sûreté de tous

En tant qu'opérateur de mobilité, garantir la sécurité et la sûreté est un impératif absolu. Pour les collaborateurs, les passagers, les clients et les communautés, cette responsabilité est le socle indispensable de leur satisfaction, leur bien-être et leur confiance.

Garantir la santé, la sécurité et la sûreté de tous dans un environnement de déplacement et de travail sûr et sain, nécessite une mobilisation quotidienne et collective. Pour prévenir les accidents et faire face aux risques liés à ses activités, le groupe Transdev déploie une démarche globale d'amélioration continue s'appuyant sur la diffusion d'une culture sécurité à tous les niveaux de l'entreprise.

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Santé, sécurité et sûreté des collaborateurs</li> <li>Santé, sécurité et sûreté des passagers</li> <li>Santé, sécurité et sûreté des parties tierces et des communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accidents graves de train</li> <li>Accidents graves de bus</li> <li>Accidents sur le lieu de travail</li> <li>Attaques à caractère terroriste</li> <li>Agressions des passagers</li> <li>Agressions des collaborateurs</li> </ul>

#### 3.6.1 L'approche de Transdev : Zero Harm

La santé, la sécurité et la sûreté sont des fondements essentiels de la relation de confiance que Transdev entretient avec ses employés, ses passagers et les communautés desservies.

Déployée en 2023, l'approche « Zero Harm » de Transdev traduit l'engagement de l'entreprise, faisant une priorité absolue de la santé, la sécurité et la sûreté des individus.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- 14,83% de taux d'accidents du travail en 2030 ;
- 100% des entités couvertes par le système de management de la sécurité (SMS) du Groupe ;
- 100% des pays disposent d'un programme d'aide aux employés (PAE).

Cet engagement repose sur le principe de « Safety First », qui guide toutes les décisions opérationnelles et implique le respect strict de principes de sécurité fondamentaux. Cela se matérialise par le développement d'une culture proactive de la sécurité, soutenue par une gouvernance, des politiques et des plans d'action dédiés.

L'approche « Zero Harm » permet à Transdev d'apporter un service de haute qualité, sûr et exemplaire. Transdev Colombie, au travers d'ambassadeurs de la sécurité parmi les collaborateurs, a permis un développement de la culture sécurité et du bien-être en participant activement à la promotion de pratiques sûres et responsables et en étant conscient de la nécessité de prendre soin de soi et d'adopter de bonnes pratiques qui protègent la vie. Ces ambassadeurs sécurité se forment et promeuvent les bonnes pratiques concernant notamment les exercices d'évacuation, les gestes de premier secours et à la gestion des systèmes de protection contre les incendies.

#### SÉCURITÉ : S'APPUYER SUR UN SOCLE COMMUN

Garantir la sécurité de ses employés, passagers et communautés au quotidien est une priorité pour le Groupe, essentielle au maintien de la confiance qui lui est accordée. Chez Transdev, cet engagement repose sur des principes communs au Groupe. Ils sont adaptés aux spécificités de chaque pays, à travers un ensemble de « Règles d'Or de la Sécurité ».

Ils constituent le socle de cet engagement, établissant des comportements non négociables à adopter par les équipes et les sous-traitants dans toutes nos opérations.

Ces règles visent à promouvoir la santé et la sécurité au travail, en instaurant des standards clairs et universels. L'engagement individuel et collectif autour de ces principes contribue à garantir des environnements de travail et de transport sûrs, au bénéfice de tous.



**Chez Transdev, la sécurité passe avant tout, c'est notre première priorité.**

Elle s'organise en différents principes, qui s'appliquent en tous lieux chez Transdev.

- RESPONSABILITÉ OPÉRATIONNELLE** : Je m'assure que mes collègues, les passagers et les personnes autour de moi peuvent travailler, voyager et se déplacer en toute sécurité, dans les dépôts, les bureaux ou sur la route.
- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** : Je m'occupe de moi-même et de mes collègues pour assurer notre bien-être physique, mental et social.
- ZÉRO ALCOOL OU DROGUE** : Je suis totalement conscient sur ma sécurité tout en respectant celle de mes collègues.
- CONCENTRATION ET VIGILANCE** : Je suis totalement concentré sur ma tâche tout en respectant celle de mes collègues.
- SAVOIR ALERTER** : J'alerte dès que je constate une situation ou un comportement risqué.

Nouveaux principes sécurité du Groupe

Culture sécurité de Transdev Colombie

#### 3.6.2 Gouvernance santé, sécurité et sûreté

La sécurité est la protection contre les incidents et les accidents qui pourraient causer des blessures à des personnes ou des dommages aux biens ou à l'environnement.

La sûreté représente quant à elle la protection des personnes et des biens contre les actes de malveillance intentionnelle et menaces internes ou externes.

La Direction Santé et Sécurité du Groupe et la Direction Sûreté du Groupe définissent les politiques en matière de sécurité et sûreté, assurent leur mise en œuvre et animent un réseau de référents dédiés au sein des pays. Elles accompagnent les pays dans la définition d'un plan d'action et d'amélioration de la performance. Les équipes locales déploient des mesures en partenariat avec tous les acteurs mobilisés sur ces enjeux (clients, autorités routières, autorités ferroviaires, inspection du travail).

Un reporting consolidé sécurité et sûreté est accessible dans un outil d'analyse et de représentation graphique des données (Power BI). Le reporting est effectué mensuellement, au niveau de l'entité, par les contributeurs référents de chaque pays.

#### Sécurité

La Direction Santé et Sécurité du Groupe assure un reporting auprès du ComEx une fois par trimestre. La performance en matière de santé et de sécurité des sept pays majeurs pour Transdev est également présentée en Conseil d'administration. Tous les trimestres, un rapport consolidé sur la sécurité est

produit afin d'avoir une vue d'ensemble sur la performance et les besoins d'amélioration de chaque pays. La performance en matière de sécurité est évaluée avec la direction du pays et des plans d'actions sont mis en place pour corriger les écarts. En 2024, un nouveau comité « Accident Majeur » a été mis en place au niveau du Groupe. Présidé par un membre du ComEx, ce comité se réunit lorsqu'un accident identifié comme grave survient. Son but est de s'assurer que les causes de l'accident ont été identifiées, les actions prises et les enseignements partagés au sein de l'entreprise.

Une communauté Santé et Sécurité est coordonnée par la Direction Sécurité du Groupe. Elle se réunit périodiquement pour échanger sur les performances, les risques émergents, les bonnes pratiques mises en place ou sur des initiatives innovantes.

En 2024, la Direction Sécurité Groupe a organisé un séminaire annuel réunissant les communautés Sécurité et Sûreté. Les 29 participants, provenant de 16 pays et du siège du Groupe, ont pu assister à des présentations sur les ambitions de Transdev en matière de sécurité et sûreté, les programmes dédiés et participer à des ateliers de réflexion collective.

### Sûreté

La Direction Sûreté coordonne et anime également sa communauté des responsables sûreté pays, notamment pour échanger sur les performances, les risques émergents, les bonnes pratiques et solutions innovantes. Les expertises des pays avec une maîtrise des enjeux de sûreté avancée peuvent ainsi bénéficier à l'ensemble du Groupe.

## 3.6.3 Politiques santé, sécurité et sûreté

### Politique santé et sécurité

Révisée en 2024, la politique Santé et Sécurité de Transdev énonce son engagement et son approche de la gestion de la santé et de la sécurité, y compris les responsabilités de la direction et des collaborateurs. Élément fondamental de la culture commune de l'entreprise, Transdev vise l'excellence opérationnelle en matière de sécurité en se concentrant sur quatre piliers stratégiques :

- développer et déployer la politique Santé et Sécurité du Groupe ;
- renforcer la gouvernance et la conformité de Transdev en matière de santé et sécurité ;
- améliorer la performance en matière de santé et sécurité ;
- promouvoir une culture de bien-être et de sécurité positive et proactive.

La Direction Santé et Sécurité est responsable de l'application de cette politique qui s'étend à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe. Sa mise en œuvre s'appuie sur un système de management de la sécurité (SMS) compatible avec la norme ISO 45001. Il fournit une approche de management structuré pour identifier, surveiller et contrôler les risques de santé et de sécurité. Les activités doivent se conformer aux exigences du Groupe en matière de SMS, dans les domaines suivants :

- organisation ;
- *leadership* et engagement ;
- planification (y compris l'identification des dangers et l'évaluation) ;
- communication et consultation ;
- documentation et suivi ;
- mesure, analyse et évaluation des performances en matière de sécurité.

Des audits internes et externes réguliers et rigoureux sont menés dans toutes les entités pour s'assurer de sa mise en œuvre.

Des indicateurs de performance sont définis au niveau du Groupe : le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail ainsi que le taux d'accidents majeurs. Chaque pays reporte et suit également des indicateurs plus détaillés, tels que le taux de blessure grave passager ou le taux de blessure grave causé à un tiers, le taux d'accidents routiers ou le nombre de déraillements. Tous ces indicateurs sont déclinés par mode de transport.

### Politique sûreté

La politique Sûreté participe activement à faire des transports des lieux sûrs pour tous, dans l'ensemble des pays d'implantation, en s'appuyant sur quatre piliers :

- gestion locale de la sûreté en coopération étroite avec les institutions et autorités locales ;
- sensibilisation des passagers pour une meilleure prévention des principaux risques en matière de sûreté ;
- conformité des actions, méthodes et outils de sûreté avec les principes éthiques du Groupe et réglementations nationales ;
- partage de bonnes pratiques entre les pays via la communauté Sûreté.

La Direction Sûreté est responsable de l'application de cette politique qui s'étend à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe.

Un système de management de la sûreté (SMSu) commun à toutes les entités du Groupe permet d'optimiser et d'homogénéiser la gestion du risque sûreté dans toutes ses spécificités et d'évaluer rigoureusement la performance des dispositifs de protection et d'intervention mis en œuvre localement. Le Groupe s'est fixé un objectif d'amélioration de son SMSu à horizon 2030, en travaillant avec les pays pour adopter des standards communs harmonisés dans le Groupe, et alignés avec les exigences internationales.

## 3.6.4 Actions menées

### Formations des employés

Les collaborateurs sont régulièrement formés et sensibilisés aux enjeux de santé et de sécurité. C'est notamment le cas au travers du programme de conduite sûre. Dans ce cadre, des techniques et des solutions technologiques sont proposées pour aider les conducteurs à adopter une conduite plus sûre, telles que l'accélération douce, le freinage en douceur et le respect des distances de sécurité. Ces initiatives contribuent directement à la réduction du nombre d'accidents.

Le groupe Transdev a développé une formation en ligne relative à l'intégration de la sûreté dans le management opérationnel des activités. Elle vise à sensibiliser les managers à ces enjeux et leur apporter des clés pour gérer et signaler des incidents de sûreté dans le respect des procédures d'alerte définies par le Groupe.

En France et au Canada, Transdev a créé un module de formation dédié à la prévention et la gestion des situations conflictuelles. Un module de formation spécifique à la prévention et la lutte contre le harcèlement sexiste et les violences faites aux femmes dans les transports, a été également développé par les équipes de Transdev France. Partagées au sein de la communauté Sûreté, ces initiatives inspirent les pays du Groupe pour développer des modules de formation adaptés aux problématiques locales de sûreté.

Afin de soutenir ses collaborateurs face aux agressions de la part des usagers, Transdev Australie déploie des mesures dédiées : des formations, des procédures permettant de réagir en toute sécurité face à des situations d'agression et un dispositif de soutien post-incident.

Au Chili, Transdev récompense à travers son programme « RBU puntos », la bonne conduite de ses chauffeurs. Les conducteurs sont évalués individuellement de façon objective sur cinq critères : l'assiduité, la ponctualité, le respect des règles, les incidents et le développement. Chaque trimestre, cinq conducteurs exemplaires sont distingués pour leur conduite sûre.

### SENSIBILISATION AU PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN EN FRANCE

A la suite de la période de pandémie de la Covid-19, le nombre de cyclistes s'est considérablement développé, menant à des interactions plus fréquentes entre les cyclistes et autres usagers de la route.

Cependant, les axes de circulation ne se sont pas développés au même rythme, menant les bus et cyclistes à interagir sur des espaces parfois restreints. Pour sensibiliser les conducteurs de bus de Transdev Valence, des sessions de sensibilisation et d'entraînement ont été réalisées autour du partage de la route.

Durant ces sessions les conducteurs de bus se positionnaient en tant que cyclistes alors qu'un bus leur passait à côté, cet exercice ayant eu pour but de faire ressentir à un conducteur de bus ce que d'autres usagers de la route ressentent quand ils se trouvent à proximité d'un bus. Les échanges entre conducteurs ont permis de discuter des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien, tout en rappelant les responsabilités et les devoirs d'un conducteur.



### Innovations au service de la sécurité et la sûreté

Les innovations technologiques participent à rendre les transports de plus en plus sûrs. Via des outils internes et externes, le recueil d'informations sur les incidents et incivilités permet d'enrichir les bases de données et le reporting des déclarations d'incidents et d'incivilités. Ces informations consolidées et partagées avec les collectivités, permettent d'apporter des réponses pour rassurer et encourager l'usage des transports publics, lutter contre les incivilités et améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions.

Aux États-Unis, Transdev s'est associé à *Mobileye*® pour mettre en place un système de capteur de vision qui intègre des avertissements et des alertes en temps réel. Le capteur de vision surveille en permanence la route (piétons, cyclistes, dangers, autres véhicules). Lorsqu'une collision ou un danger est imminent, des alertes visuelles et sonores avertissent le conducteur. Ces alertes permettent d'apporter les corrections nécessaires en temps utile pour éviter les collisions potentielles.

En 2024, à Mayotte, dans un contexte économique et social particulièrement tendu, la sécurisation des transports scolaires a été une priorité forte. Transdev a ainsi mis en œuvre des mesures innovantes pour renforcer la sécurité de ses véhicules. Des vitres en polycarbonate ont été installées, un matériau résistant conçu pour protéger les conducteurs et passagers face à des incidents d'agressions ou de vandalisme. Ces équipements s'inscrivent dans une approche globale de sécurisation et de sensibilisation menée auprès des usagers.

### Présence humaine dans les transports

La présence humaine dans les véhicules, les rames et les gares est le moyen le plus efficace pour assurer la tranquillité et la sûreté des transports publics. C'est la raison pour laquelle Transdev met en place des prestations externalisées de sécurisation confiées à des sociétés privées pour renforcer ses dispositifs de sûreté dans de nombreux réseaux. Ces agents, spécialisés dans la sécurisation des transports publics, sont formés aux techniques d'intervention en milieu confiné et dans les espaces ouverts au public.

### RENFORCER LA SÉCURITÉ DES FEMMES DANS LES TRANSPORTS

En France, Transdev a signé un partenariat avec UMAP, une application mobile de référence contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public.

Cette collaboration a permis d'étendre cette lutte aux transports publics et se traduit par la mise en place d'un ensemble d'actions comme :

- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux postures d'accompagnement à adopter envers les victimes d'agressions ou de harcèlement ;
- La création de « Safe Places » labellisées (lieux sûrs dans lesquels les personnes en situation de détresse peuvent se rendre) au sein des agences commerciales ;
- Le développement dans l'application de fonctionnalités adaptées à la mobilité en transport en commun.

Au sein du réseau pilote de Vitrolles, rattaché à l'entité Transdev Alpilles Berre Méditerranée, des points de ventes et agences commerciales ont été labellisés « Safe place » dans l'application et les équipes ont été formées par UMAP à la « méthode R » (Recueillir, Rassurer, Renseigner) pour la prise en charge des victimes. Des agents du réseau sont également devenus formateurs internes afin de former à leur tour les conducteurs sur le sujet. Tous les signalements dans un véhicule de transport opéré par Transdev, effectués via l'application UMAP, sont visibles en temps réel sur une cartographie accessible au poste de contrôle (PC). Les régulateurs du PC sont également formés pour entrer en contact avec la personne via la messagerie de l'application UMAP, pour une prise en charge bienveillante et rapide.

### Collaboration avec les autorités locales

Dans tous ses pays d'implantation, Transdev développe une stratégie de partenariats avec les autorités de police et les institutions publiques. Cette action se concrétise souvent par la signature de conventions et la participation des responsables sûreté à des sessions de formation ou de sensibilisation dispensées par les forces de l'ordre. Transdev accompagne également les autorités organisatrices de mobilité dans l'étude de nouvelles stratégies de sécurisation des transports.

En relation avec les forces de police et conformément aux directives gouvernementales, la politique de lutte contre le terrorisme est gérée par les pays. Chacun adapte sa posture de vigilance au niveau de la menace terroriste évaluée à l'échelle nationale. Dans chaque pays, Transdev porte une attention particulière au recrutement de ses agents, notamment des conducteurs, en lien direct avec les usagers. En France, tous les candidats à un poste classé par décret comme sensible dans les entreprises de transports publics, font systématiquement l'objet d'une enquête administrative de sécurité diligentée par la Police Nationale.

En 2023, Transdev et la Garde nationale ont signé une convention de partenariat visant à soutenir et faciliter l'engagement des collaborateurs réservistes dans une logique de service public. Ce partenariat, toujours actif en 2024, incarne une mobilisation citoyenne pour des solutions sûres au cœur des villes et territoires. Avec cette collaboration, Transdev rejoint le réseau des partenaires de la défense, regroupant plus de 1 000 organisations engagées aux côtés de la réserve opérationnelle.



### Safety awards

La Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail a été l’occasion pour Transdev de relancer les *Safety Awards*. Ces distinctions mettent en lumière les efforts remarquables, les réalisations exceptionnelles et l’engagement des équipes autour de quatre catégories principales :

- le prix de l’ambassadeur de la sécurité récompense un collaborateur ayant joué un rôle significatif dans l’amélioration de la sécurité, de la santé ou du bien-être de ses collègues, des passagers, des sous-traitants et des communautés desservies ;
- le prix de l’équipe de l’année met en valeur les réalisations exceptionnelles d’une équipe ayant contribué de manière significative à l’amélioration de la sécurité, de la santé ou du bien-être grâce à une collaboration efficace ;
- le prix d’excellence en sécurité pour la catégorie « petite » entité, célèbre l’engagement d’une petite entité (100 collaborateurs ou moins) envers la sécurité, la santé ou le bien-être, démontré par des performances exemplaires ;
- le prix d’Excellence en Sécurité pour la catégorie « grande » entité, met en avant les performances remarquables en matière de sécurité, de santé ou de bien-être d’une grande entité (101 collaborateurs ou plus).

En 2024, les candidatures étaient ouvertes du 29 avril au 29 juin et le Groupe a reçu pas moins de 108 soumissions. Ces propositions témoignent de l’engagement constant de ses équipes à maintenir les normes les plus élevées en matière de sécurité, de santé et de bien-être dans toutes ses activités.

### Santé Mentale

La prise en compte des risques psychosociaux occupe une place majeure dans les engagements de Transdev pour assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs. Cet enjeu s’est renforcé depuis la crise sanitaire de la Covid-19. Le Groupe accorde une attention particulière à la santé mentale de ses collaborateurs. Les évaluations régulières et les retours des collaborateurs ont une utilité importante dans l’identification des ajustements nécessaires et pour répondre aux besoins spécifiques. Que ce soit en fournissant des équipements ergonomiques, en partageant des bonnes pratiques ou en mettant en place des initiatives de soutien mental.

Depuis plusieurs années, Transdev France collabore avec Stimulus Care Service, l’un des référents en matière de bien-être et de santé psychologique au travail. Ce cabinet soutient les entreprises en élaborant des stratégies de santé mentale au travail, en promouvant des pratiques managériales saines et en offrant des services aux collaborateurs, comme un accompagnement en ligne par un réseau d’experts et de conseillers. Par ailleurs, des journées de sensibilisation à la santé mentale sont régulièrement organisées comme cela a été le cas en 2024 à Brisbane en Australie avec l’initiative « *Funcky Shirt Friday* » offrant la possibilité aux employés (conducteurs et personnel de bureau) de porter des chemises colorées pour aider à susciter des conversations significatives sur la santé mentale.

### 3.6.5 Mesure de la performance

KPIs	2023*	2024
<b>Taux de fréquence des accidents du travail</b> <i>Nombre d'accidents de travail avec arrêt / total d'heures travaillées annuel x 1 000 000</i>	17,48	<b>17,61</b>
<b>Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression</b> <i>Nombre d'accidents de travail avec arrêt dus à une agression / total d'heures travaillées annuel x 1 000 000</i>	2,59	<b>2,28</b>
<b>Taux de gravité des accidents du travail</b> <i>Nombre de jours perdus suite à un accident de travail avec arrêt / total d'heures travaillées annuel x 1 000</i>	1,85	<b>1,90</b>
<b>Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression</b> <i>Nombre de jours perdus suite à un accident de travail avec arrêt dû à une agression / total d'heures travaillées annuel x 1 000</i>	0,40	<b>0,41</b>
<b>Taux d'accidents majeurs</b> <i>1 mort (non suicidé / Non mort naturelle) et/ou 3 blessés hospitalisés / total kilomètres annuel x 1 000 000</i>	0,03	<b>0,04</b>
Nombre d'accidents majeurs	65	80
<b>Taux d'agressions physiques envers les passagers</b> <i>Nombre d'agressions physiques envers les passagers / total kilomètres annuel x 1 000 000</i>	0,37	<b>0,41</b>

\*Suite à l’identification d’une anomalie, une correction a été apportée aux données 2023 des indicateurs suivants : taux de fréquence des accidents du travail, taux de gravité des accidents du travail, taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression, taux de gravité des accidents du travail dus à une agression.

Après ajustement, le taux de fréquence des accidents du travail en 2023 est 17,48 (contre 16,65) ; le taux de gravité des accidents du travail en 2023 est 1,85 (contre 1,77) ; le taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression en 2023 est 2,59 (contre 2,47) ; le taux de gravité des accidents du travail dus à une agression en 2023 est 0,40 (contre 0,37).

Transdev pilote sa performance en matière de sécurité via les trois indicateurs clés de performance présentés dans le tableau ci-dessus. En 2024, les activités du Groupe continuent à être confrontées à des environnements opérationnels difficiles. Le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt ainsi que le taux d’accidents majeurs ont augmenté par rapport à l’année précédente. Transdev accorde une grande importance à la santé et la sécurité et veille à ce que les enseignements tirés des accidents majeurs soient partagés et permettent de responsabiliser l’ensemble du Groupe afin de réduire la probabilité que des événements similaires se reproduisent. Les causes racines des accidents du travail et des accidents opérationnels sont identifiées et des mesures correctives sont mises en place pour réduire la probabilité que de tels événements se reproduisent. Le Groupe continuera à être proactif dans la gestion de la santé et de la sécurité de ses employés, passagers et communautés.

Transdev évalue et pilote sa performance en matière de sûreté avec les trois indicateurs clés présentés dans le tableau ci-dessus. L’année 2024 est marquée par un retour à des niveaux d’activité et de fréquentation proches de ce qu’ils étaient avant la pandémie. Pour autant, si le taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression a baissé en 2024, le taux de gravité ainsi que les agressions physiques entre passagers ont augmenté. De manière générale, le nombre d’agressions recensées dans les opérations n’a pas baissé en 2024, mais les solutions déployées pour prévenir les agressions, et notamment les formations à la gestion des conflits adaptées dans chaque pays, ont un impact positif puisqu’elles limitent les accidents de travail avec jours d’arrêt. Le travail sur la qualité de la donnée sûreté concernant les agressions physiques envers les passagers amorcé en 2023, a été poursuivi et renforcé sur l’année 2024. Dans une logique continue d’amélioration des résultats, Transdev continuera ses efforts pour renforcer la sécurisation des transports dans chacune de ses opérations, et assurer la sûreté de ses employés et de ses passagers.

## 3.7 Communautés desservies

DOMAINE	ENJEUX
  	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience passagers et information</li> <li>• Coopération avec les acteurs locaux</li> <li>• Accessibilité financière, physique et géographique</li> <li>• Inter et multimodalité</li> <li>• Digitalisation des services</li> <li>• Philanthropie</li> <li>• Préservation du patrimoine</li> <li>• Promotion de l'éducation, des arts et culture</li> </ul>

### 3.7.1 Contexte et enjeux

Avec 12,8 millions de voyages opérés en moyenne chaque jour, le groupe Transdev est un acteur socio-économique essentiel des territoires. Les solutions de mobilité déployées par Transdev permettent l'accès aux lieux de travail, d'études, de consommation, de loisirs ou encore de sociabilité. Les mobilités territoriales s'inscrivent dans un contexte de transformation rapide et font face à des défis environnementaux, sociaux et sociétaux. Transdev accompagne les acteurs territoriaux dans la durée, en apportant des solutions de mobilité qui contribuent concrètement au développement des territoires.

### 3.7.2 Engagements

Transdev est un opérateur et intégrateur global de mobilité qui développe et exploite des solutions sûres, efficaces et innovantes afin de permettre à chacun de se déplacer au quotidien.

Promouvoir l'usage de transports est le fondement de la raison d'être du Groupe Transdev, en proposant des réseaux qui répondent aux besoins concrets du quotidien, exploités dans la plus haute qualité de service, avec des standards élevés en matière d'expérience client.

Transdev s'engage auprès des autorités organisatrices de mobilité et de ses passagers à améliorer l'expérience proposée.

Transdev s'est notamment fixé l'objectif « d'être orienté clients voyageurs ».

Plusieurs actions sont déployées en ce sens, dont le projet engagement de service en France. Axe fort de ce projet, une charte « Engagements de service » a été définie. Elle incarne la proposition de valeur de Transdev envers ses clients voyageurs sur six dimensions majeures :

- maîtrise de son voyage ;
- qualité de la relation humaine ;
- « mobilité + » ;
- bien-être des passagers ;
- sécurité et sûreté ;
- mobilité responsable.

Afin de répondre à son ambition de développer une mobilité accessible et au service de tous, Transdev mise sur l'innovation et noue de nombreux partenariats pour concevoir des solutions innovantes et adaptées aux besoins d'une société en constante évolution, rendre les parcours plus fluides, rapprocher les populations éloignées, adapter l'offre à la demande, rendre le transport toujours plus écologique et développer les solutions et services des territoires de demain.

### 3.7.3 Actions menées

#### Orientation « client voyageur »

Le groupe Transdev propose des réseaux de transport qui répondent aux besoins concrets du quotidien, exploités dans la plus haute qualité de service, avec des standards élevés en matière d'expérience client. Des dispositifs de prise en compte des attentes des passagers sont mis en place, notamment à travers des enquêtes de satisfaction ou des enquêtes locales en amont d'un appel d'offres.

Pour simplifier le déplacement de toutes et tous au quotidien, Transdev s'appuie sur des solutions numériques et propose des services concrets :

- le calcul d'itinéraires intermodaux ;
- les informations en temps réel ;
- des solutions de paiement digitalisées ;
- la « *Mobility as a Service* » (MaaS), qui permet de regrouper les offres des différents opérateurs (vélo, taxis, véhicules partagés, etc.) présents sur le territoire dans une application mobile unique ;
- des technologies de Transport à la Demande.

L'implication des collaborateurs est un facteur essentiel à l'expérience client. Ce sont eux qui incarnent au quotidien la qualité de service. Au sein des pays et des réseaux, des actions sont menées en ce sens. Aux États-Unis, Transdev a récemment organisé des journées « *Meet the Managers* » à San Francisco et Fairfax, visant à renforcer les liens avec les communautés locales. Ces rencontres permettent aux passagers de partager leurs retours et recommandations, offrant ainsi aux managers des informations clés pour améliorer la qualité du service.

En France, une charte « Engagements de service » a été définie. Elle incarne la proposition de valeur de Transdev envers ses passagers.

À chaque étape de leur parcours, les passagers peuvent solliciter des agents de Transdev pour obtenir des réponses fiables et personnalisées en fonction des différentes situations qu'ils rencontrent : renseignements sur les titres de transport, l'offre de mobilité ou encore l'information trafic. Les agents de terrain et les conseillers clientèle sont formés à chaque étape de leur parcours professionnel et bénéficient d'actions de coaching régulières, qui renforcent leur culture client.

Afin d'assurer un haut niveau de service homogène pour tous ses passagers, Transdev a développé et mis en place des procédures de gestion pour chaque motif de contact. En outre, l'outil *customer relationship management* (CRM) déployé par Transdev permet de réduire les délais de réponse, d'historiser toutes les réponses apportées et assurer ainsi un suivi des demandes dans la durée.

## Accessibilité des transports

La mobilité est bien plus qu'un moyen de se déplacer, elle est la clé de l'accès à des services essentiels, à une vie sociale et professionnelle. Le Groupe s'engage à développer des solutions de transport adaptées aux besoins spécifiques de chaque passager, en prenant en compte ses fragilités, qu'elles soient visibles ou invisibles, ponctuelles ou permanentes. Transdev s'appuie sur des programmes menés dans les pays, des outils innovants et des partenariats.

**En France**, afin de répondre à l'ambition de développer une mobilité accessible et au service de tous, une Direction Accessibilité a été créée, qui met en œuvre une feuille de route globale et des objectifs associés. Une brochure accessibilité a également été publiée.

En partenariat avec Ezymbob, une application destinée à simplifier l'usage des transports en commun pour les personnes en situation de handicap, a été déployée sur le réseau Car Jaune à la Réunion.

Suite aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Handilab, un pôle d'innovation dédié au handicap et à l'autonomie a vu le jour. Afin de contribuer à ce projet et de soutenir les startups développant des solutions innovantes au service du handicap, Transdev a signé une convention de partenariat d'un an avec Handilab.

**En Suède**, Transdev exploite deux navettes autonomes sur le site de Linköping. Des outils digitaux, audio et tactiles sont utilisés pour communiquer les instructions aux passagers quant à l'arrivée de la navette et son emplacement sur le quai.

**En Australie et Nouvelle-Zélande**, Transdev a publié un « Plan d'action pour l'accessibilité et l'inclusion 2024-2026 » (PAAI) incluant les passagers. Ce plan décrit l'engagement de l'entreprise à rendre ses services plus inclusifs et accessibles.

**Au Maroc**, Transdev Rabat-Salé a signé un partenariat avec l'association Handicap International, qui a notamment permis de former les contrôleurs aux bonnes pratiques en matière d'accueil des passagers handicapés.

## Innovation et dynamiques collaboratives

Le groupe Transdev collabore au quotidien avec les acteurs des territoires pour imaginer de nouveaux modèles de mobilité, impulser de nouvelles habitudes et favoriser des initiatives participatives.

### Une culture de l'innovation se déploie au sein de l'entreprise autour de 3 piliers

PASSAGERS	COLLABORATEURS	ENVIRONNEMENT
Fluidifier le parcours, informer en temps réel, rassurer le passager, développer l'intermodalité	Recruter, former, retenir, assurer la sécurité, développer la performance	Décarboner la flotte, développer la sobriété, protéger la biodiversité

Transdev a initié « *The Mobility Sphere* », un groupe de réflexion européen, dirigé par Thierry Mallet, Président-directeur général de Transdev, et Antoine Grange, Directeur Général Europe du Groupe, qui explore l'avenir de la mobilité. Rassemblant des experts issus du milieu universitaire, public et privé, il vise à développer des solutions novatrices adaptées aux besoins des villes de demain et à favoriser la transition écologique des villes. Le deuxième Forum « *Mobility Sphere* », organisé en 2024 à Bruxelles, avait pour thème « La mobilité au service de la cohésion sociale ».

Transdev a créé une démarche unique de co-construction : LEMON®, le Laboratoire d'Expérimentation des Mobilités, qui s'appuie sur l'innovation partagée, pour imaginer et tester des solutions de mobilité durables et adaptées au contexte territorial.

LEMON® rassemble des collectivités locales, des opérateurs locaux et Transdev. En 2024, le réseau est actif dans près de sept territoires : Strasbourg, Montpellier, Nantes, Lens, Mulhouse, Villefranche-sur-Saône et l'interurbain du Rhône. À

travers une approche structurée, une gouvernance collective, des moyens humains et financiers dédiés et une communauté d'expertises, il permet d'installer à long terme une volonté commune d'innovation et d'expérimentation sur toute la durée du contrat. La démarche LEMON® a permis d'expérimenter 30 projets sur la mobilité partagée, l'accessibilité des transports, la qualité de l'air, ou encore l'accès à l'emploi.

## Achats inclusifs

Le développement des achats inclusifs est un axe important des engagements de Transdev. C'est pourquoi, le Groupe a rejoint le Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive. Thierry Mallet, est co-sponsor du groupe de travail dédié aux achats inclusifs. Le Collectif rassemble près de 38 entreprises françaises emblématiques dans leurs secteurs et s'est fixé un objectif d'augmentation de 30% des achats inclusifs d'ici 2025 (année de réf. 2022).

En France, un tableau de bord permet aux équipes régionales de Transdev de suivre les achats réalisés auprès du secteur du handicap, de l'insertion, de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), dans les quartiers prioritaires de la ville, et dans les zones rurales à revitaliser.

### FORUM DES ACHATS INCLUSIFS

Le groupe Transdev a participé à la troisième édition du Forum des Achats Inclusifs organisé en novembre 2024 par le Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive rassemblant près de 38 grandes entreprises françaises.

Cet événement a pour objectif de favoriser les échanges entre entreprises et fournisseurs, de partager les bonnes pratiques en matière d'achats responsables mais aussi de réfléchir à l'impact et aux actions concrètes du Collectif. Parmi les interventions, un point d'étape sur l'engagement du Collectif a été présenté par Thierry Mallet, Président-Directeur Général du Groupe.



## La Fondation Transdev

Née de l'ancrage du groupe Transdev au cœur des villes et des territoires, la fondation Transdev porte les valeurs de l'entreprise et de ses collaborateurs dans le champ de la mobilité sociale. La fondation Transdev accompagne chaque année des dizaines d'associations qui œuvrent en faveur d'une société à la fois plus ouverte et plus inclusive, en agissant sur six leviers complémentaires : l'accès à l'emploi, l'éducation, la culture, la santé, le sport et la médiation sociale.

En 2023, la fondation Transdev a lancé un nouvel appel à projets portant sur l'accompagnement des publics fragilisés sur la durée dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, de la culture, du sport et de la médiation sociale.

Sur les 125 projets déposés et issus de toutes les régions de France, 35 ont été sélectionnés en juin 2024 par le ComEx pour bénéficier d'un soutien financier de la Fondation Transdev pour un montant moyen accordé par projet de 9 200 €.



Depuis la création de la fondation, 428 projets ont été soutenus en France. Cela représente 4,4 millions d'euros de subventions votées. En 2024, la dotation annuelle de la fondation Transdev était de 321 000 euros.

## Impact social & sociétal

### Répartition des effectifs



**105 177**

COLLABORATEURS

dont **70%**  
DE CONDUCTEURS  
EN 2024



### Sécurité et sûreté



**5** PRINCIPES SÉCURITÉ  
COMMUN AU  
GROUPE

adaptés aux spécificités de  
chaque pays, à travers un  
ensemble de « Règles d'Or de la  
Sécurité »

En 2024

**98%**

de conformité du système de  
management de la sécurité (SMS)  
pour les entités auditées

**100%**

Des pays dans lesquels opère Transdev  
sont couverts par un référent sûreté

### Création de valeur locale

**12,8** MILLIONS DE  
PASSAGERS  
PAR JOUR



6 domaines d'intervention  
35 projets soutenus en 2024  
428 projets soutenus depuis  
2022

+30 projets  
d'expérimentation  
lancés depuis la création  
de LEMON, laboratoire  
d'innovation partagé

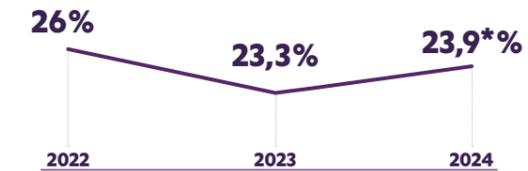


## Engagement clés pour 2030

**34%**

DE FEMMES PARMIS LES TOP EXECUTIVES (ANNÉE DE RÉF. 2021)

Évolution de la part des femmes parmi les Top Executives

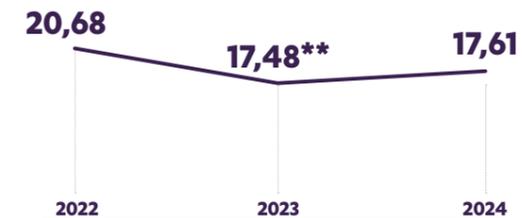


\*Cet indicateur est calculé sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé. Il inclut un dirigeant Top Executives issu d'une entité co-détenue par Transdev.

**14,83**

OBJECTIF DE TAUX DE FREQUENCE DES  
ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2030

Évolution du taux d'accidents avec arrêt



\*\*Suite à l'identification d'une anomalie, une correction a été apportée à la donnée 2023. Après ajustement, le taux de fréquence des accidents du travail en 2023 est 17,48 (contre 16,65 dans le rapport de l'exercice précédent).

\*\*\*Suite à la non comptabilisation de toute formation enregistrée via des feuilles de présence manuelles ou traitée manuellement, les taux publiés des exercices 2024 et 2023 représentent une valeur corrigée minimale, le niveau réel de formation pouvant être plus élevé.

**80%**

D'EMPLOYÉS FORMÉS CHAQUE ANNEE

Évolution du nombre d'employés formés  
chaque année



### Performance 2024



**Absentéisme**  
6,6%

**Turnover**  
25,9%

**Recrutements**  
29 722



**3 739**  
collaborateurs formés sur  
la diversité, l'équité et l'inclusion



**10%**  
des dépenses effectuées  
auprès de fournisseurs du  
secteur inclusif en France

# IV. Informations sur la gouvernance

## Développer des relations de confiance

### 4.1 L'approche de Transdev : Fostering Trust

Le groupe Transdev s'attache à développer des relations de confiance avec toutes ses parties prenantes. La démarche du Groupe en matière d'éthique et de conformité et ses résultats sont régulièrement analysés au niveau des instances de gouvernance. Cette approche structurée contribue à réduire les risques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Elle passe également par la connaissance des fournisseurs du Groupe et la qualité des liens entretenus avec eux.

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires</li> <li>Management des risques et transparence</li> <li>Dialogue avec les parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non-respect des droits humains</li> <li>Atteintes aux données personnelles</li> <li>Corruption</li> <li>Pratiques anti-concurrentielles</li> </ul>

Le groupe Transdev favorise des relations de confiance, en s'appuyant sur l'éthique et la conformité comme leviers de performance. Être un acteur économique majeur implique des obligations et responsabilités morales envers les parties prenantes. Agir pour le bien commun est la mission de Transdev, tandis qu'être un partenaire performant et fiable constitue sa méthode. Ces principes guident ses choix et assurent la cohérence entre ses actions et ses engagements.

L'approche du Groupe s'articule autour des trois objectifs suivants :

- 100 % des projets approuvés par le Comité d'Engagement du Groupe pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable ;
- 100 % des pays couverts par un référent protection des données personnelles ;
- 100 % des cadres formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans.

## 4.2 Ethique et conformité

### 4.2.1 Contexte et enjeux

En tant qu'acteur économique au service du bien commun, le Groupe interagit avec de nombreuses parties prenantes. Respecter et faire respecter les droits humains fondamentaux, assurer la protection des données personnelles, lutter contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles sont des enjeux primordiaux pour Transdev.

Dans les 19 pays où le Groupe opère, et ce sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, les décisions et les actions quotidiennes des collaborateurs Transdev se doivent d'être guidées par une éthique partagée. Les principes éthiques façonnent l'image du groupe Transdev, contribuent à la relation de confiance construite avec ses différents interlocuteurs et assurent une cohérence entre les engagements et les actions.

### 4.2.2 Gouvernance

Au niveau du Groupe, un comité éthique et conformité, composé de membres du ComEx et de Directeurs Fonctionnels du Groupe, se rassemble deux fois par an, pour analyser la démarche, ses résultats et les plans d'actions correspondants. Il est animé par le Directeur Risques, Conformité et Contrôle Interne du Groupe. Ce dernier présente les travaux de la filière éthique et conformité (E&C) en ComEx deux fois par an et en Comité

d'audit une fois par an. Cette filière est constituée de directeurs E&C, nommés par le dirigeant de chaque pays dans lequel le Groupe est présent, pour prendre en charge le déploiement effectif des outils et exigences du Groupe ainsi que les exigences nationales. Un point de situation est organisé tous les deux mois, par la Direction Conformité Groupe avec le référent de chaque pays, tandis que la coordination globale est assurée lors de réunions périodiques avec l'ensemble du réseau.

### 4.2.3 Code éthique et système de management

Transdev a formalisé un code d'éthique basé sur 21 principes, pour agir dans le respect des lois et règlements applicables dans chaque pays où le Groupe mène ses activités. Au travers de ces principes, le groupe s'engage, avec ses collaborateurs et managers, vis-à-vis de ses partenaires externes.

Mis à disposition de toutes ses parties prenantes sur le site internet du Groupe ainsi que sur les intranets locaux, le code éthique concerne l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit la fonction dans l'entreprise. Il est complété par des dispositifs spécifiques, permettant d'expliquer la vision du Groupe et l'organisation dont il se dote pour la mettre en œuvre.

Pour sa mise en œuvre, le Groupe s'appuie sur une charte éthique et conformité, qui formalise les objectifs du Groupe et les moyens dont il se dote pour les atteindre. Validée par le ComEx puis par le Comité d'audit, la charte ainsi que les politiques et procédures qui viennent la compléter pour constituer le système de management Transdev de l'éthique et de la conformité, sont déployées par tous les pays, aux différents niveaux de l'organisation.

Ce système de management s'appuie sur neuf exigences :

- responsabilité et parrainage ;
- attribution claire des responsabilités ;
- connaissance des exigences externes ;
- évaluation des risques en matière d'éthique et de conformité ;
- règles et principes clés ;
- gestion des risques liés aux tiers ;
- processus RH adaptés ;
- évaluation des signalements et incidents ;
- surveillance périodique.

Le pilotage périodique de l'ECMS comporte un exercice d'évaluation annuel et des contrôles de second niveau. Il permet au Groupe et à sa gouvernance de faire le point sur l'ensemble du dispositif éthique et conformité.

## 4.2.4 Dispositifs de signalement

Dans tous les pays du groupe, un dispositif d'alerte éthique est mis à disposition de toutes les parties prenantes - dont les collaborateurs - afin qu'ils puissent signaler une inconduite ou une situation à risque, tout en étant protégés. Tout manquement, ou tentative de manquement, au code d'éthique peut être signalé : soit à un supérieur hiérarchique, et/ou au Responsable Risques et Conformité, et/ou au Directeur Juridique, et/ou par le dispositif de signalement éthique accessible via la plateforme *SpeakUp*®.

Ces signalements font l'objet d'un traitement individuel et d'un *reporting* global semestriel au Groupe. Pour certains types d'événements, considérés comme inacceptables pour le Groupe (comme la corruption ou l'atteinte à la protection des données personnelles), une information immédiate est requise.

En complément de ce dispositif de signalement, le processus « alertes et incidents » assure la remontée immédiate de tout incident grave (humain, environnemental ou éthique) pour un traitement approprié. « Alertes et Incidents » et « Signalement Éthique » permettent au groupe Transdev de capter, de traiter et de suivre les risques extra-financiers matériels avérés.

## 4.2.5 Politiques relatives à l'éthique et la conformité

### Respect des droits fondamentaux

Compte tenu de son modèle d'affaires et de la localisation de ses implantations, l'exposition du groupe Transdev au non-respect des droits humains tel que le travail forcé ou le travail des enfants passe principalement par les tiers avec lesquels il travaille (fournisseurs, sous-traitants). D'autres sujets tels que le harcèlement, la discrimination ou le non-respect de la liberté d'association peuvent se matérialiser dans l'activité du Groupe.

En 2024, le Groupe a actualisé sa politique de protection des droits fondamentaux rappelant ses principes de fonctionnement :

- conditions de travail acceptables ;
- heures de travail, salaires, congés décents ;
- traitement équitable (refus du harcèlement et de la discrimination, respect de la vie privée) ;
- liberté d'association ;
- refus du travail forcé et du travail des enfants ;
- maîtrise de l'impact des opérations sur les communautés locales.

Ces principes, en ligne avec le Code d'éthique du Groupe, sont mis en œuvre par les collaborateurs et managers du Groupe et feront l'objet d'une revue annuelle dans chaque pays et d'une analyse détaillée dans le cadre du processus de validation des projets (développement, acquisition, cession, organisation) critiques revus par le Comité d'Engagement du Groupe.

La Direction Éthique et Conformité est responsable de l'application de la politique dédiée à la protection des droits fondamentaux, qui s'étend à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe.

### Protection des données personnelles

Le groupe Transdev interagit quotidiennement avec 105 000 collaborateurs et près de 12,8 millions de passagers, ce qui implique la gestion d'importantes quantités de données personnelles, qu'il convient de protéger et de traiter au mieux dans l'intérêt des différentes parties prenantes.

Sous la responsabilité de son délégué à la protection des données, le Groupe déploie une politique, applicable à l'ensemble de ses entités et activités, visant à garantir une gestion optimisée et sécurisée des données personnelles. Intégrant les dispositions prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), cette politique établit également sept principes clés permettant d'avoir un langage commun dans l'ensemble des zones géographiques.

La démarche « *Data Privacy* », portée par un réseau de *Data Protection Officers* (DPO) dans les pays européens et des *Data Protection Référents* (DPR) pour tous les autres pays, vise à s'assurer que les données personnelles sont traitées en cohérence avec les principes Groupe, tels que la minimisation, la fiabilité et la sécurisation, ainsi qu'avec la réglementation locale.

Le réseau des DPO pays se réunit périodiquement pour partager ses expériences, bonnes pratiques et difficultés et pour travailler à l'amélioration du dispositif. Le déploiement effectif de la démarche fait l'objet d'un suivi, sur la base de 12 critères applicables par entité.

### Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Le groupe Transdev réalise une large part de son chiffre d'affaires avec des collectivités publiques, par voie d'appels d'offres. Il est donc exposé au risque de corruption d'agent public et de trafic d'influence. Un code de conduite spécifique inscrit l'exigence de Transdev en matière de corruption et de trafic d'influence, avec un principe de « tolérance zéro ».

Le déploiement de la démarche anticorruption s'appuie sur le réseau des correspondants éthique et conformité pays et passe par la formation des collaborateurs. Un *e-learning* est suivi par chaque manager du Groupe. Il rappelle et explique les attentes fortes du Groupe, les procédures en vigueur dont le signalement éthique et la possibilité pour chacun de solliciter le management et des directions fonctionnelles s'il a besoin d'aide, d'information ou d'explication.

Au cours des dernières années, certaines filiales du Groupe ont fait l'objet d'investigations par les autorités administratives ou judiciaires locales. Le groupe Transdev suit chacun de ces potentiels incidents et coopère systématiquement avec les autorités.

En 2024, le Groupe a revu son dispositif et mis en place une politique dédiée pour renforcer sa démarche.

Portée par la Direction Conformité, la politique lutte contre la corruption et le trafic d'influence est applicable à l'ensemble des collaborateurs, entités et activités du Groupe.

### Concurrence loyale

Transdev dispose d'une politique Groupe en matière de concurrence loyale déployée par la Direction Juridique et applicable à l'ensemble de ses activités et ses entités. Elle précise les risques types en la matière, fixe les principes à appliquer et les comportements à éviter pour que chaque collaborateur sache se comporter loyalement. Cette politique s'appuie sur les réseaux existants (conformité, juridique, contrôle interne) et rappelle le rôle majeur des dirigeants en matière de conformité. La politique relative à la concurrence loyale fait l'objet d'une campagne de formation Groupe.

### Ethique fiscale

Une politique Groupe est formalisée afin d'ancrer les objectifs de Transdev en matière d'éthique fiscale : respect de la réglementation, transparence dans les relations avec les autorités fiscales et gestion des risques fiscaux. Cette politique explique le rôle central de la fonction fiscale, représentée au niveau Groupe et au niveau pays.

La mise en œuvre de cette politique, applicable à l'ensemble des entités et activités de Transdev, relève de la responsabilité de la Directrice Fiscale du Groupe.

Le groupe Transdev est implanté dans 19 pays. La contribution fiscale (paiement des impôts) est localisée dans ces pays et respecte les règles fiscales locales et internationales. Au-delà de l'impôt sur les sociétés, Transdev est assujéti aux contributions des pays d'implantation : contributions sociales, prélèvements sur salaire, taxes prélevées sur les biens et les services (TVA, GST), impôts locaux, taxes sur l'énergie et autres taxes locales. Lorsqu'il exerce des activités dans des États où le taux d'impôt sur les sociétés est inférieur à celui pratiqué en France, le Groupe est à même de justifier qu'il exerce une réelle activité commerciale et qu'il

y dispose d'une substance économique.

Transdev aborde les questions fiscales de manière conservatrice et s'assure que les risques fiscaux sont correctement identifiés, évalués, analysés et traités conformément au cadre de gouvernance fiscale. Le Groupe a un appétit pour le risque fiscal qualifié de « faible » renforcé à la fois par les attentes des autorités organisatrices de mobilité qui demandent souvent lors des appels d'offres une preuve de bonne conduite fiscale et par les attentes des actionnaires. Le Groupe adopte une approche conservatrice de la gestion fiscale et ne poursuit pas des arrangements fiscaux agressifs. Lors d'analyse fiscale, le Groupe n'implémente pas de schémas qui se déconnecteraient de la bonne conduite fiscale de ses affaires ou de son organisation. Le Groupe est fortement opposé à entrer dans des arrangements de planification fiscale artificiels et ne s'engage pas dans un schéma abusif.

Le Groupe entretient une relation professionnelle, de coopération et de confiance avec les autorités fiscales des pays où il est implanté et communique de manière transparente toutes les informations pertinentes dans le respect de ses obligations juridiques et fiscales. Les sociétés du Groupe s'assurent que les déclarations fiscales et les paiements sont effectués conformément aux réglementations locales en vigueur. Par ailleurs, l'administration fiscale française a accepté la candidature de Transdev pour entrer dans le partenariat fiscal dont les objectifs sont la transparence et la collaboration entre l'entreprise et l'administration.

La conduite fiscale de Transdev s'inscrit dans la conformité à la législation internationale : principes directeurs de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), projet *Base Erosion and Profit Shifting* (BEPS), *Anti Tax Avoidance Directive* (ATAD), Directive « DAC 6 », Directive relative à l'impôt minimum mondial de 15 %, etc. Chaque année, le Groupe prépare et communique le *reporting* pays par pays (CBCR), les documentations de prix de transfert en conformité avec les administrations fiscales et l'action 13 du projet du BEPS et à compter de 2024 réalise les calculs et la déclaration globale du Pilier 2 pour assurer le respect de l'imposition minimum pays par pays de 15 %.

Le Groupe est également très attentif aux changements législatifs fiscaux et aux lois de finances des pays.

#### 4.2.6 Actions menées

En 2024, le projet TRUST (*Transdev Rules Update to Support Transparency*) a permis de revoir en profondeur certaines politiques et procédures ou d'en créer de nouvelles. L'objectif de ces travaux était d'en clarifier le contenu, de mettre en évidence les rôles et responsabilités et d'améliorer le dispositif de contrôle de la mise en œuvre de ces règles.

L'actualisation a concerné :

- la politique de protection des droits fondamentaux ;
- la Charte éthique et conformité ;
- les politiques de lutte contre la corruption ; conflits d'intérêts ; cadeaux et invitations ; intermédiaires commerciaux ; dépenses et voyages d'affaires ;
- la procédure de gestion des règles du Groupe ;
- la procédure de vérification des tiers (*know your counterpart - KYC*).

Trois nouvelles règles ont été définies :

- règle liée aux investigations internes ;
- règle liée à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- règle liée aux sanctions internationales.

#### 4.2.7 Mesure de la performance

KPIs	2023	2024
<b>Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement du Groupe (CEG) pour lesquels les risques droits humains* ont été évalués et réduits à un niveau acceptable</b>	96,3 %	<b>100 %</b>
<b>Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé</b>	94,4 %	<b>100 %</b>
<b>Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants</b> <i>(périmètre Top Executives &amp; Top Managers du Groupe)</i>	78,5 %	<b>97 %</b>

\*Non respect des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement (*travail forcé et travail des enfants*), non respect de la liberté d'association, discrimination, harcèlement.

Concernant les projets approuvés en CEG, les actions menées en 2023 ont permis de continuer à améliorer le ratio, et d'arriver à une couverture de 100 % en 2024.

Transdev dispose d'un référent protection des données personnelles dans chaque pays, notamment en Europe, ce qui permet d'assurer une couverture complète du sujet. L'atteinte d'un taux de 100 %, qui reste la cible, peut s'avérer difficile à une date précise, compte tenu des variations de périmètre et des mobilités dans le Groupe.

Le taux de réalisation du module e-learning anticorruption est en forte augmentation sur l'exercice 2024 grâce à toute l'implication de la filière éthique et conformité et du Top Management.

## 4.3 Relations fournisseurs

DOMAINE	ENJEUX	RISQUES
 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Management des achats et de la logistique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en cause RSE d'un fournisseur</li> </ul>

### 4.3.1 Contexte et enjeux

La performance de Transdev est liée à celle de ses fournisseurs, et aux collaborations menées avec ceux-ci. Un dysfonctionnement pourrait avoir des conséquences directes pour le Groupe et ses parties prenantes impliquées, comme un retard de livraison, une mise en danger des personnes ou encore des pratiques commerciales non conformes aux principes éthiques du Groupe. Au-delà de l'achat et de l'approvisionnement, Transdev vise à établir des relations de confiance sur le long terme avec ses fournisseurs, tout en maîtrisant les risques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

### 4.3.2 Gouvernance

La feuille de route Achats Responsables et Conformés est pilotée par la Direction Achats du Groupe. Lors de la réunion mensuelle de la communauté Achats, les achats responsables font partie intégrante de l'ordre du jour. Une sensibilisation spécifique « Achats Responsables » est incluse dans le parcours d'intégration de chaque nouvel arrivant sur la fonction Achats. Un point RSE est également réalisé dans le cadre des *business review* menées avec les fournisseurs stratégiques. En mars 2024, un séminaire réunissant les Directeurs Achats de sept pays a permis de partager des bonnes pratiques locales et d'aborder des thèmes tels que la conformité et les pratiques en matière de durabilité. Ce travail collectif contribue à redéfinir le rôle de l'acheteur de demain.

### 4.3.3 Politique relative aux achats responsables

La politique Achats Responsables du Groupe est un levier important dans la gestion des risques sociaux et environnementaux associés aux activités des fournisseurs. A travers cette politique, Transdev s'engage à :

- sensibiliser les fournisseurs et sous-traitants à une démarche responsable ;
- s'assurer qu'ils s'engagent à suivre les principes éthiques du Groupe ;
- prendre en compte leur engagement pour une conduite des affaires responsable ;
- évaluer la relation avec les fournisseurs ;
- vérifier l'implémentation de cette politique au sein des pays du Groupe.

Cette politique intègre la Charte fournisseurs que Transdev demande aux fournisseurs de signer pour tout contrat supérieur à 100 000 euros. Elle définit le périmètre de la collaboration et énonce les différentes politiques du groupe Transdev en matière d'éthique, de conformité, de transparence, de droits humains, du travail, de l'environnement, de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, ou encore le financement du terrorisme. En y adhérant, les fournisseurs s'engagent à respecter les attentes du Groupe et sont incités à suivre ces principes. Dernièrement mise à jour en 2013, la charte fournisseurs fera l'objet d'une nouvelle actualisation en 2025.

La Direction Transformation Achats est responsable de l'application de cette politique qui s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. La mise en œuvre de cette politique repose sur le déploiement d'une feuille de route « Achats Responsables et Conformés », dont les objectifs principaux sont d'assurer la conformité du Groupe avec les lois et règlements applicables aux achats dans ses différents pays d'implantation, harmoniser les processus et procédures achats Groupe, ou encore évaluer et maîtriser les risques en fonction de la catégorie d'achat.

Le dispositif d'alerte via la plateforme SpeakUp®, peut également être utilisé dans le cadre d'un problème de non-conformité lié à un fournisseur.

### 4.3.4 Actions menées

#### Maîtrise des risques

Afin d'adopter une vision globale des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les achats du Groupe, en 2024, d'importants travaux d'harmonisation des processus et procédures ont été menés et se poursuivront en 2025. L'objectif est de disposer d'un socle de règles communes et le cas échéant d'y intégrer les engagements liés aux achats responsables.

#### Evaluation et sélection des fournisseurs

Transdev est signataire de la « Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables » qui engage le Groupe à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de ses fournisseurs, en sensibilisant l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux inhérents aux achats responsables et à la qualité des relations clients-fournisseurs.

Les équipes locales déploient des processus d'évaluation et de sélection des fournisseurs intégrant des critères liés aux performances sociales, sociétales et environnementales. Ces critères couvrent des aspects tels que :

- le respect des droits humains et la lutte contre l'esclavage ;
- la mise en place de systèmes de gestion environnementale ;
- les actions en faveur de l'inclusion et des aspects sociaux.

Des critères spécifiques liés aux contextes locaux sont également pris en compte. Par exemple, en Australie, une attention particulière est portée aux populations indigènes.

En Suède, plusieurs fournisseurs sont audités chaque année sur cinq domaines clés : la qualité et la livraison des biens et services, la facturation, les systèmes de gestion de la qualité, la durabilité sociale et environnementale, et le respect du code de conduite. Ces audits garantissent le respect des normes de Transdev et encouragent l'amélioration continue des fournisseurs.

Aux Pays-Bas, une matrice de décision met en évidence l'impact sur le climat, l'environnement, la chaîne d'approvisionnement, la diversité et inclusion et la responsabilité sociale. La mise en œuvre progressive de ces méthodes dans les processus d'achats contribue à améliorer les pratiques d'achats tout en accompagnant les fournisseurs dans leurs propres transitions vers des pratiques plus responsables.

### 4.3.5 Mesure de la performance

KPIs	2023	2024
<b>Taux de contrats-cadres &gt; 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs</b>	96,9%	<b>93,1%</b>

En 2024, l'atteinte d'un taux de 93,1% a été possible grâce à l'intégration de l'indicateur dans le *reporting* trimestriel du processus achats ainsi que son déploiement dans 11 pays significatifs du Groupe, permettant ainsi de sensibiliser davantage de fournisseurs aux achats responsables et aux principes éthiques de Transdev.

## Éthique et conformité

**21** PRINCIPES ÉDICTÉS DANS LE CODE ÉTHIQUE DU GROUPE

Regroupés en 4 grandes thématiques

- Passionnés
- Engagés
- Partenaires
- Performants

**1** DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ÉTHIQUE COUVRANT LES 19 PAYS D'IMPLANTATION DU GROUPE



## Relations avec les fournisseurs

**+50 000**  
FOURNISSEURS

Charte   
RELATIONS FOURNISSEURS  
ET ACHATS RESPONSABLES

Transdev est signataire de la « Charte des achats et des relations fournisseurs durables ».



**93,1%**

DES CONTRATS-CADRES supérieur à 1 million d'euros intégrant la Charte des fournisseurs



## Engagement clés pour 2025-2030

**100%**

de projets approuvés par le comité d'engagement du Groupe



**+30%**

Des marchés publics issus du secteur inclusif d'ici 2025 en France

**100%**

de cadres formés à la lutte contre la corruption au moins tous les trois ans

## Performance 2024

DROITS HUMAINS

**100%**

des projets évalués sur les risques liés aux droits humains (parmi les projets approuvés par le CEG)

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

**100%**

des pays couverts par un délégué à la protection des données personnelles

ANTICORRUPTION

**97%**

des managers formés aux mesures anticorruption tous les 3 ans

ACHATS

**123**

familles d'achats différentes

**3,8 MD€**

en moyenne d'achats de produits et services sur les 6 pays clés du Groupe

# V. Tableaux de synthèse

## 5.1 Synthèse des résultats de la performance extra-financière

THEMES	AXES	INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE	RÉSULTATS 2023	RÉSULTATS 2024	TENDANCE 2024	OBJECTIFS	
ENVIRONNEMENT	Empreinte carbone	Emissions de GES kg CO <sub>2</sub> e/100km parcourus (hors activités maritimes)	97,9	<b>96,5</b>	↘	Atteindre -30% d'ici 2030	
	Transition énergétique	Taux de flotte alternative: flotte routière non diesel (GNC, biogaz, électrique, biocarburant, hydrogène)	18,1%	<b>18,6%</b>	↗	Atteindre +50% de flotte alternative d'ici 2030	
	Pollution	Emissions de polluants g/100km parcourus	CO	27,3	<b>20,7</b>	↘	Décroissance par rapport à N-1
			NOx PM HC	725,8 3,2 5,4	<b>652,9 2,6 4,2</b>	↘ ↘ ↘	
		Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice	1,84%	<b>0,8%</b>	↘	Décroissance par rapport à N-1	
SOCIAL	Ressources humaines	Taux d'absentéisme	6,8%	<b>6,6%</b>	↘	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux de rotation du personnel	23%	<b>25,9%</b>	↗	Décroissance par rapport à N-1	
		Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année	64,6* %	<b>69,2* %</b>	↗	80% des salariés	
		Taux d'employés ayant eu un entretien annuel	91,3%	<b>95,1%</b>	↗	100%	
	Diversité, équité et inclusion	Pourcentage de femmes parmi les <i>Top Executives</i>	23,3%	<b>23,9**%</b>	↗	Atteindre 34% de femmes parmi les <i>Top Executives</i> d'ici 2030	
	Sécurité	Taux de fréquence des accidents du travail	17,48***	<b>17,61</b>	↗	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux de gravité des accidents du travail	1,85***	<b>1,90</b>	↗	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux d'accidents majeurs	0,03	<b>0,04</b>	↗	Décroissance par rapport à N-1	
	Sûreté	Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression	2,59***	<b>2,28</b>	↘	Décroissance par rapport à N-1	
		Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression	0,40***	<b>0,41</b>	↗	Décroissance par rapport à N-1	
Taux des agressions physiques envers les passagers		0,37	<b>0,41</b>	↗	Décroissance par rapport à N-1		
GOUVERNANCE	Achats responsables	Taux de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la charte fournisseurs	96,9%	<b>93,1%</b>	↘	100%	
	Droits fondamentaux	Pourcentage annuel de projets approuvés en Comité d'Engagement Groupe pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable	96,3%	<b>100%</b>	↗	100%	
	Protection des données personnelles	Part des pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé	94,4%	<b>100%</b>	↗	100%	
	Lutte anticorruption	Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants (périmètre <i>Top Executives &amp; Top Managers</i> du Groupe)	78,5%	<b>97%</b>	↗	100% (tous les 3 ans)	

\*Suite à la non comptabilisation de toute formation enregistrée via des feuilles de présence manuelles ou traitée manuellement, les taux publiés des exercices 2024 et 2023 représentent une valeur corrigée minimale, le niveau réel de formation pouvant être plus élevé.

\*\*Cet indicateur est calculé sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé. Il inclut un dirigeant *Top Executives* issu d'une entité co-détenue par Transdev.

\*\*\*Suite à l'identification d'une anomalie, une correction a été apportée aux données 2023 des indicateurs annotés. Après ajustement, le taux de fréquence des accidents du travail en 2023 est 17,48 (contre 16,65) ; le taux de gravité des accidents du travail en 2023 est 1,85 (contre 1,77) ; le taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression en 2023 est 2,59 (contre 2,47) ; le taux de gravité des accidents du travail dus à une agression en 2023 est 0,40 (contre 0,37).

## 5.2 Synthèse de la contribution aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

ODD	CIBLES ET LIBELLÉS	CHAPITRE CORRESPONDANT	CONTRIBUTION DE TRANSDEV
 <p><b>3 Bonne santé et bien-être</b></p> <p>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p>	<p>3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route</p>	3.6 Sécurité et sûreté de tous	<p>Transdev déploie sa politique Santé et Sécurité et sa politique Sûreté dans l'ensemble de ses pays d'implantation. La santé, la sécurité et la sûreté sont des enjeux primordiaux. Ils constituent la base indispensable de la confiance accordée par les collaborateurs, les passagers et les communautés que le Groupe accompagne</p>
	<p>3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.</p>	2.5 Autres impacts environnementaux	
 <p><b>5 Égalité entre les sexes</b></p> <p>Réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique</p>	3.5 Management des ressources humaines	<p>Transdev s'engage à promouvoir le respect des droits fondamentaux. Convaincu que la diversité et l'inclusion sont un levier de performance, le Groupe s'est engagé à travers sa feuille de route en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, à créer une culture de travail où les différences individuelles sont comprises, anticipées, valorisées et pleinement exploitées</p>
	<p>5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent</p>		
 <p><b>8 Travail décent et croissance économique</b></p> <p>Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi et l'emploi productif et le travail décent pour tous</p>	<p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p>	<p>3.4 Dialogue social</p> <p>3.5 Management des ressources humaines</p> <p>3.6 Sécurité et sûreté de tous</p> <p>4.2 Ethique et conformité</p>	<p>Transdev déploie une politique pour le respect des droits fondamentaux ainsi qu'un plan de vigilance. Le dialogue social étant au cœur de la stratégie en matière de ressources humaines, le Groupe reste attentif aux besoins de l'ensemble de ses employés. Transdev promeut également l'inclusion sociale et économique en travaillant avec les acteurs locaux des territoires d'implantation du Groupe</p>
	<p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>		
 <p><b>9 Industrie, innovation et infrastructure</b></p> <p>Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation</p>	<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité</p>	<p>2.4 Changement climatique</p> <p>2.5 Autres impacts environnementaux</p> <p>3.7 Communautés desservies</p>	<p>Transdev déploie des engagements environnementaux et un système de management environnemental. Le Groupe développe et promeut des solutions de mobilité plus propres, autonomes et électriques. Transdev fournit également des solutions de financement intelligentes pour accompagner à la transition écologique</p>
 <p><b>10 Inégalités réduites</b></p> <p>Réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays</p>	<p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière</p>	<p>3.5 Management des ressources humaines</p>	<p>Transdev met en place un système de management de l'éthique et de la conformité, accompagné d'une politique visant à promouvoir le respect des droits fondamentaux. Engagé en faveur de la cohésion sociale, le Groupe intègre des solutions de mobilité accessibles et inclusives dans ses services de transport public. Transdev investit dans le développement des compétences de ses talents à travers des programmes d'apprentissage et déploie une feuille de route en matière de diversité, d'équité et d'inclusion</p>
		4.2 Ethique et conformité	
 <p><b>11 Villes et communautés durables</b></p> <p>Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables</p>	<p>11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et fiables, à un coût abordable. Améliorer la sécurité routière, notamment en développant les transports publics et en accordant une attention particulière aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.</p>	<p>3.6 Sécurité et sûreté de tous</p> <p>3.7 Communautés desservies</p>	<p>Transdev contribue à la résilience territoriale par une coopération étroite avec les acteurs locaux pour concevoir la mobilité de demain. Le Groupe connecte les offres de mobilité et assure un transfert modal efficace.</p> <p>Transdev déploie sa politique Environnement et sa politique Achats Responsables afin de fournir des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun</p>
	<p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays</p>	4.3 Relations fournisseurs	
	<p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets</p>	2.5 Autres impacts environnementaux	
 <p><b>12 Consommation et production responsables</b></p> <p>Etablir des modes de consommation et de production durables</p>	<p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p>	4.3 Relations fournisseurs	<p>En tant qu'acteur économique et social, Transdev contribue également au développement des territoires à travers les relations entretenues avec les fournisseurs. Définie au niveau Groupe, la politique Achats Responsables établit des critères communs pour les achats et approvisionnements, ainsi que des exigences en faveur de la protection de l'environnement et du développement économique et social sur les territoires d'implantation</p>
	<p>12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p>	2.5 Autres impacts environnementaux	
 <p><b>13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</b></p> <p>Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement et ses conséquences</p>	<p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>	2.1 « Moving Green », la stratégie climat et environnement du Groupe	<p>Transdev déploie sa politique Environnement et s'engage pour une mobilité plus écologique et plus propre. Le Groupe améliore l'expérience des clients passagers pour accélérer le passage de la voiture individuelle à des solutions alternatives. Transdev s'engage également à travailler avec les collectivités pour la transition écologique</p>
	<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p>	2.4 Changement climatique	
 <p><b>16 Paix, justice et institutions efficaces</b></p> <p>Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux</p>	<p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p>	4.1 L'approche de Transdev : <i>Fostering Trust</i>	<p>Transdev déploie un système de de management de l'éthique et de la conformité et une politique pour le respect des droits fondamentaux. Les principes éthiques du Groupe contribuent à la relation de confiance construite avec les différents interlocuteurs. Ils aident dans les choix et assurent la cohérence des actions avec les paroles</p>
	<p>16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux</p>	4.2 Ethique et conformité	
 <p><b>17 Partenariats pour la réalisation des objectifs</b></p> <p>Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable</p>	<p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>	<p>3.7 Communautés desservies</p>	<p>Pour réaliser ses missions au service du bien commun, les décisions et actions quotidiennes du Groupe sont guidées par une éthique forte. Transdev s'engage en faveur du lien social à travers la Fondation Transdev et développe des partenariats locaux sur les territoires desservis</p>
		4.2 Ethique et conformité	

# VI. Note méthodologique

## 6.1 Méthodologie d'élaboration du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires reflète la manière dont le Groupe crée et préserve de la valeur à long terme, grâce à son offre de services. Il reflète la vision stratégique de Transdev.

Sa formalisation résulte d'un travail conjoint, au niveau du Groupe, entre la Direction des Affaires Juridiques, Finances, Risques et Conformité et la Direction de la Stratégie et de la Transformation.

## 6.2 Périmètre et méthodologie de reporting

Le périmètre de consolidation des informations extra-financières correspond à celui utilisé pour l'établissement des états financiers consolidés. Les informations extra-financières sont consolidées selon la méthode d'intégration retenue pour chaque société incluse dans le périmètre :

- les données extra-financières des sociétés intégrées globalement sont retenues en totalité pour leur période d'intégration en consolidation ;
- les données extra-financières des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées) ne sont pas incluses.

Dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), la Direction RSE coordonne et anime l'ensemble du processus. Chaque direction est responsable de la gestion de ses propres indicateurs, tandis que la Direction RSE centralise ces les indicateurs afin de les intégrer dans la DPEF. Les informations sont collectées et consolidées selon deux méthodes distinctes :

- les données peuvent être collectées et analysées au niveau des sites, puis consolidées, comme par exemple pour les indicateurs RH, environnement, santé/sécurité et sûreté ;
- les données peuvent être directement traitées au niveau central, comme c'est le cas pour les indicateurs relatifs aux achats ou à l'éthique.

En 2024, la condition des six mois d'activité pour une entité a été supprimée dans le cadre de la collecte des indicateurs environnement, sécurité et sûreté afin d'harmoniser au mieux avec le périmètre consolidé financier.

L'indicateur sur le pourcentage de femmes parmi les *Top Executives*, est calculé sur un périmètre plus large que celui du périmètre financier consolidé. Il inclut un dirigeant *Top Executives* issu d'une entité co-détenue par Transdev.

### 6.2.1 Méthodologie bilan carbone

Le bilan carbone est établi conformément aux standards et recommandations du *Greenhouse Gas Protocol* (GHG protocol) et de l'ADEME. Ce bilan couvre l'ensemble des entités contrôlées par Transdev, et incluses dans le périmètre financier.

Le reporting environnemental couvre les catégories ou scope d'émissions :

- Scope 1 : émissions directes des véhicules et infrastructures par combustion ou fuite du périmètre organisationnel ;

- Scope 2 : émissions indirectes associées à la production d'électricité de chaleur ou de vapeur importées pour l'activité de l'organisation ;
- Scope 3 : les autres émissions regroupées au sein du scope 3 sont nouvellement calculées.

Transdev a réalisé le calcul complet de l'ensemble des catégories du scope 3 sur l'ensemble des modes. Ce calcul a permis d'identifier comme significatives les catégories suivantes : achats de biens et de services (catégorie 1), activités liées aux combustibles et à l'énergie (catégorie 3), déplacements professionnels (catégorie 6), déplacements domicile-travail (catégorie 7), actifs loués en amont (catégorie 8).

Ces catégories, qui couvrent plus de 95 % du scope 3, sont celles qui sont en cours de déploiement dans l'ensemble des pays du Groupe pour une collecte annuelle. Les émissions de la catégorie 3 du scope 3 (activités liées aux combustibles et à l'énergie) sont incluses dans l'indicateur GHG WTW/100km. Les émissions de la catégorie 4 (émissions du transport et de la distribution de marchandises en amont) sont publiées depuis 2023 en valeur absolue. Les autres catégories du scope 3 seront publiées lors du prochain exercice.

#### Détail des facteurs d'émission :

Les émissions de GES sont calculées à partir des consommations d'énergies auxquelles sont appliquées des facteurs d'émission en CO<sub>2</sub> équivalent.

Pour assurer la transparence et la cohérence des émissions carbone, les facteurs d'émission GES sont issus des bases de données suivantes :

- Base Empreinte ADEME pour les facteurs d'émission globaux ;
- Base DEFRA (*Department for Environment, Food and Rural Affairs*) ou autres bases nationales pour les facteurs d'émission locaux présentant un écart significatif avec les facteurs de la « Base Empreinte » (base de données publique officielle de facteurs d'émission des produits et services de grande consommation) ;
- Base AIE (Agence Internationale de l'Énergie) pour l'intensité carbone des mix électriques avec l'approche « *location-based* » ;
- Base AIB (Analyse de l'Impact Bas-Carbone) pour l'intensité carbone des contrats d'électricité avec l'approche « *market-based* » ;
- Bases Ecoinvent et Exiobase pour le calcul du scope 3 ;
- « 2019 l'Affinement des lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES » pour les fluides réfrigérants.

Par ailleurs, les émissions de polluants sont calculées à partir des kilomètres parcourus auxquels sont appliqués les facteurs d'émission d'oxyde d'azote (NOx), microparticules (PM), monoxyde de carbone (CO) et hydrocarbure (HC) mesurés par l'ADEME dans l'étude « Panorama et évaluation des différentes filières d'autobus urbains » pour les Euro II à VI. En raison de l'absence de données, les facteurs d'émission des motorisations Euro 0 et Euro I correspondent aux données de l'Euro II.

Les indicateurs de polluants locaux sont calculés pour la flotte routière diesel (à moteur thermique) incluant les bus et cars.

#### Indicateurs et année de référence :

- Flotte alternative : bus et cars non diesel (GNC, biogaz, électrique\*, biocarburant, hydrogène).
- Flotte zéro émission : flotte dont les émissions de dioxyde de carbone à l'échappement sont nulles au sens de la Taxonomie (annexe 1 des actes délégués). La flotte zéro émission correspond aux bus et cars électriques et à hydrogène.

\* Les achats de certificats verts sont associés aux flottes électriques dans les pays où cela est possible.

## 6.2.2 Méthodologie de la Taxonomie des activités durables de l'Union européenne

### 6.2.2.1 Risque de double comptage

Lorsqu'une activité est éligible à plusieurs objectifs, son potentiel d'alignement est évalué séparément pour chaque objectif. L'activité a ensuite été affectée à l'objectif le plus pertinent afin d'éviter tout risque de double comptage.

### 6.2.2.2 Indicateurs financiers

#### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires retenu correspond à celui retenu dans les états financiers consolidés (cf. compte de résultat publié dans la note II des états financiers consolidés). Ce montant inclut la neutralisation des transactions internes ainsi que la prise en compte de la sous-traitance externe.

Pour certaines entités, la part du chiffre d'affaires contribuant substantiellement à l'alignement avec la Taxonomie a été déterminée en appliquant le pourcentage de kilomètres parcourus par des véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie (pour les activités 6.1 « Transports ferroviaires interurbains de voyageurs », 6.3 « Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs » et 6.5 « Transports par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers ») et par des véhicules bi-mode (uniquement pour l'activité 6.1), sur les kilomètres totaux.

#### CapEx

Les dépenses d'investissement (CapEx), telles que définies par la Taxonomie, incluent les ajouts aux immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'utilisation comptabilisés au cours de l'exercice, avant toute dépréciation, amortissement ou réévaluation (cf. notes VII.4.1, VII.4.2 et VII.4.3 des états financiers consolidés). Elles intègrent également les investissements réalisés dans le cadre de regroupements d'entreprises au cours de l'exercice, à l'exclusion des goodwill.

Les CapEx sont nets des subventions d'investissement, enregistrées en déduction de la valeur brute des actifs au titre desquelles elles ont été reçues. Ils n'intègrent pas les actifs financiers opérationnels issus de l'application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » (cf. note VII.4.4 des états financiers consolidés), ni la variation du BFR d'investissement.

Le dénominateur des CapEx, est constitué des éléments ci-dessous (cf. note VII.4 des états financiers consolidés) :

(en millions d'euros)

	Autres actifs incorporels <sup>(1)</sup>	Actifs corporels	Droits d'utilisation	CapEx
Investissements	15,2	295,6	252,6	563,4
Entrées de périmètre	-	3,1	-	3,1
<b>TOTAL</b>	<b>15,2</b>	<b>298,7</b>	<b>252,6</b>	<b>566,5</b>

<sup>(1)</sup> Hors coûts des contrats (IFRS 15).

#### OpEx

Les charges opérationnelles (OpEx), telles que définies par la Taxonomie, comprennent les coûts directs non immobilisés relatifs à la recherche et au développement, à la rénovation des bâtiments, aux contrats de location à court terme, ainsi qu'à l'entretien et la réparation des actifs corporels. Sont également incluses toutes autres dépenses directes liées à l'entretien courant des actifs corporels, à l'exclusion des charges de personnel.

### 6.2.2.3 Pneumatiques

La conformité des pneumatiques a été évaluée en s'appuyant sur la base de données *European Product Registry for Energy Labelling* (EPREL), en prenant pour référence les classes de pneumatiques les plus élevées disponibles sur le marché à fin octobre 2024, ainsi que sur l'expertise des équipes opérationnelles. Cette base étant régulièrement mise à jour, et l'évaluation tenant compte des

conditions spécifiques d'utilisation des véhicules, le Groupe a été amené à formuler certains jugements pour compléter l'analyse.

Par ailleurs, lorsque l'étiquetage européen n'est pas applicable, le Groupe présume par défaut que les pneumatiques satisfont les critères DNSH « Prévention et réduction de la pollution ».

L'utilisation de pneumatiques rechapés en seconde monte sur des véhicules zéro émission au sens de la Taxonomie entraîne automatiquement l'exclusion de ces véhicules de l'alignement.

## 6.2.3 Liste des indicateurs clés de performance et définitions

La liste suivante regroupe les principaux indicateurs clés de performance audités dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

**Taux d'absentéisme** : il mesure le nombre total de jours calendaires d'absence entre le 31 décembre de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice considéré pour tous les salariés pour les raisons suivantes :

- maladie (quelle que soit la nature et la durée) ;
- congés parentaux (maternité, paternité ou adoption) ;
- raisons familiales ;
- autres raisons (hors congés payés, congés parentaux, stages de formation, délégation syndicale, devoir militaire, absences non rémunérées de longue durée).

Il est calculé comme suit : (total des jours calendaires d'absence – total des jours d'absence pour maladie, congés parentaux, raisons familiales et autres raisons) ÷ effectif total au 31 décembre de l'exercice considéré × 365.

**Taux de rotation du personnel** : il est mesuré sur la population des salariés en CDI (ou équivalent) de l'entreprise.

Il est calculé comme suit : [total des départs CDI sur l'exercice considéré – (départs CDI consécutifs à un licenciement collectif (incluant une perte de marché) + départs CDI consécutifs à une mobilité + départs de CDD)] ÷ effectif CDI au 31 décembre de l'exercice considéré.

**Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année** : correspond au nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise entre le 1 décembre de l'exercice précédent et le 31 décembre de l'exercice considéré sur l'effectif total au 31 décembre de l'exercice considéré.

**Pourcentage de femmes parmi les Top Executives (Topex)** : correspond au nombre de femmes occupant une position *Top Executives* sur l'ensemble des positions *Top Executives* occupées. Les *Top Executives* représentent le premier cercle managérial de l'entreprise (en dehors du ComEx).

**Taux d'employés ayant eu un entretien annuel** : est mesuré sur la population des *Top Executives* et *Top Managers* de l'entreprise.

**Émissions de GES kg/100 km parcourus** : correspond aux émissions de gaz à effet de serre émises par la consommation d'énergie de la flotte hors maritime du Groupe, exprimées en kilogrammes d'équivalent CO<sub>2</sub> par 100 km parcourus.

**Taux de flotte alternative** : correspond au rapport entre le nombre d'autobus, autocars et trolleybus non diesel utilisant le gaz naturel comprimé (GNC), le biogaz, l'électricité, le biocarburant et l'hydrogène sur le total des autobus, autocars et trolleybus.

**Émissions de polluants g/100 km parcourus** : correspond aux émissions de monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx), microparticules (PM) et hydrocarbure (HC) émises par la flotte routière bus et cars à moteur diesel du Groupe.

**Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice** : correspond au nombre d'entités ayant subi une pollution accidentelle au cours de l'exercice considéré sur l'ensemble des entités du Groupe.

**Taux de fréquence des accidents du travail** : il mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour les salariés du Groupe. Dans la définition des accidents

avec arrêt de travail, sont pris en compte les accidents ayant donné lieu à au moins un jour complet d'arrêt (hors déplacements entre le domicile et le lieu de travail). Les maladies professionnelles, les accidents de trajet et les rechutes sont exclus.

Il est calculé comme suit :  $(\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000\,000$ .

**Taux de gravité des accidents du travail :** Ce taux mesure la gravité des accidents survenus en évaluant le nombre de jours total d'arrêts dus à des accidents du travail (exception faite du jour de survenance de l'accident du travail). Sont exclus les accidents de trajet.

Il est calculé comme suit :  $(\text{nombre de journées perdues} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000$ .

**Taux d'accidents majeurs :** il mesure le nombre d'accidents majeurs sur la base du nombre total de kilomètres parcourus (à l'exclusion des kilomètres issus des véhicules de service) par la flotte du Groupe.

Il est calculé comme suit :  $(\text{nombre d'accidents majeurs} \div \text{nombre total de kilomètres}) \times 1\,000\,000$ .

**Un accident majeur** correspond à un décès et/ou trois blessés transportés à l'hôpital depuis la scène de l'accident. Sont exclus les suicides, les décès liés à une mort naturelle ainsi que les décès survenus à posteriori.

**Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression :** il mesure le nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression physique ou verbale d'un salarié du Groupe.

Il est calculé comme suit :  $(\text{nombre d'accidents du travail avec arrêt dus à une agression} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000\,000$ .

**Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression :** il mesure la gravité des accidents du travail survenus à la suite d'une agression physique ou verbale d'un salarié du Groupe.

Il est calculé comme suit :  $(\text{nombre de journées perdues dus à une agression} \div \text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1\,000$ .

**Taux des agressions physiques envers les passagers :** correspond au nombre d'agressions physiques contre les passagers sur la base du nombre total de kilomètres parcourus (à l'exclusion des kilomètres issus des véhicules de service). Un passager est considéré comme une personne qui voyage en utilisant les services de transports de l'entreprise.

Il est calculé comme suit :  $(\text{nombre d'agressions physiques envers les passagers} \div \text{nombre total de kilomètres}) \times 1\,000\,000$ .

**Taux de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs :** correspond au rapport entre le nombre de contrats-cadres dont le montant est supérieur à 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs du Groupe sur le total des contrats-cadres. La Charte fournisseurs, fondée sur le Code de conduite, définit le périmètre de la collaboration (quel que soit le pays ou le domaine d'expertise) et énonce les différentes politiques en matière d'éthique, de conformité, de droits humains, du travail, de l'environnement, de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, ou encore le financement du terrorisme. En y adhérant, les fournisseurs s'engagent à respecter les attentes du Groupe et sont incités à suivre ses principes.

**Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les trois ans glissants :** correspond au nombre de managers sur la population des *Top Executives* et *Top Managers* du Groupe, ayant complété le *e-learning* anti-corruption sur les trois dernières années.

**Pourcentage annuel de projets approuvés en CEG :** correspond au nombre de projets approuvés au cours de l'année par le Comité d'Engagement Groupe pour lesquels les risques droits humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable.

**Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles :** correspond au nombre de pays possédant un référent protection des données personnelles sur l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe opère.

### 6.2.4 Les indicateurs développés ou en évolution au cours de l'exercice

Sur l'exercice 2024, les indicateurs suivis n'ont pas connu d'évolution significative au cours de l'exercice.

## 6.3 Contrôles mis en place dans les dispositifs du Groupe pour le reporting social, environnemental, achats, santé & sécurité, sûreté

Chaque année, des référentiels de définition sont partagés avec le réseau des contributeurs. Les évolutions éventuelles de ces référentiels sont partagées et expliquées en amont du lancement des campagnes de reporting. Ces échanges permettent d'assurer une bonne compréhension des données attendues et de garantir leur fiabilité.

La qualité de l'information extra-financière est une priorité pour le Groupe et mobilise à ce titre les équipes engagées dans l'amélioration continue des données. Dans tous les pays, des démarches d'optimisation sont déployées en activant tous les leviers disponibles sur la chaîne de production de l'information : exhaustivité et fiabilité des sources de données, architectures modernisées de collecte, valorisation et restitution de l'information, mise en cohérence des données au niveau du Groupe.

## 6.4 Lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire et agir pour le bien-être animal et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable

A la date du présent document, Transdev n'a pas connaissance d'actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire ou l'amélioration du bien-être animal. Bien que ces thématiques soient primordiales, elles ne concernent pas le secteur d'activité du Groupe.

Transdev contribue au respect d'une alimentation responsable, équitable et durable à travers les accords conclus avec le prestataire du restauration inter-entreprise qui :

- propose aux consommateurs des choix de vie sains et les encourage à les suivre ;
- promeut le développement local et les pratiques commerciales équitables, inclusives et durable ;
- achète de manière responsable et fournit des services de gestion qui réduisent les émissions de carbone.

# VII. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

*Exercice clos le 31/12/2024*

---

## Aux actionnaires

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Forvis Mazars, commissaire aux comptes de Transdev Group SA, accrédité par le COFRAC Validation/Vérification sous le numéro 3-1895 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2024, présentées dans le rapport de gestion de Transdev Group SA (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025).

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- aux États-Unis, dont l'effectif représente 29 % de l'effectif Groupe, le périmètre de l'indicateur « part de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année » a été limité aux formations recensées dans les systèmes informatiques locaux. Toute formation enregistrée via des feuilles de présence manuelles ou traitée manuellement n'est pas incluse dans la donnée reportée.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

### Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025) ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025), à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques, constatées ou extrapolées.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Le présent rapport est établi conformément au programme de vérification RSE\_SQ\_Programme de vérification\_DPEF.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2024 et février 2025 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025) en matière sociale et environnementale;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025) lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 (dans leurs versions antérieures au 1er janvier 2025) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et ;

## RAPPORT DE GESTION

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (mauvaise planification des compétences, mise en cause RSE d'un fournisseur, non-respect des droits humains, atteinte aux données personnelles, lutte contre la corruption), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'Entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'Entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>1</sup>;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en oeuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>2</sup> et couvrent entre 36 et 66 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,  
Mazars SAS

Paris La Défense, le 11 mars 2025

Eddy Bertelli  
Associé

Siham Belhadj  
Associée  
Sustainability Services

## Annexe 1 : Informations revues en tests de détail

### Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques :

- Politique Performing KYC
- Politique Managing Group rules Lifecycle
- Politique Group and Compliance Charter
- Politique Fight against Corruption, Bribery & Influence Peddling
- Politique Protecting Human Rights
- Politique Managing Conflicts of Interests
- Politique Managing Gifts and Hospitality
- Politique Managing Business Travels and Expenses
- Politique Managing Business Intermediaries and Lobbyists

### Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

#### Indicateurs sociaux :

- Taux d'absentéisme
- Part des salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation au cours de l'année
- Taux de rotation du personnel
- Pourcentage de femmes parmi les Top Executives
- Taux d'employés ayant eu un entretien annuel (périmètre Top Executives et Top managers du Groupe)

#### Indicateurs sécurité :

- Taux de fréquence des accidents du travail
- Taux de gravité des accidents du travail
- Taux d'accidents majeurs

#### Indicateurs sûreté :

- Taux de fréquence des accidents du travail dus à une agression
- Taux de gravité des accidents du travail dus à une agression
- Taux des agressions physiques envers les passagers

#### Indicateurs environnementaux :

- Taux d'entités ayant eu une pollution accidentelle au cours de l'exercice
- Taux de flotte alternative
- Emission de polluants / 100km parcourus
- Emissions de GES / 100 km parcourus (hors activités maritimes)

#### Indicateur achats :

- Pourcentage de contrats-cadres > 1 million d'euros intégrant la Charte fournisseurs

#### Indicateur corruption :

- Pourcentage de managers formés à la lutte contre la corruption tous les 3 ans glissants (périmètre *Top Executives* et *Top Managers* du groupe)

#### Indicateur droits fondamentaux :

- Pourcentage de projets approuvés en Comité d'Engagement groupe pour lesquels les risques droits Humains ont été évalués et réduits à un niveau acceptable

#### Indicateur protection des données personnelles :

- Part de pays couverts par un référent protection des données personnelles par rapport au nombre total de pays inclus dans le périmètre consolidé

## VIII. Devoir de vigilance

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Transdev Group a établi et met en œuvre un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de ses activités et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche s'appuie sur :

- 8.1 Processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques
- 8.2 Procédures d'évaluation établies, au regard de la cartographie des risques
  - 8.2.1 Evaluation des filiales
  - 8.2.2 Evaluation des sous-traitants et fournisseurs
- 8.3 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves
  - 8.3.1 Cadre de règles structurantes
  - 8.3.2 Gouvernance responsable et responsabilisée
  - 8.3.3 Actions concrètes de prévention et suivi
- 8.4 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques
- 8.5 Dispositif de suivi des mesures mises en oeuvre et d'évaluation de leur efficacité
  - 8.5.1 Risques et conformité
  - 8.5.2 Performance extra-financière
- 8.6 Compte rendu de mise en œuvre

Le présent document constitue une annexe au rapport de gestion du Groupe Transdev.

### 8.1 Processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques

Les principaux risques du Groupe relatif au devoir de vigilance concernent :

- la lutte contre le changement climatique, la réduction des pollutions et la transition énergétique ;
- la santé, sécurité et sûreté des passagers et collaborateurs (prévention des accidents graves de bus et de train, des accidents sur le lieu de travail, des incivilités et des violences dans les transports publics, des attaques terroristes et armées et des agressions de collaborateurs ou passagers) ;
- les achats responsables ;
- les droits fondamentaux (lutte contre les risques de violation des droits fondamentaux, dont le harcèlement et les discriminations) ;
- l'éthique des affaires (lutte contre toute forme de corruption, de trafic d'influence, de blanchiment ou de financement du terrorisme).

La méthodologie de cartographie utilisée est décrite en section 1.2.3 Gestion des risques en matière de durabilité de la déclaration de performance extra-financière.

### 8.2 Procédures d'évaluation établies au regard de la cartographie des risques

#### 8.2.1 Evaluation des filiales

Les risques du plan de vigilance ont été évalués pour chaque pays, dans une approche « *bottom-up* ». La méthodologie construite et utilisée permet à chaque pays de déployer cette analyse dans ses filiales.

Les indicateurs de performance Groupe mentionnés dans la déclaration de performance extra-financière sont déployés dans les différentes entités et pays, pour permettre à chacun de connaître sa performance et son évolution dans le temps et pour les besoins du *reporting*.

#### 8.2.2 Évaluations des sous-traitants et fournisseurs

L'évaluation et ses résultats sont détaillés dans le chapitre « IV. Informations de gouvernance » au sein de la section « 4.3 Relations fournisseurs » de la déclaration de performance extra-financière.

### 8.3 Actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

#### 8.3.1 Cadre de règles structurantes

Transdev s'est doté de politiques, de procédures et de codes de conduite contraignants pour ses parties prenantes (collaborateurs, sous-traitants, fournisseurs, consultants, prestataires de services...). Parmi les thématiques abordées par le devoir de vigilance et faisant l'objet desdites politiques et procédures :

- politique Sécurité Groupe ;
- politique Environnement Groupe ;
- politique Anticorruption et Code de conduite ;
- charte Éthique et Conformité ;
- procédure Groupe Parrainage Mécénat Sponsoring ;
- procédure nomination des mandataires sociaux ;
- procédure intermédiaires commerciaux prestataires lobbyistes ;
- politique Risques ;
- procédure Gestion de crise, Procédure Alerte incidents ;
- Code éthique ;
- procédure Achats et Charte fournisseurs ;
- charte du contrôle interne.

Ces politiques, procédures et codes font l'objet d'une approbation du ComEx et d'une diffusion à l'ensemble des collaborateurs. Par ailleurs, elles font l'objet, lorsque c'est pertinent, d'une communication aux parties prenantes du Groupe auxquelles il est demandé de s'engager à les respecter. Elles sont régulièrement revues et adaptées selon le même processus d'approbation.

### 8.3.2 Gouvernance responsable et responsabilisée

Le Groupe a mis en place une chaîne de délégations de pouvoirs et de signatures définissant et limitant les pouvoirs des bénéficiaires et leur rappelant l'obligation de respecter et de prendre des mesures raisonnables et nécessaires pour que leurs équipes soient familiarisées et respectent, dans tous leurs aspects, les lois et réglementations relatives à la prévention du terrorisme et du crime organisé, au blanchiment d'argent ainsi que les procédures, politiques et codes adoptés par la société et notamment :

- sécurité ;
- corruption, trafic d'influence et autres conflits d'intérêts ;
- blanchiment d'argent et financement du terrorisme ;
- droits fondamentaux ;
- pratiques anti-concurrentielles ;
- environnement.

Il dispose par ailleurs d'une procédure d'examen des projets de développements et d'opérations pour revue et décision par les Comités d'Engagement Pays, Groupe et un Comité d'Investissements, en charge d'examiner lesdits projets et opérations selon des critères définis par le Groupe et qui intègre les enjeux objets du présent plan de vigilance et des plans de mitigation ou d'actions en cas de risques spécifiquement identifiés. Ces comités sont présidés par le manager responsable du périmètre considéré.

Les Comités d'Engagement Groupe sont gérés par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne.

### 8.3.3 Actions concrètes de prévention et suivi

Outre des réglementations internes et une gouvernance attentive, le Groupe a mis en place des actions de traitement des risques (Systèmes de management Sûreté, Sécurité, Environnement, Formation, Audits, Enquêtes) plus amplement détaillées dans les chapitres II à IV de la déclaration de performance extra-financière.

## 8.4 Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Le Groupe dispose d'une procédure de gestion des alertes et des incidents permettant de faire remonter rapidement les informations sur les risques avérés significatifs et de s'assurer de leur traitement, que ce soit avec l'organisation courante ou avec un dispositif de gestion de crise.

Le système, piloté par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne, fonctionne grâce à une astreinte, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Par ailleurs, plusieurs *reporting* fonctionnels permettent de faire remonter périodiquement les incidents par nature (santé & sécurité, sûreté, environnement, fraudes...).

Un croisement d'informations est réalisé périodiquement, entre la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne et les directions fonctionnelles concernées, pour s'assurer de la cohérence des informations, du traitement et du suivi des incidents.

Enfin, une procédure de signalement éthique est mise en œuvre dans les pays. Elle permet à chaque collaborateur ou partie prenante concernée (client, passager, fournisseur) de signaler de bonne foi et de manière désintéressée une non-conformité grave ou mise en danger dont il a personnellement connaissance, en matière : comptable, financière, bancaire, de corruption, de trafic d'influence ou de blanchiment, de pratiques anticoncurrentielles, de discrimination, de harcèlement et plus généralement de respect des droits fondamentaux de santé et d'intégrité physique ou mentale de toute personne concernée par l'activité du Groupe, de protection de l'environnement et de la biodiversité.

Ce processus, piloté par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne, fonctionne dans le respect de la protection des droits des personnes concernées. L'existence du système d'alerte a fait l'objet d'une information interne.

Le Groupe a par ailleurs mis en place une adresse mail dédiée "ethics@transdev.com" pour que chaque collaborateur puisse interroger la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne en cas de doute ou de besoin d'assistance.

## 8.5 Dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

### 8.5.1 Risques et conformité

Semestriellement, le ComEx réuni en formation de Comité des Risques, fait le point sur la gestion des risques et de la conformité dans le Groupe, les réalisations, les actions en cours et leurs résultats et décide des actions complémentaires à mener.

Les éléments nécessaires à cette revue sont préparés par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne avec les pays, les directions fonctionnelles et les membres du ComEx.

Un travail préparatoire spécifique est mené sur les sujets liés à l'éthique et à la conformité. Semestriellement, les informations sur la mise en œuvre de ce dispositif font l'objet d'un *reporting* par les représentants des pays. Les contributions sont consolidées dans le rapport au Comité éthique et conformité. Les analyses et propositions de ce dernier sont intégrées au rapport semestriel sur les risques.

Le Comité d'Audit examine également annuellement la revue des risques et de la conformité présentée par la Direction Risques, Éthique, Conformité et Contrôle Interne, les plans de mission des Directions de l'Audit Interne et du Contrôle Interne et les rapports de ces dernières sur leurs audits, leurs recommandations, le suivi du déploiement des plans et des mesures prises.

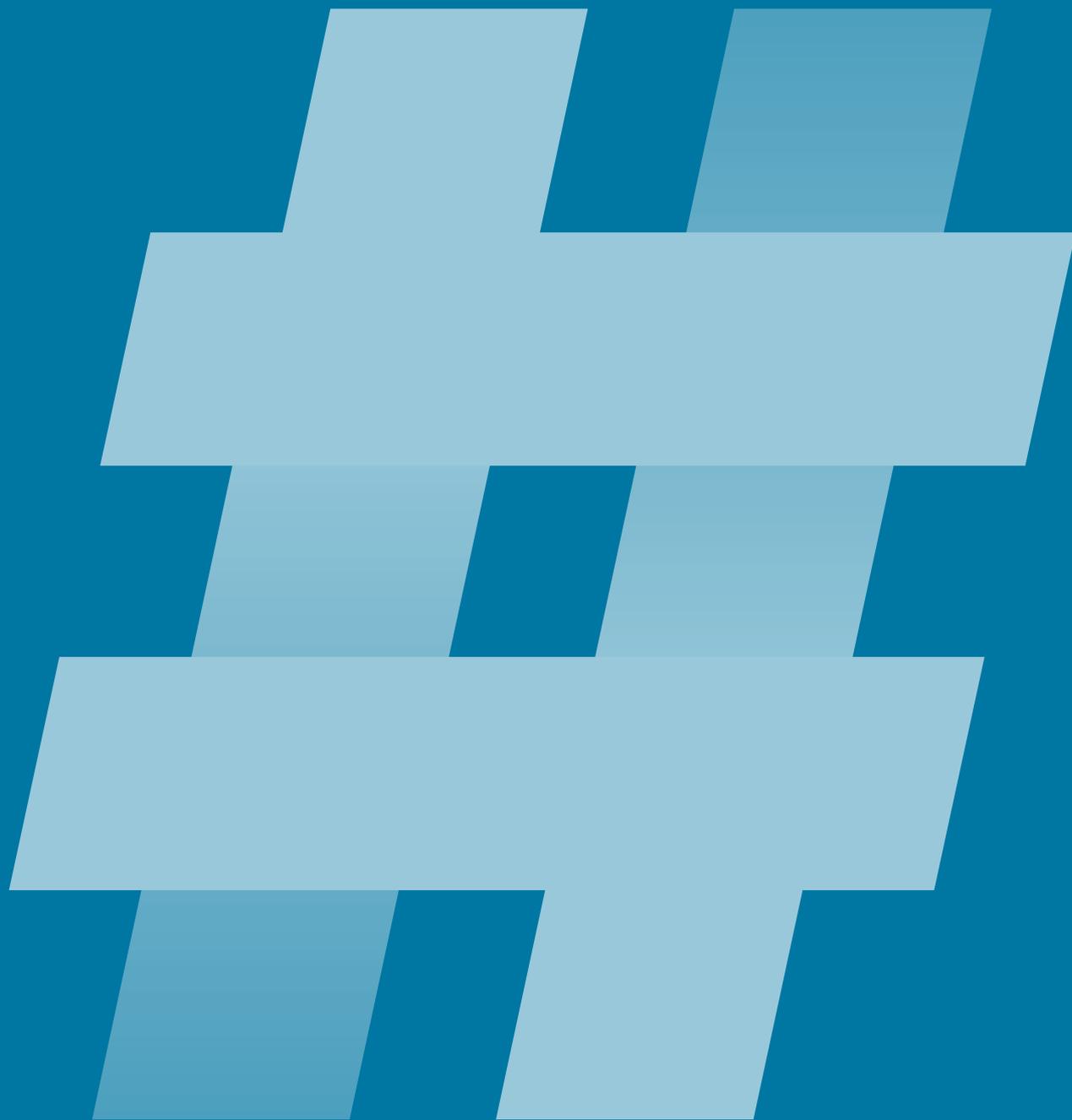
### 8.5.2 Performance extra-financière

Le rapport et ses conclusions sont examinés annuellement par le Comité d'Audit.

## 8.6 Compte rendu de mise en œuvre

Au cours de l'année 2024, le Groupe a réalisé une revue globale de ses dispositifs éthique et conformité afin d'en faciliter la mise en œuvre effective et le pilotage. Il a, par ailleurs, revu les règles de la politique Environnement.

Ces avancées contribuent à l'amélioration de la maîtrise des risques et au renforcement de la mise en œuvre effective du plan, sur l'ensemble du périmètre d'activité.



# Comptes consolidés Transdev Group S.A.

États financiers au 31 décembre 2024

# Sommaire

<b>I. Informations relatives au Groupe Transdev</b> .....	<b>76</b>
<b>II. Compte de résultat consolidé</b> .....	<b>77</b>
<b>III. Etat du résultat global consolidé</b> .....	<b>78</b>
<b>IV. Etat de la situation financière consolidée</b> .....	<b>79</b>
<b>V. Etat des flux de trésorerie consolidés</b> .....	<b>80</b>
<b>VI. Etat de variation des capitaux propres</b> .....	<b>81</b>
<b>VII. Notes annexes aux états financiers consolidés</b> .....	<b>82</b>
<b>VII.1. Faits marquants et conjoncture économique</b> .....	<b>82</b>
VII.1.1. Evolution actionnariale.....	82
VII.1.2. Conjoncture économique.....	82
VII.1.3. Principaux mouvements de périmètre de l'exercice.....	83
VII.1.4. Activité commerciale.....	83
<b>VII.2. Principes et méthodes comptables, recours à des estimations</b> .....	<b>84</b>
VII.2.1. Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés.....	84
VII.2.2. Référentiel.....	84
VII.2.3. Conversion des états financiers et opérations en devises.....	85
VII.2.4. Recours à des estimations et à des appréciations.....	85
<b>VII.3. Données opérationnelles</b> .....	<b>87</b>
VII.3.1. Résultat opérationnel.....	87
VII.3.2. Besoin en fonds de roulement.....	89
VII.3.3. Charges de personnel et effectif.....	91
<b>VII.4. Autres actifs incorporels, actifs corporels, droits d'utilisation et actifs financiers opérationnels</b> .....	<b>91</b>
VII.4.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill).....	92
VII.4.2. Actifs corporels.....	93
VII.4.3. Droits d'utilisation.....	94
VII.4.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants.....	95
<b>VII.5. Goodwill</b> .....	<b>98</b>
VII.5.1. Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie.....	98
VII.5.2. Tests de dépréciation.....	99

<b>VII.6. Sociétés mises en équivalence et titres non consolidés</b> .....	<b>.101</b>
VII.6.1. Co-entreprises et entreprises associées.....	.101
VII.6.2. Titres non consolidés.....	.102
<b>VII.7. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers</b> .....	<b>.102</b>
VII.7.1. Endettement financier net.....	.102
VII.7.2. Autres actifs financiers non courants et courants.....	.106
VII.7.3. Résultat financier.....	.107
VII.7.4. Gestion des risques financiers et instruments dérivés.....	.108
VII.7.5. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.....	.111
<b>VII.8. Provisions</b> .....	<b>.112</b>
VII.8.1. Détail des provisions.....	.113
VII.8.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme.....	.114
<b>VII.9. Impôts</b> .....	<b>.117</b>
VII.9.1. Impôts sur le résultat.....	.117
VII.9.2. Impôts différés actifs et passifs.....	.118
VII.9.3. Contrôles fiscaux.....	.119
VII.9.4. Pilier 2 de la réforme fiscale internationale portée par l'OCDE.....	.119
<b>VII.10. Engagements hors bilan et sûretés réelles</b> .....	<b>.120</b>
VII.10.1. Engagements hors bilan donnés et reçus.....	.120
VII.10.2. Sûretés réelles données en garantie de dettes financières.....	.120
<b>VII.11. Informations complémentaires</b> .....	<b>.121</b>
VII.11.1. Opérations avec les parties liées.....	.121
VII.11.2. Honoraires des commissaires aux comptes.....	.122
<b>VII.12. Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours</b> .....	<b>.122</b>
<b>VII.13. Développements récents et événements post-clôture</b> .....	<b>.122</b>
<b>VII.14. Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés</b> .....	<b>.123</b>
VII.14.1. Périmètre de consolidation.....	.123
VII.14.2. Liste des principales sociétés consolidées.....	.124

# I. Informations relatives au Groupe Transdev

La société Transdev Group, maison mère du Groupe Transdev (ci-après « Transdev » ou « le Groupe ») est une société anonyme de droit français au capital de 1 085 301 685,26 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé au 3 allée de Grenelle, 92130 Issy-les-Moulineaux, France.

Transdev est un acteur mondial des mobilités : il conçoit, met en œuvre et exploite des dispositifs de transport de passagers, qui combinent tous les modes de déplacement terrestres et maritimes, en alliant une offre de services de transport collectif et des solutions de mobilité à la demande, tout en y associant des services qui facilitent la vie des voyageurs au quotidien. Transdev collabore étroitement et durablement avec les collectivités territoriales et les entreprises, en les conseillant et en les accompagnant dans le développement de solutions de mobilité plus sûres et innovantes. Ainsi, sa raison d'être s'inscrit dans ces missions : « Permettre à chacun de se déplacer chaque jour grâce à des solutions sûres, efficaces et innovantes au service du bien commun ».

En 2024, le Groupe réalise un chiffre d'affaires consolidé de 10 milliards d'euros. Présent dans dix-neuf pays, il regroupe 544 filiales consolidées et emploie un effectif moyen équivalent temps plein de 94 083 salariés. Par ailleurs, il est partenaire de Sociétés d'Economie Mixte (SEM) en France, dans lesquelles il détient des participations ne donnant pas le contrôle.

Au 31 décembre 2024, la Caisse des Dépôts<sup>(1)</sup> est actionnaire de la société Transdev Group à hauteur de 66% au côté de Rethmann France qui détient 34% du capital. Cet actionnariat pourrait être amené à évoluer en 2025 (voir note VII.1.1).

<sup>(1)</sup> La Caisse des Dépôts est un établissement spécial français établi en 1816 par décret ; elle est régie par le Code monétaire et financier aux articles L518-2 et suivants.

## II. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2024	2023	Notes
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>10 049,4</b>	<b>9 329,6</b>	<b>VII.3.1</b>
Coûts des ventes	(8 909,6)	(8 307,5)	
Coûts commerciaux	(25,6)	(29,9)	
Coûts généraux et administratifs	(892,4)	(823,1)	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>221,8</b>	<b>169,1</b>	<b>VII.3.1</b>
Autres produits et charges opérationnels	(66,1)	(56,9)	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>155,7</b>	<b>112,2</b>	<b>VII.3.1</b>
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	7,3	5,7	
Dont quote-part de résultat net des co-entreprises	7,7	5,9	VII.6
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	(0,4)	(0,2)	VII.6
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>163,0</b>	<b>117,9</b>	
Coût de l'endettement financier	(42,3)	(46,5)	VII.7.3
Autres revenus et charges financiers	(38,8)	(27,7)	VII.7.3
Impôts sur le résultat	(37,0)	(20,8)	VII.9.1
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>44,9</b>	<b>22,9</b>	
Résultat net des activités non poursuivies	1,5	-	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>46,4</b>	<b>22,9</b>	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(3,3)	(2,8)	
<b>PART DES PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>	<b>43,1</b>	<b>20,1</b>	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## III. Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>46,4</b>	<b>22,9</b>
Pertes et gains actuariels	6,1	(10,6)
Impôts	(0,1)	0,2
Montant net d'impôts	6,0	(10,4)
Ajustements de valeur sur instruments de capitaux propres	(0,3)	(1,1)
Impôts	0,1	-
Montant net d'impôts	(0,2)	(1,1)
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET</b>	<b>5,8</b>	<b>(11,5)</b>
<i>Dont part des co-entreprises</i>	-	-
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie	5,1	(8,3)
Impôts	(0,3)	1,1
Montant net d'impôts	4,8	(7,2)
Ecarts de conversion		
<i>Sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères</i>	(4,1)	(6,5)
<i>Sur le financement net des investissements à l'étranger</i>	(0,1)	(1,7)
Impôts	-	0,4
Montant net d'impôts	(0,1)	(1,3)
Total des écarts de conversion net d'impôts	(4,2)	(7,8)
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET</b>	<b>0,6</b>	<b>(15,0)</b>
<i>Dont part des co-entreprises</i>	(1,1)	1,7
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
<b>TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>6,4</b>	<b>(26,5)</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE</b>	<b>52,8</b>	<b>(3,6)</b>
Dont quote-part des propriétaires de la société mère	49,3	(5,9)
Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3,5	2,3

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## IV. Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en millions d'euros)	2024	2023	Notes
Goodwill	990,7	968,3	VII.5.1
Autres actifs incorporels	125,9	115,1	VII.4.1
Actifs corporels	1 312,9	1 318,6	VII.4.2
Droits d'utilisation	899,4	899,8	VII.4.3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	45,9	30,1	VII.6.1
Actifs financiers opérationnels non courants	561,6	596,5	VII.4.4
Autres actifs financiers non courants	51,6	52,6	VII.7.2
Instruments dérivés non courants - Actif	0,9	0,4	VII.7.4
Impôts différés actifs	22,1	25,8	VII.9.2
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)</b>	<b>4 011,0</b>	<b>4 007,2</b>	
Stocks et travaux en cours	205,8	181,0	VII.3.2
Créances d'exploitation	1 908,5	1 769,9	VII.3.2
Actifs financiers opérationnels courants	118,2	90,9	VII.4.4
Autres actifs financiers courants	61,7	37,7	VII.7.2
Instruments dérivés courants - Actif	1,9	3,2	VII.7.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	800,0	735,2	VII.7.1
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS (II)</b>	<b>3 096,1</b>	<b>2 817,9</b>	
<b>TOTAL ACTIF (I+II)</b>	<b>7 107,1</b>	<b>6 825,1</b>	

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (en millions d'euros)	2024	2023	Notes
Capital	1 085,3	1 085,3	VI
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère	(298,5)	(336,7)	
<b>Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>	<b>786,8</b>	<b>748,6</b>	
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	18,9	24,3	
<b>CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>805,7</b>	<b>772,9</b>	
Provisions non courantes	658,3	613,9	VII.8
Dettes financières non courantes	861,1	1 038,7	VII.7.1
Dettes locatives non courantes	694,3	692,7	VII.7.1
Mise à disposition de matériels de transport dans le cadre de contrats de concession – part non courante	455,2	505,3	VII.4.4
Instruments dérivés non courants - Passif	2,7	6,9	VII.7.4
Autres dettes non courantes	34,3	27,7	
Impôts différés passifs	46,8	37,2	VII.9.2
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS (II)</b>	<b>2 752,7</b>	<b>2 922,4</b>	
Dettes d'exploitation	2 712,4	2 526,3	VII.3.2
Provisions courantes	289,2	274,5	VII.8
Dettes financières courantes	234,1	40,3	VII.7.1
Dettes locatives courantes	207,4	206,2	VII.7.1
Mise à disposition de matériels de transport dans le cadre de contrats de concession – part courante	74,7	61,8	VII.4.4
Instruments dérivés courants - Passif	0,9	3,0	VII.7.4
Trésorerie passive	30,0	17,7	VII.7.1
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS (III)</b>	<b>3 548,7</b>	<b>3 129,8</b>	
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES (I+II+III)</b>	<b>7 107,1</b>	<b>6 825,1</b>	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## V. Etat des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2024	2023
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>155,7</b>	<b>112,2</b>
Amortissements, provisions et pertes de valeur opérationnels <sup>(1)</sup>	514,9	477,9
Plus ou moins-values de cession	(14,8)	(7,9)
Autres éléments opérationnels	1,5	0,4
Autres éléments	(5,8)	(4,1)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>651,5</b>	<b>578,5</b>
Impôts sur le résultat versés	(19,0)	(13,5)
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	15,9	256,1
Variation des coûts des contrats	(3,5)	(0,7)
<b>I. Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>644,9</b>	<b>820,4</b>
Investissements industriels	(311,5)	(353,1)
Cessions d'actifs industriels	49,6	60,9
Actifs financiers opérationnels		
Nouveaux actifs financiers opérationnels	(69,3)	(38,4)
Remboursements d'actifs financiers opérationnels	40,7	96,3
Investissements financiers	(27,5)	(453,9)
Cessions d'actifs financiers	12,2	15,0
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des co-entreprises et des entreprises associées)	11,8	3,1
Créances financières non courantes décaissées	(7,4)	(6,9)
Créances financières non courantes encaissées	8,1	1,6
Variation des créances financières courantes	(17,9)	1,3
<b>II. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(311,2)</b>	<b>(674,1)</b>
Augmentation de capital versée par les minoritaires des sociétés intégrées	0,2	-
Dividendes versés	(18,4)	(2,2)
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes <sup>(2)</sup>	30,0	373,4
Remboursement d'emprunts et autres dettes non courantes <sup>(2)</sup>	(12,8)	(10,4)
Variation des dettes financières courantes <sup>(2)</sup>	(21,3)	(62,4)
Remboursement des dettes locatives	(219,6)	(239,6)
Intérêts financiers versés	(16,7)	(25,4)
Intérêts versés sur dettes locatives	(24,4)	(19,3)
Transactions entre actionnaires - acquisitions ou cessions sans changement de contrôle	-	(0,2)
<b>III. Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(283,0)</b>	<b>13,9</b>
<b>IV. Effets de change et divers</b>	<b>1,8</b>	<b>0,1</b>
<b>TRÉSORERIE D'OUVERTURE</b>	<b>717,5</b>	<b>557,2</b>
Variation de la trésorerie (I+II+III+IV)	52,5	160,3
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>770,0</b>	<b>717,5</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	800,0	735,2
Trésorerie passive	(30,0)	(17,7)

<sup>(1)</sup> Hors perte de valeur sur créances clients.

<sup>(2)</sup> La réconciliation entre la variation bilancielle de l'endettement financier net et les flux de trésorerie est présentée dans la note VII.7.1.

A compter de l'exercice 2024, le Groupe a modifié la présentation de son état de flux de trésorerie consolidé en partant du résultat opérationnel et non plus du résultat net.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## VI. Etat de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Eléments recyclables en résultat			Eléments non recyclables en résultat			Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Réserves de juste valeur	Autres gains (pertes) latents			
<b>MONTANT AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023</b>	<b>1 206,0</b>	<b>(390,2)</b>	<b>(8,5)</b>	<b>1,1</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(45,8)</b>	<b>757,9</b>	<b>27,7</b>	<b>785,6</b>
Augmentation de capital de la société mère	(120,7)	120,7	-	-	-	-	-	-	-
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(2,2)	(2,2)
Transactions entre actionnaires	-	0,1	-	-	-	-	0,1	(3,7)	(3,6)
<b>TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>(120,7)</b>	<b>120,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>(5,7)</b>	<b>(5,6)</b>
Ecarts de conversion	-	-	(7,4)	-	-	-	(7,4)	(0,4)	(7,8)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	(10,3)	(10,3)	(0,1)	(10,4)
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	(7,2)	(1,1)	-	(8,3)	-	(8,3)
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(7,2)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(26,0)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(26,5)</b>
<b>AUTRES VARIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>(3,5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3,5)</b>	<b>-</b>	<b>(3,5)</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>20,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20,1</b>	<b>2,8</b>	<b>22,9</b>
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>1 085,3</b>	<b>(252,8)</b>	<b>(15,9)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(56,1)</b>	<b>748,6</b>	<b>24,3</b>	<b>772,9</b>
Distribution de dividendes de la société mère	-	(10,0)	-	-	-	-	(10,0)	-	(10,0)
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales et variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-	-	-	-	-	-	-	(8,3)	(8,3)
Transactions entre actionnaires	-	(0,3)	-	-	-	-	(0,3)	(0,8)	(1,1)
<b>TOTAL DES TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE</b>	<b>-</b>	<b>(10,3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(10,3)</b>	<b>(8,9)</b>	<b>(19,2)</b>
Ecarts de conversion	-	-	(4,2)	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	5,8	5,8	0,2	6,0
Variation de juste valeur des dérivés de couverture et des actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	4,8	(0,2)	-	4,6	-	4,6
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4,2)</b>	<b>4,8</b>	<b>(0,2)</b>	<b>5,8</b>	<b>6,2</b>	<b>0,2</b>	<b>6,4</b>
<b>AUTRES VARIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>(1,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>(0,8)</b>	<b>-</b>	<b>(0,8)</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>	<b>43,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43,1</b>	<b>3,3</b>	<b>46,4</b>
<b>MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>1 085,3</b>	<b>(221,0)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(50,3)</b>	<b>786,8</b>	<b>18,9</b>	<b>805,7</b>

Au 31 décembre 2024, le capital social de Transdev Group s'établit à 1 085 301 685,26 euros. Il est divisé en 112 817 223 actions d'une valeur nominale de 9,62 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, dont 111 133 384 actions ordinaires et 1 683 839 actions de préférence sans droit de vote.

Au cours de l'exercice 2024, la société Transdev Group SA a procédé à une distribution de dividendes de 10 millions d'euros, approuvée par l'Assemblée Générale du 18 mars 2024. Le versement a eu lieu en juillet 2024. Le dividende par action s'élève à 0,09 euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# VII. Notes annexes aux états financiers consolidés

## VII.1. Faits marquants et conjoncture économique

### VII.1.1. Evolution actionnariale

En octobre 2024, la Caisse des Dépôts, détentrice de 66% du capital de la société Transdev Group, a exprimé son intention de devenir un actionnaire minoritaire de long terme.

#### VII.1.1.1. Négociations exclusives avec le Groupe Rethmann

Le 16 décembre 2024, à l'issue d'un processus concurrentiel, la Caisse des Dépôts a annoncé retenir l'offre du Groupe Rethmann et engager des négociations exclusives en vue de l'acquisition par Rethmann France de 32% de participation supplémentaire dans la société Transdev Group, celui-ci devenant ainsi actionnaire majoritaire avec 66 % du capital (contre 34% au 31 décembre 2024), tandis que la Caisse des Dépôts conserverait 34%.

Ce choix a été effectué par la Caisse des Dépôts sur la base de plusieurs critères, dont la capacité du Groupe Rethmann à soutenir durablement la croissance de Transdev, son alignement avec la stratégie de développement du Groupe, sa compatibilité avec les valeurs et les objectifs de la Caisse des Dépôts, ainsi que son engagement au développement des activités et au maintien du siège social en France.

L'acceptation définitive de l'offre soumise par le Groupe Rethmann interviendrait à l'issue de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel du groupe Transdev. L'opération pourrait être finalisée en 2025, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et réglementaires.

#### VII.1.1.2. Impacts contractuels pour Transdev

Ce changement de contrôle de la société Transdev Group pourrait avoir des impacts en raison de clauses spécifiques de certains contrats. Ces clauses concernent :

- un certain nombre de contrats avec les autorités organisatrices de mobilité qui imposent une information préalable ou une demande d'autorisation auprès de ces dernières en cas de modification du contrôle de la société Transdev Group ;
- plusieurs lignes ou emprunts bancaires souscrits par le Groupe, qui donnent le droit, individuellement, à chaque prêteur d'annuler son engagement et/ou de demander le remboursement de son prêt en cas de changement de contrôle de la société Transdev Group. Par ailleurs, les porteurs d'obligations émises par Transdev Group disposent d'une option permettant d'exiger le rachat par l'émetteur des obligations, en cas de changement de contrôle. Au 31 décembre 2024, ces emprunts figurent dans les rubriques « Dettes financières courantes » et « Dettes financières non courantes » au sein de l'état de la situation financière consolidée (voir note VII.7) ;
- certains partenariats, qui prévoient qu'une autorisation préalable du partenaire est requise avant toute modification de contrôle de la société Transdev Group.

Le Groupe met en œuvre une approche proactive pour anticiper et gérer cette situation en collaborant étroitement avec ses clients, prêteurs et partenaires, afin de permettre une transition fluide et la continuité de ses activités.

Ces négociations actionnariales n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024.

### VII.1.2. Conjoncture économique

En 2024, l'environnement mondial reste marqué par une forte incertitude, notamment liée aux tensions géopolitiques accrues, aux impacts du changement climatique, à la pression exercée par les déficits publics, ainsi qu'aux difficultés de recrutement et de rétention de salariés dans de nombreux pays.

Dans cet environnement, les activités du Groupe sont particulièrement affectées par :

- la pression des déficits publics, qui contraint les budgets de certaines autorités organisatrices de mobilité ;
- un marché du travail tendu, caractérisé par des difficultés de recrutement et des coûts salariaux en hausse ;
- des retards de livraison de matériel de transport ;
- l'évolution des taux d'intérêt.

Ces défis nécessitent une gestion adaptée pour en limiter les effets.

Par ailleurs, les enjeux liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique sont détaillés dans la déclaration de performance extra-financière, en annexe du rapport de gestion. La note VII.2.4.2 décrit le recours à des estimations liées au climat dans l'élaboration des états financiers consolidés.

#### VII.1.2.1. Pression des déficits publics

L'environnement économique actuel demeure contrasté pour le secteur des transports publics, entre un développement structurel des mobilités publiques et des tensions budgétaires auxquelles sont confrontées certaines autorités organisatrices de mobilité. Dans un souci d'optimisation des dépenses, ces dernières peuvent, dans certains cas, être amenées à réduire les services de transport public.

Dans ce contexte, Transdev intensifie le dialogue avec ses clients afin de proposer des solutions sur mesure, tout en maintenant un service de qualité.

#### VII.1.2.2. Marché du travail en tension

Malgré un ralentissement de l'inflation en 2024, le coût du travail continue de croître dans certains pays, en raison de la pénurie de main-d'œuvre (voir note VII.3.3).

Bien que les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité intègrent des clauses d'indexation des coûts liés aux salaires et à l'énergie, ces mécanismes ne permettent pas toujours de compenser pleinement et rapidement les variations de coûts, notamment en raison de délais ou d'écart entre indices et coûts réels.

De plus, le démarrage de nouveaux contrats impliquant un transfert de salariés d'anciens opérateurs, peut s'accompagner d'un déficit de conducteurs, le personnel effectivement disponible n'étant pas celui prévu lors des appels d'offres. Cela peut entraîner des surcoûts et des pénalités.

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe continue à s'adapter à cet environnement, en participant activement au recrutement et à la formation de nouveaux conducteurs, en fidélisant ses salariés et en renforçant l'attractivité de ses métiers, en optimisant sa performance opérationnelle, en renégociant les clauses d'indexation avec ses clients, ainsi qu'en ayant recours aux mesures de soutien public disponibles.

### VII.1.2.3. Retards de livraison concernant le matériel de transport

Certains fournisseurs de matériel de transport, notamment pour les bus électriques, rencontrent des difficultés à respecter les délais de production et de livraison. Ces retards peuvent entraîner une mise en œuvre de plans de transport alternatifs par rapport aux clauses contractuelles.

Le Groupe travaille activement à diversifier ses sources d'approvisionnement pour limiter ces impacts.

### VII.1.2.4. Evolution des taux d'intérêt

Les taux d'intérêt ont fortement augmenté en 2022 et 2023, avant de commencer à baisser en 2024. Cependant, les tensions sur les déficits publics freinent la baisse des taux longs.

Dans ce contexte, les coûts moyens pondérés du capital du Groupe sont stables ou en très légère hausse dans certains pays (voir note VII.5.2).

## VII.1.3. Principaux mouvements de périmètre de l'exercice

### VII.1.3.1. Désengagement de l'activité de stationnement en voirie en France

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Groupe s'est désengagé de son activité de stationnement en voirie en France. Cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice clos au 31 décembre 2024.

### VII.1.3.2. First Transit

L'exercice 2024 inclut douze mois d'activité de First Transit, acquis le 6 mars 2023.

L'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur à la date de prise de contrôle, telle qu'elle figure dans les états financiers consolidés de 2023, demeure inchangée en 2024.

### VII.1.4. Activité commerciale

Depuis le début de l'année, le Groupe a remporté ou renouvelé plusieurs contrats, dont les plus significatifs sont les suivants :

#### Australie

En Australie, la co-entreprise entre Transdev (51%) et John Holland (49%) a remporté, en juillet 2024, le contrat d'exploitation et de maintenance de Yarra Trams, le réseau de tramways de Melbourne. Ce contrat, d'une durée initiale de neuf ans, génère un chiffre d'affaires annuel estimé à 473 millions d'euros (à 100%). Le démarrage des opérations a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2024. Cette co-entreprise est consolidée par mise en équivalence (voir note VII.6.1).

Par ailleurs, les contrats de bus de Fremantle et de Rockingham (Australie-Occidentale) ont été prolongés de deux ans, avec un chiffre d'affaires annuel cumulé de l'ordre de 61 millions d'euros.

#### Pays-Bas

Aux Pays-Bas, la Province d'Utrecht a attribué à Transdev la concession multimodale de transports publics, englobant le réseau de bus et de tramways du centre-ville d'Utrecht et de ses environs, pour une durée de dix ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 131 millions d'euros). Transdev prévoit de remplacer intégralement la flotte actuelle de bus principalement diesel par des véhicules électriques d'ici 2028.

Par ailleurs, le contrat de transport des communes de Hoeksche Waard et Goeree-Overflakkee (HWGO) a été renouvelé pour une durée de treize ans (chiffre d'affaires annuel estimé à 34 millions d'euros).

Les contrats de Zuid-Oost Brabant (chiffre d'affaires annuel de 65 millions d'euros) et de Zeeland (chiffre d'affaires annuel de 30 millions d'euros) ont été prolongés respectivement de trois et deux ans.

#### Etats-Unis

Aux Etats-Unis, concernant l'exploitation de programmes de transport adapté (paratransit), Transdev s'est vu attribuer le contrat Dallas Area Rapid Transit (DART, Texas) d'une durée de huit ans, qui a démarré en octobre 2024 (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 66 millions d'euros) et le contrat provisoire de Las Vegas paratransit pour quatre mois (chiffre d'affaires annuel avoisinant 85 millions d'euros). En outre, Transdev continuera à exploiter le contrat Regional Transportation District à Denver jusqu'en 2027, après son renouvellement pour trois ans (chiffre d'affaires annuel d'environ 32 millions d'euros).

Enfin, les contrats de bus de Foothill Arcadia en Californie (chiffre d'affaires annuel avoisinant 82 millions d'euros) et de Phoenix West (chiffre d'affaires annuel d'environ 62 millions d'euros) ont été renouvelés, respectivement pour quatre et cinq ans.

#### France

Transdev a été choisi par Île-de-France Mobilités (IDFM) pour assurer, une partie du « Marché pour l'exploitation des transports accrédités des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 » concernant le transport des accrédités médias, volontaires et collaborateurs de

l'événement, ainsi que des spectateurs se rendant sur les sites d'épreuves de Versailles et de Vaires-sur-Marne.

Par ailleurs, Transdev a remporté le contrat urbain du Grand Chambéry pour cinq ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 30 millions d'euros).

Le Groupe a également renouvelé ses engagements avec les agglomérations de Valence-Romans et de Mulhouse pour des durées de six ans, générant respectivement des chiffres d'affaires annuels de 39 millions et 60 millions d'euros.

### Suède

En Suède, Transdev a remporté le contrat d'exploitation des lignes ferroviaires régionales de Mälartåg dans la province de Stockholm (Mälardalen) pour une durée de deux ans (chiffre d'affaires annuel estimé à 81 millions d'euros). Par ailleurs, le contrat d'exploitation de la ligne ferroviaire reliant le sud de la Suède et une partie du Danemark (Öresundståg) a été prolongé pour une durée de deux ans (chiffre d'affaires avoisinant 68 millions d'euros).

### Allemagne

En Allemagne, Transdev a renouvelé le contrat d'exploitation des lignes ferroviaires de l'Oberland, en Bavière, pour une durée de huit ans (chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 65 millions d'euros). De plus, le contrat Ostwestfalen-Lippe a lui été prolongé de quatre ans (chiffre d'affaires annuel avoisinant 83 millions d'euros).

L'analyse de la performance opérationnelle est détaillée dans le rapport de gestion.

## VII.2. Principes et méthodes comptables, recours à des estimations

### VII.2.1. Principes généraux d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire.

Ils intègrent les états financiers de la société Transdev Group ainsi que ceux de ses filiales incluses dans le périmètre de consolidation. Les états financiers de la quasi-totalité des filiales sont établis pour la même période de référence que la société mère, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, en appliquant des méthodes comptables uniformes.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 5 mars 2025.

### VII.2.2. Référentiel

#### VII.2.2.1. Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement européen (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement (CE) n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2024 sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et émises par l'International

Accounting Standards Board (IASB). Ces normes sont disponibles sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en)

Les comptes consolidés incluent un comparatif avec l'exercice 2023, établi selon le même référentiel, en tenant compte des nouveaux textes applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (voir note VII.2.2.2).

Les états financiers consolidés sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués conformément à la norme IFRS 5 (au plus bas entre leur valeur nette comptable et leur valeur de cession nette de frais de cession), ainsi que des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9 : instruments financiers dérivés, instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe applique les normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et se réfère au cadre conceptuel IFRS.

#### VII.2.2.2. Principales normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice 2024

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 restent identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2023, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations devenues obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, détaillés ci-dessous :

- Amendements à IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non-courants - Classement d'un emprunt assujéti à des clauses restrictives en tant que passif courant ou non courant » ;
- Amendements à IFRS 16 « Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail » ;
- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement des fournisseurs ».

L'application de ces trois amendements n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

#### VII.2.2.3. Principaux textes applicables postérieurement au 31 décembre 2024 et non appliqués par anticipation

Les principaux textes devant entrer en vigueur après le 31 décembre 2024 sont listés ci-dessous :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- Amendements à IAS 21 « Absence de convertibilité » ;
- Amendements IFRS 9 et IFRS 7 « Classification et évaluation des instruments financiers ».

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation des impacts potentiels de leur première application.

## VII.2.3. Conversion des états financiers et opérations en devises

### VII.2.3.1. Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les états de la situation financière, les comptes de résultat et les tableaux des flux de trésorerie des filiales dont la devise de fonctionnement diffère de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des comptes consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière consolidée et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits dans les autres éléments du résultat global.

Les cours de change appliqués pour les principales devises des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants :

1 € = X devise étrangère		
COURS DE CHANGE MOYEN	2024	2023
Dollar américain	1,080	1,080
Dollar canadien	1,480	1,460
Dollar australien	1,640	1,630
Couronne suédoise	11,430	11,470
COURS DE CHANGE DE CLÔTURE	2024	2023
Dollar américain	1,040	1,110
Dollar canadien	1,490	1,460
Dollar australien	1,680	1,630
Couronne suédoise	11,460	11,100

### VII.2.3.2. Opérations en devises

En général, les filiales du Groupe utilisent leur monnaie locale comme devise fonctionnelle. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans la devise fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change applicable à la date de clôture, et les différences de change qui en découlent sont enregistrées dans le résultat de la période.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change de la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date où cette juste valeur a été déterminée.

#### Investissements nets à l'étranger

Un prêt accordé à une filiale étrangère dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion résultant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du

résultat global, dans la rubrique « Réserves de conversion » et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net concerné.

De même, les gains et pertes de change associés aux emprunts libellés en devises étrangères ou aux dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont comptabilisés dans les écarts de conversion en autres éléments du résultat global. Ces montants sont enregistrés en résultat à la date de cession de l'investissement.

## VII.2.4. Recours à des estimations et à des appréciations

### VII.2.4.1. Principales sources d'incertitudes et estimations

Transdev peut être amené à procéder à des estimations et à établir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des actifs et passifs, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux actifs et passifs latents. Reposant sur l'expérience passée et sur des éléments jugés raisonnables compte tenu des circonstances, ces estimations et hypothèses constituent ainsi une base pour l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations reposent sur un processus structuré de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs, validés par les responsables opérationnels, ainsi que sur des projections de données de marché fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies cohérentes et formalisées. Elles sont réexaminées de façon continue et tout changement d'estimation comptable est pris en compte dans les résultats de la période au cours de laquelle le changement intervient.

Les valeurs réelles observées peuvent diverger sensiblement de ces estimations.

Les états financiers consolidés de l'exercice ont été élaborés en prenant en compte les particularités de l'environnement économique actuel, marqué par une forte volatilité. Cette situation renforce l'incertitude des perspectives économiques à court et moyen terme. Dans ce contexte, une attention particulière a été portée aux éléments suivants :

- la reconnaissance du chiffre d'affaires, qui a été appréciée au cas par cas, en fonction notamment de l'état d'avancement des négociations sur les clauses d'indexation (concernant principalement les salaires et l'énergie), ainsi que de l'évolution des recettes passagers, lorsque le Groupe est directement exposé à la fréquentation ou aux recettes passagers;
- la détermination des taux d'actualisation pour les dépréciations d'actifs (IAS 36), les provisions (IAS 37 et IAS 19), ainsi que pour les contrats de location (IFRS 16). Les modalités de leur détermination sont présentées dans les notes VII.5, VII.8 et VII.4 ;
- le calcul de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. La note VII.5 détaille les hypothèses relatives aux flux futurs et aux taux d'actualisation utilisées pour évaluer la valeur recouvrable de ces actifs. Des calculs de sensibilité y sont également présentés.

Au-delà des enjeux liés au contexte macro-économique actuel, les autres principales estimations réalisées pour l'établissement des états financiers consolidés portent sur :

- les procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours (note VII.12). Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », aucune provision n'est constituée lorsque l'issue des procédures est considérée comme plus incertaine que probable ou lorsque les conséquences financières potentielles ne peuvent être estimées de manière fiable ;
- l'évaluation des provisions (note VII.8). Le Groupe a déterminé ses provisions sur la base de la meilleure estimation de ses engagements. En particulier, l'évaluation des provisions pour propre assureur et sinistres aux Etats-Unis repose sur une estimation des règlements des contentieux et sur une évaluation actuarielle indépendante, prenant en compte notamment la sinistralité (fréquence et gravité), le développement des litiges et les litiges non encore identifiés. Ces éléments, bien que fondés sur des méthodologies robustes, demeurent une source d'incertitude ;
- la valeur recouvrable des impôts différés actifs sur déficits fiscaux, qui a été évaluée à la lumière des incertitudes actuelles et sur la base de projections des résultats fiscaux attendus, établies en cohérence avec les hypothèses opérationnelles retenues dans le plan long terme du Groupe (voir note VII.9) ;
- la détermination des durées de location et des options de renouvellement utilisées pour déterminer la valeur des dettes locatives et des droits d'utilisation associés, conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location » (voir note VII.4.3).

### VII.2.4.2. Climat

Du fait de la nature de ses activités et de leur implantation géographique, le Groupe est exposé à des risques climatiques, qui font l'objet d'une analyse approfondie.

Conscient des défis associés, le Groupe prend en compte ces risques dans sa stratégie et les intègre progressivement dans ses opérations afin de renforcer sa performance durable et sa résilience à long terme.

#### Engagements climatiques et stratégie

Transdev s'engage depuis de nombreuses années aux côtés de ses clients dans une démarche de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, à travers sa stratégie « *Moving Green* », qui formalise ses engagements et ses actions en faveur d'une mobilité durable et décarbonée (voir chapitre 2 « Informations environnementales » de la déclaration de performance extra-financière).

Ces engagements se reflètent également dans sa stratégie de financement (voir note VII.7.1).

#### Prise en compte des risques climatiques dans les processus d'appel d'offres et d'acquisitions

Les risques climatiques sont analysés lors des comités statuant sur les appels d'offres et les projets d'acquisition.

En ce qui concerne les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité,

- le matériel de transport respecte strictement le cahier des charges qu'elles ont défini ;
- les infrastructures nécessaires (dépôts, ateliers, parkings) sont souvent mises à disposition par ces mêmes autorités.

Avec des cycles de vie contractuels et d'actifs compris entre cinq et quinze ans, le Groupe ajuste son profil de risque à chaque appel d'offres, qu'il s'agisse de renouvellements ou de nouveaux contrats.

De plus, les considérations énergétiques sont intégrées, afin de soutenir les objectifs de réduction de l'intensité carbone du Groupe.

#### Prise en compte des risques climatiques dans les états financiers consolidés

Le Groupe prend en compte, au mieux de ses connaissances, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et porte une attention particulière aux éléments suivants :

- provisions pour risques et charges : les risques sont évalués pour déterminer les montants à provisionner, notamment en lien avec des changements réglementaires (voir note VII.8.1) ;
- durée d'utilité des actifs : la durée de vie estimée des actifs, notamment du matériel de transport, est ajustée en fonction des évolutions technologiques et réglementaires (voir note VII.4) ;
- valeur des actifs non courants : les flux de trésorerie projetés tiennent compte, lorsque que l'information est disponible, des plans de transition vers des solutions plus durables.

Sur ce dernier point, l'évaluation précise de l'impact financier de la transition vers des flottes à émissions directes nulles de dioxyde de carbone à l'échappement demeure complexe, en particulier pour le calcul de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (voir note VII.5). Cette complexité découle principalement du fait que les exigences de décarbonation du matériel de transport sont définies par les autorités organisatrices de mobilité dans les appels d'offres, et que ces spécifications sont rarement disponibles plusieurs années à l'avance. En revanche, ces demandes sont intégrées dans le chiffrage des appels d'offres.

#### Incertitude liée à l'évolution des réglementations

Les réglementations dans le secteur du transport évoluent constamment. Dans ce contexte, il est difficile pour le Groupe d'anticiper avec exactitude leurs impacts potentiels. Plus particulièrement, le Groupe n'est pas en mesure d'apprécier les impacts d'éventuels changements liés à l'instauration d'une taxe carbone pour les carburants destinés au transport routier en Europe.

## VII.3. Données opérationnelles

### VII.3.1. Résultat opérationnel

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### Ventes de services (IFRS 15)

###### Modèle en cinq étapes

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » établit un modèle en cinq étapes afin de déterminer à quel moment comptabiliser le chiffre d'affaires et pour quel montant. Ce modèle repose sur un principe général : les entités doivent comptabiliser le chiffre d'affaires sur la base du transfert des biens ou services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie qu'elles s'attendent à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'activité principale du Groupe est le transport public de voyageurs, reposant sur la gestion de contrats pluriannuels aux caractéristiques variées (modes de transport, date de démarrage, durée, profils de marge et modalités de rémunération, formules d'indexation...). Néanmoins, dans la grande majorité des cas,

- un système de bonus/malus lié à la performance est appliqué à ces contrats ; il est mesuré et liquidé sur des périodes allant d'un mois à l'année et il est validé par les organes de gouvernance des autorités organisatrices de mobilité ;
- la plupart des contrats présentent un chiffre d'affaires par unité d'œuvre (kilomètres, heures...) stable dans le temps, à mode de transport constant.

Les clients principaux du Groupe sont les autorités organisatrices de mobilité, généralement des collectivités territoriales. Dans la plupart des contrats, la promesse faite aux clients est de fournir un service global de gestion d'un réseau de transport public, intégrant des composants interdépendants. Les principaux coûts pour rendre ce service global concernent le matériel de transport (amortissement, location, financement), les charges de personnel, les coûts de l'énergie (gazole, électricité, hydrogène, bio-carburants et autres gaz) et les frais de maintenance.

Les autorités organisatrices de mobilité reçoivent et consomment simultanément les avantages procurés par la prestation, au fur et à mesure qu'elle est rendue par le Groupe ; elles contrôlent le service public rendu au fur et à mesure de son exécution (i.e. au fur et à mesure des kilomètres/heures/services opérés).

###### Analyse agent/principal

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de biens ou de services à un client, une entité doit déterminer si elle intervient pour son propre compte (principal : reconnaissance du chiffre d'affaires à hauteur du montant brut auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service spécifié fourni) ou bien en tant que mandataire (agent : comptabilisation du chiffre d'affaires pour un montant net, correspondant à la commission à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange des dispositions prises pour que le tiers fournisse le bien ou le service spécifié).

Le principe fondamental est qu'une entité agit comme principal si elle obtient le contrôle du bien ou du service promis avant qu'il ne soit transféré au client. Trois indicateurs permettent de déterminer si l'entité agit en tant que principal :

- la responsabilité première de l'exécution de la promesse incombe à l'entité, y compris la responsabilité de l'acceptabilité du bien ou service et de sa conformité aux spécifications du client ;
- l'entité supporte les risques liés à la possession des stocks, avant le transfert des biens au client, ou en cas de retour ;
- l'entité dispose d'une latitude pour fixer les prix payés par le client.

Le Groupe agit généralement en tant que principal, notamment en ce qui concerne les droits d'accès au réseau ferré en Allemagne et les impôts et taxes.

###### Coûts des contrats

La norme IFRS 15 requiert l'activation des coûts d'obtention du contrat lorsque deux conditions cumulatives sont réunies :

- ces coûts sont marginaux, c'est-à-dire qu'il s'agit de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat ; et
- l'entité s'attend à les recouvrer, c'est-à-dire que l'entité s'attend à ce que la marge dégagée au titre du contrat soit suffisante pour absorber ces coûts.

La norme traite également des coûts engagés pour l'exécution d'un contrat. Lorsque ces coûts entrent – à défaut de traitement comptable prescrit par une autre norme IFRS – dans le champ d'application d'IFRS 15, les coûts d'exécution du contrat doivent être constatés à l'actif uniquement s'ils répondent aux trois conditions suivantes : ils sont directement liés à un contrat, ils procurent à l'entité des ressources nouvelles ou accrues qui lui serviront à remplir son obligation de performance dans l'avenir et l'entité s'attend à les recouvrer. Ces coûts concernent notamment certains frais engagés après que le Groupe a été nommé preferred bidder (sélection restrictive des compétiteurs) lors des processus d'appel d'offres mais avant qu'il ne reçoive une rémunération des clients.

Les coûts des contrats capitalisés sont amortis sur la durée des contrats et dépréciés si leur valeur comptable, diminuée des amortissements, excède les avantages économiques attendus.

##### Contrats de concession (IFRIC 12)

Se référer à la note VII.4.4 relative aux contrats de concession.

## DÉFINITIONS

### Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant (ROC) regroupe l'ensemble des charges et produits opérationnels courants. Il est déterminé en excluant du résultat opérationnel certains éléments non courants, tels que :

- les coûts de restructuration ;
- les dépréciations de goodwill et les reprises de badwill des filiales contrôlées ;
- les dotations et reprises de provisions non courantes ;
- les dépréciations d'actifs immobilisés non courantes et/ou significatives (actifs corporels, actifs incorporels, droits d'utilisation et actifs financiers opérationnels) ;
- les frais d'acquisition de titres de sociétés contrôlées.

### Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization (EBITDA)

L'indicateur EBITDA correspond à la somme des produits et charges opérationnels encaissés et décaissés (cash) courants :

- il exclut certains éléments opérationnels non courants cash (coûts des restructurations, frais d'acquisition de titres de sociétés contrôlées, frais de cession d'entités consolidées, litiges et sinistres majeurs non récurrents...);
- il inclut un retraitement des coûts de grosse maintenance de l'activité ferroviaire (remplacement des coûts réels encourus par les dotations aux provisions nettes de reprises -part non utilisée).

Ni le ROC ni l'EBITDA ne prennent en compte la quote-part des sociétés mises en équivalence.

## VII.3.1.1. Eléments constitutifs du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel

Les éléments constitutifs du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions d'euros)	2024	2023
Prestations de services	10 004,6	9 278,1
Ventes de biens	40,7	46,6
Revenus des actifs financiers opérationnels	4,1	4,9
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>10 049,4</b>	<b>9 329,6</b>
Charges de personnel	(5 728,1)	(5 244,9)
Dotations nettes de reprises aux pertes de valeur sur créances d'exploitation	5,9	(8,5)
Dotations nettes de reprises aux amortissements et provisions opérationnelles (hors restructurations, hors pertes de valeur sur créances d'exploitation et goodwill)	(451,9)	(442,4)
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	8,8	7,5
Autres	(3 662,3)	(3 472,2)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>221,8</b>	<b>169,1</b>
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(6,2)	(16,3)
Plus ou moins-values sur cessions financières	3,6	0,3
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(55,7)	(37,3)
Autres	(7,8)	(3,6)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>155,7</b>	<b>112,2</b>
<b>Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>7,3</b>	<b>5,7</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>163,0</b>	<b>117,9</b>

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 10 049,4 millions d'euros à fin 2024. Les principales zones d'activité sont la France (2 843,4 millions d'euros), les Etats-Unis (2 714,6 millions d'euros), l'Allemagne (1 519 millions d'euros), les Pays-Bas (799,7 millions d'euros) et la Suède (646,1 millions d'euros).

### VII.3.1.2. Passage de l'EBITDA au résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2024	2023
EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization) <sup>(1)</sup>	655,1	595,8
Dotations aux amortissements	(487,0)	(495,0)
Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	41,0	44,1
Plus ou moins-values sur cessions industrielles	8,8	7,5
Autres	3,9	16,7
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>221,8</b>	<b>169,1</b>
Coûts de restructuration (nets de dotations et reprises)	(6,2)	(16,3)
Plus ou moins-values sur cessions financières	3,6	0,3
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(55,7)	(37,3)
Autres	(7,8)	(3,6)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>155,7</b>	<b>112,2</b>
Quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence	7,3	5,7
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence</b>	<b>163,0</b>	<b>117,9</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les pertes de valeur liées au besoin en fonds de roulement opérationnel.

### VII.3.1.3. Détail des dotations nettes aux amortissements, provisions et pertes de valeur

Le montant des dotations nettes aux amortissements, provisions et des pertes de valeur de l'exercice 2024 se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Opérationnel	Financier	Impôt	Activités non poursuivies	Total
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation d'éléments d'actifs <sup>(1)</sup>	3,8	1,2	(12,2)	-	(7,2)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	28,2	(2,2)	0,2	1,5	27,7
<b>Dotations nettes aux provisions courantes et non courantes</b>	<b>32,0</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(12,0)</b>	<b>1,5</b>	<b>20,5</b>
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(266,2)	-	-	-	(266,2)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur droits d'utilisation	(219,1)	-	-	-	(219,1)
Pertes de valeur résultant de tests de dépréciation et dotations aux provisions pour contrats déficitaires	(55,7)	-	-	-	(55,7)
<b>DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR</b>	<b>(509,0)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(12,0)</b>	<b>1,5</b>	<b>(520,5)</b>

<sup>(1)</sup> Les pertes de valeur sur stocks et créances sont incluses dans la variation du besoin en fonds de roulement au tableau des flux de trésorerie.

Les provisions pour risques et charges sont détaillées dans la note VII.8.1 et les tests de dépréciation dans la note VII.5.2.

### VII.3.2. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement net (BFR) comprend plusieurs composantes : le BFR opérationnel (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation, dettes et créances fiscales, à l'exclusion des impôts courants), le BFR fiscal (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR investissement (créances et dettes courantes liées aux acquisitions d'immobilisations).

#### PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les créances et les dettes commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale, sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Le Groupe applique l'approche simplifiée pour évaluer les dépréciations des créances commerciales, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Le traitement comptable des dettes fournisseurs suit les règles des passifs au coût amorti.

### VII.3.2.1. Evolution du besoin en fonds de roulement par catégorie

L'évolution des différentes composantes du BFR au cours de l'exercice s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2024
Stocks et travaux en cours <sup>(1)</sup>	181,0	24,4	(0,9)	-	1,3	-	205,8
Créances opérationnelles	1 704,9	145,5	6,8	(3,0)	28,1	(8,7)	1 873,6
Dettes opérationnelles	(2 437,5)	(191,6)	-	4,2	(10,9)	5,6	(2 630,2)
<b>BFR OPERATIONNEL <sup>(2)</sup></b>	<b>(551,6)</b>	<b>(21,7)</b>	<b>5,9</b>	<b>1,2</b>	<b>18,5</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(550,8)</b>
Créances fiscales (impôt sur le résultat)	33,4	(2,4)	-	-	0,7	(16,0)	15,7
Dettes fiscales (impôt sur le résultat)	(20,4)	(3,6)	-	0,2	(0,3)	(0,3)	(24,4)
<b>BFR FISCAL</b>	<b>13,0</b>	<b>(6,0)</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>(16,3)</b>	<b>(8,7)</b>
Autres créances	31,6	(12,7)	-	0,1	(0,1)	0,3	19,2
Autres dettes	(68,4)	6,7	-	(0,2)	0,9	3,2	(57,8)
<b>BFR INVESTISSEMENT</b>	<b>(36,8)</b>	<b>(6,0)</b>	<b>-</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,8</b>	<b>3,5</b>	<b>(38,6)</b>
<b>BFR NET</b>	<b>(575,4)</b>	<b>(33,7)</b>	<b>5,9</b>	<b>1,3</b>	<b>19,7</b>	<b>(15,9)</b>	<b>(598,1)</b>

<sup>(1)</sup> Les stocks et travaux en cours nets correspondent principalement à des stocks de matières premières et de pièces détachées.

<sup>(2)</sup> La variation du besoin en fonds de roulement figurant au tableau consolidé des flux de trésorerie correspond à la somme des mouvements liés à l'activité et des pertes de valeur nettes du BFR opérationnel présenté ci-dessus.

### VII.3.2.2. Évolution du besoin en fonds de roulement opérationnel

L'évolution des créances d'exploitation au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur <sup>(1)</sup>	Reprises de pertes de valeur <sup>(1)</sup>	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2024
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>								
Créances clients brutes	1 320,7	46,1	-	-	(1,7)	26,9	(4,3)	1 387,7
Pertes de valeur sur créances clients <sup>(1)</sup>	(34,0)	-	(6,8)	16,9	(0,1)	(0,3)	0,1	(24,2)
<b>Créances clients</b>	<b>1 286,7</b>	<b>46,1</b>	<b>(6,8)</b>	<b>16,9</b>	<b>(1,8)</b>	<b>26,6</b>	<b>(4,2)</b>	<b>1 363,5</b>
Autres créances d'exploitation courantes brutes	426,6	99,4	-	-	(1,3)	1,4	(6,2)	519,9
Pertes de valeur sur autres créances d'exploitation courantes	(8,4)	-	(4,7)	1,5	0,1	-	1,7	(9,8)
<b>Autres créances d'exploitation</b>	<b>418,2</b>	<b>99,4</b>	<b>(4,7)</b>	<b>1,5</b>	<b>(1,2)</b>	<b>1,4</b>	<b>(4,5)</b>	<b>510,1</b>
Autres créances	31,6	(12,7)	-	-	0,1	(0,1)	0,3	19,2
Créances fiscales	33,4	(2,4)	-	-	-	0,7	(16,0)	15,7
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 769,9</b>	<b>130,4</b>	<b>(11,5)</b>	<b>18,4</b>	<b>(2,9)</b>	<b>28,6</b>	<b>(24,4)</b>	<b>1 908,5</b>

<sup>(1)</sup> Les pertes de valeur sont enregistrées en résultat opérationnel, elles sont incluses dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

L'évolution des dettes d'exploitation au cours de l'exercice est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre de consolidation	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2024
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
Dettes fournisseurs	708,7	39,8	0,1	4,6	(5,6)	747,6
Autres dettes d'exploitation courantes	1 728,8	151,8	(4,3)	6,3	-	1 882,6
Autres dettes	68,4	(6,7)	0,2	(0,9)	(3,2)	57,8
Dettes fiscales	20,4	3,6	(0,2)	0,3	0,3	24,4
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 526,3</b>	<b>188,5</b>	<b>(4,2)</b>	<b>10,3</b>	<b>(8,5)</b>	<b>2 712,4</b>

### VII.3.3. Charges de personnel et effectif

#### VII.3.3.1. Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 5 728,1 millions d’euros environ en 2024 (5 244,9 millions d’euros en 2023).

Les avantages postérieurs à l’emploi et autres avantages à long terme sont détaillés dans la note VII.8.2.

#### VII.3.3.2. Effectif

##### DÉFINITION

L’effectif, exprimé en Équivalent Temps Plein (ETP) consolidé, correspond à l’effectif de chaque filiale, calculé sur la base de l’activité réelle de l’exercice, en tenant compte des temps de travail et des taux d’emploi. Il est ensuite consolidé selon la méthode d’intégration de chaque société dans le périmètre d’intégration :

- les effectifs des sociétés intégrées globalement sont retenus en totalité pour leur période d’intégration en consolidation ;
- les effectifs des activités conjointes ne sont pris en compte qu’à hauteur du taux d’intégration pour leur période d’intégration en consolidation ;
- les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas retenus.

L’effectif moyen, exprimé en ETP consolidé, s’élève à 94 083 salariés. Il se répartit géographiquement comme suit :

EFFECTIF EN ETP CONSOLIDÉ	2024	2023
France	28 621	28 828
Etats-Unis	28 419	29 598
Allemagne	7 082	6 716
Suède	5 374	5 252
Pays-Bas	5 347	5 394
Canada	4 329	4 014
Australie	2 861	3 305
Autres	12 050	11 980
<b>TOTAL</b>	<b>94 083</b>	<b>95 086</b>

### VII.4. Autres actifs incorporels, actifs corporels, droits d’utilisation et actifs financiers opérationnels

Pour les contrats avec les autorités organisatrices de mobilité, le matériel de transport est fourni soit directement par l’autorité organisatrice de mobilité ou par Transdev, qui est alors soit propriétaire du matériel ou le loue. Dans tous les cas, le matériel respecte les exigences du cahier des charges défini par les autorités organisatrices de mobilité, auprès desquelles Transdev est engagé depuis de nombreuses années pour accompagner la transition énergétique du secteur des transports publics (voir note VII.2.4.2).

Pour le matériel de transport qu’il possède ou loue, Transdev veille à la pertinence des durées d’utilité retenues, ainsi que des valeurs résiduelles, en prenant en considération la durée des contrats associés à ces actifs, les évolutions technologiques et les réglementations environnementales locales.

## VII.4.1. Autres actifs incorporels (hors goodwill)

### PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils incluent principalement la valeur des contrats et des portefeuilles acquis lors de regroupements d'entreprises, les actifs constitués dans le cadre de contrats IFRIC 12 (voir note VII.4.4), les marques, les brevets, les licences, les logiciels et les droits d'exploitation.

Les actifs incorporels (à l'exception des goodwill) sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis linéairement, sur leur durée d'utilité, sauf si une autre méthode reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. Les durées d'utilité applicables sont déterminées en fonction de la nature des actifs :

	Fourchette des durées d'utilité en années <sup>(1)</sup>
Droits contractuels	selon les dispositions du contrat
Portefeuilles	selon une durée permettant de couvrir 80% des flux actualisés
Logiciels acquis	3 à 10 ans

<sup>(1)</sup> La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées.

Tous les actifs incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation annuel, dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

Les actifs incorporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs incorporels du domaine concédé	Coûts des contrats	Marques	Autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Contrats et portefeuilles acquis	Logiciels acquis	Autres actifs incorporels à durée de vie définie	Actifs incorporels à durée de vie définie	Autres actifs incorporels
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>8,9</b>	<b>7,3</b>	<b>26,6</b>	-	<b>26,6</b>	<b>9,8</b>	<b>22,6</b>	<b>20,9</b>	<b>53,3</b>	<b>96,1</b>
Investissements	0,8	0,7	-	-	-	1,3	7,3	10,0	18,6	20,1
Cessions	-	-	-	-	-	-	(0,1)	(2,0)	(2,1)	(2,1)
Pertes de valeur et amortissements	(5,7)	(1,5)	-	-	-	10,3	(9,0)	(4,6)	(3,3)	(10,5)
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	8,0	-	(0,1)	7,9	7,9
Effet de change	(0,3)	-	-	-	-	(0,7)	-	(0,1)	(0,8)	(1,1)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	0,3	7,5	(3,1)	4,7	4,7
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>3,7</b>	<b>6,5</b>	<b>26,6</b>	-	<b>26,6</b>	<b>29,0</b>	<b>28,3</b>	<b>21,0</b>	<b>78,3</b>	<b>115,1</b>
<i>Dont valeur brute</i>	28,7	12,0	85,9	2,0	87,9	280,5	133,0	59,5	473,0	601,6
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(25,0)	(5,5)	(59,3)	(2,0)	(61,3)	(251,5)	(104,7)	(38,5)	(394,7)	(486,5)
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>3,7</b>	<b>6,5</b>	<b>26,6</b>	-	<b>26,6</b>	<b>29,0</b>	<b>28,3</b>	<b>21,0</b>	<b>78,3</b>	<b>115,1</b>
Investissements	1,7	3,5	-	-	-	0,1	6,8	6,6	13,5	18,7
Cessions	-	-	-	-	-	-	(2,0)	(2,6)	(4,6)	(4,6)
Pertes de valeur et amortissements	(3,6)	(1,4)	-	-	-	10,4	(9,5)	(6,6)	(5,7)	(10,7)
Sorties de périmètre	(0,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)
Effet de change	(0,1)	-	-	-	-	2,0	(0,1)	(0,1)	1,8	1,7
Autres mouvements	-	1,1	-	-	-	(1,4)	6,0	0,3	4,9	6,0
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>1,4</b>	<b>9,7</b>	<b>26,6</b>	-	<b>26,6</b>	<b>40,1</b>	<b>29,5</b>	<b>18,6</b>	<b>88,2</b>	<b>125,9</b>
<i>Dont valeur brute</i>	10,7	14,7	30,3	2,0	32,3	287,9	135,2	66,6	489,7	547,4
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	(9,3)	(5,0)	(3,7)	(2,0)	(5,7)	(247,8)	(105,7)	(48,0)	(401,5)	(421,5)

## VII.4.2. Actifs corporels

### PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

#### Frais financiers liés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition et de la construction d'installations identifiées et encourus pendant la période de construction, font partie intégrante du coût de l'actif, conformément à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

#### Subventions d'investissement relatives aux actifs corporels

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues. Elles sont comptabilisées en réduction de la charge d'amortissement sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Dans le cas où la construction d'un actif s'étale sur plusieurs périodes, la part de la subvention non encore utilisée est enregistrée au passif en autres dettes.

#### Amortissement et perte de valeur

Les actifs corporels sont comptabilisés par composant, chaque composant étant amorti sur sa durée d'utilité respective. Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, sauf si une autre base systématique d'amortissement reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. Les durées d'utilité applicables sont déterminées en fonction de la nature des actifs :

Type d'immobilisations	Fourchette des durées d'utilité en années <sup>(1)</sup>
Constructions	20 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Installations générales	10 ans
Matériel et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Autocars, bus	6,5 à 16 ans
Minibus	6 à 8 ans
Chassis / bogies / cabines locomotives	24 ans
Moteurs locomotives	18 à 24 ans
Grands levages périodiques ferroviaires	8 ans

<sup>(1)</sup> La fourchette des durées d'utilité résulte de la diversité des immobilisations concernées et des modes d'utilisation des actifs.

À chaque clôture, les valeurs comptables des actifs corporels sont examinées pour détecter tout indice de perte de valeur.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Les actifs corporels se détaillent par nature et par flux comme suit :

(en millions d'euros)	Matériels de transport	Installations techniques, matériel et outillage	Constructions	Terrains	Autres	Actifs corporels
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>806,1</b>	<b>79,7</b>	<b>88,7</b>	<b>69,8</b>	<b>138,7</b>	<b>1 183,0</b>
Investissements	218,3	14,4	8,9	0,8	91,0	333,4
Cessions	(21,5)	(3,7)	(12,6)	(7,4)	(9,6)	(54,8)
Pertes de valeur et amortissements	(189,7)	(21,2)	(7,5)	0,1	(36,2)	(254,5)
Entrées de périmètre	74,7	9,0	13,2	6,8	20,1	123,8
Sorties de périmètre	(0,9)	-	-	-	(0,1)	(1,0)
Effet de change	(5,9)	(1,1)	(0,4)	(0,8)	(1,1)	(9,3)
Autres mouvements	5,1	9,9	4,4	2,7	(24,1)	(2,0)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>886,2</b>	<b>87,0</b>	<b>94,7</b>	<b>72,0</b>	<b>178,7</b>	<b>1 318,6</b>
<i>Dont valeur brute</i>	<i>2 183,0</i>	<i>253,0</i>	<i>265,3</i>	<i>78,4</i>	<i>483,8</i>	<i>3 263,5</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 296,8)</i>	<i>(166,0)</i>	<i>(170,6)</i>	<i>(6,4)</i>	<i>(305,1)</i>	<i>(1 944,9)</i>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>886,2</b>	<b>87,0</b>	<b>94,7</b>	<b>72,0</b>	<b>178,7</b>	<b>1 318,6</b>
Investissements	163,8	30,6	11,2	3,4	86,6	295,6
Cessions	(19,7)	(2,1)	(2,3)	(0,4)	(0,9)	(25,4)
Pertes de valeur et amortissements	(192,8)	(31,8)	(10,7)	(0,6)	(34,8)	(270,7)
Entrées de périmètre	2,9	-	0,1	-	0,1	3,1
Sorties de périmètre	(0,4)	(0,2)	-	-	(1,4)	(2,0)
Effet de change	(5,6)	(0,1)	0,4	(0,2)	1,4	(4,1)
Autres mouvements	34,0	8,5	10,1	0,3	(55,1)	(2,2)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>868,4</b>	<b>91,9</b>	<b>103,5</b>	<b>74,5</b>	<b>174,6</b>	<b>1 312,9</b>
<i>Dont valeur brute</i>	<i>2 254,2</i>	<i>326,8</i>	<i>289,6</i>	<i>83,7</i>	<i>446,7</i>	<i>3 401,0</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(1 385,8)</i>	<i>(234,9)</i>	<i>(186,1)</i>	<i>(9,2)</i>	<i>(272,1)</i>	<i>(2 088,1)</i>

### VII.4.3. Droits d'utilisation

Les contrats de location du Groupe portent principalement sur du matériel de transport, ainsi que sur des biens immobiliers (dépôts et bureaux).

#### PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée, ce qui se traduit par la constatation d'un actif correspondant au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette représentant l'obligation de paiement des loyers.

#### Durée des contrats

La durée de location est déterminée individuellement pour chaque contrat, en prenant en compte notamment la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué. Elle correspond généralement à la période non résiliable du contrat, sauf dans les cas où le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

#### Dettes locatives

A la date de début du contrat, la dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée du contrat, qui comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de début du contrat, les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle et les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait. Les composantes non locatives, telles que les frais de gestion, les taxes ou les services de maintenance ne sont pas incluses.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent soit au taux d'intérêt implicite du contrat, soit au taux d'emprunt marginal, déterminé par devise, maturité et pays.

#### Droits d'utilisation

A la date de début du contrat, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette locative à laquelle sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- les coûts directs initiaux engagés par le preneur, qui sont des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- les coûts estimés pour la remise en état ou le démantèlement du bien loué, conformément aux termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée du contrat de location. Sa valeur comptable est revue à chaque clôture pour identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

#### Exemptions

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans ce cas, les charges de loyer sont intégralement comptabilisées en résultat opérationnel.

## COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Droits d'utilisation - Matériels roulants et autres matériels de transport	Droits d'utilisation - Immobilier	Droits d'utilisation - Autres	Droits d'utilisation
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>633,2</b>	<b>233,3</b>	<b>19,1</b>	<b>885,6</b>
Investissements	127,2	62,0	16,0	205,2
Cessions	(3,6)	(9,4)	(0,9)	(13,9)
Pertes de valeur et amortissements	(136,9)	(70,1)	(9,7)	(216,7)
Entrées de périmètre	-	44,2	-	44,2
Sorties de périmètre	(0,4)	(0,4)	(1,4)	(2,2)
Effet de change	0,1	(2,3)	(0,2)	(2,4)
Autres mouvements	-	1,2	(1,2)	-
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>619,6</b>	<b>258,5</b>	<b>21,7</b>	<b>899,8</b>
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 517,3</i>	<i>517,8</i>	<i>39,8</i>	<i>2 074,9</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(897,7)</i>	<i>(259,3)</i>	<i>(18,1)</i>	<i>(1 175,1)</i>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>619,6</b>	<b>258,5</b>	<b>21,7</b>	<b>899,8</b>
Investissements	134,0	97,3	21,3	252,6
Cessions	(11,4)	(17,1)	(1,6)	(30,1)
Pertes de valeur et amortissements	(136,2)	(73,5)	(9,5)	(219,2)
Sorties de périmètre	-	(0,6)	-	(0,6)
Effet de change	(3,6)	2,4	0,6	(0,6)
Autres mouvements	(1,8)	3,8	(4,5)	(2,5)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>600,6</b>	<b>270,8</b>	<b>28,0</b>	<b>899,4</b>
<i>Dont valeur brute</i>	<i>1 416,5</i>	<i>574,2</i>	<i>48,7</i>	<i>2 039,4</i>
<i>Dont amortissements et dépréciations cumulés</i>	<i>(815,9)</i>	<i>(303,4)</i>	<i>(20,7)</i>	<i>(1 140,0)</i>

Les informations relatives aux dettes locatives sont disponibles en note VII.7.1.

Les loyers résultant de contrats de location non capitalisés sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	2024	2023
Charge relative aux contrats de location à court terme	(33,3)	(25,9)
Charge relative aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(5,2)	(4,7)
Charge relative aux paiements de loyers variables	(8,4)	(7,5)

### VII.4.4. Activités de concession : actifs financiers opérationnels non courants et courants

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers reconnus conformément à l'application de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services ».

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### Actifs du Groupe

Une part des actifs du Groupe est utilisée dans le cadre de contrats de type concessions ou affermage conclus avec des clients publics ("concedants") ou parfois signés par des sociétés concessionnaires acquises par le Groupe dans le cadre de privatisations partielles ou totales. Ces contrats présentent des caractéristiques très variables selon les pays. Néanmoins, ils prévoient le plus souvent, directement ou indirectement, une intervention du concedant dans la détermination du service et de sa rémunération, d'une part, et le retour des biens nécessaires à l'exécution du service en fin de contrat, d'autre part.

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » est applicable aux contrats de concession comportant des obligations de service au public et si les critères suivants sont réunis : le concedant contrôle ou régleme les services que l'opérateur doit fournir avec le bien, l'infrastructure, les bénéficiaires de ces services et les tarifs pratiqués et le concedant contrôle la valeur résiduelle économique de l'infrastructure au terme du contrat. Conformément à cette interprétation, les infrastructures relevant de ces contrats ne peuvent pas être comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles par l'opérateur ; elles sont reconnues comme actifs financiers (« modèle de l'actif financier ») et/ou comme actifs incorporels (« modèle incorporel »), en fonction des engagements de rémunération consentis par le concedant.

**Modèle de l'actif financier**

Le modèle de l'actif financier s'applique lorsque l'opérateur a un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier de la part du concédant, en rémunération des services de concession. L'opérateur dispose de ce droit inconditionnel si le concédant lui garantit contractuellement le paiement des montants définis ou déterminés dans le contrat ou de tout manque à gagner (de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants contractuellement définis).

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous la rubrique "Actifs financiers opérationnels"; la part à moins d'un an est présentée en « actif financier opérationnel courant » et celle à plus d'un an est présentée dans la rubrique non courante.

Ils sont comptabilisés au coût amorti. Sans indication contractuelle spécifique, le taux d'intérêt effectif retenu correspond au coût moyen pondéré du capital des entités porteuses des actifs concernés.

En application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers », ces actifs sont dépréciés selon un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues.

Les flux de trésorerie associés à ces actifs financiers opérationnels sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle financier inclut la rémunération de l'actif financier opérationnel inscrite en revenus des actifs financiers opérationnels (hors remboursement du principal), ainsi que la rémunération relative à la prestation de service.

**Modèle de l'actif incorporel**

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est rémunéré directement par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du concédant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel représente le droit accordé par le concédant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service en rémunération des services de concession.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée sous la rubrique « Actifs incorporels du domaine concédé ». Ces actifs sont amortis linéairement sur la durée du contrat.

Les flux de trésorerie sortants, c'est-à-dire les décaissements, liés à la construction des infrastructures dans le cadre des contrats de concession « modèle actif incorporel » figurent dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement dans l'état consolidé des flux de trésorerie, tandis que les flux de trésorerie entrants sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité.

Le chiffre d'affaires associé à ce modèle de l'actif incorporel correspond à la rémunération relative à la prestation de service.

**Modèle mixte ou bifurcation**

Le choix du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le concédant. Néanmoins, certains contrats peuvent combiner un engagement de paiement du concédant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances payées par les utilisateurs. Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le concédant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

**Subventions d'investissement relatives aux contrats de concession**

Les subventions d'investissement reçues dans le cadre de contrats de concession sont, en général, définitivement acquises et non remboursables. Conformément à l'option offerte par la norme IAS 20, ces subventions sont présentées en diminution des actifs concernés :

- dans le modèle de l'actif incorporel, les subventions d'investissement réduisent la charge d'amortissement de l'actif incorporel du domaine concédé sur la durée résiduelle du contrat ;
- dans le modèle de l'actif financier, les subventions d'investissement sont assimilées à une modalité de remboursement de l'actif financier opérationnel.

**Actifs mis à disposition du Groupe par des tiers ou par les concédants en contrepartie de paiements de loyers**

Dans certains contrats de concession, le matériel de transport est mis à disposition du Groupe moyennant le paiement de loyers ; cette mise à disposition prend alors juridiquement la forme d'un contrat de location. Parallèlement, le concédant accorde au Groupe des droits à remboursement inconditionnels d'un montant équivalent.

Étant donné que le concédant contrôle l'utilisation de ces matériels, ces contrats ne peuvent être analysés selon la norme IFRS 16. En conséquence, ces loyers à verser sont analysés comme le coût d'acquisition du contrat de concession et leur valeur actualisée est comptabilisée au sein des rubriques « Mise à disposition de matériels de transport dans le cadre de contrats de concession - part non courante » et « Mise à disposition de matériels de transport dans le cadre de contrats de concession - part courante » de l'état de la situation financière consolidée. Ces passifs ne sont pas inclus dans l'indicateur « Endettement Financier Net » du Groupe, dans la mesure où ils correspondent à des paiements de loyers futurs pour du matériel de transport, totalement sécurisés par des revenus de même montant, de même échéance, payés par le concédant.

Les droits à remboursement accordés, d'un montant équivalent, sont classés dans les rubriques « Actifs financiers opérationnels non courants » et « Actifs financiers opérationnels courants » de l'état de la situation financière consolidée.

Ces opérations sont sans incidence sur l'état consolidé des flux de trésorerie pendant toute la durée du contrat.

Au compte de résultat consolidé, les redevances versées par le Groupe pour la mise à disposition du matériel de transport sont intégralement compensées par les sommes reçues du concédant.

## COMPTES CONSOLIDÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 <sup>(1)</sup>	Actifs financiers opérationnels couvrant des paiements futurs de loyers <sup>(2)</sup>	Actifs financiers opérationnels
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>156,5</b>	<b>471,7</b>	<b>628,2</b>
Entrées	29,1	-	29,1
Remboursements / sorties	(96,3)	-	(96,3)
Pertes de valeur	2,5	-	2,5
Effet de change	(1,1)	(3,0)	(4,1)
Autres mouvements <sup>(3)</sup>	18,4	109,6	128,0
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>109,1</b>	<b>578,3</b>	<b>687,4</b>
<i>Dont montant brut</i>	<i>111,0</i>	<i>578,3</i>	<i>689,3</i>
<i>Dont pertes de valeur</i>	<i>(1,9)</i>	<i>-</i>	<i>(1,9)</i>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>109,1</b>	<b>578,3</b>	<b>687,4</b>
Entrées	68,9	-	68,9
Remboursements / sorties	(40,7)	-	(40,7)
Pertes de valeur	(0,7)	-	(0,7)
Effet de change	0,4	(6,3)	(5,9)
Autres mouvements <sup>(3)</sup>	0,7	(29,9)	(29,2)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>137,7</b>	<b>542,1</b>	<b>679,8</b>
<i>Dont montant brut</i>	<i>140,3</i>	<i>542,1</i>	<i>682,4</i>
<i>Dont pertes de valeur</i>	<i>(2,6)</i>	<i>-</i>	<i>(2,6)</i>
<i>Dont &lt; 1 an</i>	<i>47,1</i>	<i>71,1</i>	<i>118,2</i>
<i>Dont &gt; 1 an et &lt; 5 ans</i>	<i>68,2</i>	<i>252,5</i>	<i>320,7</i>
<i>Dont &gt; 5 ans</i>	<i>22,4</i>	<i>218,5</i>	<i>240,9</i>

<sup>(1)</sup> Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités déléguées au titre de financements de matériel roulant pour le compte de ces autorités déléguées.

<sup>(2)</sup> Ces montants correspondent aux droits inconditionnels à recevoir une rémunération de la part des autorités déléguées au titre de loyers à payer relatifs à du matériel roulant.

<sup>(3)</sup> Ces montants correspondent au solde net des nouveaux droits inconditionnels à recevoir une rémunération au titre des loyers à payer relatifs au matériel de transport, ainsi qu'à la diminution de ces droits sur toute la durée des contrats de concession.

Concernant les actifs financiers opérationnels représentant des actifs corporels retraités dans le cadre d'IFRIC 12 (actifs du Groupe),

- les flux de trésorerie liés à ces actifs financiers opérationnels (nouveaux actifs et remboursements du principal) sont détaillés dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement de l'état consolidé des flux de trésorerie (voir note V) ;
- la rémunération des actifs financiers opérationnels est inscrite dans le chiffre d'affaires ; elle est détaillée dans la note VII.3.1.

Au 31 décembre 2024, les actifs financiers opérationnels sont principalement localisés en Allemagne (277,5 millions d'euros), aux Pays-Bas (162,0 millions d'euros) et en Suède (118,8 millions d'euros).

## VII.5. Goodwill

### VII.5.1. Variation de la période et détail par unité génératrice de trésorerie

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition définie dans la norme IFRS 3. Cette méthode implique que les actifs identifiables acquis et les passifs de l'entreprise acquise soient comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises correspond à l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et inscrit à l'actif de l'état de la situation financière consolidée.

Pour chaque transaction, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur (méthode du « goodwill complet ») soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise (méthode du « goodwill partiel »).

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ainsi qu'à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

En cas de regroupement d'entreprises effectué à des conditions avantageuses, un goodwill négatif (« badwill ») est constaté, et le profit correspondant est comptabilisé en résultat.

Les frais connexes liés à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat au cours des périodes où ces coûts sont engagés et où les services reçus.

Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

En ce qui concerne les acquisitions de co-entreprises, le Groupe applique également la méthode de l'acquisition définie par la norme IFRS 3.

##### Unités génératrices de trésorerie

Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'activité du Groupe, les unités génératrices de trésorerie correspondent en général aux pays dans lesquels il est implanté.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

(en millions d'euros)	Etats-Unis <sup>(1)</sup>	France	Canada	Allemagne	Australie et Nouvelle Zélande	Europe Centrale	Royaume-Uni et Irlande	Pays-Bas	Ibérie	Suède	Goodwill
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>108,7</b>	<b>359,3</b>	<b>43,3</b>	<b>43,6</b>	<b>42,5</b>	<b>28,7</b>	<b>12,0</b>	<b>4,1</b>	<b>1,7</b>	-	<b>643,9</b>
Variation de périmètre de consolidation	334,6	(1,1)	15,1	-	-	-	-	-	-	-	348,6
Effet de change	(16,9)	-	(0,2)	-	(1,5)	(0,5)	0,2	-	-	-	(18,9)
Autres mouvements	-	0,1	(2,4)	-	-	(2,8)	-	(0,2)	-	-	(5,3)
<b>TOTAL 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>426,4</b>	<b>358,3</b>	<b>55,8</b>	<b>43,6</b>	<b>41,0</b>	<b>25,4</b>	<b>12,2</b>	<b>3,9</b>	<b>1,7</b>	-	<b>968,3</b>
<i>Dont montants bruts</i>	453,1	640,2	70,8	164,1	77,6	25,4	40,5	317,6	11,8	52,2	1 853,3
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	(26,7)	(281,9)	(15,0)	(120,5)	(36,6)	-	(28,3)	(313,7)	(10,1)	(52,2)	(885,0)
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>426,4</b>	<b>358,3</b>	<b>55,8</b>	<b>43,6</b>	<b>41,0</b>	<b>25,4</b>	<b>12,2</b>	<b>3,9</b>	<b>1,7</b>	-	<b>968,3</b>
Variation de périmètre de consolidation	-	(6,7)	5,1	0,8	-	-	-	-	-	-	(0,8)
Effet de change	29,3	-	(1,4)	-	(1,4)	(0,4)	0,6	-	-	-	26,7
Autres mouvements	-	-	(3,4)	-	-	-	-	(0,1)	-	-	(3,5)
<b>TOTAL 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>455,7</b>	<b>351,6</b>	<b>56,1</b>	<b>44,4</b>	<b>39,6</b>	<b>25,0</b>	<b>12,8</b>	<b>3,8</b>	<b>1,7</b>	-	<b>990,7</b>
<i>Dont montants bruts</i>	483,9	633,4	70,8	164,9	75,0	25,0	42,4	317,6	11,6	47,6	1 872,2
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	(28,2)	(281,8)	(14,7)	(120,5)	(35,4)	-	(29,6)	(313,8)	(9,9)	(47,6)	(881,5)

<sup>(1)</sup> L'UGT 'Etats-Unis' inclut First Transit (Etats-Unis et Canada).

## VII.5.2. Tests de dépréciation

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Les goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font systématiquement l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture d'exercice ou dès qu'un indicateur de perte de valeur est identifié. L'évolution du contexte économique et financier global, la dégradation des environnements économiques locaux, ainsi que la variation des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le Groupe afin de déterminer si une fréquence plus rapprochée des tests de dépréciation est nécessaire.

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable de l'UGT et sa valeur recouvrable. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs. Les dépréciations des actifs immobilisés sont réversibles, à l'exception de celles des goodwill. Toute dépréciation d'un goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel, dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels » ; elle est irréversible.

#### Détermination de la valeur recouvrable

L'évolution du contexte économique, financier, réglementaire, géopolitique, social et sanitaire, ainsi que les performances économiques peuvent affecter l'estimation de la valeur recouvrable, qui se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est fondée sur une estimation de la valeur de vente dans des conditions normales de marché entre parties informées et consentantes.

La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie futurs actualisés des UGT ou groupes d'UGT, y compris leur valeur résiduelle, sur la base des éléments suivants :

- les projections de flux de trésorerie, qui sont issues du plan à long terme établi au cours du second semestre 2024 et présenté au Comité Stratégique. Elles reflètent l'évolution des volumes, des tarifs, des coûts directs (notamment de l'énergie) et des investissements de la période, déterminés en se basant sur les contrats ou sur l'activité, en fonction des données historiques d'une part et des changements anticipés sur la période couverte par le plan à long terme d'autre part. Elles intègrent les investissements en matériel de transport à émissions directes nulles de dioxyde de carbone à l'échappement, connus lors de l'élaboration du plan à long terme. Toutefois, l'évolution de ces investissements reste difficile à anticiper, car les autorités organisatrices de mobilité définissent les exigences de décarbonation dans les appels d'offres, qui sont rarement disponibles plusieurs années à l'avance (voir note VII.2.4). Ce plan, construit par pays, couvre l'année 2025 ainsi que les cinq années suivantes ; cette période est représentative de la durée moyenne du portefeuille de contrats à long terme et des activités à court terme du Groupe ;
- les valeurs terminales, qui sont déterminées à partir des flux prévisionnels actualisés de la dernière année du plan à long terme (2030). Ces flux sont construits, pour chaque UGT, sur la base d'un taux de croissance à l'infini prenant en compte des facteurs tels que l'inflation ;
- un taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital), qui est déterminé pour chaque actif, unité génératrice de trésorerie à la fin du second semestre 2024. Ce taux correspond au taux sans risque augmenté d'une prime de risque pondérée par les risques spécifiques au pays. Estimé par le management pour chaque unité génératrice de trésorerie, il reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques pays spécifiques aux UGT, les autres risques étant appréhendés dans les flux de trésorerie futurs.

Les plans de restructuration non engagés sont exclus des projections de flux de trésorerie utilisés pour déterminer la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation des goodwill intègrent les effets de la norme IFRS 16, avec notamment l'inclusion des droits d'utilisation dans la valeur des capitaux employés testés, l'exclusion des loyers dans les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité et l'utilisation d'un taux d'actualisation prenant en compte les droits d'utilisation.

Les flux de trésorerie sont issus du plan long terme approuvé par le Conseil d'administration du Groupe le 5 mars 2025.

Les projections des flux de trésorerie ont été établies par référence à l'environnement immédiat, en tenant compte du contexte actuel et de l'information disponible. En raison de l'incertitude entourant divers paramètres, les tests de sensibilité revêtent une importance particulière.

### VII.5.2.1. Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables

Les taux d'actualisation et les taux moyens de croissance à l'infini utilisés en 2024 sont les suivants :

	Mode de détermination de la valeur recouvrable	Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>		Taux de croissance à l'infini	
		2024	2023	2024	2023
France	Valeur d'utilité	6,4%	6,3%	2,0%	2,0%
Pays-Bas	Valeur d'utilité	6,3%	6,3%	2,0%	2,0%
Allemagne	Valeur d'utilité	6,1%	5,9%	2,0%	2,0%
Suède	Valeur d'utilité	6,8%	6,9%	2,0%	2,0%
Etats-Unis	Valeur d'utilité	6,9%	6,9%	2,2%	2,2%

<sup>(1)</sup> Après prise en compte des droits d'utilisation.

### VII.5.2.2. Pertes de valeur constatées sur l'exercice et sensibilité des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie. Aucune perte de valeur de goodwill n'a été constatée au cours de l'exercice 2024.

Dans le cadre de ces tests, les valeurs recouvrables déterminées ont été soumises à des analyses de sensibilité selon les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation majoré de 0,5%, un taux de croissance à l'infini minoré de 0,5% et des flux de trésorerie opérationnels minorés de 5%. Ces hypothèses de variation sont considérées comme raisonnables compte tenu des activités du Groupe et de ses zones d'implantation.

À la date d'évaluation, le test de dépréciation de l'UGT « Suède » montre que ces variations conduisent à identifier une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de l'ordre de 16 millions d'euros en cas de hausse du taux d'actualisation de 0,5% et d'environ 11 millions d'euros en cas de baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5%. En revanche, une diminution de 5 % des flux de trésorerie opérationnels ne conduit pas à une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable.

## VII.6. Sociétés mises en équivalence et titres non consolidés

Les principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés sont présentées dans la note VII.14.

Les engagements liés au périmètre du Groupe sont détaillés en note VII.10.

### VII.6.1. Co-entreprises et entreprises associées

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### Définition

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, caractérisée par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler, ni contrôler conjointement ces politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») exerçant un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci, le contrôle conjoint étant le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

##### Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence, sauf lorsque la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Dans ce cas, elle est comptabilisée conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies ».

La méthode de la mise en équivalence implique que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill ; ce goodwill est présenté sur la ligne « participations dans les co-entreprises » ou « participations dans les entreprises associées ». Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

##### Présentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence dans le compte de résultat consolidé

En application de la recommandation n°2013-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) le 4 avril 2013, les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans la ligne « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence », dans la mesure où leurs activités s'inscrivent dans le prolongement des activités du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise une transaction avec une co-entreprise ou une entreprise associée du Groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe, à hauteur des seuls intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

##### Tests de dépréciation

Conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers », un test de dépréciation est requis lorsqu'un indicateur montre que la participation pourrait avoir perdu de la valeur. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

##### Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Dans les cas où une participation dans une entreprise associée devient une participation dans une co-entreprise ou inversement, la méthode de la mise en équivalence continue d'être appliquée et ces changements d'intérêts ne donnent pas lieu à une réévaluation à la juste valeur.

La majorité des partenariats sous contrôle conjoint au sein du Groupe sont des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2024, les participations dans les co-entreprises sont principalement localisées en Australie, en Colombie, en France et en Allemagne.

La variation des participations dans les co-entreprises et des entreprises associées sur l'exercice 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Résultat	Distribution de dividendes	Variation de périmètre de consolidation <sup>(1)</sup>	Effet de change	Autres mouvements	31 décembre 2024
Participations dans les co-entreprises	27,5	7,7	(8,6)	20,2	(1,1)	-	45,7
Participations dans les entreprises associées	2,6	(0,4)	(1,1)	(0,2)	-	(0,7)	0,2
<b>PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE</b>	<b>30,1</b>	<b>7,3</b>	<b>(9,7)</b>	<b>20,0</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>45,9</b>

<sup>(1)</sup> Les variations de périmètre Incluent notamment la co-entreprise gérant le contrat d'exploitation et de maintenance du réseau de tramways de Melbourne (gain du contrat en 2024).

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, qu'il s'agisse de co-entreprises ou d'entreprises associées s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe.

## VII.6.2. Titres non consolidés

Au 31 décembre 2024, les titres non consolidés du Groupe s'élèvent à 12,1 millions d'euros (12,4 millions d'euros au 31 décembre 2023) et se composent principalement :

- de participations dans des concessionnaires non contrôlées, propriétaires d'infrastructures de transport public (Nottingham City TPS...);
- de participations dans des start-up innovantes (Liftango Pty Ltd...);
- de participations non contrôlées dans certaines sociétés d'économie mixte (SEM) en France.

Les participations dans ces entreprises non consolidées ne sont pas considérées comme significatives individuellement au niveau du Groupe.

La ventilation des titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres est présentée dans la note VII.7.2.

## VII.7. Financement, instruments financiers et gestion des risques financiers

Les actifs et passifs financiers comprennent principalement :

- les dettes financières, les dettes locatives et la trésorerie active et passive ainsi que les équivalents de trésorerie (note VII.7.1) ;
- les autres actifs financiers courants et non courants (note VII.7.2) ;
- les instruments dérivés (note VII.7.4).

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note VII.10.

### VII.7.1. Endettement financier net

L'endettement financier net correspond à la dette financière brute (comprenant les dettes financières et les dettes locatives non courantes et courantes, ainsi que la trésorerie passive), nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et après prise en compte de la juste valeur des dérivés de taux et de change.

#### PRINCIPES COMPTABLES

##### Passifs financiers

A l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible en un montant de trésorerie connu et présenter un risque négligeable de changement de valeur, conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ».

Les disponibilités et équivalents de trésorerie incluent les soldes en espèces, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables ainsi que les OPCVM monétaires. Ils sont évalués à la juste valeur par résultat. Par ailleurs, les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

### VII.7.1.1. Composantes de l'endettement financier net

Au 31 décembre 2024, les principales sources de financement du Groupe sont les suivantes :

- une facilité de crédit placée auprès d'un syndicat de banques d'un montant total de 1 100 millions d'euros, à maturité juillet 2026. La facilité de crédit est non tirée au 31 décembre 2024. Elle est assortie d'un covenant financier devant être testé semestriellement (voir note VII.7.1.4) ;
- des obligations, émises sous la forme de placements privés non cotés, d'un montant global de 625 millions d'euros (160 millions d'euros à maturité août 2025, 125 millions d'euros à maturité août 2026, 220 millions d'euros à maturité novembre 2029 et 120 millions d'euros à maturité juillet 2031) ;
- un prêt amortissable placé auprès d'un syndicat de banques d'un montant de 380 millions de dollars américains à maturité mars 2028. Ce prêt est assorti du même covenant financier que la facilité de crédit (voir note VII.7.1.5) ;
- un placement Schuldschein (placement privé de droit allemand) pour un montant de 25 millions d'euros, à échéance 2027 ;
- des contrats de location.

Au 31 décembre 2024, l'endettement financier net du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes financières non courantes	861,1	1 038,7
Dettes financières courantes	234,1	40,3
Trésorerie passive	30,0	17,7
DETTES FINANCIERES (y/c trésorerie passive)	1 125,2	1 096,7
Trésorerie active et équivalents de trésorerie	(800,0)	(735,2)
Juste valeur des dérivés de taux et de change relatifs à l'endettement financier net	0,9	6,0
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS DETTES LOCATIVES <sup>(1)</sup></b>	<b>326,1</b>	<b>367,5</b>
Dettes locatives	901,7	898,9
<b>ENDETTEMENT FINANCIER NET <sup>(1)</sup></b>	<b>1 227,8</b>	<b>1 266,4</b>

<sup>(1)</sup> Les passifs liés à la mise à disposition de matériels roulants dans le cadre de concession ne sont pas intégrés dans l'indicateur "Endettement Financier Net" (voir note VII.4.4 "Activités de concession").

### VII.7.1.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

(en millions d'euros)	Disponibilités	Equivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie passive	Trésorerie nette
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>347,0</b>	<b>239,9</b>	<b>586,9</b>	<b>(29,7)</b>	<b>557,2</b>
Variation de l'activité	33,5	94,6	128,1	13,9	142,0
Variation de périmètre de consolidation	18,7	-	18,7	(0,7)	18,0
Effet de change	1,9	(0,2)	1,7	(1,2)	0,5
Autres mouvements	-	(0,2)	(0,2)	-	(0,2)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>401,1</b>	<b>334,1</b>	<b>735,2</b>	<b>(17,7)</b>	<b>717,5</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>401,1</b>	<b>334,1</b>	<b>735,2</b>	<b>(17,7)</b>	<b>717,5</b>
Variation de l'activité	(103,8)	174,2	70,4	(16,1)	54,3
Variation de périmètre de consolidation	(4,7)	-	(4,7)	1,1	(3,6)
Effet de change	(1,3)	0,4	(0,9)	2,7	1,8
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>291,3</b>	<b>508,7</b>	<b>800,0</b>	<b>(30,0)</b>	<b>770,0</b>

VII.7.1.3. Dettes financières et locatives courantes et non courantes

Evolution et détail par nature des dettes financières et locatives non courantes et courantes

(en millions d'euros)	Emprunt obligataire	Prêt syndiqué	Placement privé Schuldschein	Autres dettes financières	Trésorerie passive	Total dettes financières (y/c trésorerie passive)	Total dettes locatives
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>624,6</b>	-	<b>78,3</b>	<b>80,1</b>	<b>29,7</b>	<b>812,7</b>	<b>907,6</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	-	<b>368,6</b>	<b>(53,5)</b>	<b>(14,5)</b>	<b>(12,0)</b>	<b>288,6</b>	<b>(239,6)</b>
Augmentations/souscriptions	-	368,6	-	4,8	-	373,4	-
Remboursements	-	-	(53,5)	(19,3)	(12,0)	(84,8)	(239,6)
<b>Flux sans impact trésorerie</b>	-	<b>(6,6)</b>	<b>0,2</b>	<b>1,8</b>	-	<b>(4,6)</b>	<b>230,9</b>
Augmentations/souscriptions	-	-	-	-	-	-	205,0
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	2,4	-	2,4	42,8
Effet de change	-	(7,8)	0,2	(0,8)	-	(8,4)	(2,5)
Autres mouvements	-	1,2	-	0,2	-	1,4	(14,4)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>624,6</b>	<b>362,0</b>	<b>25,0</b>	<b>67,4</b>	<b>17,7</b>	<b>1 096,7</b>	<b>898,9</b>
<i>Dont part courante</i>	-	19,0	-	21,3	17,7	58,0	206,2
<i>Dont part non courante</i>	624,6	343,0	25,0	46,1	-	1 038,7	692,7
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>624,6</b>	<b>362,0</b>	<b>25,0</b>	<b>67,4</b>	<b>17,7</b>	<b>1 096,7</b>	<b>898,9</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	-	<b>(18,5)</b>	-	<b>14,4</b>	<b>12,3</b>	<b>8,2</b>	<b>(219,6)</b>
Augmentations/souscriptions	-	-	-	30,0	12,3	42,3	-
Remboursements	-	(18,5)	-	(15,6)	-	(34,1)	(219,6)
<b>Flux sans impact trésorerie</b>	-	<b>22,3</b>	-	<b>(2,0)</b>	-	<b>20,3</b>	<b>222,4</b>
Augmentations/souscriptions	-	-	-	-	-	-	252,3
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-	0,5	-	0,5	(0,6)
Effet de change	-	22,3	-	(2,3)	-	20,0	-
Autres mouvements	-	-	-	(0,2)	-	(0,2)	(29,3)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>624,6</b>	<b>365,8</b>	<b>25,0</b>	<b>79,8</b>	<b>30,0</b>	<b>1 125,2</b>	<b>901,7</b>
<i>Dont part courante</i>	159,8	47,8	-	26,5	30,0	264,1	207,4
<i>Dont part non courante</i>	464,8	318,0	25,0	53,3	-	861,1	694,3

Maturité des dettes financières et des dettes locatives non courantes et courantes

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Dont :					
		< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire	624,6	159,8	124,9	-	-	219,9	120,0
Prêt syndiqué	365,8	47,8	58,4	67,1	192,5	-	-
Placement privé Schuldschein	25,0	-	-	25,0	-	-	-
Autres dettes financières courantes et non courantes	79,8	26,5	20,6	4,9	5,5	5,1	17,2
Trésorerie passive	30,0	30,0	-	-	-	-	-
<b>DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive)</b>	<b>1 125,2</b>	<b>264,1</b>	<b>203,9</b>	<b>97,0</b>	<b>198,0</b>	<b>225,0</b>	<b>137,2</b>
<b>DETTES LOCATIVES</b>	<b>901,7</b>	<b>207,4</b>	<b>181,6</b>	<b>150,1</b>	<b>119,1</b>	<b>84,1</b>	<b>159,4</b>

Ventilation des dettes financières et locatives non courantes et courantes par devise

Pour les dettes financières, l'euro constitue la principale devise des lignes de financement. Des swaps de change prêteurs euros/emprunteurs de devises servant au financement des filiales étrangères ont été mis en place (voir note VII.7.4).

Concernant les dettes locatives, la majorité des contrats de location sont libellés dans la même devise que celle utilisée par les preneurs, limitant ainsi les risques liés aux fluctuations de change.

Ventilation des dettes financières et des dettes locatives non courantes et courantes par taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Dont :	
		Taux fixe	Taux variable
<b>DETTES FINANCIÈRES (y/c trésorerie passive)</b>	<b>1 125,2</b>	<b>1 089,1</b>	<b>36,1</b>
<b>DETTES LOCATIVES</b>	<b>901,7</b>	<b>898,9</b>	<b>2,8</b>

Après couverture de taux, la proportion de la dette financière brute et de la dette locative à taux fixe est de l'ordre de 98% (instruments dérivés de taux détaillés dans la note VII.7.4).

## COMPTES CONSOLIDÉS

Environ 18% de la dette financière brute est destinée à des prêts aux filiales libellés en devises, dont 72% sont à taux variable après swaps de change. Le Groupe a une exposition limitée (14%) à la fluctuation des taux d'intérêt à court terme sur les devises suivantes : AUD (dollar australien), CAD (dollar canadien), COP (peso colombien), CZK (couronne tchèque), GBP (livre sterling), NZD (dollar néo-zélandais), SEK (couronne suédoise), USD (dollar américain).

### VII.7.1.4. Lignes de crédit non utilisées

Le Groupe dispose d'une facilité de crédit d'un montant total de 1 100 millions d'euros à maturité juillet 2026, non tirée au 31 décembre 2024.

### VII.7.1.5. Covenant financier

La documentation juridique de la facilité de crédit de 1 100 millions d'euros et du prêt de 380 millions de dollars américains comporte un covenant financier, c'est-à-dire un engagement de respecter un ratio de couverture, dont le non-respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des deux facilités de crédit. Le ratio à respecter, sur une base semestrielle, est le rapport entre l'Endettement Financier Net Ajusté et l'EBITDA Ajusté.

Ce covenant financier a été respecté au titre de 2024.

### VII.7.1.6. Notation de crédit

En 2025, Moody's Ratings a attribué une note de crédit à long terme à Transdev (voir note VI.13).

### VII.7.1.7. Emprunts avec clauses de changement de contrôle

Plusieurs lignes ou emprunts souscrits par le Groupe donnent individuellement le droit à chaque prêteur d'annuler son engagement et/ou de demander le remboursement de son prêt en cas de changement de contrôle de la société Transdev Group. Par ailleurs, les porteurs d'obligations émises par la société Transdev Group disposent d'une option permettant d'exiger le rachat par l'émetteur des obligations, en cas de changement de contrôle.

Le Groupe, en accord avec ses actionnaires, a validé sa stratégie de refinancement ou d'amendement des emprunts concernés, qui sera mise en œuvre avant le changement effectif de contrôle de la société Transdev Group.

Au 31 décembre 2024, le projet d'évolution actionnariale n'a donc aucune incidence sur la présentation de l'endettement financier net.

### VII.7.1.8. Financements durables

Le Groupe intègre ses engagements en termes de développement durable, notamment environnementaux, dans sa stratégie de financement.

En 2020, le Groupe a mis en place son premier financement vert, sur 10 ans, destiné à financer la flotte de bus électriques opérant dans le cadre du contrat de Göteborg, en Suède.

En 2023, Transdev a renforcé son engagement durable en contractant un prêt d'une durée de dix ans destiné à financer une flotte de bus électriques pour le contrat de Gästrikland en Suède. Ce prêt est conforme aux principes établis par la *Loan Market Association* (LMA) ; Transdev s'engage à fournir chaque année aux prêteurs des rapports détaillant les émissions de dioxyde de carbone évitées par rapport à une flotte de bus diesel.

## VII.7.2. Autres actifs financiers non courants et courants

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, tout actif financier est classé dans l'une des trois catégories suivantes : actif au coût amorti, actif à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et actif à la juste valeur par résultat. Le classement d'un actif financier dans chacune de ces catégories dépend du modèle de gestion qui lui est appliqué et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction lorsque les actifs concernés ne sont pas évalués ultérieurement à leur juste valeur par le résultat. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont directement enregistrés en résultat.

#### Actifs au coût amorti

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et pertes nets sur ces prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et aux pertes de valeur.

#### Actifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie comprend notamment la majorité des titres non consolidés (qui concernent quasiment intégralement des titres de sociétés non cotées), ainsi que les instruments dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le résultat correspondent aux produits d'intérêts, aux dividendes et à la variation de la juste valeur.

#### Actifs évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Cette catégorie regroupe les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels le Groupe a pris l'option irrévocable, titre par titre, et dès la première comptabilisation, de constater les variations de juste valeur en autres éléments du résultat global. Cela inclut principalement les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

#### Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 impose un modèle prospectif de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a significativement augmenté depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations pertinentes, y compris les informations de nature prospective.

#### Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels associés aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent ou lorsqu'il transfère ces droits à recevoir les flux de trésorerie dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans ses actifs financiers transférés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

## COMPTES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Actifs financiers non courants au coût amorti	Titres non consolidés évalués à la juste valeur par résultat	Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (non recyclable)	Total autres actifs financiers non courants	Actifs financiers courants au coût amorti	Autres actifs financiers courants à la juste valeur par résultat	Total autres actifs financiers courants
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>34,9</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>48,4</b>	<b>13,7</b>	<b>24,9</b>	<b>38,6</b>
Entrées	7,2	0,1	-	7,3	3,0	-	3,0
Remboursements / sorties	(1,8)	(0,4)	(0,1)	(2,3)	(4,3)	(2,8)	(7,1)
Variation de périmètre de consolidation	0,7	-	-	0,7	(0,1)	-	(0,1)
Pertes de valeur	-	0,2	-	0,2	2,1	-	2,1
Effet de change	1,3	0,1	(0,1)	1,3	(0,1)	(0,8)	(0,9)
Reclassement non courant / courant	(1,2)	-	-	(1,2)	1,2	-	1,2
Autres mouvements	(0,9)	(0,1)	(0,8)	(1,8)	0,2	0,7	0,9
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>40,2</b>	<b>6,4</b>	<b>6,0</b>	<b>52,6</b>	<b>15,7</b>	<b>22,0</b>	<b>37,7</b>
<i>Dont montant brut</i>	<i>41,9</i>	<i>11,0</i>	<i>12,8</i>	<i>65,7</i>	<i>16,0</i>	<i>22,0</i>	<i>38,0</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(1,7)</i>	<i>(4,6)</i>	<i>(6,8)</i>	<i>(13,1)</i>	<i>(0,3)</i>	-	<i>(0,3)</i>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>40,2</b>	<b>6,4</b>	<b>6,0</b>	<b>52,6</b>	<b>15,7</b>	<b>22,0</b>	<b>37,7</b>
Entrées	7,5	0,5	-	8,0	3,5	-	3,5
Remboursements / sorties	(7,9)	(0,4)	(0,2)	(8,5)	14,0	-	14,0
Variation de périmètre de consolidation	-	0,2	-	0,2	-	-	-
Pertes de valeur	1,3	(0,1)	(0,5)	0,7	-	-	-
Effet de change	(0,3)	0,2	-	(0,1)	(0,4)	1,6	1,2
Autres mouvements	(1,3)	-	-	(1,3)	0,4	4,9	5,3
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>39,5</b>	<b>6,8</b>	<b>5,3</b>	<b>51,6</b>	<b>33,2</b>	<b>28,5</b>	<b>61,7</b>
<i>Dont montant brut</i>	<i>39,8</i>	<i>11,5</i>	<i>12,6</i>	<i>63,9</i>	<i>33,6</i>	<i>28,5</i>	<i>62,1</i>
<i>Dont pertes de valeur cumulées</i>	<i>(0,3)</i>	<i>(4,7)</i>	<i>(7,3)</i>	<i>(12,3)</i>	<i>(0,4)</i>	-	<i>(0,4)</i>

Les titres non consolidés sont décrits dans la note VII.6.2.

### VII.7.3. Résultat financier

#### PRINCIPES COMPTABLES

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les charges d'intérêts liées aux dettes locatives, les produits financiers issus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que les résultats des instruments dérivés de taux, qu'ils soient qualifiés ou non de couverture.

Les autres revenus et charges financiers incluent, entre autres, les revenus des créances financières, les dividendes, les résultats de change, les pertes de valeur sur actifs financiers, ainsi que la désactualisation des provisions.

(en millions d'euros)	2024	2023
Charges de l'endettement financier	(40,2)	(40,0)
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	22,3	12,8
<b>Coût de l'endettement financier net hors dettes locatives</b>	<b>(17,9)</b>	<b>(27,2)</b>
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(24,4)	(19,3)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(42,3)</b>	<b>(46,5)</b>
Désactualisation des provisions	(35,0)	(28,2)
Autres	(3,8)	0,5
<b>AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>(38,8)</b>	<b>(27,7)</b>

## VII.7.4. Gestion des risques financiers et instruments dérivés

### PRINCIPES COMPTABLES

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

#### Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. La juste valeur de ces instruments est estimée à l'aide de modèles de valorisation largement utilisés, qui prennent en compte les données issues des marchés actifs.

Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les gains et pertes nets des instruments comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat consolidé (« trading ») incluent à la fois les flux échangés et la variation de valeur de l'instrument.

#### Comptabilité de couverture

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans le cadre de trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger. La comptabilité de couverture s'applique si les conditions suivantes sont remplies :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

#### Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur concerne l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque spécifique (notamment les risques de taux et de change) et qui affecterait le résultat net présenté. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie vise à couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (par exemple, un achat de carburant) et qui affecterait le résultat net. Pour ce type de couverture, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat.

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger : voir note VII.2.3.2.

### VII.7.4.1. Risques de marché et instruments dérivés

#### Gestion du risque sur matières premières

Les achats d'énergie représentent une part volatile des dépenses du Groupe. Les contrats conclus avec les autorités organisatrices de mobilité intègrent généralement des clauses d'indexation pour refléter les fluctuations de ces coûts, mais ces mécanismes peuvent tarder jusqu'à 12 mois à capturer ces évolutions.

#### Carburant (diesel et biodiesel)

Afin d'assurer une évolution maîtrisée du prix du carburant, une politique de « couverture carburant » est mise en place sur les contrats dont l'indexation n'est pas jugée adéquate ou pour répondre à des engagements contractuels. Cette couverture peut prendre la forme soit de contrats d'achats fermes de carburant soit d'instruments dérivés, dont les caractéristiques (notionnel, maturité) ont été définies en fonction des besoins prévisionnels de carburant (sur la base de commandes fermes ou de projection de flux hautement probables). Ces dérivés sont des swaps conclus en devise locale, venant fixer le prix d'achat à terme des carburants.

Ces instruments dérivés ont été analysés dans le cadre de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et qualifiés d'instruments de couverture (couverture de flux de trésorerie).

En 2024, le Groupe n'a pas couvert, à travers des instruments financiers, de volumes significatifs de sa consommation.

## COMPTES CONSOLIDÉS

### Electricité

L'exposition du Groupe aux évolutions des prix de l'électricité varie selon les pays, en fonction (i) des fixations de prix de marché qui dépendent des bouquets énergétiques nationaux, (ii) des interventions étatiques et (iii) des indices publics. Le Groupe achète dans la majorité des cas l'électricité auprès de fournisseurs au cours spot (*day ahead*) et, dans la minorité des cas, à prix fixés pour plusieurs mois.

Les indices utilisés dans les formules d'indexation des contrats se sont avérés sur certains contrats ou géographies inadaptés durant la crise énergétique de 2022 à la forte volatilité des prix, ayant laissé au Groupe une charge non couverte significative sur l'exercice 2022 et un recouvrement parfois insuffisant sur 2023. Cette situation a conduit Transdev à négocier avec ses clients des indemnités ou des avenants aux formules d'indexation pour limiter les effets de pincements.

À ce jour, le Groupe n'intervient pas sur les marchés financiers pour couvrir les variations des prix de l'électricité.

### Gaz

Le Groupe est exposé aux variations des prix du gaz et du biogaz. Il achète dans la majorité des cas l'énergie au cours spot (*day ahead*) et dans la minorité des cas, les prix d'achat sont fixés à l'avance pour une période de plusieurs mois, d'un an, voire plus.

Les indices utilisés dans les formules d'indexation des contrats se sont parfois révélés inadaptés durant la crise énergétique de 2022 (problèmes de délais d'application des formules et ou de corrélation des indices), ce qui a laissé au Groupe une charge non couverte significative sur l'exercice 2022. Cela a conduit Transdev, sur certaines géographies exposées, à négocier avec ses clients des indemnités lorsque les formules d'indexation se sont avérées inefficaces.

### Gestion du risque de change

Les activités internationales que le Groupe exerce génèrent des flux dans de nombreuses devises.

#### Risque de change lié au financement des filiales étrangères

Le Groupe, principalement financé en euros, utilise des instruments dérivés de change, dans le but de couvrir un endettement net en devises (constitué d'emprunts en devises ainsi que des prêts et emprunts intra-groupes en devises). Ainsi, le Groupe met en place principalement soit

- des *swaps* vanille de change prêteurs euros/emprunteurs devises ou prêteurs devises/emprunteurs euros pour les comptes courants et les financements des filiales à taux variable à court et moyen terme. Ces *swaps* ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture selon la norme IFRS 9 : la réévaluation des financements en devises accordés aux filiales et les variations de valeur de ces *swaps* sont enregistrées de façon concomitante en résultat ;
- des *cross currency swaps* utilisés pour des financements à long terme en devises à taux fixe. Ces instruments sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie selon la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et reprises en résultat au fur et à mesure que le remboursement du nominal et les intérêts impactent le résultat du Groupe.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Les impacts sur le résultat et sur l'état de la situation financière consolidée de ces instruments dérivés de change sont exposés dans les tableaux ci-dessous :

Nature	(en millions de devises)		(en millions d'euros)	
	DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE		Résultat de la période	Juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée
	Nominal au 31 décembre 2024			
	Total	< 1 an		
Swap EUR/CAD	179,8	179,8	(0,5)	(0,3)
Swap EUR/SEK	875,0	875,0	0,7	(0,3)
Swap USD/EUR	31,5	31,5	(2,3)	(0,1)
Swap EUR/GBP	11,4	11,4	(0,4)	-
Swap EUR/AUD	91,0	91,0	1,2	1,1
Swap EUR/CZK	200,0	200,0	(0,1)	-
Swap EUR/NZD	34,0	34,0	1,0	0,6
Swap EUR/COP	6 720,5	6 720,5	0,3	-
<b>TOTAL</b>			<b>(0,1)</b>	<b>1,0</b>

Nature	Unité	(en millions de devises)			(en millions d'euros)		
		Dérivés de couverture de flux de trésorerie			Etat de la situation financière consolidée		
		Nominal au 31 décembre 2024			Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur	
		Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans			> 5 ans
Swap de taux d'intérêt et de devises (cross currency swap)	GBP	19,0	2,5	10,1	6,4	(0,9)	(1,2)
Swap de taux d'intérêt et de devises (cross currency swap)	SEK	764,1	106,9	427,5	229,7	(0,6)	(0,8)
						<b>(1,5)</b>	<b>(2,0)</b>

### Risque de change transactionnel

L'exposition du Groupe au risque de change transactionnel reste limitée, les filiales opérant principalement dans leur propre devise.

### Risque de conversion

Le Groupe est exposé au risque de conversion des états financiers consolidés de ses filiales. Les principales devises concernées sont le dollar américain, le dollar australien et la couronne suédoise.

Une dépréciation de 10% de ces trois devises par rapport à l'euro entraînerait une diminution du chiffre d'affaires du Groupe de l'ordre de 377,8 millions d'euros.

### Gestion du risque de taux d'intérêt

Nature	Unité	(en millions de devises)			(en millions d'euros)		
		Dérivés de couverture de flux de trésorerie			Etat de la situation financière consolidée		
		Nominal au 31 décembre 2024			Réserves de juste valeur (nettes d'impôt)	Juste valeur	
		Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans			> 5 ans
Swap de taux d'intérêt	USD	380,0	50,0	330,0	-	0,2	0,2
<b>TOTAL</b>						<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

Au 31 décembre 2024, à structure d'endettement financier (avec dettes locatives) et politique de gestion constantes, une variation de 1% des taux d'intérêt impacterait le coût des dettes financières et locatives non courantes et courantes d'environ 0,4 million d'euros, net des couvertures de taux en place.

### VII.7.4.2. Risque de crédit

Le risque de crédit résulte essentiellement d'une éventuelle incapacité des clients à satisfaire à leurs obligations de paiement. Le Groupe a une exposition limitée aux risques de défaillance de ses contreparties grâce à la diversité et au grand nombre de ses clients, principalement des autorités organisatrices de mobilité.

L'analyse de l'antériorité de la valeur nette des actifs échus au 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2024				Valeur nette des actifs échus		
		Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Montant des actifs non échus	Echus 0-6 mois	Echus 6-12 mois	Echus > 1 an
Actifs financiers opérationnels non courants et courants	VII.4.4	682,4	(2,6)	679,8	679,8	-	-	-
Créances clients	VII.3.2	1 387,7	(24,2)	1 363,5	1 129,9	184,8	27,6	21,2
Autres créances opérationnelles		312,7	(9,8)	302,9	283,5	14,2	1,9	3,3
Actifs financiers non courants au coût amorti	VII.7.2	39,8	(0,3)	39,5	39,5	-	-	-
Actifs financiers courants au coût amorti	VII.7.2	33,6	(0,4)	33,2	32,9	0,1	-	0,2
Autres actifs financiers courants	VII.7.2	28,5	-	28,5	28,5	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>2 484,7</b>	<b>(37,3)</b>	<b>2 447,4</b>	<b>2 194,1</b>	<b>199,1</b>	<b>29,5</b>	<b>24,7</b>

### VII.7.5. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

#### PRINCIPES COMPTABLES

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée selon trois niveaux hiérarchiques :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des modèles mathématiques usuels intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...) ; les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque de crédit du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence des données de marché observables (niveau 3).

Au 31 décembre 2024, les seuls actifs et/ou passifs financiers faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoire sont les instruments dérivés gérés dans le cadre de contrats F.B.F. (Fédération Bancaire Française) et I.S.D.A (International Swaps and Derivatives Association). Ces instruments ne peuvent être compensés comptablement que dans des situations spécifiques, telles que le défaut d'une des parties contractantes.

#### VII.7.5.1. Actifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2024, regroupés par catégories conformément à la norme IFRS 9. Ces catégories reflètent la classification des actifs financiers en fonction de leur nature et de leur mode d'évaluation :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024							Mode de détermination de la juste valeur
	Note	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée	Catégories d'actifs financiers					
			Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable	Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclable		
Titres non consolidés	VII.6.2	12,1	-	6,8	-	5,3	Niveau 3	
Actifs financiers opérationnels courants et non courants	VII.4.4	679,8	679,8	-	-	-		
Autres actifs financiers non courants	VII.7.2	39,5	39,5	-	-	-		
Instruments dérivés non courants et courants - actifs	VII.7.4	2,8	-	1,9	0,9	-	Niveau 2	
Créances clients	VII.3.2	1 363,5	1 363,5	-	-	-		
Autres créances d'exploitation	VII.3.2	510,1	510,1	-	-	-		
Autres actifs financiers courants	VII.7.2	61,7	33,2	28,5	-	-	Niveau 2	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VII.7.1	800,0	-	800,0	-	-	Niveau 2	
<b>TOTAL</b>		<b>3 469,5</b>	<b>2 626,1</b>	<b>837,2</b>	<b>0,9</b>	<b>5,3</b>		

## VII.7.5.2. Passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2024, regroupés par catégories conformément à la norme IFRS 9. Ces catégories reflètent la classification des passifs financiers en fonction de leur nature et de leur mode d'évaluation :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024					Mode de détermination de la juste valeur
	Valeur dans l'état de la situation financière consolidée		Catégories de passifs financiers			
	Note	Total	Passifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat	Passifs à la juste valeur par capitaux propres recyclable	
Emprunts et autres passifs financiers						
- dettes financières non courantes	VII.7.1	861,1	861,1	-	-	Niveau 2
- dettes financières courantes	VII.7.1	234,1	234,1	-	-	
- trésorerie passive	VII.7.1	30,0	-	30,0	-	
Dettes locatives	VII.7.1	901,7	901,7	-	-	
Instruments dérivés non courants et courants - passifs	VII.7.4	3,6	-	0,9	2,7	Niveau 2
Part non courante et courante des loyers à payer dans le cadre de contrats de concession		529,8	529,8	-	-	
Dettes fournisseurs	VII.3.2	747,6	747,6	-	-	
Autres dettes d'exploitation	VII.3.2	1 882,6	1 882,6	-	-	
<b>TOTAL</b>		<b>5 190,5</b>	<b>5 156,9</b>	<b>30,9</b>	<b>2,7</b>	

## VII.8. Provisions

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable à la date de clôture des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture. En revanche, les coûts d'exploitation futurs ne font pas l'objet de provisions.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux utilisés pour l'actualisation incluent un taux sans risque et une prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents. Les effets liés aux variations de taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (rubrique « Coût des ventes ») ; ceux liés à la désactualisation des provisions sont également constatés en résultat (rubrique « Autres revenus et charges financiers »).

À l'exception des provisions pour engagements sociaux, les taux d'actualisation utilisés sont les suivants :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Euro</b>		
2 à 5 ans	2,9%	3,6%
6 à 10 ans	3,2%	3,7%
Plus de 10 ans	3,7%	4,1%
<b>Dollar américain</b>		
2 à 5 ans	5,1%	5,6%
6 à 10 ans	5,5%	5,7%
Plus de 10 ans	5,9%	6,0%

#### Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme (IAS 19)

##### Plans à cotisations définies

Les plans à cotisations définies sont des plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité tierce, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges dès qu'elles deviennent exigibles.

**Plans à prestations définies**

Les plans à prestations définies sont des plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées en tenant compte des droits acquis par les salariés pour les périodes actuelles et passées, de l'actualisation de ces engagements et de la juste valeur des actifs de couverture.

Dans le cadre du financement des plans à prestations définies, le Groupe peut être amené à effectuer des paiements volontaires à des fonds de pension. Le cas échéant, ces paiements volontaires sont présentés au sein des flux nets de trésorerie générés par l'activité dans l'état consolidé des flux de trésorerie, au même titre que les autres contributions employeurs.

Les engagements sociaux du Groupe sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité de maintien en poste des salariés jusqu'à la retraite, l'évolution prévisible des rémunérations, l'actualisation financière et, dans certaines juridictions, la durée des contrats de service public opérés. Ces engagements se traduisent par la comptabilisation d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les taux d'actualisation retenus sont propres à chaque zone monétaire. Ils sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'Etat ou assimilées lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Une fourchette d'indices de marché, tels que l'iBoxx, ainsi que des données fournies par les actuaires du Groupe sont utilisées pour déterminer ces taux.

Les écarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les coûts comptabilisés au compte de résultat sont enregistrés en résultat opérationnel, à l'exception de la charge d'intérêts nette, inscrite en résultat financier.

Certains engagements peuvent être assortis de droits à remboursement, correspondant à un engagement d'une autre partie à rembourser en partie ou en totalité les dépenses liées à ces engagements. Ces droits à remboursement sont comptabilisés en actifs financiers dans l'état de la situation financière consolidée.

**VII.8.1. Détail des provisions**

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour propre assureur et sinistres	Provisions pour engagements sociaux	Provisions pour litiges	Autres provisions pour risques et charges	Provisions
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>212,4</b>	<b>140,3</b>	<b>47,0</b>	<b>206,8</b>	<b>606,5</b>
Dotation de l'exercice	176,4	29,1	32,2	68,2	305,9
Consommation de l'exercice	(140,3)	(23,7)	(9,4)	(42,3)	(215,7)
Reprises sans objet	(19,3)	(20,2)	(7,9)	(24,8)	(72,2)
Ecart actuariels <sup>1</sup>	-	10,1	-	-	10,1
Désactualisation	17,7	5,4	-	5,1	28,2
Variation du périmètre de consolidation	229,0	(0,4)	9,3	3,5	241,4
Effet de change	(15,2)	(2,0)	(1,1)	0,3	(18,0)
Autres mouvements	-	2,3	0,1	(0,2)	2,2
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>460,7</b>	<b>140,9</b>	<b>70,2</b>	<b>216,6</b>	<b>888,4</b>
<i>Dont part non courante</i>	313,0	140,9	40,4	119,6	613,9
<i>Dont part courante</i>	147,7	-	29,8	97,0	274,5
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>460,7</b>	<b>140,9</b>	<b>70,2</b>	<b>216,6</b>	<b>888,4</b>
Dotation de l'exercice	208,6	29,7	16,3	109,3	363,9
Consommation de l'exercice	(202,5)	(20,3)	(9,7)	(58,7)	(291,2)
Reprises sans objet	(5,9)	(14,4)	(11,6)	(24,6)	(56,5)
Ecart actuariels <sup>(1)</sup>	-	(4,8)	-	-	(4,8)
Désactualisation	23,8	5,4	-	5,8	35,0
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Effet de change	27,8	(1,6)	0,9	-	27,1
Autres mouvements	-	4,4	(18,6)	(0,1)	(14,3)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>512,5</b>	<b>139,3</b>	<b>47,6</b>	<b>248,2</b>	<b>947,6</b>
<i>Dont part non courante</i>	322,0	139,3	27,7	169,3	658,3
<i>Dont part courante</i>	190,5	-	19,8	78,9	289,2

<sup>(1)</sup> Uniquement les écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les provisions pour propre assureur et sinistres concernent essentiellement les activités aux Etats-Unis (472 millions d'euros à fin 2024) où Transdev s'assure auprès de tiers, tout en conservant un certain niveau de franchise à sa charge.

## COMPTES CONSOLIDÉS

Les provisions pour litiges couvrent l'ensemble des pertes jugées probables, liées aux litiges de toute nature (social et autres) auxquels le Groupe est confronté dans la conduite de ses affaires.

Les autres provisions pour risques et charges comprennent notamment :

- des provisions liées aux obligations contractuelles de maintenance (grand levage) dans le cadre des activités ferroviaires en Allemagne ;
- des provisions pour couvrir des pertes sur contrats déficitaires.

### VII.8.2. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Le Groupe a mis en place, en fonction du cadre réglementaire et des accords collectifs, divers dispositifs en faveur de ses salariés, notamment des régimes de retraite à cotisations définies, des régimes de retraite à prestations définies (qu'ils soient d'entreprise ou multi-employeurs), ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

#### VII.8.2.1. Détail de la provision au bilan

(en millions d'euros)	France <sup>(1)</sup>	Australie / Nouvelle-Zélande	Suède	Etats-Unis	Autres	Total
Retraites supplémentaires et préretraites (hors couverture médicale)	-	0,9	12,8	3,7	10,1	27,6
Indemnités de fin de carrière	52,4	-	-	-	8,3	60,6
Autres avantages postérieurs à l'emploi	-	0,8	-	-	-	0,8
<b>Total avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>52,4</b>	<b>1,7</b>	<b>12,8</b>	<b>3,7</b>	<b>18,4</b>	<b>89,1</b>
Médailles du travail	3,6	-	-	-	5,3	8,9
Autres avantages long terme	-	21,4	-	-	19,9	41,3
<b>Autres avantages accordés aux salariés</b>	<b>3,6</b>	<b>21,4</b>	-	-	<b>25,2</b>	<b>50,2</b>
<b>PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX</b>	<b>55,9</b>	<b>23,1</b>	<b>12,8</b>	<b>3,7</b>	<b>43,6</b>	<b>139,3</b>

<sup>(1)</sup> L'activité « France » reportée n'inclut pas les activités réalisées par la holding Transdev Group (activités intégrées dans la colonne « autres »).

#### VII.8.2.2. Régimes à cotisations définies

Dans certaines filiales, des régimes à cotisations définies complémentaires aux régimes de base ont été mis en place. Les dépenses engagées par le Groupe au titre de ces régimes représentent 50 millions d'euros environ (45 millions d'euros en 2023).

#### VII.8.2.3. Régimes à prestations définies

Certaines sociétés du Groupe ont mis en place des régimes à prestations définies (principalement des retraites complémentaires et des indemnités de fin de carrière) et/ou offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ils peuvent être partiellement ou intégralement financés (via des actifs de couverture).

##### Régimes non financés

Les régimes non financés concernent principalement des indemnités de départ à la retraite, dont les droits ne sont acquis que si l'employé est toujours en poste au moment de son départ à la retraite. Une provision est constituée pour ces engagements, sans obligation de préfinancement puisque le paiement des prestations reste aléatoire. Parfois, certaines provisions peuvent être partiellement couvertes par des placements auprès d'organismes externes (compagnies d'assurance par exemple), mais sans aucune obligation de versements ultérieurs.

##### Régimes financés

Les régimes financés consistent majoritairement en des régimes de retraite gérés au travers de fonds de pension aux Etats-Unis, en Australie, en Suède et au Royaume-Uni. Ils sont fermés à toute nouvelle adhésion et les bénéficiaires encore en activité aux Etats-Unis et au Royaume-Uni n'acquièrent plus de droits.

Ces obligations sont préfinancées par des cotisations versées par les filiales du Groupe et par les employés à des fonds externes constituant des entités juridiques distinctes, dont les investissements sont soumis aux fluctuations des marchés financiers.

Les principaux risques associés à ces régimes sont les suivants : la volatilité des actifs détenus par les régimes, la variation des taux d'intérêt et l'allongement de l'espérance de vie.

**Engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi**

Les tableaux ci-dessous présentent les engagements relatifs aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages postérieurs à l'emploi. Ils excluent les régimes de retraite à cotisations définies, ainsi que les régimes de retraite multi-employeurs (voir note VII.8.2.4).

**Hypothèses actuarielles**

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les calculs varient selon les spécificités de chaque pays dans lequel les régimes sont mis en œuvre.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Taux d'actualisation</b>		
Zone euro	3,4%	3,2%
Australie	5,2%	5,0%
Suède	2,9%	3,1%
Etats-Unis	5,5%	4,8%
<b>Taux d'inflation</b>		
Zone euro	2,2%	2,2%
Australie	2,5%	3,5%
Suède	2,5%	2,5%
Etats-Unis	2,5%	2,5%

**Evolution de l'engagement (DBO – defined benefit obligation) et des actifs de couverture**

(en millions d'euros)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
<b>Evolution des engagements</b>						
<b>Valeur actualisée de l'obligation en début d'exercice</b>	<b>76,2</b>	<b>136,1</b>	<b>212,3</b>	<b>68,6</b>	<b>137,4</b>	<b>206,1</b>
Coût des services rendus de la période	8,7	0,1	8,8	9,2	0,1	9,4
Intérêts sur la dette actuarielle	2,6	5,9	8,5	2,3	6,3	8,6
Cotisations employés	0,1	-	0,1	0,1	-	0,1
Cessions	-	-	-	(0,5)	-	(0,5)
Réductions / liquidations	(1,9)	-	(1,9)	(1,2)	-	(1,2)
Perte actuarielle (gain actuariel)	1,1	(8,6)	(7,5)	7,8	6,6	14,4
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur expérience</i>	2,5	(1,1)	1,4	4,1	2,0	6,0
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses démographiques</i>	-	-	-	0,1	(1,0)	(1,0)
<i>dont pertes (gains) actuarielles sur hypothèses financières</i>	(1,5)	(7,4)	(8,9)	3,7	5,7	9,4
Prestations versées	(7,9)	(11,4)	(19,3)	(9,4)	(13,1)	(22,5)
Modifications de régimes	0,4	-	0,4	(2,8)	(0,1)	(2,9)
Autres (dont effet de change)	3,3	3,7	7,0	2,0	(1,2)	0,8
<b>Valeur actualisée de l'obligation en fin d'exercice (1)</b>	<b>82,6</b>	<b>125,8</b>	<b>208,4</b>	<b>76,2</b>	<b>136,1</b>	<b>212,3</b>
<b>Evolution des actifs de couverture</b>						
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice</b>	-	<b>118,8</b>	<b>118,8</b>	-	<b>117,8</b>	<b>117,8</b>
Rendement réel des actifs	-	3,6	3,6	-	9,6	9,6
<i>dont produits d'intérêt sur les actifs</i>	-	5,1	5,1	-	5,4	5,4
<i>dont gains actuariels (pertes)</i>	-	(1,5)	(1,5)	-	4,2	4,2
Cotisations employeurs	-	5,8	5,8	-	5,7	5,7
Cotisations employés	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Prestations versées	-	(12,0)	(12,0)	-	(13,4)	(13,4)
Autres (dont effet de change)	-	3,6	3,6	-	(1,0)	(1,0)
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (2)</b>	-	<b>119,9</b>	<b>119,9</b>	-	<b>118,8</b>	<b>118,8</b>
<b>Couverture financière (a) = (2) - (1)</b>	<b>(82,6)</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(88,5)</b>	<b>(76,2)</b>	<b>(17,3)</b>	<b>(93,5)</b>
Plafonnement d'actifs (b)	-	0,5	0,5	-	0,5	0,5
<b>MONTANT NET DES DROITS (- a + b)</b>	<b>82,6</b>	<b>6,4</b>	<b>89,0</b>	<b>76,2</b>	<b>17,8</b>	<b>94,0</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS

### Actifs de couverture

L'allocation moyenne des actifs de couverture du Groupe se présente comme suit :

31 décembre 2024

Actions	27,8%
Obligations corporate	37,0%
Obligations d'Etat	14,2%
Autres	10,5%
<b>Actifs cotés</b>	<b>89,6%</b>
Fonds général d'assureur	0,7%
Immobilier	3,7%
Autres <sup>(1)</sup>	6,0%
<b>Actifs non cotés</b>	<b>10,4%</b>

<sup>(1)</sup> Liability Driven Investment (LDI) inclus.

Pour l'année 2025, la contribution destinée à la couverture des régimes à prestations définies devrait s'élever à environ 5 millions d'euros.

### Coût net des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2024			2023		
	Régimes non financés	Régimes financés	Total	Régimes non financés	Régimes financés	Total
Coût des services rendus de la période	(8,7)	(0,1)	(8,8)	(9,2)	(0,1)	(9,4)
Intérêts sur la dette actuarielle	(2,6)	(5,9)	(8,5)	(2,3)	(6,3)	(8,6)
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	-	5,1	5,1	-	5,4	5,4
Réductions / liquidations	1,9	-	1,9	1,2	-	1,2
Modifications de régime	(0,4)	-	(0,4)	2,8	0,1	2,9
Autres	(0,1)	(0,5)	(0,6)	0,6	(0,4)	0,2
<b>Coût net des avantages postérieurs à l'emploi au compte de résultat consolidé</b>	<b>(9,9)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(11,3)</b>	<b>(6,9)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(8,3)</b>
Ecarts actuariels sur actifs de couverture	-	(1,5)	(1,5)	-	4,2	4,2
Ecarts actuariels sur expérience	(2,5)	1,1	(1,4)	(4,1)	(2,0)	(6,0)
Ecarts actuariels sur hypothèses démographiques	-	-	-	(0,1)	1,0	1,0
Ecarts actuariels sur hypothèses financières	1,5	7,4	8,9	(3,7)	(5,7)	(9,4)
<b>Coût net des avantages postérieurs à l'emploi impactant les autres éléments du résultat global</b>	<b>(1,1)</b>	<b>7,1</b>	<b>6,0</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(10,3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(11,0)</b>	<b>5,7</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(14,8)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(18,6)</b>

### Sensibilité de la valeur actualisée de l'obligation et du coût des services rendus de la période

La dette actuarielle du Groupe est particulièrement sensible aux variations des taux d'actualisation et des taux d'augmentation des salaires.

Ainsi, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation réduirait la valeur actualisée de l'obligation brute du Groupe d'environ 9,9 millions d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une hausse de la valeur actualisée de l'obligation de l'ordre de 10,6 millions d'euros.

### VII.8.2.4. Régimes multi-employeurs

Dans le cadre d'accords collectifs, certaines sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies.

Les principaux régimes multi-employeurs sont situés aux Pays-Bas, en Suède et aux Etats-Unis. Les dépenses associées sont comptabilisées au compte de résultat consolidé, à hauteur des cotisations versées sur l'exercice. Elles sont de l'ordre de 48 millions d'euros en 2024 (44 millions d'euros en 2023), dont 29 millions d'euros au titre du régime Rail & OV aux Pays-Bas.

## VII.9. Impôts

### PRINCIPES COMPTABLES

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend à la fois la charge (ou le produit) d'impôt courant et d'impôt différé.

Les différences temporelles et les déficits fiscaux entraînent généralement la constatation d'impôts différés actifs ou passifs.

Les actifs d'impôt différé liés aux différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable :

- que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ;
- que le Groupe disposera de profits taxables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé.

A chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs associés à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le justifient, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur utilisation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes ;
- l'horizon de consommation prévisible dépasse l'échéance de report autorisé par la législation fiscale et/ou une période de l'ordre de 5 ans à compter de la clôture de l'exercice concerné ;
- ou encore lorsque l'imputation sur des bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain en raison de risques d'interprétation divergente de la législation fiscale.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière consolidée pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements législatifs et des variations des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Ils ne sont pas actualisés.

### VII.9.1. Impôts sur le résultat

#### VII.9.1.1. Détail de la charge fiscale

L'impôt sur le résultat du Groupe de l'exercice 2024 est une charge qui s'élève à (37,0) millions d'euros et se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Pays-Bas	(15,4)	(1,4)
Groupe fiscal Transdev Group (France)	(5,7)	(4,7)
Etats-Unis	(3,2)	(5,0)
République tchèque	(2,0)	(2,2)
Chili	(2,4)	0,9
Autres	(8,3)	(8,4)
<b>IMPÔTS SUR LE RESULTAT</b>	<b>(37,0)</b>	<b>(20,8)</b>
<i>Dont impôt courant</i>	<i>(24,8)</i>	<i>(20,5)</i>
<i>Dont impôt différé</i>	<i>(12,2)</i>	<i>(0,3)</i>

La quasi-totalité des filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par la société Transdev Group (établie pour une durée de cinq ans en 2011, renouvelable par tacite reconduction). La société Transdev Group, en tant que société intégrante, est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt courant sur les sociétés calculé sur la base de la déclaration fiscale consolidée. Toute économie d'impôt qui pourrait en résulter est acquise à Transdev Group.

## VII.9.1.2. Rationalisation de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat net des activités poursuivies (a)	44,9	22,9
Résultat des entreprises associées (b)	7,3	5,7
Impôts sur le résultat (c)	(37,0)	(20,8)
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d) = (a)-(b)-(c)	74,6	38,0
<b>Taux d'imposition théorique (e) <sup>(1)</sup></b>	<b>25,83%</b>	<b>25,83%</b>
<b>Charge d'impôt théorique - (d) x (e)</b>	<b>(19,3)</b>	<b>(9,8)</b>
Différences de taux <sup>(2)</sup>	0,3	4,6
Plus et moins-values de cessions	0,4	(3,1)
Impôts sans base	(3,6)	(1,8)
Visibilité fiscale <sup>(3)</sup>	(17,7)	(17,6)
Autres éléments	2,9	6,9
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>(37,0)</b>	<b>(20,8)</b>

<sup>(1)</sup> Le taux d'imposition théorique indiqué est le taux d'impôt en vigueur en France de 25,83%.

<sup>(2)</sup> Les différences de taux sont liées à la présence du Groupe dans des pays où les taux d'imposition sont différents du taux d'imposition en France.

<sup>(3)</sup> La visibilité fiscale correspond aux mouvements des impôts différés actifs non appréhendés et à la diminution des stocks de pertes fiscales reportables utilisables.

## VII.9.2. Impôts différés actifs et passifs

### VII.9.2.1. Evolution

L'évolution des impôts différés actifs et passifs au cours des exercices 2023 et 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
<b>1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>24,4</b>	<b>(40,1)</b>	<b>(15,7)</b>
Mouvements de l'activité en résultat	(16,8)	16,5	(0,3)
Mouvements de l'activité hors résultat	1,3	0,2	1,5
Variation de périmètre de consolidation	31,2	(25,6)	5,6
Effet de change	(0,9)	1,0	0,1
Autres mouvements	(13,4)	10,8	(2,6)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>25,8</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(11,4)</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>25,8</b>	<b>(37,2)</b>	<b>(11,4)</b>
Mouvements de l'activité en résultat	(2,5)	(9,7)	(12,2)
Mouvements de l'activité hors résultat	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Variation de périmètre de consolidation	(0,2)	(0,4)	(0,6)
Effet de change	(0,5)	0,8	0,3
Autres mouvements	0,1	(0,2)	(0,1)
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>22,1</b>	<b>(46,8)</b>	<b>(24,7)</b>

Les mouvements d'activité hors résultat intègrent principalement les effets impôt sur les ajustements de juste valeur et sur les écarts actuariels.

Au 31 décembre 2024, les impôts différés actifs non reconnus au bilan s'élèvent à 435,6 millions d'euros, dont 223,5 millions d'euros liés aux déficits fiscaux.

## VII.9.2.2. Ventilation par nature et échéancier de péremption des impôts différés actifs sur déficits fiscaux (nets)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts différés actifs sur résultats	15,5	18,5
Impôts différés actifs hors résultats	6,6	7,3
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS</b>	<b>22,1</b>	<b>25,8</b>
Impôts différés passifs sur résultats	(46,5)	(37,0)
Impôts différés passifs hors résultats	(0,3)	(0,2)
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS</b>	<b>(46,8)</b>	<b>(37,2)</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>(24,7)</b>	<b>(11,4)</b>
Dont déficits fiscaux	4,7	7,1
Dont péremption < 1 an	-	-
Dont péremption > 1 an et < 5 ans	-	0,6
Dont péremption > 5 ans	0,6	1,4
Dont illimitée	4,1	5,1

### VII.9.3. Contrôles fiscaux

Dans le cadre de leurs activités courantes, les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger à l'international, font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux. Le Groupe intègre dans son estimation des risques les charges potentielles pouvant résulter de ces contrôles, en se fondant sur une analyse technique des positions qu'il défend auprès des administrations fiscales. Cette estimation des risques est revue périodiquement en fonction de l'évolution des contrôles et des éventuels contentieux.

### VII.9.4. Pilier 2 de la réforme fiscale internationale portée par l'OCDE

La Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 15 décembre 2022 vise à instaurer un niveau minimum d'imposition mondial de 15% pour les grandes entreprises multinationales de l'Union européenne. Elle repose sur les règles du Pilier 2, publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le 20 décembre 2021. En France, la Loi de Finances pour 2024 a transposé cette directive dans son article 33 le 29 décembre 2023. Ces règles s'appliquent aux exercices ouverts à partir du 31 décembre 2023.

La société Transdev Group est qualifiée d'Entité Mère Ultime (EMU) au regard des règles dites GloBE (règles mondiales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition).

Pour l'exercice 2024, le Groupe bénéficie des mesures de sauvegarde de l'article 223VZ du Code Général des Impôts dans tous les pays où il est présent, à l'exception d'un seul où les calculs GloBE s'appliquent dès 2024. Aucune charge complémentaire d'impôt (top-up tax) n'est attendue.

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a comptabilisé aucun actif ni passif d'impôt différé lié aux règles du Pilier 2.

## VII.10. Engagements hors bilan et sûretés réelles

### VII.10.1. Engagements hors bilan donnés et reçus

ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNÉS (en millions d'euros)	31 décembre 2024	Échéance			31 décembre 2023
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	1 111,1	656,3	210,6	244,2	915,8
Obligations d'investissement industriel et d'achat	325,3	305,4	4,8	15,1	135,0
<b>Engagements liés aux activités opérationnelles</b>	<b>1 436,4</b>	<b>961,7</b>	<b>215,4</b>	<b>259,3</b>	<b>1 050,8</b>
Garanties de passif	2,3	2,3	-	-	2,5
<b>Engagements liés au périmètre du Groupe</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,5</b>
Lettres de crédit	37,6	37,6	-	-	40,6
Autres engagements de financement	5,5	5,5	-	-	1,9
<b>Engagements liés au financement</b>	<b>43,1</b>	<b>43,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>42,5</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>1 481,8</b>	<b>1 007,1</b>	<b>215,4</b>	<b>259,3</b>	<b>1 095,8</b>

ENGAGEMENTS ET GARANTIES REÇUS (en millions d'euros)	31 décembre 2024	Échéance			31 décembre 2023
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Garanties opérationnelles	111,4	65,5	33,7	12,2	60,5
Obligations d'investissement industriel et d'achat	12,0	-	4,3	7,7	9,2
<b>Engagements liés aux activités opérationnelles</b>	<b>123,4</b>	<b>65,5</b>	<b>38,0</b>	<b>19,9</b>	<b>69,7</b>
Garanties de passif	22,8	-	22,8	-	34,2
<b>Engagements liés au périmètre du Groupe</b>	<b>22,8</b>	<b>-</b>	<b>22,8</b>	<b>-</b>	<b>34,2</b>
<b>Engagements liés au financement <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>146,2</b>	<b>65,5</b>	<b>60,8</b>	<b>19,9</b>	<b>103,9</b>

<sup>(1)</sup> Hors lignes de crédit non utilisées (1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2024, voir note VII.7.1.4).

Les engagements reçus au titre des lignes de crédit non utilisées (voir note VII.7.1.4) ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

#### VII.10.1.1. Garanties opérationnelles et obligations d'investissement et d'achat – engagements donnés

Le Groupe entend par garantie opérationnelle ou d'exploitation, tout engagement non lié à des opérations de financement requis dans le cadre de contrats ou marchés et en général dans le cadre de l'exploitation et de l'activité des sociétés du Groupe. Ces garanties correspondent principalement à des cautions de soumission sur appels d'offres, à des cautions de restitution d'acomptes, à des garanties de bonne fin d'exécution ou de performance dans le cadre de la conclusion de contrats ou de concessions.

Les obligations d'investissement et d'achat incluent les obligations irrévocables liées à l'acquisition d'actifs opérationnels.

#### VII.10.1.2. Lettres de crédit – engagements donnés

Les lettres de crédit, émises par des établissements financiers en faveur des créanciers, clients ou fournisseurs du Groupe, servent de garantie pour leurs opérations d'exploitation. Elles visent principalement à fournir des garanties aux assureurs aux États-Unis pour le règlement des franchises en cas de sinistres. Le montant total est actualisé annuellement par chaque assureur, ou à chaque renouvellement de police d'assurance, sur la base d'un calcul actuariel du risque de sinistre.

Seule la part des lettres de crédit qui excède la provision pour assureur propre et sinistres (déjà comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée) est incluse dans le tableau ci-dessus (voir note VII.8.1).

### VII.10.2. Sûretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 31 décembre 2024, les sûretés réelles données par le Groupe s'élèvent à 45,5 millions d'euros et ont pour vocation de garantir des dettes financières dont l'encours de crédit tiré à fin 2024 s'élève à 30,9 millions d'euros.

## VII.11. Informations complémentaires

### VII.11.1. Opérations avec les parties liées

#### VII.11.1.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont constitués par les membres du Comité exécutif de Transdev et par les administrateurs.

##### Rémunération des membres du Comité exécutif de Transdev

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés octroyés aux membres du Comité exécutif de Transdev :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Avantages à court terme hors cotisations patronales <sup>(1)</sup>	5 025,4	4 975,4
Cotisations patronales <sup>(2)</sup>	1 483,6	1 413,7
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(3)</sup>	127,0	104,4
<b>TOTAL</b>	<b>6 636,0</b>	<b>6 493,5</b>

<sup>(1)</sup> Rémunérations fixes et variables, ainsi que les avantages en nature et indemnités de fin de contrat. Les rémunérations variables correspondent aux parts variables dues pour l'exercice précédent et versées au cours de l'exercice suivant.

<sup>(2)</sup> Hors cotisations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

<sup>(3)</sup> Coûts des services rendus.

Le Comité exécutif compte neuf membres depuis avril 2022. Il est présidé par le Président-Directeur Général du Groupe et composé du Directeur Général France et Sûreté Groupe, de la Directrice Générale Etats-Unis, du Directeur Général Allemagne, du Directeur Général Europe et du Directeur Général International pour les Opérations ainsi que de la Directrice Groupe de la Stratégie et de la Transformation, du Directeur Groupe des Affaires Juridiques, Finances, Risques et Conformité et de la Directrice Groupe des Ressources Humaines et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

##### Rémunération des administrateurs de la société Transdev Group

L'Assemblée générale de la société Transdev Group du 18 mars 2024 a fixé le montant global brut annuel de rémunération des administrateurs alloués au Conseil d'administration et à répartir entre les administrateurs à 90 000 euros, au titre de l'année 2024. Cette somme a été entièrement attribuée pour cet exercice.

#### VII.11.1.2. Relations avec les entreprises mises en équivalence

Les participations dans les co-entreprises et les entreprises associées sont détaillées dans la note VII.6.1. Ces transactions, réalisées selon des conditions normales de marché, ne sont pas significatives.

#### VII.11.1.3. Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Rethmann et leurs filiales non rattachées à Transdev

Les relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et de Rethmann et leurs filiales non rattachées à Transdev sont décrites dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2024	
	Relations avec les sociétés de la Caisse des Dépôts et ses filiales non rattachées à Transdev	Relations avec les sociétés de Rethmann et ses filiales non rattachées à Transdev
<b>Créances</b>		
Créances d'exploitation	-	-
Créances financières courantes	2,4	-
<b>Dettes</b>		
Dettes d'exploitation	0,5	-
Dettes financières courantes	20,7	-
Dettes financières non courantes	69,5	-
Chiffre d'affaires	-	-
Charges opérationnelles	(2,9)	(0,5)
Coût de l'endettement financier net	(2,0)	-

Par ailleurs, dans certains pays, le Groupe a des relations contractuelles avec certaines filiales de Rethmann, notamment pour la collecte et le traitement de déchets, ainsi que pour la distribution d'eau.

## VII.11.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les cabinets EY et Forvis Mazars interviennent en qualité de commissaires aux comptes du Groupe.

(en milliers d'euros)	2024		
	Réseau EY	Réseau Forvis Mazars	Autres
Certification des comptes	3,9	3,2	0,1
Services autres que la certification	0,2	0,3	-
dont services autres que la certification requis par les textes	0,1	0,3	-
dont autres <sup>(1)</sup>	0,1	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>0,1</b>

<sup>(1)</sup> Juridique, fiscal, social...

## VII.12. Procédures judiciaires ou d'arbitrage en cours

Le Groupe est impliqué, dans le cours normal de ses activités, dans divers litiges et arbitrages avec des tiers ou avec les administrations fiscales de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, la principale procédure judiciaire concernait les anciennes aides régionales à l'équipement du transport routier de voyageurs en Ile-de-France versées entre 1994 et 2008. Suite aux échanges maintenus avec la Région Ile-de-France et l'information apportée dans le courant de l'année 2024, une provision a été constituée pour les montants encore en litige à la clôture de l'exercice 2024.

## VII.13. Développements récents et évènements post-clôture

Le 22 janvier 2025, Moody's Ratings a attribué à Transdev une première note de crédit à long terme de Baa2, assortie d'une perspective stable.

## VII.14. Principales sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

### PRINCIPES COMPTABLES

#### Méthodes de consolidation

##### Entités contrôlées

Transdev consolide par intégration globale les entités sur lesquelles il exerce le contrôle. Ce contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur une entité et qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il dispose de la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés débute à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où ce contrôle est perdu.

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent aux parts d'intérêt qui ne sont pas attribuables directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentages d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont considérées comme des transactions sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité. Ces transactions sont comptabilisées en capitaux propres pour leur montant net d'impôt, sans impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe. Ces transactions sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie en flux nets liés aux opérations de financement.

##### Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») exerçant un contrôle conjoint sur une entité ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci.

En tant que coparticipant à une activité conjointe, le Groupe, comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits issus de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part de charges supportées conjointement le cas échéant.

##### Participations dans des co-entreprises et dans des entreprises associées

Voir note VII.6.1.

### VII.14.1. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2024, 544 sociétés étaient consolidées au sein du Groupe (559 au 31 décembre 2023), dont :

- 510 sociétés intégrées globalement ;
- 4 sociétés intégrées à hauteur de leur quote-part ;
- 30 sociétés mises en équivalence, dont 23 co-entreprises.

Le principal mouvement de l'exercice est décrit dans la note VII.1.3.

## VII.14.2. Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés du Groupe au 31 décembre 2024 sont répertoriées ci-dessous :

Société	Pays	Adresse	Méthode de consolidation à la clôture <sup>(1)</sup>	Pourcentage de contrôle à la clôture	Pourcentage d'intérêt à la clôture
<b>FRANCE</b>					
TRANSDEV GROUP	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV ILE-DE-FRANCE	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
TRANSDEV URBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
SOCIETE DU METRO DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	FRANCE	15 RUE DE LA PETITE CHARTREUSE, 76000 ROUEN	IG	100,0	100,0
TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES	FRANCE	3 ALLEE DE GRENELLE, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX	IG	100,0	100,0
<b>PAYS-BAS</b>					
TRANSDEV CONNEXION HOLDING B.V.	PAYS-BAS	STATIONSPLEIN 13, 1211EX HILVERSUM	IG	100,0	100,0
CONNEXION OPENBAAR VERVOER N. V.	PAYS-BAS	STATIONSPLEIN 13, 1211EX HILVERSUM	IG	100,0	100,0
CONNEXION TAXI SERVICES B. V.	PAYS-BAS	OOSTERLANDENWEG 15, 8271ES IJSSELMUIDEN	IG	100,0	100,0
WITTE KRUIS AMBULANCE B. V.	PAYS-BAS	HERTOG AALBRECHTWEG 8 TE ALKMAAR	IG	100,0	100,0
<b>ALLEMAGNE</b>					
TRANSDEV GMBH	ALLEMAGNE	GEORGENSTRASSE 22, 10117 BERLIN	IG	100,0	100,0
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH	ALLEMAGNE	RUDOLF-DIESEL-RING 27, 83607 HOLZKIRCHEN	IG	100,0	100,0
NORDWESTBAHN GMBH	ALLEMAGNE	FRANZ-LENZ STRASSE 5, 49084 OSNABRUECK	IG	100,0	100,0
TRANSDEV HANNOVER GMBH	ALLEMAGNE	KRIEGERSTRASSE 1D, 30161 HANNOVER	IG	100,0	100,0
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE ET SLOVAQUIE</b>					
TRANSDEV MORAVA	REPUBLIQUE TCHEQUE	BOZDECHOVA 567/8, 702 00 OSTRAVA-MORAVSKA OSTRAVA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SLOVAKIA SRO	SLOVAQUIE	STUROVA 72, 949 01 NITRA	IG	100,0	100,0
<b>SUEDE</b>					
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	SUEDE	BOX 14091, 167 14 BROMMA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SVERIGE AB	SUEDE	BOX 14091, 167 14 BROMMA	IG	100,0	100,0
<b>PORTUGAL ET ESPAGNE</b>					
TRANSDEV PARTICIPAÇÕES SGPS	PORTUGAL	RUA DE OSLO, CENTRO COMERCIAL LONDRES, LOJA AC122, 4460-388, SENHORA DA HORA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV DIVISION ESPANA SLU	ESPAGNE	AVENIDA BARCELONA, S/N 08970, SANT JOAN DESPI, BARCELONA	IG	100,0	100,0
<b>ROYAUME-UNI ET IRLANDE</b>					
TRANSDEV PLC	ROYAUME-UNI	PROSPECT PARK, BROUGHTON WAY, HARROGATE, HG2 7NY	IG	100,0	100,0
TRANSDEV IRELAND	IRLANDE	5 <sup>th</sup> FLOOR REAR, CONNAUGHT HOUSE, 1 BURLINGTON ROAD, DUBLIN 4	IG	100,0	100,0
<b>ETATS-UNIS</b>					
TRANSDEV NORTH AMERICA INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
TRANSDEV SERVICES INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
FIRST TRANSIT INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
TRANSDEV FLEET SERVICES INC	ETATS-UNIS	720 E. BUTTERFIELD RD., SUITE 300, LOMBARD, IL 60148	IG	100,0	100,0
<b>CANADA</b>					
FIRST TRANSIT CANADA INC	CANADA	350 7 <sup>th</sup> AVENUE SW, SUITE 3400, CALGARY, T2P 3N9, ALBERTA	IG	100,0	100,0
TRANSDEV CANADA INC	CANADA	1040 RUE DU LUX, SUITE 510, BROSSARD, J4Y 0E3, QUEBEC	IG	100,0	100,0
<b>AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE</b>					
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 6, 550 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	IG	100,0	100,0
TRANSDEV JOHN HOLLAND BUSES (NSW) PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 6, 550 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	IG	75,0	75,0
YARRA JOURNEY MAKERS PTY LTD	AUSTRALIE	LEVEL 6, 550 BOURKE STREET, MELBOURNE, VIC 3000	ME	51,0	51,0
TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	NOUVELLE-ZELANDE	44 NEWLANDS ROAD, NEWLANDS, WELLINGTON, 6037	IG	100,0	100,0
<b>CHILI, COLOMBIE ET EQUATEUR</b>					
TRANSDEV CHILE S.A.	CHILI	SANTA CLARA N°301, OFIC.7805,HUECHURABA, SANTIAGO	IG	100,0	100,0
TRANSDEV COLOMBIA ZONAL SAS	COLOMBIE	CARRERA 7# 84A-29 OFICINA 803 BOGOTA	IG	100,0	100,0
EMPRESA OPERADORA METRO DE MEDELLIN TRANSDEV	EQUATEUR	AV. REPUBLICA DE EL SALVADOR N34-107 Y SUIZA, EDIFICIO BRESCIA I – PISO 7, QUITO	IG	51,0	51,0
<b>MAROC</b>					
TRANSDEV RABAT SALE SA	MAROC	8 RUE HAJ MOHAMED ERRIFAI HASSAN, RABAT 10 000	IG	100,0	100,0

<sup>(1)</sup> IG : intégration globale - ME : mise en équivalence

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre groupe a procédé à des tests de perte de valeur des goodwill selon les méthodes décrites dans les notes VII.2.4 et VII.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests et les hypothèses utilisées pour élaborer les prévisions de flux de trésorerie. Nous avons également vérifié qu'une information appropriée était communiquée à ce titre dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Les autres actifs incorporels et les actifs financiers constitués dans le cadre de contrats IFRIC12 sont comptabilisés et évalués selon les méthodes comptables décrites dans les notes VII.4.1 et VII.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations concernant ces comptes, à vérifier, par sondages, les calculs effectués par votre groupe et qu'une information appropriée était donnée à ce titre dans ces notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note VII.12 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est engagé, dans le cours normal de ses activités, dans des litiges et des arbitrages avec des tiers. Nous avons apprécié l'information donnée à ce titre dans cette note de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

## COMPTES CONSOLIDÉS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 12 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Gonzague Senlis

Eddy Bertelli

Alexandre Chrétien



# Comptes sociaux Transdev Group S.A.

États financiers au 31 décembre 2024

# Sommaire

<b>I. Bilan au 31 décembre 2024.....</b>	<b>131</b>
<b>II. Compte de résultat au 31 décembre 2024.....</b>	<b>133</b>
<b>III. Annexes aux comptes sociaux.....</b>	<b>134</b>
<b>III.1. Faits caractéristiques et événements marquants de l'exercice.....</b>	<b>134</b>
III.1.1. Actionnariat.....	134
III.1.2. Négociations exclusives avec le Groupe Rethmann.....	134
III.1.3. Contexte inflationniste et évolution des taux d'intérêts.....	134
III.1.4. Titres de participation.....	134
III.1.5. Intégration fiscale.....	134
<b>III.2. Règles et principes généraux appliqués.....</b>	<b>134</b>
<b>III.3. Consolidation.....</b>	<b>135</b>
<b>III.4. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat.....</b>	<b>135</b>
III.4.1. Immobilisations incorporelles.....	135
III.4.2. Immobilisations corporelles.....	135
III.4.3. Immobilisations financières.....	135
III.4.4. Créances et dettes.....	135
III.4.5. Valeurs mobilières de placement.....	135
III.4.6. Provisions pour risques et charges.....	135
III.4.7. Opérations en devises.....	135
III.4.8. Opérations dérivés de change.....	135
III.4.9. Engagement en matière de retraite.....	136
III.4.10. Engagement au titre des médailles du travail.....	136
<b>III.5. Autres éléments d'information.....</b>	<b>136</b>
III.5.1. Transactions avec les parties liées.....	136
III.5.2. Honoraires des commissaires aux comptes.....	136
<b>III.6. Événements postérieurs à la clôture.....</b>	<b>136</b>
<b>III.7. Compléments d'information relatifs au bilan.....</b>	<b>137</b>
III.7.1. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur valeurs brutes.....	137
III.7.2. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur amortissements et dépréciations.....	137
III.7.3. Etat des échéances des créances.....	138
III.7.4. Etat de l'actif circulant : mouvements des dépréciations.....	138
III.7.5. Ecart de conversion et variations de valeur des instruments de trésorerie actif et passif.....	138
III.7.6. Tableau de variation des capitaux propres.....	139
III.7.7. Provisions pour risques et charges.....	139
III.7.8. Etat des échéances des dettes.....	140
III.7.9. Tableau des engagements financiers.....	140
III.7.10. Engagement de crédit bail.....	140

<b>III.8. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat</b> .....	<b>141</b>
III.8.1. Rémunération des dirigeants.....	141
III.8.2. Effectif moyen.....	141
III.8.3. Ventilation du chiffre d'affaires net.....	141
III.8.4. Analyse du résultat financier.....	141
III.8.5. Analyse des charges & produits exceptionnels.....	142
III.8.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	142
III.8.7. Situation fiscale latente.....	142
<b>III.9. Renseignements concernant les filiales et les participations et portefeuille</b> .....	<b>143</b>

# I. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice 2023		Exercice 2024		Annexes
	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	-	-	-	-	
Concessions, brevets et droits similaires	13 200	13 200	-	13 200	
Fonds commercial	-	283	283	-	
Autres immobilisations incorporelles	728	28 751	28 454	297	
Immobilisations incorporelles avancées et acomptes	-	-	-	-	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13 928</b>	<b>42 234</b>	<b>28 737</b>	<b>13 497</b>	III.7.1 & 7.2
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	-	-	-	-	
Matériel de transport	-	-	-	-	
Installations techniques et outillages industriels	-	-	-	-	
Autres	2 057	8 221	7 186	1 034	
Immobilisations corporelles en cours et acomptes	-	70	-	70	
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 057</b>	<b>8 291</b>	<b>7 186</b>	<b>1 105</b>	III.7.1 & 7.2
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participations	1 238 910	3 166 702	1 845 266	1 321 436	
Créances et prêts rattachés à des participations	1 004 082	941 459	34 254	907 205	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Autres prêts	-	-	-	-	
Autres	3 722	3 693	-	3 693	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>2 246 714</b>	<b>4 111 854</b>	<b>1 879 519</b>	<b>2 232 334</b>	III.7.1 & 7.2
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>2 262 699</b>	<b>4 162 379</b>	<b>1 915 443</b>	<b>2 246 936</b>	III.7.1 & 7.2
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks et en-cours</b>					
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-	
Avances et acomptes versés sur commande	10	9	-	9	
<b>Créances d'exploitation</b>					
Créances clients et comptes rattachés	18 606	20 335	59	20 275	III.7.3 & 7.4
Autres	17 153	13 001	-	13 001	III.7.3 & 7.4
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	325 300	481 326	3 255	478 071	III. 7.4
<b>Instruments de trésorerie</b>	4 685	5 222	-	5 222	
<b>Disponibilités</b>	52 008	20 044	-	20 044	
<b>Charges constatées d'avance</b>	2 205	1 819	-	1 819	III. 7.3
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>419 966</b>	<b>541 755</b>	<b>3 314</b>	<b>538 441</b>	
<b>CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)</b>	-	-	-	-	
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (IV)</b>	387	321	-	321	
<b>DIFFÉRENCE DE CONVERSION ACTIF (V)</b>	7 987	8 822	-	8 822	III.7.5
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 691 039</b>	<b>4 713 277</b>	<b>1 918 757</b>	<b>2 794 520</b>	

**COMPTES SOCIAUX**

PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2024	Annexes
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>	<b>1 085 302</b>	<b>1 085 302</b>	
Primes d'émission, d'apport	-	-	
Ecarts de réévaluation	-	-	
<b>Réserves</b>			
Réserve légale	24 303	25 824	
Autres réserves	-	-	
Réserves règlementées	-	-	
<b>Report à nouveau</b>	-	<b>18 867</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	30 429	44 719	
<b>Subventions d'investissement</b>	-	-	
<b>Provisions règlementées</b>	-	-	
<b>Avances conditionnées</b>	-	-	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>1 140 034</b>	<b>1 174 712</b>	III.7.6
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques	22 951	28 077	
Provisions pour charges	6 260	7 522	
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>	<b>29 211</b>	<b>35 599</b>	III.7.7
<b>DETTES</b>			
Autres emprunts obligataires	628 314	628 277	III.7.8
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit <sup>(1)</sup>	25 794	34 897	III.7.8
Emprunts et dettes financières divers	799 704	847 675	III.7.8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	III.7.8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 716	27 134	III.7.8
Dettes fiscales et sociales	19 902	22 430	III.7.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	196	47	III.7.8
Autres dettes	11 990	16 158	III.7.8
Instruments de trésorerie	-	-	
Produits constatés d'avance	-	-	III.7.8
<b>TOTAL DETTES (III) <sup>(2)</sup></b>	<b>1 515 615</b>	<b>1 576 618</b>	
<b>DIFFÉRENCE DE CONVERSION PASSIF (IV)</b>	<b>6 180</b>	<b>7 592</b>	III.7.5
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>2 691 039</b>	<b>2 794 520</b>	
<sup>(1)</sup> Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :	63	9 170	
<sup>(2)</sup> Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an :	858 816	1 079 699	

## II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2024	Annexes
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue (biens)	-	-	
Production vendue (services)	72 075	72 479	III.8.3
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>72 075</b>	<b>72 479</b>	
Production stockée	-	-	
Subvention d' exploitation	-	-	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	927	1 002	
Autres produits	14 561	19 338	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>87 562</b>	<b>92 819</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de stocks d'approvisionnements	-	-	
Variations de stocks	-	-	
Autres achats et charges externes	34 434	36 007	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 587	3 039	
Salaires et traitements	27 628	29 627	
Charges sociales	12 669	13 976	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
- sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 101	1 382	
- sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	400	
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	-	
- pour risques et charges : dotations aux dépréciations	1 093	1 870	
Autres charges	8 750	3 121	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>89 262</b>	<b>89 422</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>(1 700)</b>	<b>3 397</b>	
<b>BÉNÉFICE ATTRIBUÉ OU PERTE TRANSFÉRÉE (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>PERTE SUPPORTÉE OU BÉNÉFICE TRANSFÉRÉ (IV)</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	
<b>Produits financiers</b>			
De participation	142 489	111 565	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	9 143	9 843	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	35 457	93 221	
Différences positives de change	23 267	20 673	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	6 798	13 446	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>217 154</b>	<b>248 748</b>	
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	138 162	156 441	
Intérêts et charges assimilés	38 287	45 229	
Différences négatives de change	31 062	23 966	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>207 511</b>	<b>225 636</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>9 644</b>	<b>23 112</b>	III.8.4
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>7 929</b>	<b>26 508</b>	
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion	17	103	
Sur opérations en capital	22 542	-	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges	-	-	
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>22 559</b>	<b>103</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion	12	5	
Sur opérations en capital	22 542	-	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-	
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>22 554</b>	<b>5</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>4</b>	<b>98</b>	III.8.5
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)</b>	<b>(22 496)</b>	<b>(18 113)</b>	III.8.6
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>327 275</b>	<b>341 670</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>296 846</b>	<b>296 951</b>	
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>30 429</b>	<b>44 719</b>	

## III. Annexes aux comptes sociaux

La société Transdev Group SA, maison mère du groupe Transdev (ci-après nommé « Transdev » ou « le Groupe »), est une société anonyme de droit français au capital de 1 085 301 685,26 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 521 477 851 le 12 décembre 2011 ; son siège social est situé 3 allée de Grenelle, 92 130 Issy-les-Moulineaux, France.

### III.1. Faits caractéristiques et événements marquants de l'exercice

#### III.1.1. Actionnariat

La Caisse des Dépôts est l'actionnaire de la société Transdev Group à hauteur de 66% ; les 34% du capital restant sont détenus par Rethmann France.

En octobre 2024, la Caisse des Dépôts, détentrice de 66 % du capital de la société Transdev Group, a exprimé son intention de devenir un actionnaire minoritaire de long terme.

#### III.1.2. Négociations exclusives avec le Groupe Rethmann

Le 16 décembre 2024, à l'issue d'un processus concurrentiel, la Caisse des Dépôts a annoncé retenir l'offre du Groupe Rethmann et engager des négociations exclusives en vue de l'acquisition par Rethmann France de 32% de participation supplémentaire dans la société Transdev Group, celui-ci devenant ainsi actionnaire majoritaire avec 66 % du capital (contre 34% au 31 décembre 2024), tandis que la Caisse des Dépôts conserverait 34%.

Ce choix a été effectué par la Caisse des Dépôts sur la base de plusieurs critères, dont la capacité du Groupe Rethmann à soutenir durablement la croissance de Transdev, son alignement avec la stratégie de développement du Groupe, sa compatibilité avec les valeurs et les objectifs de la Caisse des Dépôts, ainsi que son attachement au développement des activités et au maintien du siège social en France.

L'acceptation définitive de l'offre soumise par le Groupe Rethmann interviendrait à l'issue de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel du groupe Transdev. L'opération pourrait être finalisée en 2025, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives et réglementaires.

Ce changement de contrôle permet aux prêteurs de résilier ou de renégocier leurs engagements en cas de changement de contrôle de la société Transdev Group. Le Groupe adopte une approche proactive pour anticiper et gérer cette situation en collaborant étroitement avec ses prêteurs afin de permettre une transition fluide et la continuité de ses activités.

#### III.1.3. Contexte inflationniste et évolution des taux d'intérêts

Les taux d'intérêt ont fortement augmenté en 2022 et 2023, avant de commencer à baisser en 2024. Cependant, les tensions sur les déficits publics freinent la baisse des taux longs.

Dans ce contexte, les coûts moyens pondérés du capital du Groupe sont stables ou en très légère hausse.

#### III.1.4. Titres de participation

En 2024, Transdev Group SA a :

- souscrit à des augmentations de capital de ses filiales pays pour 158,6 millions d'euros ( voir note III.7.1).

#### III.1.5. Intégration fiscale

En date du 21 avril 2011, Transdev Group SA a opté pour le régime de fiscalité de groupe visé aux articles 223 A et suivants du code général des Impôts.

L'option pour le régime de l'intégration fiscale a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de la part de Transdev Group SA.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes de différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité, prévue par le Conseil National de la Comptabilité et reprise dans le Bulletin Officiel des impôts n°4H-9-88.

En application de ce principe, chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration. Transdev Group SA, société tête de groupe d'intégration, supporte son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration.

Pour 2024, l'application du régime fiscal de groupe se traduit par la comptabilisation d'un boni d'intégration fiscale de 23,2 millions d'euros dans les comptes sociaux.

### III.2. Règles et principes généraux appliqués

Les comptes de l'exercice 2024 sont établis conformément aux principes comptables français en vigueur, tels que définis par le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général. Les informations chiffrées détaillées sont fournies dans la mesure du possible, sous forme de tableaux et exprimées en milliers d'euros.

### III.3. Consolidation

Transdev Group SA est la société mère du groupe Transdev dont les comptes consolidés sont intégrés globalement dans ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations (Section Générale) dont le siège social est situé au 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP.

### III.4. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes de comptes annuels.

#### III.4.1. Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial est évalué en coût d'acquisition. Conformément à la réglementation comptable sur les actifs de l'ANC 2015-06, les fonds commerciaux à durée illimitée ne font pas l'objet d'un amortissement, mais sont soumis à un test annuel de valorisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La réglementation comptable sur les fonds de commerce est sans impact sur les comptes au 31 décembre 2024.

Les logiciels informatiques sont amortis selon leur nature sur une durée de 3 à 5 ans.

#### III.4.2. Immobilisations corporelles

Les biens sont amortis linéairement sur leurs durées de vie économique :

- Constructions : .....20 ans
- Agencements et installations : .....8 ans
- Matériel informatique : .....5 ans
- Matériel de bureau : .....5 à 7 ans
- Mobilier de bureau : .....5 à 10 ans

#### III.4.3. Immobilisations financières

Pour les titres acquis, la valeur brute des titres immobilisés correspond à la valeur d'acquisition y compris, le cas échéant, les frais accessoires.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation sont déterminées en tenant compte (i) de la performance financière des participations, (ii) de l'évolution des résultats ou (iii) de leur valeur probable de négociation. La société se fonde notamment sur les projections financières produites par les filiales.

Les autres immobilisations financières sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### III.4.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

#### III.4.5. Valeurs mobilières de placement

Les comptes à terme sont enregistrés dans ce poste. Ils sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur comptable.

#### III.4.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues par la société à la date de l'arrêté des comptes.

Les provisions sont ventilées par nature dans le paragraphe III.7.7 de l'annexe.

#### III.4.7. Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur euros au cours du jour.

Les créances et dettes, prêts et emprunts en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion » au bilan.

Conformément à l'article 420-7 du Plan Comptable Général, les écarts de réévaluation de change des comptes de disponibilités en devises sont comptabilisés directement en résultat de change. De la même manière, les écarts de change sur comptes courants avec les filiales, assimilables par nature à des comptes de disponibilités, sont comptabilisés directement en résultat de change.

Les éventuelles pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques à hauteur du montant net de la perte globale, appréciée par devises et par regroupement de maturité après prise en compte des opérations à terme qualifiées de couverture sur le plan comptable.

#### III.4.8. Opérations dérivés de change

Transdev Group SA gère les risques de marché liés aux variations des cours de change, en utilisant des dérivés, notamment des contrats de change à terme, des swaps de devises et des cross currency swaps. Ces instruments sont utilisés à des fins de couverture.

Les dérivés de change qualifiés de couverture sur le plan comptable sont enregistrés en résultat de change de façon symétrique aux éléments couverts.

Les dérivés non qualifiés de couverture sur le plan comptable font l'objet d'un traitement de position globale de change par devise.

Les pertes latentes sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas reconnues en résultat et les plus ou moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat.

### III.4.9. Engagement en matière de retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Les charges et produits d'actualisation sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode préférentielle de la recommandation N° 2003 R-01 de la CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003.

En 2024, l'actualisation a été effectuée au taux de 3,40%.

Au 31 décembre 2024, une provision de 5,7 millions d'euros correspondant aux engagements non couverts a été constatée.

### III.4.10. Engagement au titre des médailles du travail

Les droits acquis par les salariés au titre des médailles du travail ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel, conformément aux principes retenus dans le groupe Transdev.

Au 31 décembre 2024, les engagements sont couverts par une provision de 0,1 million d'euros.

## III.5. Autres éléments d'information

### III.5.1. Transactions avec les parties liées

#### Transactions avec les parties liées concernées par l'article R.123-199 1 du Code du Commerce

En application du règlement de l'Autorité des Normes comptables (ANC) et de l'article R.123-199 1 du code de commerce, relatif aux parties liées, Transdev Group SA confirme n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2024.

#### Transactions avec les entreprises liées

Dans le cadre de ses activités de holding, pour le groupe, la société rend des services à ses filiales. Ces activités couvrent notamment l'assistance technique, une redevance de marque, la mise à disposition de personnel et l'émission de garanties.

### III.5.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Transdev.

## III.6. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## III.7. Compléments d'information relatifs au bilan

### III.7.1. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions augmentations de l'exercice	Cessions réductions de l'exercice	Autres Flux	Ecart de conversion	Valeurs brutes en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>42 350</b>	-	-	<b>(116)</b>	-	<b>42 234</b>
<b>Immobilisations incorporelles avances et acomptes</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 875</b>	<b>346</b>	-	-	-	<b>8 220</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	-	<b>70</b>	-	-	-	<b>70</b>
<b>Immobilisations financières dont :</b>	<b>4 068 360</b>	<b>401 550</b>	<b>(358 056)</b>	-	-	<b>4 111 854</b>
Titres de participation	3 008 042	158 660	-	-	-	3 166 702
Créances et Prêts rattachés à des participations	1 056 596	242 706	(357 844)	-	-	941 459
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Autres Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	3 722	184	(213)	-	-	3 693
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>4 118 584</b>	<b>401 966</b>	<b>(358 056)</b>	<b>(116)</b>	-	<b>4 162 379</b>

Les principales opérations sur les titres de participation se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Acquisitions de l'exercice	Augmentation de capital	Cession de l'exercice	Autres Flux	Mouvements de l'exercice
Transdev PLC	-	36 127	-	-	36 127
Transdev Northern Europe	-	66 001	-	-	66 001
Transdev Ireland	-	27 000	-	-	27 000
Trandev Australasia	-	20 455	-	-	20 455
Trandev Slovakia	-	8 958	-	-	8 958
Divers	10	108	-	-	118
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>158 650</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>158 660</b>

### III.7.2. Etat de l'actif immobilisé : mouvements sur amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ou diminution de l'exercice	Reclassement Autres Flux	Amortissements en fin d'exercice
Amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	28 422	414	(98)	-	28 737
Amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	5 818	1 368	-	-	7 186
Dépréciations sur immobilisations financières	1 821 646	151 094	(93 221)	-	1 879 519
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>1 855 886</b>	<b>152 876</b>	<b>(93 320)</b>	<b>-</b>	<b>1 915 443</b>
<b>dont dotations et reprises :</b>					
d'exploitation		1 782	(98)		
financières		151 094	(93 221)		
exceptionnelles		-	-		

Dépréciations des titres de participations et créances rattachées

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	Situation à la fin de l'exercice
Transdev Ile-de-France SA	631 127	14 366	-	-	645 493
Transdev SA	458 705	26 580	-	-	485 285
Transdev GmbH	213 427	-	(70 156)	-	143 271
Transdev North America INC.	203 417	-	-	-	203 417
TD Northern Europe	67 143	69 252	-	-	136 395
TD Australasia	53 286	1 615	-	-	54 901
TD PARTICIPACOEES SGPS SA	52 670	-	(543)	-	52 127
Transdev PLC	50 390	12 199	-	-	62 589
Transdev Irlande	45 506	27 000	(21 299)	-	51 207
Autres participations	45 975	82	(1 223)	-	44 834
<b>TOTAL</b>	<b>1 821 646</b>	<b>151 094</b>	<b>(93 221)</b>	<b>-</b>	<b>1 879 519</b>

### III.7.3. Etat des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Exercice 2024 Montant Brut	Echéance à -1 an	Dont entreprises liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2023 Montant Brut
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances et Prêts rattachées à des participations	941 459	391 412	941 459	1 056 596
Autres immobilisations financières	3 693	255	-	3 722
<b>Actif circulant</b>				
Créances clients et comptes rattachés	20 335	20 335	19 196	18 665
Autres créances	13 001	13 001	6 675	17 153
Charges constatées d'avance	1 819	1 819	-	2 205
<b>TOTAL</b>	<b>980 306</b>	<b>426 821</b>	<b>967 330</b>	<b>1 098 341</b>

### III.7.4. Etat de l'actif circulant : mouvements des dépréciations

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassement	Dépréciations en fin d'exercice
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Sur créances clients et comptes rattachés	59	-	-	-	59
Sur autres comptes débiteurs	-	-	-	-	-
Sur valeurs mobilières de placement	3 255	-	-	-	3 255
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 314</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 314</b>
<b>dont dotations et reprises :</b>					
d'exploitation		-	-		
financières		-	-		
exceptionnelles		-	-		

### III.7.5. Ecart de conversion et variations de valeur des instruments de trésorerie actif et passif

A la clôture, les écarts de conversion se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Ecart de Conversion Actif	Ecart de Conversion Passif
Créances et prêts rattachés à des participations	7 911	1 376
Créances clients et comptes rattachés	1	35
Autres créances	-	50
Instruments financiers à terme	909	6 131
Emprunts et dettes financières divers	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 822</b>	<b>7 592</b>

et se répartissent comme suit par devises :

(en milliers d'euros)	Ecart de Conversion Actif	Ecart de Conversion Passif
Dollar Canadien CAD	1	257
Livre Sterling GBP	-	16
Cross Currency Swap GBP	909	909
Dollar Neo Zelandais NZD	698	-
Dollar Australien AUD	1 068	-
Peso Colombien COP	-	-
Couronne Tchèque CZK	14	-
Couronne Suédoise SEK	-	146
Cross Currency Swap SEK	6 131	6 131
Dollar des Etats-Unis USD	-	132
<b>TOTAL</b>	<b>8 822</b>	<b>7 592</b>

### III.7.6. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Situation au début de l'exercice	Affectation résultat net 2023	Augmentation/ Réduction de capital	Autres Flux	Résultat net 2024	Situation à la clôture de l'exercice
Capital souscrit appelé versé	1 085 302	-	-	-	-	1 085 302
Prime d'apport	-	-	-	-	-	-
Réserve Légale	24 303	1 521	-	-	-	25 824
Autres Réserves	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-	18 867	-	-	-	18 867
Résultat de l'exercice	30 429	(30 429)	-	-	44 719	44 719
Avances conditionnées	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 140 033</b>	<b>(10 041)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>44 719</b>	<b>1 174 712</b>

Le capital social de Transdev Group SA est composé de 111 133 384 actions ordinaires d'une valeur nominale de 9,62 euros, entièrement souscrites et libérées et 1 683 839 actions préférentielles A d'une valeur nominale de 9,62 euros, entièrement souscrites et libérées.

Conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2024, statuant sur la clôture des comptes 2023, le bénéfice comptable de l'exercice à fait l'objet d'une distribution pour 10 040 732,85 € (0,089 par action) le solde a été affecté à la réserve légale pour 1 521 460,97 € et au compte de report à nouveau pour 18 867 031,58 €.

### III.7.7. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice consommées	Reprises de l'exercice sans objet	Apport Autres Flux	Montant en fin d'exercice
Provision pour perte de valeur <sup>(1)</sup>	22 951	5 281	(154)	-	-	28 077
Pour retraites et médaille du travail	5 316	729	(234)	-	-	5 811
Pour risques salariés	944	1 141	(374)	-	-	1 711
<b>TOTAL</b>	<b>29 211</b>	<b>7 151</b>	<b>(762)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35 599</b>
<b>dont dotations et reprises :</b>						
d'exploitation		1 870	(762)	-	-	
financières		5 281	-	-	-	
exceptionnelles		-	-	-	-	

Les principales variations portent sur les natures suivantes :

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Reclassement	Montant en fin d'exercice
<b><sup>(1)</sup> Provisions pour perte de valeur</b>					
Provision pour perte de valeur filiale	19 561	5 281	-	-	24 842
Autres provision pour risques	3 390	-	(154)	-	3 235
<b>TOTAL PROVISIONS POUR PERTE DE VALEURS</b>	<b>22 951</b>	<b>5 281</b>	<b>(154)</b>	<b>-</b>	<b>28 077</b>

### III.7.8. Etat des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Exercice 2024	Echéance à -1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans	Dont entreprises liées ou ayant un lien de participation	Exercice 2023
Autres emprunts obligataires	628 277	163 257	345 019	120 000	-	628 314
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 897	9 897	25 000	-	-	25 794
Emprunts et dettes financières divers	847 675	844 894	2 781	-	847 675	799 704
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 134	27 134	-	-	12 125	29 716
Dettes fiscales et sociales	22 430	22 430	-	-	-	19 902
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47	47	-	-	-	196
Autres dettes	16 158	12 039	4 119	-	15 008	11 990
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 576 618</b>	<b>1 079 699</b>	<b>376 919</b>	<b>120 000</b>	<b>874 807</b>	<b>1 515 615</b>

### III.7.9. Tableau des engagements financiers

Le montant total des engagements financiers de la société se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Filiales Participations et autres entreprises liées	Autres	Echéance à -1 an	Echéance à + 1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Garanties de performance opérationnelles	300 937	298 275	2 662	114 077	60 257	126 604
Garanties sur locations simples	166 646	162 957	3 689	4 230	92 779	69 637
Garanties opérationnelles autres	1 058 155	1 023 771	34 384	493 289	487 703	77 163
<b>TOTAL GARANTIES OPERATIONNELLES</b>	<b>1 525 738</b>	<b>1 485 003</b>	<b>40 735</b>	<b>611 595</b>	<b>640 739</b>	<b>273 404</b>
Engagements donnés						
Garanties financières	21 931	21 931	-	-	20 931	1 000
<b>TOTAL AUTRES GARANTIES ET ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>21 931</b>	<b>21 931</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 931</b>	<b>1 000</b>
Engagements reçus	1 100 000	-	1 100 000	-	1 100 000	-

Les engagements pris par Transdev Group SA correspondent essentiellement à des garanties de financement et de performance pour le compte de ses filiales françaises et étrangères.

Les engagements reçus correspondent à des lignes de financement non utilisées auprès des banques.

### III.7.10. Engagement de crédit bail

A la clôture des exercices 2024 et 2023, il n'existait pas d'engagements de crédit-bail.

## III.8. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### III.8.1. Rémunération des dirigeants

(en milliers d'euros)	Exercice 2024 Montant	Exercice 2023 Montant
Rémunérations payées aux membres des organes d'administration (jetons de présence)	90	45

### III.8.2. Effectif moyen

	Personnel Salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	244	17
Agents de maîtrise et techniciens	38	-
Employés	4	-
<b>TOTAL</b>	<b>286</b>	<b>17</b>

### III.8.3. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)	Exercice 2024 Montant	Exercice 2023 Montant
<b>A) Répartition par secteur d'activité</b>		
Prestation de services	72 479	72 075
<b>TOTAL</b>	<b>72 479</b>	<b>72 075</b>
<b>B) Répartition par marché géographique</b>		
Prestation de services France	31 736	31 693
Prestation de services UE et hors UE	40 743	40 382
<b>TOTAL</b>	<b>72 479</b>	<b>72 075</b>

Les prestations de services enregistrent le produit des managements fees, des refacturations de personnel mis à disposition et des autres frais.

### III.8.4. Analyse du résultat financier

NATURE DES OPÉRATIONS (en milliers d'euros)	Exercice 2024 Montant	Dont entreprises liées ou ayant un lien de participation
<b>Produits Financiers</b>		
Revenus des titres de participations	55 884	55 884
Revenus des créances de participations	55 680	55 672
Autres produits financiers	9 843	6 554
Reprises sur provisions financières et transfert de charges	93 221	93 221
Différences positives de change	20 673	-
Produits nets sur cession de valeur mobilière de placement	13 446	-
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>248 748</b>	<b>211 332</b>
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(156 441)	(144 176)
Intérêts et charges assimilés	(43 566)	(27 731)
Autres charges financières	(1 663)	-
Différences négatives de change	(23 966)	-
Charges sur cession de Valeurs Mobilières de placement	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(225 637)</b>	<b>(171 907)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>23 112</b>	<b>39 425</b>

### III.8.5. Analyse des charges & produits exceptionnels

NATURE DES OPÉRATIONS (en milliers d'euros)	Charges Exceptionnelles	Produits Exceptionnels
Charges et produits exceptionnels sur opération de gestion	(5)	103
Cessions immobilisations financières	-	-
Cessions immobilisations corporelles	-	-
Cessions immobilisations incorporelles	-	-
<b>Dotations et reprises d'amortissements et provisions exceptionnelles :</b>		
Autres dotations reprises exceptionnelles	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>(5)</b>	<b>103</b>

### III.8.6. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
1. Résultat avant impôts	26 508	98	26 606
2. Différences temporaires	3 472	-	3 472
3. Différences permanentes	10 321	-	10 321
4. Bases imposables	40 301	98	40 399
5. Déficit reportable et amortissements réputés différés	-	-	-
6. Résultat fiscal après imputation des déficits	40 301	98	40 399
7. Impôt sur les sociétés	18 113	-	18 113
8. Impôt sur + values LT (taux réduit)	-	-	-
9. Résultat net après impôts	44 621	98	44 719

Les différences temporaires correspondent à des charges incluses dans le résultat comptable qui seront à déduire ou à réintégrer fiscalement au cours des exercices futurs.

Les différences permanentes correspondent principalement aux dividendes reçus des filiales, aux plus ou moins values nettes à long terme et aux provisions pour dépréciation sur les actifs financiers.

Pour 2024, en application du régime d'intégration fiscale, Transdev Group SA a enregistré dans ses comptes sociaux un boni d'intégration de 23 222 milliers d'euros.

### III.8.7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2024, la société Transdev Group SA dispose de :

- déficits reportables indéfiniment (cerfa 2058-B Bis) ..... 69 839 milliers d'euros
- déficits d'ensemble pour le groupe d'intégration fiscale ..... 257 230 milliers d'euros

### III.9. Renseignements concernant les filiales et les participations et portefeuille

A) Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation de plus de 10% dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société Transdev Group SA.

Les renseignements relatifs aux filiales sont issus des données du reporting groupe (principes comptes locaux) arrêtées au 23 janvier 2025.

Par exception les données concernant les sociétés Transdev Ile-de-France SA et Transdev SA sont issues des comptes sociaux.

Les données des filiales hors zone Euro sont converties au cours du 31 décembre pour les capitaux propres, au cours moyen pour les renseignements relatifs au compte de résultat.

SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	Capital en nombre	Valeur nominale	Capital social de la filiale	Capitaux propres y compris résultat de l'exercice hors capital	% détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals données par TDG	2024		
						Brute	Nette			Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
<b>1. FILIALES</b>												
Transdev Ile-de-France SA 3 Allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux France	20 000 000	10EUR	200 000	50 087	100%	890 999	245 506	520	-	17 867	18 966	50 000
Transdev SA 3 Allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux France	1 241 266	54EUR	67 028	(28 228)	100%	691 000	205 715	240 000	-	161 358	(7 894)	-
Transdev PLC Prospect Park, Broughton Way, Harrogate, HG27NY Royaume Uni	70 500 000	1GBP	85 024	(84 345)	100%	98 029	35 440	14 042	-	3 594	(1 308)	-
Transdev Participacoes SGPS SA Rua de Oslo, Centro Commercial Londres, Loja AC122, 4460-388, Senhora Da Hora Portugal	17 000 000	1EUR	25 279	11 728	100%	108 000	55 873	28 314	-	-	(2 004)	-
Transdev Connexion Holding B.V. Stationsplein 13, TE Hilversum Pays Bas	36 818	1EUR	37	(27 575)	100%	52 700	52 700	196 864	-	-	(12 021)	-
TDG Innovation 3 Allée de Grenelle 92130 Issy Les Moulineaux France	8 400	750EUR	6 300	(11 975)	100%	38 931	-	6 172	1 411	277	(527)	-
TD IRELAND River Side One DUBLIN	27 000 001	1EUR	27 000	(49 145)	100%	27 001	-	24 206	-	-	(28 718)	-
Transdev Ceska Republica S.R.O. Klimentska 1207/10 Nové Mestřo 110 00 Praha 1	50 000	10CZK	20	73 938	100%	50 167	50 167	7 955	-	1 890	30 283	-
Transdev Ré 145 Rue Kiem L-8030 STRASSEN Luxembourg	1 642 500	10EUR	16 425	(1)	100%	16 425	16 425	-	16 006	8 440	(1)	-
Transdev Canada Inc 1040 rue du Lux, Suite 510, Brossard, Quebec, Canada, J4Y 0E3	40 000 100	1095 062,36CAD	100 017	412	100%	97 843	97 843	119 044	2 906	19 066	(34)	-
Transdev North America Inc 720 E. Butterfield Road Suite 300 Lombard IL. 60148 Etats-Unis	1 000	1USD	-	267 785	100%	478 591	275 174	28 877	668 815	71 948	(6 217)	-
Transdev Northern Europe AB Box 14091, 167 14 Bromma Suède	7 000 000	7,14-SEK	48 128	(20 837)	100%	131 501	-	24 085	-	-	(65 504)	-
Transdev GmbH Georgenstr. 22, 10117 Berlin Allemagne	25 600	1EUR	26	154 893	100%	246 500	103 229	65 000	-	79 631	21 300	-
Transdev Australasia Pty Ltd Level 6, 550 Bourke Street, Melbourne, VIC 3000, Australie	100250 000	0,70 AUD	47 848	7 874	100%	216 655	161 754	54 598	77 224	24 437	(14 693)	-
<b>2. PARTICIPATIONS</b>												
Non applicable												

B) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10% dont la valeur n' excède pas 1% du capital de la Société Transdev Group SA

SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	Valeur d' inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals données par TDG	2024		
	Brute	Nette			Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
<b>1. Filiales détenues à plus de 50%</b>							
1.1. Filiales françaises	1 475	1 338	124	180			950
1.2. Filiales étrangères	20 239	20 239	1 741	50 105			4 785
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50%)</b>							
2.1. Dans les sociétés françaises	635	23	105	-			140
2.2. Dans les sociétés étrangères	-	-	-	-			-

C) Renseignements globaux sur les filiales et participations de plus de 10%

SOCIÉTÉS (en milliers d'euros)	Valeur d' inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par TDG	Cautions et avals données par TDG	2024		
	Brute	Nette			Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
<b>1. Filiales</b>							
1.1 Filiales françaises	1 583 474	452 559	240 643	180			50 950
1.2 Filiales étrangères	1 582 582	868 844	570 897	816 467			4 785
<b>2. Participations</b>							
2.1 Dans les sociétés françaises	635	23	105	-			140
2.2 Dans les sociétés étrangères	-	-	-	-			-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 166 692</b>	<b>1 321 426</b>	<b>811 645</b>	<b>816 647</b>			<b>55 874</b>

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

A l'Assemblée Générale de la société Transdev Group,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Transdev Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société comptabilise et évalue les titres de participation selon les méthodes décrites dans la note III.4.3 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations, nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces méthodes, à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent les jugements et les estimations retenus par votre société et à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre société.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

## COMPTES SOCIAUX

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 mars 2025

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

Gonzague Senlis

Eddy Bertelli

Alexandre Chrétien



3 allée de Grenelle CS20098  
92442 Issy-les-Moulineaux Cedex

[www.transdev.com](http://www.transdev.com)